Presses
de l'Université
du Québec

Justin Massie

FRANCOSPHÈRE

L'importance de la France dans la culture stratégique du Canada

FRANCOSPHÈRE

Membre de L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : 418 657-4399 – Télécopieur : 418 657-2096
Courriel : puq@puq.ca – Internet : www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

Canada : Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Tél. : 450 434-0306 / 1 800 363-2864

France : Sodis, 128, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77403 Lagny, France
Tél. : 01 60 07 82 99

Afrique : Action pédagogique pour l'éducation et la formation, Angle des rues Jilali Taj Eddine et El Ghadfa, Maârif 20100, Casablanca, Maroc – Tél. : 212 (0) 22-23-12-22

Belgique : Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél. : 02 7366847

Suisse : Servidis SA, Chemin des Chalets, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél. : 022 960.95.32

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

FRANCOSPHÈRE

L'importance de la France dans la culture stratégique du Canada

JUSTIN MASSIE

Presses de l'Université du Québec

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Massie, Justin

Francosphère : l'importance de la France dans la culture stratégique du Canada

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-3605-0

1. Canada - Relations extérieures. 2. France - Relations extérieures - Canada.
3. Sécurité internationale - Canada. 4. Culture stratégique - Canada.
5. Canada - Défense nationale. I. Titre.

FC242.M372 2013 327.71 C2012-942023-9

Les Presses de l'Université du Québec reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences humaines, de concert avec le Prix d'auteur pour l'édition savante, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Mise en pages : Annie Maltais

Couverture : Vincent Hanrion

2013-1.1 – *Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés*
© 2013 Presses de l'Université du Québec
Dépôt légal – 1er trimestre 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada – Imprimé au Canada

R

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement David G. Haglund pour l'enthousiasme et la rigueur qu'il a su me transmettre, ainsi que pour sa confiance à mon égard. Cet ouvrage, inspiré de ma thèse de doctorat (Queen's University, 2010), n'aurait pu être réalisé sans son soutien inestimable. Je tiens également à remercier tous ceux qui m'ont offert d'indispensables commentaires en vue de renforcer l'argumentaire développé dans cet ouvrage. Parmi ceux-ci, je tiens à remercier John Kirton, Philippe Lagassé, David Meren, Frédéric Mérand, Charles Pentland, Stéphane Roussel et Tim Smith. Je suis en outre reconnaissant envers messieurs Roussel et Pentland pour leur soutien intellectuel et financier tout au cours de mes études supérieures. Mon intérêt envers la politique étrangère canadienne et mon cheminement professionnel sont directement attribuables à la passion inégalée de Stéphane ; pour cela et bien davantage, je lui serai toujours reconnaissant. Je souhaite également exprimer ma gratitude à deux membres de la section historique du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, Greg Donaghy et Hector Mackenzie, pour leur précieuse aide, sans laquelle la recherche pour cet ouvrage aurait été beaucoup plus ardue.

Aussi inestimable est l'aide financière qui m'a permis de réaliser la recherche pour la rédaction de cet ouvrage. À cet égard, je tiens à souligner que ce livre n'aurait pu voir le jour sans les bourses du Forum sur la sécurité et la défense, du ministère de la Défense nationale du Canada, et la bourse doctorale du Conseil de recherches en sciences humaines. En outre, cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences humaines, de concert avec le Prix d'auteurs pour l'édition savante, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Enfin, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à Caroline, dont la patience et la compréhension m'ont permis de mener à terme cet ouvrage.

T

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements IX

Introduction.
COMBATTRE POUR
ET AUX CÔTÉS DE LA FRANCE 3

Chapitre 1.
IDÉES REÇUES ET ÉTAT DE LA QUESTION 13

Un rôle négligeable : la métaphore du triangle nord-atlantique 13
Les identités atlantiste et européenne du Canada 19
La métaphore du contrepoids 28
L'internationalisme et le statut de puissance moyenne 35
Le facteur québécois 40
Synthèse 47

Chapitre 2.
UN CADRE D'ANALYSE CONSTRUCTIVISTE
DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE 55

Le structuro-réalisme 56
Le réalisme néoclassique 59
Le réalisme classique 61
L'apport du constructivisme 66
Une épistémologie post-fondationnaliste 67
Une ontologie relationnelle et intersubjective 69
Culture stratégique : le lien entre identités et politique de sécurité internationale 70
Une méthodologie constructiviste 76

Chapitre 3.
LES FONDEMENTS DE LA FRANCOSPHÈRE 81

Le premier abandon : l'immigration française 82
Le second abandon : la Conquête et la cession 86
Le renoncement : la révolution et l'invasion américaines 91
Le schisme idéologique de la Révolution française 99
1855 : l'établissement des bases de l'atlantisme biculturel 107
Conclusion 116

Chapitre 4.
L'ÉCHEC DE L'ATLANTISME BICULTUREL 119

Rapprochements et ruptures au sein de la francosphère 121
Une culture stratégique franco-catholique 125
Des cultures stratégiques antagonistes en mutation 128
La voie mitoyenne de Laurier : la responsabilité limitée 141
L'épreuve de la Grande Guerre :
l'échec de l'atlantisme biculturel 148
Conclusion 166

Chapitre 5.
L'ÉTABLISSEMENT
DE L'ATLANTISME BICULTUREL 171

Vers un État canadien indépendant : la France, l'alliée oubliée 172
Solidarité impériale limitée : la France, une alliée ? 183
Le Canada entre en guerre : la France, l'alliée négligée 195
Point de rupture : la France vaincue, la France retrouvée 200
L'actualisation de l'atlantisme biculturel 208
L'institutionnalisation de l'atlantisme biculturel 217
Conclusion 241

Conclusion.
LA FRANCE DANS LA CULTURE STRATÉGIQUE CONTEMPORAINE DU CANADA 245
BIBLIOGRAPHIE 257

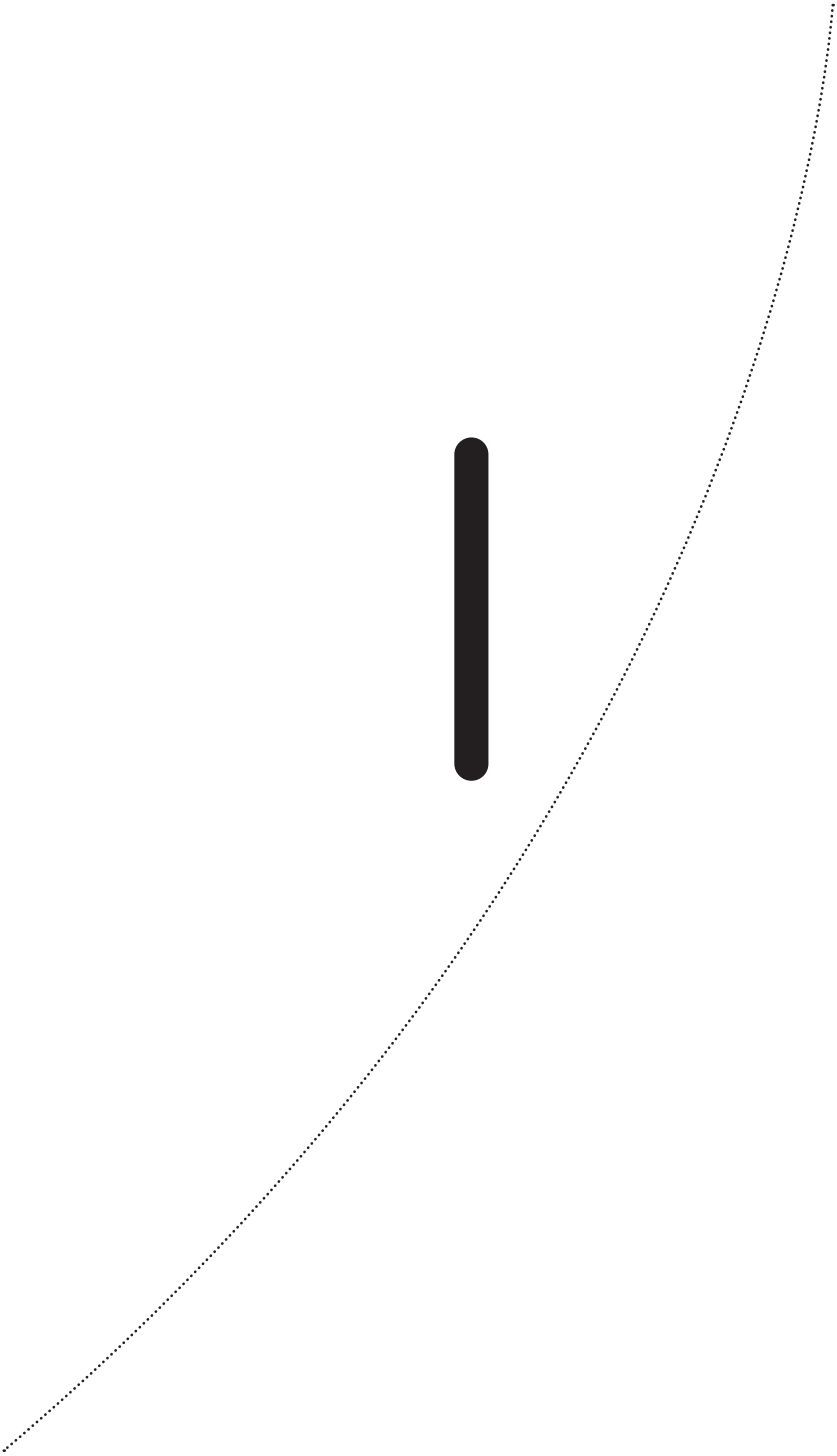

Introduction.

COMBATTRE POUR ET AUX CÔTÉS DE LA FRANCE

La France exerce un rôle de première importance dans la conduite de la politique étrangère du Canada. C'est du moins ce que soutient le politologue John Kirton, qui affirme audacieusement dans son manuel pédagogique sur le sujet : « *For the past century, when Canada has gone to war, it has almost always done so alongside and for France.* » Kirton ne précise pas si cette tendance, qui s'amorce avec la Première Guerre mondiale et se poursuit toujours au début du XXIe siècle, s'applique tout autant à l'élaboration qu'à la conduite de la politique de sécurité internationale du Canada. Autrement dit, est-ce le résultat de facteurs qui n'ont rien à voir avec la France en tant que telle, ou est-ce le fruit d'une influence insoupçonnée de Paris sur Ottawa en matière de politique extérieure (Kirton, 2007, p. 327)[1] ? L'objectif central de cet ouvrage est de répondre à l'énigme soulevée par Kirton. Est-ce que la France influence de manière particulière la politique de sécurité internationale du Canada et, si oui, pourquoi et comment cette influence s'exerce-t-elle ?

Avant de tenter de répondre à cette question, encore faut-il déterminer s'il existe un doute minimal justifiant une telle entreprise. Le Canada a-t-il effectivement presque toujours combattu pour et/ou aux côtés de la France ? À en croire la littérature dominante en politique étrangère canadienne (PEC)[2], rien n'est moins sûr. Des neuf expéditions militaires outre-mer auxquelles a participé le Canada moderne (depuis 1867), les quatre premières furent menées au nom et au sein de l'empire britannique. La participation canadienne à la guerre des Boers (Miller, 1993) et à la Première Guerre mondiale (Stacey, 1989) fut soutenue par de puissants sentiments impérialistes au Canada et conduite au sein même des structures militaires britanniques, tout

1. Dans ses notes de cours sur la politique étrangère canadienne, Kirton adopte le modèle de la « gravité géopolitique », qui s'inspire du néoréalisme, afin d'expliquer l'importance particulière de la France (et de la Grande-Bretagne) pour le Canada. Le modèle constructiviste que nous développons dans les pages qui suivent nuance les fondements matérialistes de ce phénomène en insistant sur la prééminence de facteurs identitaires (Kirton, 2010).

2. Nous distinguons le *champ d'étude* (que certains qualifient de « sous-discipline ») de la politique étrangère canadienne (PEC) de la *pratique* de la politique étrangère du Canada, de manière similaire à la distinction faite entre la discipline des relations internationales (RI) et la pratique des relations internationales. Il s'agit d'une distinction courante dans le domaine de la PEC (Black et Smith, 1993).

comme l'expédition sibérienne menée contre les révolutionnaires bolchéviques en 1918-1919 (Smith, 1959). Les motivations canadiennes à prendre part à la Seconde Guerre mondiale ont même été interprétées, selon deux célèbres historiens, comme relevant d'un sentiment de « devoir national qui va de soi » afin de combattre pour la Couronne britannique (Granatstein et Bothwell, 1993). Cela indique la place restreinte occupée par la France (pour ne pas dire son absence), que ce soit comme élément de motivation à entrer en guerre ou comme alliée de combat indispensable pour le Canada.

Les cinq interventions militaires canadiennes subséquentes, c'est-à-dire les guerres de Corée (1950-1953), du golfe Persique (1990-1991), du Kosovo (1999), d'Afghanistan (2001-à ce jour) et de Libye (2011), furent également interprétées de manière contradictoire eu égard à la thèse « francosphérique » de Kirton. La contribution significative du Canada à la guerre de Corée a en effet été dépeinte comme étant surtout dépendante de la position des États-Unis et motivée par un désir de contraindre les décisions militaires prises à Washington dans la lutte de l'Occident contre le communisme (Stairs, 1974). Près de 40 ans plus tard, bien que négligeable et officiellement entreprise au nom de la « sécurité collective », la participation du Canada à la guerre du Golfe suscita une vive opposition au pays. Pour Jean Chrétien, alors chef de l'opposition libérale, l'objet réel du débat était « de savoir si le Canada [devait] ou non participer [...] à une guerre entre les États-Unis et l'Irak » (Paquin, 1991, p. A1). Chrétien conditionna son appui au fait que l'intervention militaire soit « placée sous la bannière des Nations Unies » (Dubuisson, 1991, p. A4). Quelques années plus tard, ce même Chrétien, alors premier ministre du pays, allait autoriser l'usage de la force contre la Serbie, officiellement pour des raisons humanitaires, et ainsi placer les Forces canadiennes (FC) sous l'autorité décisionnelle des États-Unis et de l'OTAN, et ce, malgré l'absence d'un mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) (Dashwood, 2000 ; Nossal et Roussel, 2000). La contribution canadienne à la guerre en Afghanistan fut également placée sous l'autorité des États-Unis, puis de l'OTAN sous mandat de l'ONU et eut pour but, selon les autorités canadiennes, d'assurer la sécurité du Canada, de même que celle des Afghans : « Si l'Afghanistan devait redevenir une terre d'accueil et un incubateur pour le terrorisme, les Canadiens et les gens que le Canada sert dans ce pays seraient plus menacés et le monde serait plus dangereux », soutint le ministre de la Défense nationale Peter MacKay (Canada, 2008, p. 3195-3196). Enfin, la participation canadienne à la guerre en Libye fut justifiée par le gouvernement Harper comme étant le fruit d'un devoir moral de protéger la population libyenne, ainsi qu'une obligation envers l'OTAN et l'ONU (Perry, 2012, p. 14).

Il est ainsi difficile de voir, *prima facie*, dans ces neuf guerres, le signe d'une quelconque tendance pro-française comme l'a relevée Kirton. Est-ce à dire que la France ne joue aucun rôle dans l'élaboration et la conduite de la politique de sécurité internationale du Canada ? Pas nécessairement. S'il n'est pas tout à fait inexact d'affirmer que le Canada a presque toujours combattu *pour* la France (comme nous le développons dans les pages qui suivent),

il est clair que la France fut, effectivement, presque toujours *aux côtés* du Canada lors de ces guerres, avec pour seule exception l'intervention militaire britannique en Afrique du Sud à la fin du XIXe siècle. La France fut ainsi plus longtemps l'alliée de guerre du Canada que ne le furent les États-Unis.

L'idée d'une francosphère en matière de sécurité internationale est d'autant plus significative lorsqu'on ajoute les opérations de paix auxquelles le Canada a participé. Chacune des dizaines d'opérations de paix menées par le Canada le fut avec le consentement, sinon la participation effective de la France. Paris est d'ailleurs l'allié aux côtés duquel le Canada a le plus souvent contribué aux opérations de maintien, de rétablissement et d'imposition de la paix. À cela s'ajoute le fait notable que le Canada a, en deux occasions, refusé de participer à une guerre menée par les États-Unis ne bénéficiant pas de l'appui de Paris : contre le Vietnam du Nord (1965) et contre l'Irak (2003)[3]. À l'égard de cette dernière guerre, le politologue David Haglund va même jusqu'à affirmer que la « politique de sécurité du Canada devint pour un moment l'otage des intentions françaises, puisqu'il est clair que si Paris avait trouvé une façon de justifier la guerre, le Canada y aurait participé de manière plutôt enjouée » (Haglund, 2005a, p. 19).

La thèse francosphérique de Kirton à l'égard de l'attitude pro-française du Canada en matière de sécurité internationale bénéficie ainsi, au premier regard, d'un certain fondement empirique. Elle a de plus l'avantage de soulever un débat plus général et fort pertinent à propos du rôle de la France dans la politique étrangère canadienne qui exige, sans aucun doute, une étude plus approfondie. Quelle est la nature du rôle de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada ? Comment en évaluer l'importance ? Quelles en sont les causes et les dynamiques ? Un premier constat s'impose à quiconque tente de répondre à ces questions : il n'existe aucune étude systématique, théorique et empirique portant sur les relations franco-canadiennes en matière de sécurité internationale, et encore moins sur l'importance de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada (Courteaux, 2000 ; Massie, 2008a, 2009a, 2012a ; Haglund et Massie, 2010). Une analyse du sujet semble donc plus que nécessaire, et ce, de manière théorique autant qu'empirique.

Certes, les relations franco-canadiennes ont fait l'objet de nombreuses études universitaires, qui peuvent être distinguées entre des analyses générales (Donneur, 1973), d'autres portant sur la politique d'aide canadienne en Afrique francophone (Gendron, 2006b), sur la diplomatie culturelle, ou encore, et de manière très populaire, sur les relations triangulaires entre Ottawa, Paris et Québec (Meren, 2007, 2008 ; Zoogones, 2003 ; Bastien, 1999 ; Poulin, 2002 ; Black, 1996 ; Portes, 1992 ; Harter, 2009). C'est d'ailleurs sur ce dernier thème que se fonde l'étude, intéressante pour notre propos, réalisée

3. Il faut toutefois préciser qu'il serait faux de soutenir que le Canada a toujours appuyé ou contribué aux opérations militaires françaises, que l'on pense à la guerre franco-prussienne (1870-1871), à l'intervention militaire franco-britannique contre l'Égypte (1956) ou encore à la guerre d'Algérie (1954-1962).

par Anne Francis au milieu des années 1960. Francis développe l'idée que la France est de « retour » en Amérique du Nord depuis 1960, s'ajoutant aux Nations Unies, à l'Alliance atlantique, au Commonwealth et aux États-Unis comme nouveau « pilier » central de la politique étrangère canadienne (Francis, 1966). Après une longue séparation, affirme l'auteure, le Canada et la France ont vécu un rapprochement notable au cours des années 1960, non seulement sur le plan culturel, mais également économique, politique et stratégique. Jusque-là, outre un léger rapprochement au cours de la Seconde Guerre mondiale, la France n'était que d'une « importance secondaire » pour le Canada. Mais les « efforts résolus » du Canada afin que la France demeure un partenaire militaire au sein des structures de l'OTAN et les efforts français visant à courtiser Ottawa et Québec ont conduit à une nouvelle « entente » géostratégique entre les deux pays. Pourquoi un tel revirement ? Les raisons soulevées par Francis sont les mêmes que celles mises de l'avant par la plupart des analystes contemporains des relations extérieures québécoises : la Révolution tranquille et l'accession à la présidence française du général de Gaulle. Autrement dit, c'est au nationalisme québécois et à la personnalité d'un homme politique français que l'on doit l'intérêt canadien pour la France, notamment comme alliée indispensable au sein de l'Alliance atlantique[4].

Une telle conclusion, favorable à la thèse de la francosphère, soulève maintes questions. Pourquoi le rapprochement n'a-t-il pas eu lieu avant, alors que de Gaulle était à la tête du Comité français de libération nationale (CFLN) ou du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) ? La relation franco-canadienne est-elle nécessairement conditionnée, sur le plan géostratégique, au nationalisme québécois ? Si oui, pourquoi Ottawa tente-t-il de se rapprocher de la France dans un champ de compétence – la défense nationale – exclusivement fédéral ?

Notre étude des rapports France-Canada depuis 1759 s'applique à répondre à ces questions et à plusieurs autres. Francis a certainement raison, tout comme Kirton, d'affirmer que la France représente un pilier central de la politique de sécurité internationale contemporaine du Canada. Mais l'étude historique de l'évolution de la culture stratégique canadienne permet de mieux établir le moment, les fondements et les dynamiques sous-jacentes de la réémergence de la France en Amérique du Nord. Seule une telle analyse historique permet de rendre compte des manifestations contemporaines de la francosphère en matière de guerre et de paix, puisqu'il est nécessaire d'examiner les facteurs et les conditions qui ont rendu possibles l'émergence et l'institutionnalisation de la francosphère avant d'en étudier les expressions subséquentes.

L'hypothèse générale que défend le présent ouvrage est que la réémergence de la France dans la culture stratégique canadienne découle d'une transformation de l'identité du Canada comme État biculturel (anglophone et

4. David Meren (2007) ajoute à ces facteurs explicatifs ceux de la mondialisation et d'une réaction franco-québécoise commune à l'affirmation de la puissance américaine au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

francophone)[5] et atlantiste, c'est-à-dire qu'il exprime un sentiment de filiation identitaire envers la Grande-Bretagne et les États-Unis (l'anglosphère) tout autant qu'à l'égard de la France (la francosphère). Ce double attachement identitaire permet de rendre compte de l'importance particulière et significative accordée à la France dans la politique de sécurité internationale du Canada à partir de 1940. En effet, l'analyse des décisions canadiennes en matière d'alliance militaire et d'interventions militaires expéditionnaires démontre que le rapprochement géostratégique et normatif entre le Canada et la France s'est produit à la suite du traumatisme entourant la capitulation française en juin 1940, sur la base d'idées datant du milieu du XIXe siècle, grâce à l'institutionnalisation de principes de politique étrangère énoncés par Wilfrid Laurier et Henri Bourassa, puis mis en place par Mackenzie King. C'est à partir de juin 1940 que la conception biculturelle du Canada s'institutionnalise au sein de la culture stratégique canadienne, en particulier au sein de l'atlantisme incarné par l'OTAN, ce qui permet d'expliquer pourquoi et comment la France exerce une influence insoupçonnée sur la légitimité, au Canada, de recourir à la force militaire à l'extérieur de ses frontières. Autrement dit, l'importance de la France dans la culture stratégique canadienne découle de la conceptualisation du Canada comme entité binationale, laquelle émergea à la suite de circonstances sanglantes (les guerres mondiales) et d'un rapprochement idéologique entre le Québec et la France précédant la Révolution tranquille.

La démonstration que la France représente un pilier central de la politique de sécurité internationale contemporaine du Canada – au point de mériter l'expression de francosphère – procède comme suit. Il s'agit d'abord d'examiner la littérature savante en PEC afin de tracer un portrait général de l'état de la question et des idées reçues à l'égard des relations franco-canadiennes. C'est à partir de ce cadre que sont proposées les notions d'atlantisme, de biculturalisme, de francosphère et de quadrilatère nord-atlantique afin d'expliquer l'importance de la France dans la culture stratégique canadienne. Si ces notions sont abordées par certains analystes de la politique étrangère canadienne, ceux-ci n'ont cependant pas développé de modèle théorique capable de rendre compte de leur importance et, surtout, de leur influence sur les rapports franco-canadiens. Le cas de la guerre contre l'Irak est un bon exemple : alors que certains ont affirmé que Paris a exercé en mars 2003 l'équivalent d'un pouvoir de veto sur la décision canadienne de participer (ou non) à l'invasion anglo-américaine (Haglund, 2005a, p. 19), aucune explication des raisons d'une telle influence ni aucune comparaison historique n'a été offerte pour justifier une décision que d'autres ont qualifiée d'« irrationnelle » de la part du Canada (Massie, 2009b). Autrement dit, cet ouvrage propose un modèle théorique de la PEC susceptible d'expliquer non

5. Le biculturalisme est ici entendu comme synonyme de « binationalisme », au sens où il se veut la synthèse de deux nationalismes ou de deux cultures nationales, l'une canadienne-française (qui se transformera en nationalisme québécois), l'autre canadienne-anglaise. Sur la présence de deux cultures nationales au Canada, voir Kymlicka, 2003, p. 12.

seulement la particularité des relations franco-canadiennes, mais aussi les fondements identitaires de la politique canadienne en matière de guerre et de paix.

Pour ce faire, un modèle théorique de la politique étrangère incorporant l'identité et la culture comme variables explicatives est développé dans le deuxième chapitre. Il propose la notion de culture stratégique comme cadre analytique permettant l'étude rigoureuse de l'interrelation entre identité et politique étrangère. Il établit un pont théorique entre les approches réalistes classiques et constructivistes en relations internationales, notamment entre les concepts d'intérêt national et d'identité nationale, pour ainsi développer un modèle analytique cohérent de la politique étrangère, c'est-à-dire qui lie de manière systématique les idées aux actions de l'État. Cela est possible grâce à un processus composé de trois phases (constitution, institutionnalisation et actualisation) liant les conceptions de l'État (ou identités étatiques), les valeurs nationales dominantes (ou intérêts vitaux), les raisonnements des décideurs politiques et les décisions de politique étrangère. Ce faisant, l'ouvrage innove non seulement en développant un tel modèle théorique, mais aussi en représentant la seule étude systématique de la politique étrangère canadienne d'un point de vue constructiviste.

Les chapitres suivants démontrent historiquement pourquoi et comment la France est devenue une alliée indispensable du Canada – tout comme la Grande-Bretagne et les États-Unis. En recourant autant à des sources primaires (publiques et privées) qu'aux nombreux travaux effectués par les historiens en la matière (lesquels sont souvent négligés en PEC), la démonstration empirique offre une réinterprétation originale de plusieurs éléments fondamentaux des rapports particuliers France-Canada, dont le sentiment d'« abandon » à la suite de la cession du Canada par la France, le soi-disant « pacifisme » québécois, de même que les rapports de pouvoirs et les divergences entre les élites (politiques, médiatiques et cléricales) et l'opinion publique canadienne en matière de guerre et de paix et de sentiments d'attachement et de rancœur envers la France.

Il est à noter que cet ouvrage n'est pas l'œuvre d'un historien mais bien celle d'un politologue. Son objectif n'est pas d'expliquer ou de décrire les relations franco-canadiennes dans leurs menus détails, mais bien de réinterpréter la place qu'occupe la France dans la politique étrangère et de défense canadienne. L'ouvrage se limite donc à la démonstration de la validité empirique et théorique de la francosphère, telle que définie et articulée dans les pages qui suivent. Il ne s'agit en aucun cas de décrire de manière exhaustive chacun des événements et des décisions abordés dans l'ouvrage – une tâche impossible vue l'ampleur de la couverture historique de l'ouvrage – ni même d'offrir un tableau complet des opinions canadiennes-françaises à l'égard de la France. D'autres ouvrages, rédigés par des historiens de renom, satisferont le lecteur à cet égard. Il est donc possible, voire assuré, que davantage de contexte, de nuances et de précisions à l'égard de certains événements historiques soient de mise d'un point de vue d'historien. L'objectif de l'ouvrage n'est cependant pas de remettre en question l'interprétation de ces

événements ni d'en proposer une nouvelle interprétation. La thèse défendue dans le présent ouvrage ne doit être évaluée qu'en fonction de son ambition limitée : répondre à l'énigme, soulevée par Kirton et discutée par Haglund en regard de la guerre contre l'Irak, quant à la prédisposition pro-française du Canada en matière de guerre et de paix. L'analyse historique qui suit ne vise donc qu'à démontrer le développement d'une nouvelle conceptualisation de l'État canadien comme entité binationale, où l'unité nationale et interalliée de même que la distinction nationale (la quête d'un plus grand statut international) constituent les principaux buts nationaux de la politique de sécurité internationale du Canada, accordant de ce fait à la France une importance significative et particulière dans la culture stratégique canadienne – au point d'ailleurs où l'accord de Paris, celui de Londres et celui de Washington représentent trois conditions nécessaires à l'entrée en guerre du Canada après la Seconde Guerre mondiale.

Les chapitres 3 et 4 retracent ainsi le processus constitutif (c'est-à-dire l'émergence historique) d'une identité culturelle transnationale au sein du monde francophone transatlantique – la francosphère – qui s'installe progressivement, mais de manière non linéaire, dans les identités interne et externe canadiennes : le biculturalisme et l'atlantisme. La marginalisation politique de ces identités jusqu'au début du XXe siècle explique la domination d'une culture stratégique impérialiste britannique au Canada, laquelle s'imposa au détriment de la France et des préférences populaires de plusieurs Canadiens français. Mais notre étude historique innove en situant au milieu du XIXe siècle les fondements au Canada d'une identité biculturelle et atlantiste. Au lieu de commencer l'analyse de la politique étrangère canadienne en 1867 et ainsi omettre les fondements de la francosphère, cette étude révèle l'émergence de celle-ci, attribuable en grande partie aux élites politiques, de même que ses conséquences notables pour la politique de sécurité internationale du Canada.

Le chapitre 5 retrace les processus d'établissement puis d'institutionnalisation de la francosphère sur la base de l'adoption par le gouvernement fédéral d'une conception biculturelle et atlantiste des intérêts nationaux canadiens. Cette institutionnalisation se réalise au cours de la période tumultueuse des années 1940, alors que le Canada devient techniquement en guerre contre la France vichyste mais refuse de recourir à la force militaire contre celle-ci. Ottawa militera ensuite activement en faveur du statut de grande puissance de la France lors de la création de l'ONU et souhaitera lier son destin politique et sa sécurité physique à ceux de la France à travers l'OTAN, de manière à unir ses alliés traditionnels au sein d'une communauté nord-atlantique et ainsi, corollairement, accroître la stature et l'influence du Canada sur la scène internationale.

L'ouvrage offre, en guise de conclusion, une discussion des principales manifestations contemporaines de l'atlantisme biculturel. Il examine ainsi les cinq conflits auxquels a contribué le Canada depuis 1945 de manière à relever l'importance toujours prééminente de l'atlantisme biculturel dans la culture stratégique canadienne. En témoignent les interventions militaires

canadiennes au sein des opérations de paix des Nations Unies et de l'OTAN, de même que les refus d'entrer en guerre contre le Vietnam et l'Irak. L'ouvrage se termine par la présentation de quelques pistes de recherches futures dans le but de poursuivre le programme de recherche amorcé par cette première analyse de la francosphère en matière de sécurité internationale.

1

Chapitre 1.

IDÉES REÇUES ET ÉTAT DE LA QUESTION

Plusieurs politologues et historiens ont indirectement suggéré des réponses aux questions soulevées par Kirton et Francis. L'objectif de ce premier chapitre est d'exposer les diverses hypothèses et propositions avancées jusqu'ici au sein du champ d'étude de la politique étrangère canadienne (PEC) à l'égard de l'importance, variable, de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada[1]. Nous soulignerons ainsi les forces et les faiblesses de ces propositions et, par le fait même, situerons les fondements logiques et théoriques de notre propre hypothèse à ce sujet, qui se veut une synthèse originale des travaux discutés dans ce chapitre. Ainsi, il apparaîtra clair à la fin de ce premier chapitre pourquoi nous proposons 1) que le rôle de la France en PEC est suffisamment significatif pour être analysé en détail ; 2) qu'il est directement lié à la culture politique canadienne en matière de politique de sécurité internationale – ce que nous qualifions de culture stratégique ; 3) qu'il est directement causé par une certaine identité étatique canadienne. Pour en arriver là, un bref aperçu des idées reçues en PEC est nécessaire, de manière à dresser l'état de la question du rôle de la France dans ce champ d'étude.

UN RÔLE NÉGLIGEABLE : LA MÉTAPHORE DU TRIANGLE NORD-ATLANTIQUE

Avant d'exposer les propositions avancées jusqu'à présent sur le rôle de la France dans la politique étrangère canadienne, il convient de souligner celles qui, au contraire, suggèrent une importance négligeable, voire inexistante. Parmi celles-ci se trouve le cadre analytique qui sous-tend la célèbre métaphore du triangle nord-atlantique. Développée par John Bartlet Brebner au cours de la Seconde Guerre mondiale, cette analogie sert à caractériser, entre autres choses, l'exceptionnalisme des relations entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada. Contrairement aux pays de l'Europe continentale, observe James T. Shotwell dans sa préface de l'ouvrage de Brebner, ces trois « peuples anglophones » ont su éviter les vicissitudes de la politique

1. Nous utilisons de manière interchangeable les expressions « politique étrangère » et « politique de sécurité internationale » pour parler des pratiques diplomatico-stratégiques canadiennes afin d'éviter la redondance.

de puissance grâce au « *tempering solvent of like-mindedness and common sense* [*rather*] *than by legal precautions of an institutional nature* » (Brebner, 1958, p. viii). L'exceptionnalisme exprimé par la métaphore va donc au-delà des liens économiques, institutionnels et légaux qui unissaient les trois pays à l'époque (aussi importants fussent-ils) pour se manifester en véritable « entité politique anglo-saxonne » – aujourd'hui rebaptisée anglosphère – sur la base d'une langue et d'une culture communes (Vucetic, 2011).

Ce n'est toutefois pas la démonstration de l'existence d'une identité collective « anglosphérique » qui est au cœur de l'ouvrage de Brebner, mais plutôt le désir de souligner l'importance de Londres et de Washington comme principaux facteurs d'influence sur le Canada (Creighton, 1980, p. 169 ; Brebner, 1958, p. xi-xii). De ce point de vue, la métaphore du triangle sert de délimitation autant géopolitique que normative à l'orientation diplomatico-stratégique du Canada (Mackenzie, 2006). Le prétendu développement d'un rôle international d'intermédiaire ou de médiateur entre la Grande-Bretagne et les États-Unis – mieux évoqué par le terme anglais de *linchpin* – illustre bien cette idée selon laquelle l'essentiel de la politique étrangère canadienne devait consister, avant même la création du pays, à préserver (ou à susciter) un climat de solidarité et d'amitié anglo-américaine. « *Anglo-American understanding was henceforth to be, if not always acknowledged, the cardinal principle of Canadian foreign policy, for if Great Britain and the United States began to pull in opposite directions the vulnerable Dominion of Canada was bound to be the first casualty* » (Brebner, 1958, p. 197). La menace d'une guerre entre les États-Unis et la Grande-Bretagne (crainte par certains en raison de l'alliance anglo-nipponne) illustre la gravité de la situation d'un point de vue canadien et explique l'importance qu'accordait Ottawa à un rapprochement anglo-américain.

Cette préoccupation découlait évidemment d'un souci non seulement pour sa prospérité économique, mais également pour la sécurité même de son territoire et de sa population. Après tout, le Canada (ou plus exactement le Royaume-Uni) et les États-Unis étaient entrés en guerre en 1812 et entretenaient de nombreux différends territoriaux et géostratégiques. Mais comme le note David Haglund, cette hostilité anti-américaine, découlant de sentiments impérialistes au Canada, allait rapidement se transformer vers la fin du XIXe siècle en une affection toute particulière à l'égard de ce que certains qualifieront de « race anglo-saxonne » ou de « peuples anglophones » (Haglund, 2000b, p. 35-38). On en vint effectivement à se convaincre que ces peuples partageaient, comme le soulignait Shotwell, une similitude de vues, voire une culture politique commune qui expliquait l'absence de guerre entre le Canada et les États-Unis depuis près d'un siècle. La démocratie libérale, cette « idée nord-américaine » (bien qu'excluant le Mexique) d'origine anglo-saxonne et anglo-celtique, devait faire du continent « la seconde chance » d'une Europe aux prises avec les instabilités de la politique de puissance (Macdonald, 1917, p. 72). Avec le déclenchement de la Grande Guerre, cette paix tant souhaitée sera désormais considérée atteignable non plus par une

politique isolationniste ou purement impérialiste, mais par l'engagement des États-Unis aux côtés de la Grande-Bretagne dans un combat conjoint pour la liberté et contre les puissances centrales.

L'intermède de l'entre-deux-guerres, marqué par une certaine croyance en une supériorité morale nord-américaine teintée d'anti-européanisme (Haglund, 2000b, p. 40), ne dissipera pas l'idée que le rôle international du Canada devait être celui d'entremetteur entre les deux peuples anglo-saxons, en dépit de la prétendue politique isolationniste du Canada. En fait, ce rôle international sera étroitement associé au premier ministre Mackenzie King, pour qui l'harmonie entre les États-Unis et la Grande-Bretagne sera primordiale, malgré son incapacité à rallier Washington à la cause des Alliés contre l'Allemagne nazie dès le début de la guerre (Stacey, 1976 ; McCulloch, 2004-2005). Les succès de cette stratégie d'entremetteur seront d'ailleurs jugés plutôt minces, mais néanmoins notables. L'historien Robert Bothwell compte parmi ces succès la présence du Canada lors de multiples rencontres anglo-américaines entre 1941 et 1949, incluant celles relatives à la stratégie des Alliés durant la guerre, les discussions préliminaires allant mener à la création de l'OTAN et celles visant, de manière plus générale, à établir un nouvel ordre mondial d'après-guerre (Bothwell, 1992). En un mot, ce sont les relations au sein de l'anglosphère qui façonnèrent, dans cette perspective, les intérêts canadiens non seulement au cours des deux guerres mondiales et entre ces deux guerres, mais également lors de l'établissement de la structure institutionnelle internationale qui existe encore aujourd'hui.

Quelle est la place de la France dans ce récit à la fois identitaire et historique ? Bien restreinte, on en conviendra, car la métaphore du triangle nord-atlantique est circonscrite aux interactions diplomatico-stratégiques au sein de la « race » anglo-saxonne ou – rectitude politique oblige– de l'anglosphère. En effet, les trois grandes idées ayant marqué la politique étrangère canadienne évoquées jusqu'à présent, l'impérialisme britannique (Berger, 1970), l'isolationnisme de l'entre-deux-guerres (Haglund, 2000a) et le rôle d'entremetteur (Johnson et Lenarcic, 1996), découlent toutes de considérations liées au développement d'une identité canadienne sur les bases des identités britannique et nord-américaine (Aggarwala, 1999, p. 239 et 254). Ainsi, selon certains, « *both Canada and the United States were former British colonies,* [...] *the national elites in both countries were largely English speaking and anglocentric until after the Second World War, and* [...] *their political cultures in their formative periods had looked to Britain and its civilization as a model to emulate* » (McKercher et Aronsen, 1996, p. 4).

L'idée que le Canada fait partie intégrante d'une association de peuples anglophones et que cette appartenance influence directement son comportement international est largement confinée à la première moitié du XX^e^siècle. Jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il est généralement accepté par les historiens que l'identité, l'économie et la politique extérieure canadiennes sont essentiellement définies et façonnées par ses

relations avec la Grande-Bretagne et les États-Unis (Mackenzie, 2006, p. 102 ; 2007, p. 97). Cela découle de la simple observation que le Canada venait à peine de se départir de son statut de colonie britannique, qu'il était habité en majorité par une population d'origine britannique, qu'il partageait la plus longue frontière du monde avec les États-Unis et que son économie était (et demeure) pour l'essentiel confinée aux échanges commerciaux avec (au moins l'un de) ces pays.

Mais l'influence d'une culture politique anglosphérique sur la politique étrangère – si tant est qu'elle existe – dépasse celle de ces déterminants matériels et démographiques. Rappelons par exemple que certains historiens qualifièrent de « devoir national qui va de soi » la participation volontaire du Canada à la Seconde Guerre mondiale (Granatstein et Bothwell, 1993). Le politologue Albert Legault va presque aussi loin lorsqu'il avance que « l'importance qu'attachait le Canada aux relations anglo-américaines », qui perdura au moins jusqu'à la création de l'OTAN selon lui, découlait de considérations politiques plutôt que purement sécuritaires.

> L'insertion du Canada à l'intérieur d'une alliance qui regrouperait ces principaux pays lui apparaissait encore la meilleure façon de garantir ses intérêts à long terme : premièrement, faire entendre sa voix au sein du concert des nations atlantiques, deuxièmement, éviter le dialogue exclusif avec son interlocuteur du sud qui le menaçait d'absorption à long terme, et troisièmement, assumer sa part de responsabilités collectives (Legault, 1977, p. 163).

Au rôle d'entremetteur entre la Grande-Bretagne et les États-Unis se juxtaposent donc plusieurs bénéfices, dont ceux d'influence politique, de sécurité nationale et, de manière plus générale, du développement d'une personnalité internationale distincte, c'est-à-dire d'un statut d'État indépendant.

Ce dernier élément peut sembler paradoxal, dans la mesure où la métaphore du triangle circonscrit plus qu'elle n'ouvre la porte au développement d'une personnalité internationale indépendante pour le Canada en confinant les frontières de celle-ci à l'anglosphère. Mais cette délimitation normative et géopolitique s'explique par les fondements culturels qui lui sont attribués. Pour plusieurs, en effet, ce n'est pas tant la langue que partagent les peuples anglophones qui en font une collectivité particulière, mais plutôt la culture politique britannique qu'ils ont en commun (Mead, 2005-2006, p. 124). Ce postulat permet d'expliquer deux phénomènes. D'abord, la persistance de l'anglosphère au-delà des circonstances particulières qui ont mené à sa création au début du XXe siècle (Soward, 1965, p. 524). Les valeurs et la culture politique britanniques ayant façonné la politique étrangère canadienne au moment crucial de son établissement distinct de Londres et de son institutionnalisation politique, certains s'interrogent à savoir s'il existe, encore au début du XXIe siècle, une propension culturelle des pays anglophones, dont

le Canada, à recourir à la force militaire à l'étranger sur la base d'une identité collective anglosphérique (Haglund, 2005b ; Massie, 2008b ; O'Connor et Vucetic, 2010).

Ce questionnement découle du fait que l'existence et la persistance d'une culture stratégique anglo-saxonne ne font aucun doute dans l'esprit de plusieurs. Les deux guerres menées par les États-Unis contre l'Irak en témoignent. Les pays anglo-saxons démontrèrent, lors de la première guerre du golfe Persique, « *a readiness for war unmatched by any other group* » (Freedman et Karsh, 1993, p. 347). De même, au cours de la seconde guerre du Golfe[2], l'Australie et la Grande-Bretagne furent parmi les alliés les plus fidèles des États-Unis, le Canada et la Nouvelle-Zélande ayant rompu les rangs de l'anglosphère. Les vives réactions de la communauté universitaire canadienne démontrent d'ailleurs le caractère exceptionnel et inattendu de la décision du gouvernement Chrétien. Certains la qualifièrent d'anomalie par rapport à la politique canadienne à l'égard de l'Irak au cours de la décennie précédente (Harvey, 2004, p. 200 ; traduction libre). Pour d'autres : « *Ottawa's decision to forgo participation in the Iraq war was not only inconsistent with traditional Canadian foreign policy, but at odds with the Chrétien government's behaviour, both before and after September 11, 2001* » (Sokolsky, 2004, p. 3 ; voir aussi Fawn, 2008). Enfin, Jocelyn Coulon estime qu'il s'agit d'« un des grands mystères » de la politique étrangère canadienne (Coulon, 2004, p. 142). Étonnante pour plusieurs, cette « anomalie » est tout à fait remarquable pour sa dimension non anglosphérique : le gouvernement canadien conditionna (implicitement) son approbation à la guerre contre le régime de Saddam Hussein à la décision du président de la république française (Haglund, 2005b, p. 179-180). Cela ne manqua pas de soulever de nombreuses questions quant aux sources de la légitimité de l'usage de la force par le Canada, qui sembla passer du triangle, jusqu'alors prévalent, à un « quadrilatère » nord-atlantique à travers l'inclusion d'une francosphère, et ce, au grand dam de plusieurs nostalgiques[3] (Massie, 2008a ; Granatstein, 2003 ; Fife, 2003).

Cette prétendue culture politique anglo-américaine explique également pourquoi certains politologues voient dans l'anglosphère la solution aux problèmes contemporains de politique étrangère du Canada. Douglas Stuart propose par exemple que le Canada mette en tête de ses priorités l'établissement d'une alliance anglo-américaine au sein de l'Alliance atlantique, ce qui aurait pour avantage selon lui d'accroître l'influence internationale du Canada, de mettre de l'avant ses valeurs libérales et de respecter son expérience historique unique d'ancienne colonie britannique nord-américaine (Stuart, 2005, p. 186). Il propose, autrement dit, la répétition du

2. Il s'agit plus exactement de la quatrième guerre du Golfe si l'on tient compte des guerres entre l'Iran et l'Irak de 1969-1975 et 1980-1988. Nous nous plions cependant à l'usage des termes conventionnels.

3. Parmi les déçus, on compte les premiers ministres Stephen Harper et Brian Mulroney, de même que l'éminent historien Jack Granatstein.

comportement canadien lors de la période formatrice de sa politique étrangère indépendante. Pour Brebner en effet, l'existence même du Canada comme nation indépendante des États-Unis et de la Grande-Bretagne découle des relations harmonieuses que le Canada a su entretenir avec et entre ces deux pays (Brebner, 1958, p. 310). Bref, puisque c'est au sein de l'anglosphère que le Canada a atteint son statut international distinct et influent, c'est au sein de celle-ci qu'il doit poursuivre son action internationale et ainsi préserver ces acquis auprès de la superpuissance américaine.

Toute discussion abordant les thèmes de l'identité et de la culture comporte son lot de critiques. Quatre éléments apparaissent ici particulièrement saillants. Premièrement, une identité collective exclut, par définition, ceux qui ne partagent pas ses caractéristiques ou qui ne se sentent pas interpellés par celles-ci. L'identité anglosphérique frappe évidemment en ce qu'elle exclut au moins le tiers de la population canadienne au début du XXe siècle, en particulier celle d'origine et de culture françaises. La nation canadienne, telle que sous-entendue par la métaphore du triangle nord-atlantique, est essentiellement formée par l'ethnie anglaise dominante au Canada. Il est donc peu surprenant que le rôle prescrit par cette identité en matière de politique internationale, à savoir un attachement particulier à l'égard des États-Unis et de la Grande-Bretagne, exclue la France comme partenaire significatif pour le Canada et que plusieurs se montrent étonnés, sinon choqués, lorsque celle-ci jouit d'un rôle « démesuré » dans la politique étrangère canadienne, notamment en mars 2003.

Deuxièmement et corollairement, toute identité est forcément contestée et contestable. Le récit en matière de politique étrangère qu'accompagne l'identité anglosphérique omet, entre autres, le rejet par un très grand nombre de Canadiens français du militarisme associé à la politique internationale impérialiste promue par certains défenseurs de l'identité anglo-américaine du Canada, que ce soit au début du XXe siècle ou 100 ans plus tard. Qualifiés par Brebner de « *passionately defensive and persistently non-cooperative* », les Québécois furent accusés d'avoir porté gravement atteinte à l'intérêt national du Canada en déterminant la décision du gouvernement Chrétien de ne pas épauler les États-Unis et la Grande-Bretagne lors de l'invasion irakienne de mars 2003 (Brebner, 1958, p. 264 ; Granatstein, 2007, p. 150). À ce clivage s'ajoute la division, évoquée plus haut, entre ceux affichant une préférence pour le continentalisme (ou l'« idée nord-américaine ») par rapport à l'impérialisme britannique. Il n'est donc pas surprenant que les récits en PEC soient marqués par des interprétations divergentes quant au bien-fondé de telle ou telle allégeance géopolitique et normative.

Troisièmement, l'identité anglosphérique sert à embellir la réalité des faits historiques. La métaphore du triangle nord-atlantique

> *was particularly favoured by Canadian scholars because it allowed Canada to punch above its weight in scholarly representations of the past. It kept, and still keeps, Canada as a player alongside the world's*

> *current greatest power and the world's previous great power—and in so doing appears to give Canada a remarkable place on the world stage* (Stewart, 2004-2005, p. 11).

La métaphore perdure ainsi en PEC et dans l'imaginaire collectif malgré ses maigres (et difficilement calculables) résultats en matière d'influence internationale. Le nationalisme qui sous-tend et que projette la métaphore du triangle contribue donc à sa prégnance historique. Enfin, et quatrièmement, comme toute identité collective, l'anglosphère n'est pas imperméable aux effets du temps et des nouvelles expériences ; en un mot, elle évolue.

LES IDENTITÉS ATLANTISTE ET EUROPÉENNE DU CANADA

Au cours des années 1940, le Canada amorça une réorientation géostratégique et identitaire qui aurait fait frémir Oscar D. Skelton. Reconnu pour son anti-européanisme, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait remis en question au cours de l'entre-deux-guerres les liens qui unissaient le Canada à l'Europe (en particulier avec la Grande-Bretagne) en s'opposant à toute responsabilité canadienne à l'égard de la sécurité du Vieux Continent (Hillmer, 1976). Or le Canada a procédé, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à un « élargissement » de son identité étatique pour désormais inclure l'Europe de l'Ouest (et non seulement la Grande-Bretagne et les États-Unis) dans ses préoccupations de sécurité internationale. Comme le note Kim Richard Nossal, l'expansion du « royaume » de la sécurité nationale canadienne à l'Europe occidentale avec la création de l'OTAN s'est accompagnée d'un désir de la part « des Canadiens de s'identifier clairement comme faisant partie de l'"Ouest" dans la confrontation mondiale émergente conduite par les deux nouvelles superpuissances » (Nossal, 2007, p. 106).

Une transformation identitaire apparaît ainsi avoir marqué la période d'après-guerre de manière parallèle à une réorientation géostratégique. Plus précisément, Nossal suggère que l'expérience historique de la Seconde Guerre mondiale a bouleversé la politique étrangère et l'identité canadienne de manière tout aussi significative que la Grande Guerre (*ibid.*, p. 106-107 et 112). Cette dernière avait conduit certains, dont Skelton et le premier ministre Mackenzie King, à redouter un nouvel engagement militaire en Europe, à remettre en question l'identité britannique du Canada (avec plus ou moins de vigueur selon les protagonistes) et à adopter une politique de sécurité internationale isolationniste (d'où l'idée nord-américaine, rappelons-le). La guerre de 1939 (ainsi que la politique d'apaisement qui la précéda), quant à elle, commanda aux autorités politiques canadiennes une toute nouvelle approche internationale, marquée non plus par l'isolationnisme ou l'impérialisme au sein du triangle nord-atlantique, mais par une participation active et indépendante dans les affaires internationales à l'extérieur du triangle. Bouleversés par les événements tragiques de la guerre et menacés par le

communisme soviétique, les Canadiens appuyèrent l'engagement de leur pays envers la sécurité de l'Europe de l'Ouest tout entière et s'identifièrent désormais à l'« Occident ».

Il s'agit là d'un revirement substantiel par rapport aux deux facettes primordiales du triangle nord-atlantique : les relations canado-américaines et les relations canado-britanniques. D'autres relations bilatérales, et en particulier les relations franco-canadiennes, trouvent désormais une place dans (ou du moins le potentiel d'être importantes pour elle) la politique de sécurité internationale du Canada, l'espace normatif et géostratégique étant désormais ouvert à l'Europe de l'Ouest. Si les orientations géopolitiques évoquées jusqu'à présent peuvent être étiquetées de continentalisme (ou nord-américanisme), d'isolationnisme et d'impérialisme britannique, l'inclusion de l'Europe de l'Ouest en PEC marque quant à elle l'avènement du concept d'« atlantisme ». Pour Nossal, cette expansion géonormative du triangle nord-atlantique a lieu après la Seconde Guerre mondiale, alors que l'objectif principal de la politique de sécurité internationale du Canada, qui était « d'unir les États-Unis et la Grande-Bretagne dans une cause commune », inclut désormais la « France et d'autres pays d'Europe de l'Ouest[4] » (Nossal, 2001, p. 224-225).

La participation active du Canada à la création de l'OTAN constitue effectivement le point de départ – et même la pierre angulaire – de la conception atlantiste en PEC. Commentant à la fin des années 1950 ce moment historique, l'historien Robert Spencer soulève deux points fondamentaux pour notre propos (Spencer, 1959b, p. 95-96). Il souligne, d'une part, la quasi-absence de débat à la Chambre des communes au sujet de l'adhésion du Canada à l'Alliance atlantique en raison d'un large consensus politique favorable à l'établissement d'une communauté atlantique contre l'Union soviétique. Cela suggère le premier fondement de l'importance de la France (entre autres) dans la politique de sécurité internationale : l'existence d'une communauté de valeurs et d'intérêts nord-atlantiques – et ultimement d'une identité collective libérale-démocratique partagée par un grand nombre d'élites politiques canadiennes (Roussel, 1998). Le second élément que soulève l'historien porte sur les pôles d'attraction (ou d'affection) au sein de cette communauté transatlantique. Il s'agit de déterminer si l'inclusion (supposée) de la France dans les préoccupations géostratégiques du Canada découle effectivement d'une identité commune avec l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord, émergeant avec la création de l'OTAN. Spencer jette un doute significatif à ce sujet :

> *It is, of course, true that the [North Atlantic Organization] treaty linked Canada with her traditional associates ; that, as the Economist pointed out at the time, a treaty of which the United Kingdom and*

4. Mais cette expansion géonormative ne signifie pas nécessairement une importance particulière accordée à la France. David Haglund soutient par exemple, à l'instar d'autres analystes, que c'est l'Allemagne qui constitue l'État européen le plus important dans le « rééquilibrage » du triangle nord-atlantique (Haglund, 2000b, p. 22).

> *the United States constituted the core satisfied the basic condition of Canada's foreign policy* [...] *It was in a real sense the natural expression of associations and affinities, of the cohesive forces already existing within the group. It preserved, as already suggested, the essential continuity of Canada's history as the apex of the North Atlantic Triangle. It met the essential condition of Canada's existence by providing a means of avoiding the traditional dilemma of choosing between the United States and the United Kingdom, the twin pillars upon which Canada's external relations had historically, and inescapably, been based* (Spencer, 1959b, p. 87 et 96)[5].

Bien qu'il admette la portée du revirement géostratégique pour le Canada, Spencer évoque l'existence d'une identité collective anglo-américaine précédant la formation de l'Alliance atlantique, laquelle constitue à ses yeux le fondement normatif de la stratégie canadienne en matière de sécurité internationale. L'OTAN, en conséquence, peut être conçue comme le prolongement du triangle nord-atlantique. Le rôle de la France demeure marginal dans cette logique puisque l'identité atlantiste du Canada s'établit pour l'essentiel sur la base d'une identité anglosphérique préexistante.

Il s'agit cependant d'un élément remis en question par plusieurs autres historiens et politologues, dont R.J. Sutherland. Ce dernier écrit au début des années 1960 que la France, tout comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, jouit d'un statut particulier dans les préoccupations stratégiques canadiennes, et ce, sur la base de considérations historico-culturelles plutôt que purement matérielles.

> *No two nations have precisely the same interests and hence there is no such thing as perfect friendship. Neither is there any such thing as absolute enmity. But there are certain natural alignments based upon a natural community of interests* [...] *In Canada's case, her strongest natural alignment is with the United States. This is based upon close economic ties and the fact that Canada relies upon the United States for her security. But there is also a cultural affinity, a basic compatibility of social institutions and attitudes which goes beyond any ordinary conception of common interests* [...] *Canada's second natural affinity is towards Western Europe and especially towards Britain and France* [...] *We share with the nations of Europe a common historical tradition, as well as ties of language, religion and culture. There is also a racial compatibility, and, in spite of what one might wish, race is likely to be a powerful political motive during the next half century* (Sutherland, 1962, p. 204-205).

L'élément « racial » a sans doute de quoi choquer le lecteur contemporain, mais il n'en demeure pas moins que ce que propose Sutherland est tout

5. Spencer n'est pas seul à concevoir la communauté transatlantique comme le prolongement naturel du triangle nord-atlantique. Pour une appréciation similaire, voir Holmes, 1976, p. 126 ; 1983, p. 8.

à fait compatible avec la notion d'anglosphère, quoique élargie à l'Europe de l'Ouest et, en particulier, à la France. Deux éléments fondamentaux apparaissent constituer la notion d'atlantisme en PEC : une communauté de valeurs et d'intérêts transatlantiques sur la base 1) d'une culture politique libérale-démocratique et 2) d'une identité ethnoculturelle (langue, religion, filiation ancestrale) européenne. Ces deux éléments, bien qu'étroitement liés, méritent d'être distingués analytiquement afin d'en faire ressortir les principales dimensions théoriques et implications politiques.

La variante libérale-démocratique de l'atlantisme est certainement la plus populaire. Elle suggère que les membres de l'OTAN (ou de l'« Ouest ») sont unis par un ensemble de valeurs, de croyances et de principes politiques et économiques, dont l'égalitarisme, le droit à la dissidence, le droit à la propriété privée, l'individualisme, le libre marché, le règlement pacifique des conflits, la liberté et la démocratie représentative (Haglund et Roussel, 2007, p. 2-3). Le socle fondamental de l'alliance transatlantique est ainsi constitué d'une culture politique libérale-démocratique commune, projetée par chacun de ses membres à l'extérieur de ses frontières – d'où l'appellation d'« alliance démocratique » utilisée afin de qualifier l'OTAN. Cette dernière est donc étroitement associée à la théorie de la paix démocratique (Owen, 1994 ; Brown, Lynn-Jones et Miller, 1996) et au concept de communauté de sécurité (Adler et Barnett, 1998), lesquels impliquent l'absence de menace ou de recours à la force entre les États (démocratiques, dans le premier cas). Poussée à son extrême, l'idée d'une communauté libérale-démocratique culmine avec le développement d'une identité collective transatlantique[6] (Risse-Kappen, 1995) et de l'institutionnalisation des relations entre ses membres sous une structure internationale supra-étatique plus ou moins contraignante, en l'occurrence l'OTAN et, dans une moindre mesure, l'OSCE. Voilà ce qui fait dire à un analyste que l'atlantisme évoque « une entité communautaire dans laquelle les politiques, les échanges économiques, les structures sociales et les divers intérêts tendent à s'uniformiser » et dans laquelle « la politique de défense prend ses racines » (Garigue, 1980, p. 557).

Dans la perspective libérale-démocratique, l'intérêt que porte le Canada envers Paris émane de valeurs et d'intérêts politiques et économiques partagés, lesquels découlent d'une appartenance commune à la communauté nord-atlantique. Robert Wolfe explicite par exemple la dimension économique de cette relation, essentielle selon lui à la création puis à la préservation d'un sentiment d'appartenance à la communauté transatlantique. C'est en partie la crainte de politiques économiques protectionnistes américaines ou européennes, conjuguée à l'idée que des disputes commerciales peuvent mener à des conflits, qui a motivé le gouvernement canadien à s'engager activement en faveur de l'établissement et du renforcement de

6 . Il est à noter que Thomas Risse, l'un des plus fervents défenseurs de l'idée d'une identité collective transatlantique, postule que cette identité peut exister *avant* son institutionnalisation politique, alors que d'autres, dont Bradley Klein, estiment que cette identité s'est forgée *avec* la création de l'OTAN (Klein, 1990).

l'article 2 de la Charte de l'OTAN. Autrement dit, le libéralisme économique constitue l'un des principaux fondements de l'identité collective transatlantique d'où découlent des buts, des priorités et des intérêts communs, en particulier l'établissement et le maintien d'un ordre politique et économique international favorable aux économies capitalistes nord-atlantiques (Wolfe, 1990-1991). Dans cette perspective, il n'est pas étonnant de constater que la France et le Canada (et de manière plus générale l'Union européenne et l'Amérique du Nord) possèdent un intérêt mutuel pour la création d'une zone de libre-échange transatlantique, malgré les nombreux obstacles à sa mise en place.

Même si cette dernière vient un jour à exister, elle sera loin de concrétiser le pendant politique de l'idée d'une identité collective transatlantique, c'est-à-dire la création d'une véritable fédération transatlantique. Celle-ci devrait effectivement suivre afin d'institutionnaliser les rapports interétatiques entre démocraties libérales et capitalistes (Roussel, 1998). Reste que le socle culturel libéral-démocratique qui unit les deux continents demeure une réalité selon plusieurs. Pour l'ancien ambassadeur canadien auprès de l'Union européenne, Jeremy Kinsman, cela ne fait aucun doute. « *Canada has a basic connection with Europe through shared political and moral cultures. We make the same assumptions about the basic rights of citizens* [...] *This value system is the legacy of the Enlightenment which spread from France in the 18th century to become our bedrock faith, a global asset, and our best protection* » (Kinsman, 1998, p. 6, 11 et 13)[7].

Cela nous amène à la seconde variante, ethnoculturelle celle-là, de la notion d'atlantisme, qui porte sur l'identité européenne du Canada. Dans cette perspective, l'expansion du triangle nord-atlantique à l'Europe de l'Ouest suivant la Seconde Guerre mondiale s'est établie non seulement sur la base de valeurs et d'intérêts libéraux communs, mais aussi en raison de liens historiques, culturels et ethniques particuliers. Comme le souligne Kirton, ce qui fait du Canada un pays « de plus en plus européen », c'est non seulement sa colonisation britannique et française, mais surtout, en dépit du déclin démographique, un partage de « valeurs européennes » (Kirton, 2007, p. 313). C'est à cet égard que la France – tout comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, selon la perspective anglosphérique – se distingue des autres démocraties libérales, aussi important que fût le Siècle des lumières pour la culture politique canadienne. Le nœud du débat, comme nous l'avons noté plus haut, porte sur la nature et l'importance de l'attachement sentimental envers la France – par rapport à son attachement envers l'anglosphère – au sein de ce qui peut être qualifié d'identité atlantiste du Canada. L'éminent

7. Dans son essai sur les racines européennes de l'identité canadienne, le politologue Philip Resnick va encore plus loin : « *Its* [*Canada's*] *underlying political and social values are ultimately European-derived ones : peace, order, and good government, constituted authority, political community, individual liberty, and citizen equality.* » Quand on pense à l'importance de ces valeurs et de ces principes pour la politique étrangère canadienne, l'influence indirecte du caractère européen du Canada sur ses orientations géostratégiques ne peut qu'être substantielle (Resnick, 2005, p. 61 ; Chapnick, 2005a).

John Holmes prit position dans le débat opposant les visions « triangulaire » et « quadrilatériste » de l'atlantisme en commentant ainsi l'orientation géostratégique du Canada : « [S]'il nous fallait entrer dans une association de tireurs [l'OTAN] avec le géant [les États-Unis], nous voulions que nos deux mères, la Grande-Bretagne et la France, en fassent partie aussi » (Holmes, 1968, p. 300 ; 1983, p. 8 ; 1976, p. 126). C'est également ce caractère « hybride » du Canada, qui tient autant de l'Europe que des États-Unis, qui amène Jennifer Welsh à valoriser le rôle « naturel » du Canada « comme interprète entre les deux rives de l'Atlantique » (Welsh, 2004b, p. 152).

Pour Holmes, il résulte de cette perspective quadrilatériste une préoccupation particulière du Canada envers le maintien de l'unité de l'alliance démocratique, et ce, en partie à cause de la composition ethnique du pays. Écrivant au lendemain du retrait français du commandement militaire intégré de l'OTAN, Holmes notait en effet que :

> Le fait que l'OTAN soit devenue à certains égards une source de différends entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, est une cause de tristesse pour le Canada [...] C'est pourquoi le Canada a fait un effort isolé et désespéré pour que les quartiers généraux de l'OTAN restent à Paris [...] La brouille entre Washington, Londres et Paris est néanmoins très inquiétante pour les responsables de la politique étrangère du Canada. Il est tout à fait faux de supposer qu'on puisse diviser les attitudes des Canadiens en celle des anglophones, qui veulent suivre Londres ou Washington, et celle des francophones qui veulent suivre Paris. Ce qui est vrai, toutefois, c'est que nous serions toujours mal à l'aise si nous nous confondions avec un camp qui serait hostile à l'une ou l'autre de ces trois puissances [...] Il ne sera pas facile [...] de maintenir l'accord sur la politique étrangère parmi les deux cultures canadiennes s'il y a faille dans le monde entre les États francophones et anglo-saxons (Holmes, 1968, p. 301-302).

Holmes postule ainsi l'existence d'un attachement social et cognitif entre le Canada et la France, lequel est le fruit de liens historiques et culturels transatlantiques, et dont les effets se manifestent directement sur la politique de sécurité internationale canadienne. Il n'est d'ailleurs pas le seul à penser ainsi. Kim Richard Nossal appuie et ajoute : « *The vast majority of those living in the northern half of North America had always felt the transatlantic ties of birth, family, national origin, politico-cultural inspiration, commercial intercourse, and even, it has been argued, psychological dependence* » (Nossal, 1992, p. 81). De manière quelque peu problématique, c'est la rupture avec le républicanisme américain à la fin du XVIIIe siècle (au moment de la guerre d'Indépendance des États-Unis) plutôt que la composition ethnique qui est souvent proposée comme événement soulignant le caractère européen du Canada (Nossal, 1992, p. 81 ; Underhill, 1960, p. 256-257). Comme l'affirme l'ancienne ambassadrice canadienne Marie Bernard-Meunier :

> *Within a generation, a majority of Canadians may well come from all other regions of the world, yet this is not to say that our European roots will become irrelevant. Our institutions, our political culture, and both of our official languages have come from Europe, helping to forge our national character. The big break-away from Europe that the American Revolution represents in the United States never happened here and accordingly our views on domestic as well as on foreign policy issues remain quite close to those of Europeans to this day* (Bernard-Meunier, 2006, p. 111).

Bien évidemment, le soi-disant européanisme antirévolutionnaire canadien peut difficilement être attribuable à la France, consœur révolutionnaire des États-Unis à la même époque. C'est donc forcément aux liens ethnoculturels entre Canadiens anglais et Britanniques – la célèbre *British connection* – que fait allusion l'idée de l'antirévolution, avec l'émigration au Canada de milliers de Loyalistes fidèles à la Couronne britannique au XVIIIe siècle. De manière plus historiquement crédible, mais fortement critiquée au Québec, le premier ministre Harper évoqua l'héritage européen du Canada en tentant d'y intégrer la minorité canadienne-française. Il vanta ainsi l'attachement historique du Canada envers la France : « [I]l y a 400 ans, à Québec, notre pays est né en français. La fondation de Québec est aussi la fondation de l'État canadien » (Canada, 2008, p. 5546). Plusieurs nationalistes québécois réagirent avec fureur à cette remarque, observant que ce récit historique omettait délibérément le schisme provoqué par la Conquête britannique et que la fondation de Québec marquait la mise sur pied du premier établissement permanent français en Amérique du Nord, la naissance de la nation québécoise et « la pérennité de la langue et de la culture françaises sur ce continent » (Descôteaux, 2008a, p. A6).

Le caractère national européen du Canada soulève donc une importante difficulté, celle du différentiel d'attachement identitaire entre Canadiens français et Canadiens anglais à l'égard de la France. Il ressort effectivement de la littérature en PEC une tendance à souligner l'importance de la France pour Ottawa de manière similaire à la *British connection*, c'est-à-dire en invoquant les liens ethnoculturels entre les deux pays comme fondements d'un attachement transatlantique. Or, comme nous le verrons plus loin en examinant le facteur québécois de plus près, il serait pour le moins audacieux d'affirmer qu'il existe (ou a existé) une francosphère ou *French connection* d'ampleur et de nature similaires à sa variante britannique.

À cette ambivalence vis-à-vis de la France s'ajoutent l'anti-impérialisme britannique et l'antimilitarisme, tous deux manifestes chez les Canadiens français au cours des deux guerres mondiales. Il est d'ailleurs remarquable qu'une analyste ait pu reconnaître « l'attachement du Canada au Royaume-Uni » comme l'« un des éléments fondamentaux de la politique extérieure canadienne » et soutenir – aussi absurde que cela puisse être – que ces « liens sentimentaux » étaient plus importants chez les Canadiens français que chez les Canadiens anglais, ces derniers étant désormais « américanisés »

(van der Esch, 1950). Nous reviendrons plus loin sur le différentiel d'attachement identitaire transatlantique. Soulignons pour l'instant que, peu importe ses origines (libérale-démocratique ou ethnoculturelle) et la nature exacte des allégeances transatlantiques des francophones et des anglophones, l'identité atlantiste du Canada repose (comme le souligne Holmes d'ailleurs) sur un consensus national fort impressionnant par rapport aux clivages existants lors des deux conflits mondiaux. L'appui populaire au Québec comme ailleurs au Canada envers l'OTAN s'est effectivement maintenu tout au cours de la guerre froide, malgré quelques réserves de la part des Québécois pour ses exigences à l'égard des dépenses militaires (Gow, 1970 ; Buteux, Fortmann et Martin, 1996). L'inconfort de plusieurs Canadiens eu égard au caractère militaire de l'OTAN explique d'ailleurs en partie la détermination des dirigeants politiques canadiens à mettre en place « plus qu'une alliance militaire » (soit une véritable communauté nord-atlantique) de même que leur déception devant la résistance de certains alliés à cet objectif politique (Epp, 1990 ; Haglund, 2000b, p. 84).

La seconde difficulté que révèle le prétendu caractère européen du Canada, également relevée par John Holmes, porte sur les effets, potentiellement contradictoires, de cette européanité sur la politique de sécurité internationale du Canada. Alors que l'existence d'une identité collective libérale-démocratique suppose une communauté d'intérêts et de valeurs nord-atlantiques, l'identité européenne du Canada implique une inclination pro-européenne, pro-française ou pro-britannique, en matière de politique étrangère. Ainsi, selon le politologue Philip Resnick :

> *What differentiates Canadians from Americans is the fact that Canadians remain a good deal more European in their sensibilities* [...] *Concretely, the result has been to align Canada more closely with Europeans. The fact that we are now dealing with a post-imperial Europe makes it considerably easier for Canadians than it might have been true at the time of the Algerian War or the Suez Crisis* (Resnick, 2005, p. 19 et 70-71).

> [W]*hen Canadian foreign policy differs from that of the United States* [...] *it tends to find itself more in line with European opinion than with American* (Bernard-Meunier, 2006, p. 111-112).

L'intérêt marqué au cours des dernières années pour l'européanité des valeurs et des intérêts canadiens s'explique en partie par la popularité de l'analyse du schisme transatlantique effectuée par Robert Kagan à la suite de la guerre anglo-américaine contre l'Irak (Kagan, 2004). Plusieurs politologues canadiens furent interpellés par la thèse kaganienne sur la rupture Europe/Amérique et tentèrent de situer le Canada par rapport à la métaphore « céleste » suggérée par Kagan. David Long en offre un bon exemple :

> *Kagan suggests that Europeans are from Venus and Americans from Mars ; the point being that Europeans tend to look for peaceful settlement, processes of accommodation and compromise, while Americans are goal oriented and much more likely to resort to the use of force*

> *in the pursuit of those goals* [...] *On a wide range of issues Canada's position and Canadians' values are closer to the European view, or are between American and European views* [...] *That Canada sided with a number of European states on Iraq, and on NMD, is no coincidence, and neither is the fact that in UN votes, Canada tends to vote with the EU when it is united and with the majority of EU states when they are divided* (Long, 2003, p. 604-605).

Bien que Long préfère la version libérale-démocratique à la version ethnoculturelle de l'atlantisme canadien[8], son analyse soulève la question suivante : de quelle Europe s'agit-il exactement ? Car si la guerre anglo-américaine (pour ne citer que cet exemple) a démontré une chose, c'est bien l'existence de divergences significatives entre les pays européens, et en particulier entre la France et la Grande-Bretagne, en matière de sécurité internationale (Garton Ash, 2004 ; Forsberg et Herd, 2006). Si la politique étrangère canadienne témoigne d'une inclination pro-européenne, il convient de préciser de quelle Europe il s'agit, puisque les effets de l'identité atlantiste canadienne sur la politique internationale peuvent varier considérablement selon ses fondements normatifs.

Plusieurs orientations géostratégiques peuvent ainsi découler de l'identité atlantiste du Canada, avec leurs implications respectives en matière de politique de sécurité internationale. D'abord, comme nous l'avons relevé plus haut, une culture stratégique anglosphérique sur la base du triangle nord-atlantique aurait dû conduire le Canada à participer à la guerre contre l'Irak en mars 2003, tout comme une culture stratégique impérialiste l'a amené à déclarer la guerre à l'Allemagne en septembre 1939. Les limites de cette perspective sont donc manifestes et indiquent un changement de la culture stratégique canadienne au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Une culture stratégique libérale-démocratique devrait, quant à elle, conduire le Canada à participer, quoique de façon minimale (ou symbolique) compte tenu du caractère « non militaire » du Canada, à toutes les missions de l'OTAN afin de défendre ou de promouvoir la sécurité, les intérêts et les valeurs des membres de l'alliance démocratique (Haglund et Roussel, 2007 ; Morton, 1987, p. 628). Elle semble *a priori* fondée puisque, effectivement, le Canada a contribué militairement à chacune des opérations expéditionnaires de l'OTAN.

Cette perspective ne permet toutefois pas de comprendre le comportement stratégique canadien lorsque les membres de l'alliance sont divisés sur le bien-fondé d'une intervention militaire. La culture stratégique libérale-démocratique doit ainsi être davantage précisée. Elle peut être caractérisée par une inclination en faveur de un ou plusieurs États membres de l'alliance démocratique, que ce soient les États-Unis (évoquant le continentalisme

8. L'auteur estime effectivement que les raisons motivant une coopération étroite entre le Canada et l'Europe sont : « *the common basis of established democracy, mixed market economy, the rule of law, and the emphasis on multilateralism in the international system* » (Long, 2003, p. 605 et 608).

ou l'impérialisme américain), l'anglosphère, la francosphère, ou les pays aux idées similaires (*like-minded states*), tels que les pays scandinaves. Elle peut également être caractérisée, comme le propose John Holmes, par une disposition favorable à l'égard de la solidarité entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, avec pour conséquence une participation militaire du Canada lorsque ces pays s'entendent sur le bien-fondé d'une mission (Massie, 2008a, 2010). L'étude empirique de l'importance de la France dans la culture stratégique canadienne semble donc nécessaire afin de mieux cerner les fondements géopolitiques et normatifs de la politique de sécurité internationale du Canada, leurs effets sur cette dernière, de même que les périodes de transition entre différentes orientations géostratégiques.

LA MÉTAPHORE DU CONTREPOIDS

La discussion qui précède soulève une question : le rôle de la France dans la politique étrangère canadienne est-il nécessairement lié à une identité collective transnationale ? Pas forcément. Le néoréalisme, qui figure certainement parmi les approches théoriques les moins culturalistes qui soient, est également évoqué pour caractériser le rôle de la France dans la politique de sécurité internationale canadienne. C'est d'ailleurs précisément d'une métaphore associée au réalisme – et en particulier au structuro-réalisme – qu'est issue une interprétation populaire du rôle de la France : il s'agit de la recherche de contrepoids comme intérêt national, intérêt qui se traduit par une stratégie d'« équilibrage » de la puissance ou de la menace, en fonction soit de la distribution relative de la puissance entre les États, soit des menaces pesant sur la sécurité et la souveraineté du Canada.

L'argument le plus souvent invoqué pour appuyer la conception structuro-réaliste de l'équilibre de la puissance en PEC a été explicité par le haut fonctionnaire aux Affaires étrangères Escott Reid. En août 1947, soit plusieurs mois avant que l'idée ne soit officiellement proposée en Europe et aux États-Unis, Reid suggéra (avec l'approbation de ses supérieurs) la création d'une alliance transatlantique afin de faire contrepoids à la puissance de l'Union soviétique et de se prémunir contre la menace qu'elle posait.

> [W]*e do not need to drive the Soviet Union out of the United Nations in order to unify the Western world politically, and thus strengthen it in its struggle with the Soviet Union. The balance of power against the Soviet Union would be greatly increased if the nations of the Western world were, for example, to organize in advance an alliance which would become immediately effective if the Soviet Union should commit aggression* (Canada, 1947, p. 380)[9].

9. Reid prononça son discours le 13 août 1947 et soumit un mémorandum le 30 août suivant. Nous citons le mémorandum, tel que reproduit dans *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada* (ci-après, DRREC).

Ainsi, l'Europe de l'Ouest était envisagée d'un point de vue utilitaire, c'est-à-dire pour sa contribution à la défense des intérêts géostratégiques du Canada, en l'occurrence la protection du pays contre l'Union soviétique. La réhabilitation économique, politique et militaire de l'Europe, de même que son association avec les États-Unis, devait permettre de dissuader l'URSS de commettre une agression et d'éviter ainsi une autre guerre mondiale. Il s'agit effectivement du quatrième facteur explicatif de l'engagement canadien au sein de l'OTAN selon l'historien Paul Létourneau : devant l'expansion soviétique en Europe, « la dissuasion semblait fortement préférable au retour de la politique de l'*appeasement* » ayant mené à la Seconde Guerre mondiale (Létourneau, 1992, p. 58). C'est donc la sécurité physique du Canada qui serait menacée par le déclenchement potentiel d'une autre guerre mondiale, cette fois contre l'Union soviétique. La stratégie canadienne de contrepoids qui en découle est relativement simple : contrer l'URSS par l'association politico-économique et militaire de l'Europe de l'Ouest, des États-Unis et du Canada. La raison sous-jacente est tout aussi claire : la sécurité canadienne est indissociable de celle de l'Europe de l'Ouest, puisque le Canada n'a aucun intérêt à ce que l'Europe soit dominée par une seule puissance. La stratégie de contrepoids antisoviétique n'a donc rien de nouveau pour les structuro-réalistes ; elle explique tout autant l'engagement canadien dans les deux guerres mondiales (Sokolsky, 1990, p. 210).

Le rôle de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada consiste, dans cette perspective utilitariste, à contribuer aux efforts transatlantiques de contrepoids. Il est toutefois très limité en ce qu'il n'a rien de « particulier » ni de culturel. Il n'est effectivement pas clair si la France est essentielle ou secondaire pour contrer Moscou. Après tout, dans son mémorandum du 30 août 1947 cité plus haut, Reid exclut la France comme partenaire assurée au sein de la future Alliance atlantique, compte tenu de l'incertitude qui régnait à l'époque quant à la capacité de Paris de résister aux pressions des mouvements communistes internes (Canada, 1947, p. 373). Il est aussi permis de se demander si Ottawa jugeait indispensable le maintien de la France dans le camp occidental, au point de recourir à la force militaire advenant la chute de la Quatrième République au profit d'un régime communiste français.

La stratégie canadienne de contrepoids est toutefois moins souvent exprimée dans sa dimension antisoviétique que dans sa version anti-américaine. Effectivement, la métaphore du contrepoids évoque non seulement une association Canada, Europe et États-Unis afin d'assurer conjointement la sécurité politique et territoriale de l'Occident par rapport à Moscou, mais également une association Canada-Europe en vue de contraindre un allié commun : Washington.

Cette seconde signification a de quoi surprendre tout structuro-réaliste. Il est en effet courant de parler du comportement stratégique du Canada en évoquant la notion de ralliement (*bandwagoning*), qui l'amène à adopter un comportement (rationnel) d'alliance avec la coalition d'États la plus puissante (Waltz, 1979, p. 126 ; Schweller, 1998, p. 67) ou avec la coalition

la moins menaçante (Walt, 1987), en l'occurrence celle dirigée par les États-Unis. La stratégie de contrepoids ou d'équilibrage (*balancing*), de son côté, est généralement comprise comme étant la tentative de *contrer* la coalition la plus puissante ou la plus menaçante, c'est-à-dire l'Union soviétique. C'est ainsi que la participation canadienne à l'OTAN, tout comme celle de l'Europe de l'Ouest, doit théoriquement être interprétée (pour les structuro-réalistes) comme une forme de ralliement aux États-Unis pour faire contrepoids à l'URSS, et non l'inverse, c'est-à-dire une alliance visant à contrer les États-Unis. Du reste, si l'équilibre de la menace et de la puissance a changé dans l'après-guerre froide, la stratégie de l'OTAN est demeurée la même, comme le soutiennent avec justesse deux observateurs :

> *Far from balancing, European states have bandwagoned with the United States, allying with it and assisting it in its use of power. Not only has NATO remained intact, it has added 10 members since the dawn of unipolarity. Central Europeans have actively joined the United States, and the rest have stayed with it. Europeans have also made it easier for the United States to exercise its power. NATO and the European Union each took on roles in stabilizing Bosnia and Kosovo, despite European disgruntlement with the way the United States handled those crises. Macedonia and Bosnia have become proving grounds for the Europeans' own security policy, as EU forces have replaced NATO in both places. The net effect of these missions, which of course also serve European interests, has been to free up American forces for the invasions and occupations of Afghanistan and Iraq* (Mowle et Sacko, 2007, p. 609).

L'engagement indéfectible du Canada au sein de l'OTAN – Ottawa a appuyé toutes les opérations et toutes les stratégies majeures de l'alliance depuis plus de 60 ans – représente ainsi, dans une perspective structuro-réaliste, une politique de ralliement visant à renforcer l'hégémonie américaine et non pas à contrer Washington.

Prenant le contrepied de cette interprétation, plusieurs analystes décrivent la politique étrangère du Canada comme étant l'expression d'une stratégie de contrepoids non seulement à l'égard de l'Union soviétique (à l'époque de la guerre froide), mais en même temps des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce qui, en toute logique néoréaliste, est un oxymore (Galia Press-Barnathan, 2006), car en fait la stratégie de contrepoids du Canada constitue une stratégie d'équilibrage « indirect » de la puissance américaine (Massie, 2011, 2013). Cette seconde forme de contrepoids n'est pas militaire mais essentiellement politique ; elle se situe au sein d'un sous-système international, l'Alliance atlantique, et implique une forme de contrepoids interne et subordonnée à la stratégie de ralliement d'ordre mondial et de nature militaire. Elle constitue, au surplus, un second point d'ancrage possible avec la France en matière de sécurité internationale. Comme l'expliquent trois analystes :

> [L]a recherche d'un contrepoids permettant au Canada d'échapper à une cohabitation parfois inconfortable avec les États-Unis serait parmi les raisons les plus importantes qui ont conduit les dirigeants canadiens à s'impliquer dans les affaires de la sécurité européenne dans l'immédiat après-guerre. Cette hypothèse contribue à expliquer pourquoi Ottawa a cherché à établir un « couplage stratégique » entre les deux continents, c'est-à-dire à rendre la sécurité de l'Amérique du Nord indivisible de celle de l'Europe. Elle permet d'expliquer les positions adoptées par le gouvernement quant à la nature et la forme [pas strictement militaire] de ce lien transatlantique. Loin d'être une considération secondaire, cette dimension devait être au cœur de la réflexion des dirigeants canadiens car elle touche directement à la survie de l'État en tant qu'entité souveraine et autonome (Roussel, Létourneau et Legault, 1994, p. 24).

La France peut dès lors servir les intérêts vitaux du Canada (son existence même semble menacée) en acceptant un tel couplage transatlantique. En un mot, la France contribuerait à la sécurité de l'État canadien.

La thèse du contrepoids anti-américain est cependant incohérente d'un point de vue strictement néoréaliste. Elle s'articule autour de deux intérêts nationaux : la souveraineté et le statut international du Canada. Premièrement, la variante anti-américaine de l'idée de contrepoids fait référence à ce que Stéphane Roussel qualifie de « double dilemme de sécurité » du Canada (Roussel, 1998, p. 130). C'est que, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Canada se sent menacé autant (ou du moins plus distinctement) par l'expansionnisme soviétique que par celui des États-Unis. Comme le résume succinctement l'historien Desmond Morton : « *The Soviet Union was the ultimate threat but the United States was the imminent danger* » (Morton, 1987, p. 639). Les préoccupations canadiennes en matière de souveraineté s'intensifièrent avec l'entrée en guerre des États-Unis en décembre 1941 et, surtout, avec la présence de plusieurs milliers de soldats américains en territoire canadien échappant à la supervision d'Ottawa (Morton, 1961, p. 76). Elles ne se dissipèrent toutefois pas avec le retrait de ces troupes. L'affrontement Est-Ouest, qui maintenait l'intérêt stratégique du territoire canadien pour Washington, suscita à nouveau de vives inquiétudes à Ottawa, certains craignant rien de moins que l'annexion du Canada au voisin du sud. L'établissement d'une alliance transatlantique était donc considéré comme étant capable de réduire la probabilité d'un tel scénario et d'assurer ainsi la survie de l'État canadien. Par exemple, voici comment Lester B. Pearson envisageait la situation, en juin 1948 : « *under such a* [*North Atlantic*] *treaty the joint planning of the defence of North America would fall into place as part of a larger whole and the difficulties arising in Canada from the fear of invasion of Canadian sovereignty by the United States would be diminished* » (Eayrs, 1980, p. 369).

Mais la stratégie de contrepoids eu égard aux États-Unis en matière de protection de la souveraineté canadienne n'a pas, dans les faits, été mise en place et n'a pas été défendue avec vigueur par le gouvernement canadien. Dans leur examen de cette dimension de l'argument du contrepoids, deux politologues en arrivent effectivement à la conclusion suivante :

> *A review of the available archival documents reveals a fairly strict compartmentalization between bilateral and multilateral activities. This separation has satisfied Washington's desire to prevent its European allies from interfering in the management of the systems for defending U.S. soil (and later, in the control of the apparatus of nuclear deterrence). But more curiously, it has satisfied some Canadian desires as well* (Haglund et Roussel, 2004, p. 53).

Bref, le gouvernement canadien n'a pas profité des quelques occasions qui lui ont été offertes pour « multilatéraliser » (ou « otanniser ») la défense bilatérale de l'Amérique du Nord afin de sécuriser la souveraineté canadienne en cas d'empiètements américains. Pis encore, en participant à la mise place du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), le Canada a contribué à accroître l'intégration – cette fois binationale – de la défense nord-américaine. Cela peut sans doute être attribué à la résistance autant des États-Unis que des membres européens de l'OTAN. Mais l'ancien diplomate John Holmes, pourtant un adepte de l'idée du contrepoids anti-américain, remet en question l'existence même d'une volonté canadienne de faire contrepoids aux États-Unis de manière à préserver la souveraineté du Canada dans la défense continentale[10].

Si l'OTAN (ce qui inclut inévitablement la France) n'exerce pas un rôle significatif en matière de préservation de la souveraineté canadienne, elle jouit certainement d'une importance particulière en matière de sauvegarde, sinon d'accroissement, de l'indépendance politique du Canada sur la scène internationale. En effet, contrairement à son articulation réaliste, certains ajoutent une dimension identitaire à la stratégie de contrepoids anti-américaine du Canada. Comme l'écrit un fervent adepte de la dimension antisoviétique et sécuritaire du contrepoids, l'OTAN « a permis d'établir la distinction entre le Canada et les États-Unis aux yeux de l'Europe et du monde » (Sokolsky, 1992, p. 97). En plus de complémenter la politique de sécurité internationale américaine, l'Alliance atlantique permet au Canada de s'en dissocier. L'union transatlantique est ainsi présentée comme une conséquence directe d'une politique anti-américaine : « [S]i l'alliance constitue un forum où le Canada peut affirmer son identité et son indépendance, servant ainsi de contrepoids à l'attraction d'une vision continentaliste, il devient important d'assurer sa cohésion » (Sokolsky, 1992, p. 97-98). Autrement dit, ce n'est plus la distribution relative de la puissance ou de la menace qui détermine la politique atlantiste canadienne, mais bien l'identité canadienne. Peu importe

10. Voici sa conclusion : « *NATO did not act as a counterweight to the imbalance of the Canada-United States military relationship in continental defence* » (Holmes, 1976, p. 128-129 ; 1982, p. 252-253).

l'illogisme structuro-réaliste de cette perspective (l'unité transatlantique permet la distinction nationale et l'anti-américanisme en même temps qu'elle implique le ralliement et l'appui aux politiques américaines), elle tente d'expliquer un fait empirique indéniable : la recherche d'unité transatlantique par l'entremise de stratégies de compromis interalliés et l'appui canadien à toutes les initiatives de l'OTAN (opérations militaires, stratégies nucléaires, expansion territoriale, etc.). Au lieu de faire contrepoids à la prépondérance ou à la menace posée par les États-Unis (comme ce fut le cas avec l'Union soviétique), le Canada tente ainsi d'éviter la marginalisation politique malgré son ralliement à la puissance américaine.

Cette stratégie de contrepoids indirect, c'est-à-dire non offensive et participative (Macleod, 2010), peut prendre diverses formes : elle peut être caractérisée par la recherche de prestige et de statut international, par la contrainte institutionnelle du comportement stratégique américain à l'ONU ou à l'OTAN, ou elle peut viser à usurper la légitimité des actions américaines sur la scène internationale (Joffe, 2002 ; Pape, 2005 ; Walt, 2005, p. 126). Deux problèmes découlent de cette constatation. D'une part, la notion de contrepoids indirect s'éloigne des prémisses du néoréalisme en postulant un rôle substantiel des facteurs idéels (lesquels sont mieux expliqués par le constructivisme). D'autre part, la stratégie de contrepoids indirect peut inclure une gamme si étendue de comportements qu'il est difficile de concevoir ce qui n'est pas une forme de contrepoids indirect, mis à part une soumission totale à la volonté de Washington, politiquement suicidaire pour n'importe quel pays possédant une identité collective propre.

Sur le plan empirique, toute étude de la stratégie de contrepoids du Canada – et du rôle de la France au sein de celle-ci – doit nécessairement déterminer lesquelles des variantes de cette stratégie sont mises de l'avant par Ottawa. À première vue, la crainte d'une marginalisation politique, et donc d'une perte de statut international, semble représenter un élément récurrent dans la politique canadienne au sein de l'OTAN, comme en atteste la politique du pays à l'égard du double pilier décisionnel. Joel Sokolsky exprime très clairement cela dans un passage qui mérite d'être cité en entier :

> *When Ottawa indicates concern over NATO's drift toward two pillars, it is not because it wants European involvement in North American defence, but rather because Canada fears exclusion from involvement in the defence of Europe* [...] *Involvement in European defence through the Alliance has long been viewed as essential to securing recognition of Canadian independence, identity, and influence, all of which have been regarded as being in peril if Canadian defence policy were to rest exclusively on a North American pillar* [...] *To be sure, Canada has a long standing interest in the security of Europe. Decisions made by the Europeans and the Americans will affect Canadian interests and therefore Ottawa wishes to participate in allied councils. But NATO has meant more to Canada than an « old fashioned military alliance » or even a new fashioned political and economic alliance as envisioned by the Canadian Article 2. It has been the principal vehicle*

> *through which Canada has participated alongside the United States in what used to be referred to as the « high politics » of war and peace. For Canada, NATO is the heir to the Imperial War Cabinet of 1917* (Sokolsky, 1990, p. 213-215).

L'essence de la politique otanienne du Canada n'est donc pas liée à la menace (américaine, soviétique ou autre) ou encore à la puissance relative (bien que Sokolsky n'écarte pas ces arguments) : il s'agit plutôt d'une politique de reconnaissance de l'identité et du rôle distincts du Canada sur la scène internationale. La participation du Canada à l'OTAN permet au pays de « jouer dans la cour des grands » et d'affirmer son indépendance vis-à-vis des États-Unis aux yeux des Canadiens, des alliés européens et du monde entier, et ce, sans rompre avec la « famille » transatlantique. On parle dès lors d'une politique visant à sécuriser le statut international du Canada comme allié indépendant, fiable et engagé parmi ses principaux alliés[11].

Cette politique de statut est d'autant plus plausible que les explications de la stratégie de contrepoids anti-américain du Canada ne sont pas appuyées empiriquement. Nous avons souligné le cas de la protection de la souveraineté canadienne plus haut ; un constat similaire peut être fait de la recherche d'influence[12]. Car bien qu'il mentionne ce dernier élément, Sokolsky remet en question la pertinence de l'argument voulant que la stratégie de contrepoids anti-américaine permette au Canada d'accroître son influence internationale, en particulier sur la politique des États-Unis. « Il est difficile de juger le degré d'influence du Canada sur ses alliés [...] Il faut reconnaître toutefois que le Canada n'a jamais eu d'objectifs nationaux distincts pour lesquels il ait cherché à obtenir le soutien de ses alliés [...] Globalement, le Canada a appuyé toutes les décisions majeures des alliés » (Sokolsky, 1992, p. 93). Le politologue admet donc que l'influence sur les politiques américaines n'est pas l'objet de la stratégie de contrepoids canadienne : comment un État peut-il souhaiter influencer les politiques d'un autre s'il n'a pas d'objectifs distincts ou d'autres intérêts à défendre auprès de son allié ?

De surcroît, le principal objectif atlantiste du Canada, qui a pu influencer les politiques de ses alliés, est de « faire en sorte que les alliés restent des alliés, ce qui n'est pas négligeable » (*ibid.*). On pense d'emblée à certains comportements stratégiques canadiens, dont les efforts déployés afin que

11. David G. Haglund admet la nature « politique » plutôt que militaire de la stratégie de contrepoids canadienne mais estime, contrairement à nous, que la « variable dépendante » de cette stratégie (le statut international du Canada et l'unité interalliée) est mal définie et difficilement mesurable. Il estime néanmoins que les coûts associés à cette stratégie ont largement dépassé les bénéfices (Haglund, 1999, p. 224-225). Pour une interprétation similaire à la nôtre et à celle de Sokolsky de la « variable dépendante » de la stratégie de contrepoids canadienne, voir Létourneau, 1992, p. 93.

12. Deux auteurs réalistes admettent également que ni la souveraineté, ni l'indépendance, ni l'influence ne sont en jeu dans la stratégie de contrepoids anti-américaine du Canada (qu'ils n'étiquettent pas ainsi). En un mot, c'est l'identité et non la survie de l'État canadien dont il est véritablement question (Lagassé et Robinson, 2008, p. 93).

la France demeure partie intégrante des structures militaires de l'OTAN, la recherche de compromis entre la France et les États-Unis dans les semaines précédant l'invasion de l'Irak en 2003, la volonté de contribuer militairement aux opérations militaires de l'OTAN, ou encore le fait notable de l'appui à toutes les initiatives majeures de l'OTAN, comme principaux phénomènes empiriques devant être expliqués (Gendron, 2006a ; Halstead, 1993, p. 153 ; Fortmann et Viau, 2001 ; Massie, 2008a, 2009b). Pour ce faire, la stratégie de contrepoids anti-américaine consiste à invoquer la quête de statut et la recherche d'harmonie interalliés, sans toutefois préciser les motivations derrière ces objectifs politiques, ni les liens qui peuvent exister entre eux. En d'autres mots, elle décrit une énigme empirique (la politique atlantiste canadienne depuis 1947), mais ne fournit pas de piste d'explication outre la description même du comportement stratégique canadien (la quête de statut). Il s'agit là d'une tautologie, laquelle s'explique en partie parce que le néoréalisme n'est pas outillé pour répondre de manière convaincante à de telles questions identitaires. En effet, Sokolsky lui-même reconnaît qu'il s'agit d'une question liée à l'identité et donc à la culture stratégique du pays :

> Il s'agit [...] d'un phénomène plus profond, faisant partie du tissu social même du Canada, ses symboles, ses valeurs et ses espoirs. Cette vision a non seulement déterminé la place du Canada dans le monde, mais elle décrit partiellement ce qu'est le Canada, la façon dont les Canadiens se perçoivent et même la façon dont ils voudraient que les autres les perçoivent, c'est-à-dire comme citoyens d'un pays qui est un acteur engagé sur la scène internationale. L'OTAN sert bien cet objectif (Sokolsky, 1992, p. 94-95).

C'est donc par l'analyse de l'identité canadienne que l'on peut tenter d'expliquer la politique atlantiste du Canada et, corollairement, le rôle « particulier » que la France y joue. Cette dernière en est-elle effectivement venue à jouir d'un rôle aussi important dans la politique étrangère canadienne ? La question demeure ouverte.

L'INTERNATIONALISME ET LE STATUT DE PUISSANCE MOYENNE

L'internationalisme représente certainement l'approche conceptuelle la plus répandue pour expliquer la politique étrangère canadienne. Elle n'offre, en revanche, que peu d'éclairage sur le rôle de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada par rapport aux conceptions libérale-démocratique, eurocentrique, atlantiste (triangulaire ou quadrilatériste) et relatives au contrepoids discutées jusqu'à présent. Cela tient en grande partie à la nature extrêmement floue du concept d'internationalisme. Par exemple, Michael Hawes inclut dans cette notion le principe de représentation fonctionnelle (proportionnelle à l'intérêt, aux contributions et à l'expertise d'un État), le rôle de puissance moyenne (*middlepowermanship*), l'internationalisme bienveillant (ou humanitaire) et le volontarisme (ou l'activisme international). Il définit l'internationalisme comme étant un ensemble d'objectifs et

de principes philosophiques et politiques qui sont demeurés remarquablement constants (selon lui) dans la politique étrangère du pays : une croyance ferme envers la sécurité collective, les organisations internationales et la paix mondiale (Hawes, 1984, p. 3-8). Stéphane Roussel et Chantal Robichaud renchérissent en estimant que le concept d'internationalisme évoque le désir de « contribuer à la paix et à la stabilité du système mondial », qu'il s'exprime notamment par une préférence envers le multilatéralisme et l'institutionnalisme, et qu'il comporte un caractère nationaliste sous-jacent : « un désir de résister à l'américanisation de la société canadienne [...] généralement formulé en termes de perte de "souveraineté" » (Roussel et Robichaud, 2004, p. 151 et 155) et d'indépendance, pourrait-on ajouter sans altérer la pensée des auteurs.

Qu'apporte donc d'original la notion d'internationalisme au rôle (potentiel) de la France dans la politique étrangère canadienne ? En termes de causalité, elle semble reposer, comme les approches discutées plus haut, sur l'identité étatique du Canada. Il faut toutefois noter que l'internationalisme suppose une nuance quant à la nature de cette identité. Contrairement aux identités nord-atlantistes ou libérales-démocratiques, elle postule que l'appartenance identitaire du Canada se situe dans un plus vaste ensemble normatif : le monde entier. Les intérêts qui découlent de cette conception de soi sont, conséquemment, d'ordre mondial. En un mot, il s'agit de contribuer à l'édification d'un meilleur ordre mondial (Tucker, 1980, p. 2), fondé sur des règles, au profit de l'ensemble de la communauté internationale et idéalement dirigé par les Nations Unies (Holbraad, 1984 ; Doxey, 1989 ; Sarty, 1993). Dans cette perspective, le rôle de la France dans la culture stratégique du Canada est marginal, voire hostile aux intérêts canadiens. Certes, la France détient un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies et, de ce fait, influence la capacité du Canada à veiller sur ces intérêts collectifs. Mais l'identité mondiale présupposée par l'internationalisme n'implique aucun statut particulier de la France pour Ottawa. En fait, elle implique une divergence possible d'intérêts entre les deux pays. Contrairement à la thèse atlantiste, selon laquelle le Canada préfère un ordre dirigé par un seul pôle de puissance transatlantique fondé sur des principes libéraux démocratiques, la thèse internationaliste postule que le Canada souhaite un ordre multipolaire, mais pas nécessairement un ordre multipolaire où la France (ou l'Europe) constituerait l'un de ces pôles ou un pôle détenant un statut privilégié. L'étude empirique de la nature du multilatéralisme souhaité par Ottawa comparativement à celui de Paris permettrait de clarifier l'étendue des intérêts partagés en la matière ; elle permettrait aussi de tester la validité d'une hypothèse apparemment invraisemblable que présume l'internationalisme : le désir d'Ottawa d'établir un ordre mondial où tous les États (et les individus) sont égaux[13].

13 . Pour une analyse de l'internationalisme canadien mettant en doute une telle hypothèse, voir Neufeld, 1995.

Un second élément constitutif de l'internationalisme apparaît contradictoire : l'idée de puissance moyenne. Pourquoi, en effet, une conception fondée sur une identité et des intérêts d'ordre mondial est-elle aussi étroitement associée à l'idée de la puissance relative du Canada ? Nous sommes d'avis que cette apparente incongruité découle de l'ambiguïté de la notion de puissance moyenne, en particulier du fait que plusieurs emploient le terme en fonction du *rôle* du Canada (ce que le pays fait ou prétend faire) sur la scène internationale, alors que le réalisme (en théorie) postule que la puissance relative explique le comportement de l'État en fonction de sa *position* sur l'échiquier mondial (en termes économiques, militaires et démographiques notamment), et non pas en fonction de ses actions ou de sa rhétorique politique. La première variante appuie donc l'internationalisme en ce qu'elle constate la recherche de consensus, la préférence envers le multilatéralisme (aux limites « géonormatives » indéfinies) et le désir de renforcer les institutions internationales dans la politique internationale du Canada (Cooper, Higgott et Nossal, 1993). Quant à la seconde, elle demeure marginale et source de confusion. Marginale, car une seule approche en PEC l'intègre explicitement à son cadre d'analyse (il s'agit de la perspective du réalisme néo-complexe ; Kirton, 2007, p. 73-88 ; Dewitt et Kirton, 1983), et source de confusion, car position et statut (ou rang) sont souvent considérés comme synonymes. Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin utilisent par exemple ces deux notions de manière interchangeable dans leur ouvrage pédagogique sur la PEC et notent le flou entourant les objectifs de la politique de sécurité internationale du Canada autres que celui, non moins ambigu, de « mettre en place un ordre international stable » (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 109, note 10). Or de quel ordre (unipolaire, multipolaire, bipolaire) est-il question ? Cela étant dit, il semble plus pertinent de recourir au concept d'internationalisme si l'on ne s'attarde qu'à la politique étrangère canadienne (plutôt qu'à une étude comparative de puissances moyennes), puisque la puissance relative de l'État ne constitue pas le principal facteur expliquant le comportement d'une soi-disant puissance moyenne.

Si l'on prend la position relative d'un pays comme facteur déterminant le comportement international, il serait fallacieux de soutenir que les préférences du Canada sont similaires à celles de la France, dont la puissance relative est de beaucoup supérieure à celle du Canada. C'est pourtant en fonction d'un comportement international étroitement associé à la puissance relative du Canada – le maintien de la paix mondiale – qu'est avancée l'idée que le Canada et l'Europe partagent des vues et des intérêts similaires sur la scène internationale. Deux politologues observent par exemple que :

> Cette convergence se manifeste non seulement dans le contenu des déclarations consacrées aux questions de sécurité, mais aussi dans la définition de la nature des missions militaires que le Canada serait disposé à entreprendre de concert avec les Européens. L'expertise et la crédibilité du Canada en matière de maintien de la paix ou de sécurité humaine pourraient, en

> effet, être bien utiles aux Européens. C'est en grande partie sur ces similarités dans la conception de la sécurité que tablent les « optimistes », puisque c'est sur ce plan que d'éventuels progrès majeurs et initiatives concrètes seront réalisées [*sic*] (Roussel et Janura, 2002).

Le spécialiste en défense européenne Frédéric Mérand estime également que « l'identité stratégique canadienne, et en particulier cette culture de maintien de la paix voulue par les élites politiques, soutenue par la population et qui forme le quotidien des militaires canadiens, est beaucoup plus proche de celle des pays européens » (Mérand, 2005, p. 33). Comment expliquer cette convergence en fonction d'un différentiel aussi prononcé de puissance relative entre le Canada et l'Europe ? Il faut noter que les auteurs font référence aux déclarations et aux actions du Canada sur la scène internationale et que, à cet égard, une convergence de vues et d'intérêts canado-européens est discernable. La puissance relative du Canada n'est donc pas évoquée de manière à *expliquer* cette convergence ; elle sert plutôt à *décrire* le comportement stratégique canadien, lequel, par coïncidence ou non, s'apparente à celui de certains États européens.

La valeur analytique du concept de puissance moyenne semble donc plutôt mince pour éclairer le rôle de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada. Cela est d'autant plus évident lorsque l'on confronte la variante, très populaire, du rôle de puissance moyenne (qui met l'accent sur les gestes et les paroles – le *middlepowermanship*) à celle du statut de puissance moyenne (ou *middlepowerhood*, qui fait référence au rang ou à la stature d'un État). Seules quelques analyses font référence à cette seconde variante sous sa forme strictement matérielle (économique, militaire, démographique) pour expliquer le comportement stratégique du Canada. Elles traitent alors de la position plutôt que de la stature internationale du Canada. Il est par exemple courant de noter qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Canada était fort probablement la quatrième puissance mondiale (Sutherland, 1962, p. 203-204). Si cette puissance relative explique, selon certains, la contribution « colossale » du Canada à la création de l'OTAN et à la défense européenne dans l'après-guerre immédiat (Haglund et Roussel, 2007, p. 13 ; Bercuson, 1992), il s'avère plus difficile d'expliquer le refus du Canada, dès le début des années 1950, de maintenir sa puissance militaire relative sans considérer les motivations politiques et normatives comme facteurs idéels explicatifs importants. La conception strictement matérialiste de la puissance relative ne permet effectivement pas d'expliquer, en elle-même, le comportement des États (Keohane, 1969). L'ajout de facteurs cognitifs et culturels, tels que la perception des dirigeants politiques de la position relative (actuelle ou souhaitée) de leur pays, se révèle essentiel.

C'est dans cette perspective que la conception du *statut* de puissance moyenne du Canada prend tout son sens. À cet égard, Charles-Philippe David et Stéphane Roussel retracent les origines et la signification du concept de puissance moyenne de cette façon :

> Elle traduit une volonté d'affirmation de la part d'un État qui avait participé de façon substantielle à l'effort allié et qui acceptait mal que les grandes puissances s'arrogent des privilèges, notamment au Conseil de sécurité. Le premier ministre Mackenzie King craignait, en effet, de voir le Canada relégué au même rang que la République dominicaine ou le Salvador.

Il s'agit donc d'un terme qui vise à refléter la volonté du Canada d'acquérir, puis de préserver sinon d'accroître son statut international, que ce soit afin « de jouer un rôle spécifique, de se démarquer des grandes puissances [ou] d'acquérir une plus grande influence » (David et Roussel, 1996-1997, p. 42). Dans cette perspective, nous devons souligner que le statut du Canada n'est plus simplement la variable explicative, mais également la variable dépendante. Autrement dit, la recherche de statut, outre d'être motivée par des facteurs liés à l'identité nationale de l'État (la manière dont un État se perçoit), se caractérise par une recherche d'identité (ce que l'État souhaite être ou paraître) sur la scène internationale, ce que Mérand appelle l'« identité stratégique » du Canada (Mérand, 2005, p. 33).

Considéré comme tel, le concept de puissance moyenne n'offre que peu d'éclairage supplémentaire sur l'étude de la politique étrangère canadienne. Dans l'analyse offerte par David et Roussel, il renvoie à la fois au désir du Canada de développer une identité de « bon citoyen » mondial (lire le désir de maintenir la paix associé à l'internationalisme), à la volonté d'acquérir de l'influence et de la crédibilité internationale tout en se démarquant des grandes puissances (éléments également associés à l'idée de contrepoids), ainsi qu'à la crainte d'un conflit mondial ou de la déstabilisation de l'ordre international (David et Roussel, 1996-1997, p. 50-51). Si l'on s'attarde quelque peu sur ce dernier élément, on retrouve des considérations d'ordre géopolitique et normatif similaires à celles évoquées plus haut. En effet, les deux politologues notent avec justesse le fait que « le Canada a toujours cherché à garantir le maintien et, si possible, le renforcement de cet ordre international », tout en précisant qu'« Ottawa trouvait ainsi une façon de se démarquer des États-Unis, sans remettre en cause sa loyauté à l'égard de son principal allié » (*ibid.*). Ce n'est évidemment pas la nature bipolaire de l'ordre international que le Canada tentait de préserver, mais bien les intérêts, valeurs et principes associés à l'un des deux pôles, au sein duquel le Canada tentait d'éviter la marginalisation politique (ou identitaire)[14]. C'est

14. Comme le note Denis Stairs, la conception matérialiste de la puissance moyenne suppose une politique étrangère essentiellement conservatrice, c'est-à-dire favorable au *statu quo* systémique. Dans une telle perspective restrictive, le Canada aurait dû déplorer la déstabilisation causée par la fin de la guerre froide plutôt que se féliciter de la fin de l'affrontement bipolaire! Outre l'absurdité d'une telle caractérisation de la politique étrangère canadienne au lendemain de la chute de l'« empire soviétique », notons également l'énorme différence par rapport à

ainsi qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, tout comme à la fin de la guerre froide et avec l'émergence de l'ère post-11 septembre, le Canada a dû procéder à une réévaluation de son identité internationale, c'est-à-dire de ce qu'il souhaite être et paraître sur la scène internationale. Jennifer Welsh note donc l'existence, au début des années 2000, d'une nouvelle crise identitaire, internationale plutôt qu'intérieure : « *Canada can now say, with some confidence, that it has transcended the problem of national unity. On the other hand, there is both a perceived and a real problem of Canadian decline on the international stage* » (Welsh, 2004a, p. 2-3). Elle propose que le Canada réponde à cette crise en s'assurant de poursuive une politique étrangère fondée sur son statut de « puissance modèle ». Les comportements stratégiques qui découlent de ce statut paraissent, en substance, les mêmes que ceux qui gouvernent l'internationalisme : un rôle actif, visible et original sur la scène mondiale (Welsh, 2004b, p. 189).

Cette interprétation du concept de puissance moyenne comme recherche de statut international soulève des interrogations semblables à celles évoquées plus haut quant au rôle de la France dans la politique étrangère canadienne. Le rôle de la France ne doit pas, dans cette perspective, être envisagé de manière à évaluer comment la puissance relative du Canada peut expliquer l'intérêt (ou le manque d'intérêt) du pays envers la sécurité européenne ou un autre domaine d'action ; il doit plutôt être considéré en fonction de facteurs identitaires : la France jouit-elle d'un statut particulier au sein des identités (internes et externes) du Canada ?

LE FACTEUR QUÉBÉCOIS

En soulignant que la crise identitaire contemporaine du Canada porte davantage sur son rôle international que sur son caractère interne, Welsh sous-entend que le Canada a réussi, au cours de la guerre froide, à « transcender son problème d'unité nationale » (Welsh, 2004a, p. 3). L'auteure fait référence au sempiternel débat sur la place du Québec au sein de la fédération canadienne et, plus important pour notre propos, à celui portant sur les attitudes distinctes et l'influence particulière des Québécois sur la politique étrangère du Canada.

Historiens et politologues sont, à cet égard, fortement divisés. D'un côté se trouvent ceux qui, à l'instar de Donald Creighton, estiment qu'il existe (ou a existé à un moment ou à un autre) au Canada « [*a*] *basic doctrinal truth that French Canada possessed rights superior to those of English Canada and must be indulged accordingly* » (Creighton, 1976, p. 69). Creighton et James Eayrs soutiennent que cette influence substantielle (et illégitime) du Québec (comme principal foyer des Canadiens français) s'est fait particulièrement sentir au cours des mandats du premier ministre Mackenzie King (Eayrs,

l'internationalisme, lequel présuppose un révisionnisme hiérarchique en faveur des puissances secondaires ou émergentes. Ce n'est donc que d'un point de vue normatif que le concept de puissance moyenne peut être assimilé à celui d'internationalisme, c'est-à-dire en faveur d'un certain type d'ordre mondial allant au-delà de considérations purement matérialistes (Stairs, 1998, p. 279).

1960). Pour l'historien J.L. Granatstein : « *French-speaking Canadians have largely shaped it* [*Canadian foreign and defence policy*] *since 1968.* » Il juge cette influence déterminante et déplorable compte tenu du caractère résolument « pacifiste » des attitudes des Canadiens français, dont celles du premier ministre Pierre E. Trudeau (Granatstein, 2007, p. 148-150 et 136-163 ; 2004).

Le Québec déterminait ainsi, selon l'avis de plusieurs, la position canadienne à l'égard d'enjeux liés directement ou indirectement à la France. Il fut par exemple en grande partie à l'origine de la politique d'isolationnisme du Canada au cours de l'entre-deux-guerres. Le premier ministre Mackenzie King fut particulièrement réceptif, compte tenu de la nécessité électorale de conserver des appuis au Québec, aux exigences des Canadiens français qui souhaitaient un non-engagement envers la défense de l'Europe – autant vis-à-vis de Londres que de Paris (Haglund, 2000a, p. 741). Une telle influence directe fut également notée lors de la chute de la France aux mains de l'Allemagne nazie en 1940 et, conséquemment, par rapport au maintien de relations amicales avec la France vichyste (Amyot, 1999 ; MacFarlane, 1999). De manière plus contemporaine, certains soutiennent que le Québec, par l'entremise de ses représentants politiques ou de son opinion publique, détermina la politique canadienne eu égard à la guerre anglo-américaine contre l'Irak et au système de défense antimissile américain (Granatstein, 2005b ; Lachapelle, 2003 ; Cooper et Morton, 2003 ; Martin, 2005).

L'idée du déterminisme québécois en PEC rappelle celle de l'anglosphère : « *As the Iraqi war reminded us, Canadian foreign policy is set by public opinion in Quebec, which has meant abandoning our historical allies—the other great English-speaking democracies of the world* », affirme Ted Morton (2003). Non seulement le Québec détermine la politique étrangère du pays, mais en outre ce sont ses liens avec l'Europe, et en particulier avec la France, qui expliquent la « trahison » canadienne de mars 2003. Les liens entre le Québec et la France se seraient ainsi renforcés depuis le milieu du XXe siècle – les Québécois pardonnant l'abandon français qui a mené à la Conquête britannique (Armstrong, 1937, p. 46 ; Haglund et Massie, 2010) – au point où il existerait désormais une francosphère équivalente à l'anglosphère en matière de sécurité internationale. Mais comme l'a observé Jocelyn Coulon auprès de nombreux ministres, conseillers, diplomates et hauts fonctionnaires canadiens : « Jamais je n'ai entendu une seule personne dire que Chrétien avait du mal avec son caucus québécois ou que son opinion était façonnée par celle des Québécois. Il n'existe pas un bout de papier, pas une conversation confidentielle rapportée dans un journal qui puisse soutenir cette position » (Robitaille, 2006a).

Toutefois, l'influence du Québec sur la politique de sécurité internationale du Canada, du moins dans le cas de la crise irakienne, n'est pas nécessairement nulle faute de telles preuves tangibles. C'est du moins ce que croit le politologue Louis Bélanger, qui voit l'existence d'une communauté épistémique franco-québécoise sur la base d'une langue commune. Il estime ainsi, par rapport au conflit irakien, que si les liens politiques Québec-France n'ont pas eu d'influence directe sur la décision canadienne :

> Ce qui a certainement joué, c'est que la population québécoise est nettement plus exposée aux médias francophones de France ; alors que le Canada anglophone puise son information aux sources américaines. Les Québécois se font une idée de ces questions [de sécurité internationale] à partir de messages, de sources, de leaders d'opinion des médias français et de l'AFP (Rivet, 2003-2004, p. 119).

Une autre hypothèse, poussant plus loin la logique d'une communauté épistémique francosphérique, consiste à voir dans l'opposition québécoise et française à l'impérialisme militaire des États-Unis les fondements d'un anti-américanisme commun et, ultimement, d'une identité collective « francosphérique[15] ». Conjuguées au postulat d'un déterminisme québécois sur la politique de sécurité internationale du Canada, ces hypothèses soulèvent la question de l'existence d'une identité francosphérique entre Ottawa et Paris pouvant expliquer, du moins en partie, la position canadienne lors de la crise irakienne et, peut-on présumer, d'autres conflits internationaux. Cela est d'autant plus probant que l'anti-américanisme n'est pas confiné à la province de Québec (Granatstein, 1996) et qu'il rappelle la thèse de l'européanisme anti-américain de la société canadienne (Resnick, 2005, p. 87-88).

D'un autre côté se trouvent ceux qui estiment que le Québec exerce certainement une influence sur la politique de sécurité internationale du Canada, mais que cette influence n'est ni déterminante, ni même prépondérante. Le facteur québécois – ou canadien-français, selon la période historique examinée – opère, dans cette seconde perspective, à travers la constante nécessité de préserver ou de favoriser l'unité nationale, c'est-à-dire l'harmonie entre les peuples francophone (lire le Québec) et anglophone, grâce à un juste équilibre entre les visions spécifiques de ces deux groupes nationaux en matière de politique étrangère. Le premier ministre Mackenzie King fut ainsi, selon Blair Fraser, essentiellement préoccupé par l'unité entre le Canada français et anglais (Fraser, 1967, p. 93). Il s'agit même, selon quelques observateurs, de l'un des intérêts nationaux vitaux du Canada depuis la création du pays (Holloway, 2006 ; Granatstein, 2005a).

Cette préoccupation envers le maintien de l'unité nationale, traditionnellement confinée à la nécessité de gouverner de manière à éviter les divisions internes, prit un virage dramatique au cours des années 1960. L'appui quasi officiel de la France gaulliste au mouvement séparatiste québécois conféra un sens nouveau à l'objectif d'unité nationale : la préservation non plus de l'harmonie politique, mais bien de l'intégrité territoriale du pays. Ce revirement se fit particulièrement sentir dans la politique d'aide au développement du Canada destinée à l'Afrique francophone ainsi que dans ses relations diplomatiques avec la France eu égard à la francophonie (Thérien, 1992 ; Pratt, 1994 ; Gendron, 2006b). Le développement de la paradiplomatie québécoise dans les champs de compétence provinciaux, sur fond

15 . Pour une évaluation de cette hypothèse « lourde », voir Haglund, 2008.

de désir de reconnaissance identitaire internationale, la menace, en deux occasions, de la sécession du Québec et le développement des « relations particulières » entre le Québec et la France, voilà autant de manifestations des tensions francosphériques sous-jacentes à l'impératif d'unité nationale (Bastien, 1999 ; Bélanger, 2002 ; Paquin et Beaudoin, 2006). Trois politologues affirment ainsi sans ambages que « [l]e Québec entretient de meilleures relations avec la France en tant qu'entité subétatique que le Canada n'en a avec la Grande-Bretagne en tant que pays ! » (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 572.) De ce point de vue, la menace contre l'intégrité (d'abord politique, puis territoriale) du Canada explique non seulement l'influence spécifique du Québec dans certains domaines de la politique étrangère canadienne, mais également la nature des relations diplomatiques franco-canadiennes[16].

Ainsi, il s'agit pour nous d'établir si cette influence francosphérique existe et comment, dans l'affirmative, elle se matérialise en matière de sécurité internationale à Ottawa. Paradoxalement, dans le domaine particulier de la « haute politique », l'interventionnisme gaulliste dans la politique interne du Canada ne semble pas, selon les tenants de l'approche de l'unité nationale, avoir ébranlé la volonté d'Ottawa d'intervenir militairement en faveur des intérêts français. Pour Kirton par exemple, la contribution canadienne aux opérations dans les Balkans au cours des années 1990 visait un objectif d'unité nationale : « *to show France and francophone Canadians the exceptional solidarity between the two countries and the capacity of a united Canada to come to France's aid* » (Kirton, 2007, p. 321). Kirton développe son argument ainsi : en dépit de l'antimilitarisme de la société canadienne (qui explique les réticences populaires à l'égard des opérations de combat au sol et le fléchissement de leur appui lorsque les décès s'accumulent), le gouvernement canadien possède une très grande marge de manœuvre dans la décision d'entrer en guerre (quoi qu'en disent les tenants de l'approche du déterminisme québécois ; Kirton, 1993 ; Kirton et Guebert, 2007). Dans le processus décisionnel canadien, ce ne sont donc pas les pressions populaires comme telles qui influent sur le biais (supposé) pro-français du Canada, mais plutôt la rationalité de confiance (*trusted rationality*) qui dicte à Ottawa d'appuyer une opération militaire lorsque celle-ci est soutenue par la France et par la Grande-Bretagne. Cette rationalité de confiance tire son origine du « mythe de 1939-1941 », selon lequel le Canada a toujours combattu pour et aux côtés de ces deux pays[17]. En d'autres mots, Kirton rejette les identités atlantistes et internationalistes, le statut de puissance moyenne de même que la stratégie de contrepoids en mettant l'accent sur l'identité interne (ou nationale) du Canada comme principal facteur explicatif de l'importance de la France

16 . Pour une analyse plus détaillée de cette relation, voir Massie, 2009a.

17 . Le lecteur récusera sans doute cette affirmation en notant le refus du gouvernement canadien d'appuyer l'intervention militaire anglo-française contre l'Égypte en 1956. Soulignons toutefois que plusieurs analystes conviennent que le Canada a évité de critiquer l'opération tout en cherchant le meilleur moyen diplomatique de résoudre le conflit de manière honorable et en tenant compte des intérêts britanniques et français. Dans les mots de Peter Lyon : « *Canada helped to get Britain and France off their self-impaled hooks* » (Lyon, 1998, p. 300).

dans la culture stratégique canadienne. Celle-ci prend plutôt racine dans la légitimité conférée par le caractère biculturel de la politique de sécurité internationale du Canada, fondé sur le postulat d'un double attachement sentimental ou ethnoculturel transatlantique de la part des Québécois et des Canadiens anglais, comme l'a suggéré John Holmes (1968, p. 300)[18]. Il s'agit d'un impératif similaire à celui ayant motivé le gouvernement Mackenzie King, c'est-à-dire un besoin constant de légitimité de politique intérieure plutôt qu'une réponse *ad hoc* aux pressions populaires antimilitaristes ou sécessionnistes des Québécois[19].

Il existe un troisième courant de pensée, quoique marginal aujourd'hui, qui estime que le Canada français n'a pratiquement pas d'influence sur la prise de décision d'Ottawa en matière de guerre et de paix. Louis Balthazar écrit par exemple :

> Les Canadiens français, n'ont participé que très rarement à l'élaboration de la politique extérieure en tant que collectivité. Quand ils l'ont fait à titre d'individus, comme par exemple dans le cas des premiers ministres francophones, ils ont dû adopter le style de leurs compatriotes de langue anglaise (Balthazar, 1973, p. 132).

Cette absence d'influence est pour le moins évidente lors de la Première Guerre mondiale, à laquelle le Canada prend presque automatiquement part à titre de colonie britannique (malgré des années de gouvernement responsable). Si l'appui des Canadiens français à la guerre est passablement général en 1914, leur hostilité à la conscription est sans équivoque. L'élection de décembre 1917, qui porte essentiellement sur cette question, divise la population en deux camps : l'un conservateur, anglophone et majoritaire (le Parti unioniste de Borden), l'autre libéral, francophone et minoritaire (le Parti libéral de Laurier). Pour le nationaliste canadien-français Henri Bourassa, la consultation du peuple canadien-français par le gouvernement fédéral aurait permis d'éviter « une dangereuse explosion » ; celle-ci culminera tristement avec la mort de quatre manifestants opposés à la conscription le 1er avril 1918 lors d'une émeute à Québec (Richard, 2007).

L'idée que le Québec n'influence pas la politique de sécurité internationale du Canada perd de sa pertinence à mesure que les deux principales réclamations des Canadiens français sont satisfaites : la souveraineté politique du Canada en matière de guerre et de paix et l'enrôlement volontaire des Canadiens pour des opérations outre-mer. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, ces deux demandes n'étant pas respectées dans l'esprit des Canadiens français, André Laurendeau affirme, à propos de la nation canadienne-française :

18 . Cette vision biculturelle est également partagée par Robert Bothwell (2007, p. 5 et 9).

19 . Voir l'importance accordée à l'unité nationale dans la célèbre allocution de Louis Saint-Laurent (1947).

> Celle-ci n'obéissait pas à une idéologie précise : elle n'aimait pas l'Angleterre, elle redoutait de se laisser entraîner dans les querelles anglaises, elle n'avait pas le sentiment d'un devoir, elle demeurait réticente ; et par-dessus tout, elle détestait le régime [britannique] qui forcerait ses fils à s'enrôler et à aller se battre à l'étranger.

Pour Laurendeau, les Canadiens français souhaitaient que leur pays adopte une position de « neutralité bienveillante vis-à-vis la Grande-Bretagne » et, sans doute, vis-à-vis la France également (Laurendeau, 1962, p. 33 et 23-24). Faute d'une telle position, les Canadiens français n'eurent pas, selon Laurendeau, d'influence particulière sur la décision du premier ministre Mackenzie King d'entrer en guerre en septembre 1939 aux côtés de Paris et de Londres[20].

À mesure que les deux principaux irritants, selon les Canadiens français, disparaissent de la vie politique fédérale – le lien britannique s'essoufflant et la conscription n'étant pas nécessaire pour combattre l'URSS –, il devient de plus en plus difficile de soutenir la marginalisation du Québec en matière de décisions de guerre et de paix. Rappelons en effet les propos de John Holmes selon lesquels il existerait un remarquable consensus pancanadien sur l'orientation de la politique étrangère du pays depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce consensus fut certes quelque peu ébranlé lors de la guerre de Corée (Bergeron, 1960, p. 129 ; Schwartz, 1967, p. 80 ; Gow, 1970) et de la première guerre du Golfe (Coulon, 1992, p. 108-109 ; 2000, p. 4), alors que les Québécois exprimèrent des réticences distinctes à l'égard de la décision d'Ottawa de déployer des forces militaires, et ce, en dépit d'un consensus transatlantique sur le bien-fondé de ces opérations. Il ne faut toutefois pas surestimer les divisions populaires en matière d'interventionnisme militaire. D'une part, l'opinion publique québécoise s'est, de manière générale, rapprochée significativement de celle du « reste du Canada » (ROC) et, d'autre part, il s'est établi un consensus bipartisan et biculturel solide parmi les élites politiques québécoises et canadiennes anglaises. Soulignons, par exemple, l'appui massif et pancanadien aux opérations de maintien de la paix (Martin et Fortmann, 1995 ; Létourneau et Massie, 2006) qui s'est développé au point de constituer un symbole mythique renforçant l'unité nationale (Massie et Roussel, 2008 ; Thompsen et Hynek, 2006). Il est ainsi possible de conclure, à l'instar de Stéphane Roussel :

> En un mot, la société québécoise est passée d'une vision du monde teintée d'idées neutralistes, pacifistes et antimilitaristes à une culture stratégique résolument plus internationaliste, dans laquelle le respect du droit international et la participation aux institutions multilatérales sont considérés comme

20. Laurendeau n'est pas le seul à soutenir l'hypothèse de l'absence d'influence du Québec lors de la Seconde Guerre mondiale. Voir également Michel Brunet (1954, p. 126 et 146-147 ; 1968, p. 270), Denis Monière (1978, p. 286) et Denis Bertrand (1965).

> essentiels et qui est nettement plus flexible en ce qui a trait au recours à la force armée (Roussel, 2006, p. 279 ; voir aussi Roussel et Boucher, 2008).

Néanmoins, les réticences particulières des Québécois à l'égard du recours à la force militaire subsistent (Rioux, 2005) et témoignent même d'une « sous-culture stratégique » antimilitariste (Massie, 2008b). Cependant, elles ne sont pas de l'ordre de celles exprimées au début du XXe siècle et, du reste, soit elles sont en harmonie avec la position du gouvernement fédéral (lire la guerre contre l'Irak), soit elles ne sont pas mobilisées politiquement par les élus fédéraux québécois, lesquels affichent, dans le cas de la guerre en Afghanistan par exemple, une ambivalence oscillant entre un appui à l'intervention et une opposition à son caractère « trop militaire » (Massie, 2010). Signalons qu'il s'agit là d'une position partagée par beaucoup d'autres Canadiens à l'extérieur de la province du Québec.

Si plusieurs analystes voient dans la Révolution tranquille l'onde de choc qui amena les Québécois, jusqu'alors sans influence sur la politique de sécurité internationale du Canada, à rompre subitement avec leur isolationnisme nord-américain traditionnel, à embrasser la « vocation européenne » de leurs confrères canadiens anglais et ainsi accroître significativement leur influence collective (Sabourin, 1970, p. 46 ; Vaïsse, 2006, p. 56), Balthazar demeure quant à lui sceptique sur un tel revirement paradigmatique. Il juge au milieu des années 1970 que l'on « ne peut dire encore si le style de la politique étrangère du Canada a été transformée de ce fait ». Le politologue va plus loin, notant un point méthodologique important : il demeure à prouver que la « vocation européenne » du Canada est ou a été renforcée par le changement d'attitude des francophones :

> Il ne suffit pas de dire que les Canadiens français sont d'origine européenne pour faire la preuve que les relations franco-canadiennes ou franco-québécoises seront privilégiées. Sans doute, au plan des échanges culturels, la langue commune et certains réflexes sentimentaux contribuent à rapprocher les Canadiens français de la France. Mais il n'y a pas lieu de croire que le nouveau style diplomatique des francophones du Canada, s'il se fait jour, s'apparentera aux conceptions européennes de la politique internationale (Balthazar, 1973, p. 146).

Il en ressort donc une évidence, bien que contredite par les tenants de l'approche déterministe : le « facteur québécois » représente un déterminant ni unique, ni avéré de la politique de sécurité internationale du Canada. En témoignent des décisions prises contre l'opinion populaire (québécoise et canadienne anglaise) et le large consensus (parmi les élites politiques et une grande partie de la population) sur l'orientation générale de la politique étrangère canadienne, malgré certaines divergences populaires sur le bien-fondé de l'usage de la force. L'attitude des Québécois n'est cependant pas pour autant sans importance pour la politique de sécurité internationale canadienne, comme le postule la thèse, que nous jugeons vraisemblable,

d'une préoccupation constante envers l'unité nationale, et ce, en termes de légitimité politique et de menace contre l'intégrité territoriale. Cette hypothèse d'une légitimité biculturelle à caractère transatlantique[21] soulève toutefois quelques questions. À quand remonte l'émergence de cette source de légitimité ? Par quels processus opère-t-elle ? Comment interagit-elle avec l'attitude antimilitariste des Québécois et leurs sentiments pour le moins ambivalents (et contestés) à l'égard de la France ? Autant de questions qui seront au cœur de l'analyse empirique qui suit.

SYNTHÈSE

Bien que le rôle de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada n'ait jamais été étudié directement, maintes propositions ont été avancées et méritent une analyse plus en profondeur. Elles dérivent effectivement, pour la plupart, soit de l'étude des rapports canado-européens ou de la politique internationale canadienne de manière générale, soit de l'analyse des relations, souvent cahoteuses, entre Paris et Ottawa au sujet du statut et des activités du Québec sur la scène internationale. L'hypothèse que nous développerons et étayerons dans les pages qui suivent se veut une réponse à ce qu'enseigne la brève revue de littérature qui précède.

Il faut tout d'abord rejeter l'hypothèse selon laquelle la France ne joue qu'un rôle marginal dans la politique de sécurité internationale du Canada. Cette idée a deux variantes, l'une fondée sur des prémisses constructivistes, l'autre sur une conception réaliste de la politique étrangère. La première consiste à interpréter l'identité nationale du Canada comme essentiellement nord-américaine et, conséquemment, à limiter ses intérêts nationaux aux frontières territoriales du pays (ce qui exclut la défense de l'Europe). Cette conception fut particulièrement saillante au cours de l'entre-deux-guerres, avec comme principaux promoteurs le diplomate O.D. Skelton et l'homme politique C.G. « Chubby » Power. Certains ont craint, l'espace d'un moment au lendemain de l'implosion de l'URSS, un retour à une politique internationale isolationniste à Ottawa, mais force est de constater que cette approche est loin de représenter la réalité d'après-guerre, pas plus que celle d'aujourd'hui. Il faut toutefois admettre qu'elle jouit d'une certaine popularité au sein des milieux pacifistes, en particulier parmi les souverainistes québécois au cours de la guerre froide (Roussel et Théorêt, 2004). Cela soulève un point important pour notre propos : s'il est erroné de marginaliser l'importance de la France dans la politique étrangère canadienne en invoquant le caractère nord-américain du Canada, à plusieurs reprises dans l'histoire du Canada

21. Si la variable « biculturelle » est souvent posée, elle demeure souvent présentée de manière tautologique. Maurice Vaïsse (2006, p. 52) présente par exemple la « dualité culturelle du pays » comme « facteur permanent » d'influence sur la politique de sécurité internationale du Canada, une variable qui explique selon lui que « l'un des objectifs importants de la nouvelle politique étrangère du Canada est de faire valoir le caractère biculturel du pays ». Notre propre hypothèse, évoquée plus ou moins clairement par Sokolsky et Holmes, et qui lie unité nationale et unité transatlantique, permet d'éviter un tel sophisme.

moderne, certains Québécois et Canadiens anglais ont épousé des orientations très peu favorables (sinon hostiles) à la défense militaire de la France. Ainsi, s'il est possible de situer le déclin rapide de cette idéologie au sein de la pensée stratégique canadienne vers la Seconde Guerre mondiale, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un courant de pensée qui perdure notamment au Québec – certes sous une forme différente aujourd'hui et peut-être plus favorable aux intérêts nationaux français. En conséquence, tant l'anti-européanisme isolationniste que l'idée d'une francosphère « lourde » (c'est-à-dire d'une identité collective à l'instar de la *British connection*) en matière de sécurité et de défense ne représentent pas des hypothèses crédibles de départ.

La variante réaliste de l'hypothèse d'un rôle négligeable de la France s'illustre par la métaphore du triangle nord-atlantique selon laquelle les intérêts nationaux canadiens sont pour l'essentiel limités à l'anglosphère. La métaphore popularisée par Brebner se fonde sur une réalité incontestable : la création et la préservation du Canada comme État souverain résultent de l'interaction entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et les anciennes colonies britanniques d'Amérique du Nord. Toute tentative d'évaluer l'importance de la France dans la politique étrangère canadienne doit donc forcément concéder l'influence prééminente (ou du moins substantielle) de Londres et de Washington sur la pensée stratégique à Ottawa. La question est donc de savoir si la prépondérance anglo-américaine des intérêts économiques canadiens (d'abord au sein de l'empire britannique, puis avec les États-Unis) et sécuritaires (la défense du territoire contre un agresseur) ainsi que les liens institutionnels et militaires du Canada (à travers le Commonwealth et le NORAD, par exemple) sont tels qu'ils empêchent le développement de rapports « particuliers » avec Paris en matière de sécurité internationale. Le fait que la pertinence du triangle nord-atlantique soit sévèrement remise en question au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour expliquer les contours de la nouvelle politique de sécurité internationale du Canada – en dépit d'une popularité renouvelée du concept de l'anglosphère dans l'après-11 septembre 2001 – permet certainement d'écarter l'hypothèse du caractère exclusivement anglo-américain de la politique étrangère canadienne. Certes, c'est en grande partie grâce à sa coopération avec ces deux grandes puissances que le Canada a réussi à exercer une certaine influence sur la scène internationale et à défendre ses intérêts nationaux. Reste qu'il semble erroné de conclure que ces intérêts se limitent à l'espace géopolitique anglo-américain, comme tend d'ailleurs à l'illustrer la seconde guerre contre l'Irak (2003). Il convient donc d'établir quand s'est produite l'émergence de l'« expansion » géonormative de la politique de sécurité internationale du Canada qui a permis à la France d'acquérir une importance « spéciale », et à en préciser les motivations et les limites géopolitiques.

Deux thèses s'affrontent au sujet de cette dernière question, l'une matérialiste, l'autre identitaire. D'un point de vue matérialiste, plus favorable à une conception réaliste de la politique étrangère, certains ont avancé que la France a influencé (à un moment ou à un autre) les intérêts nationaux du

Canada de trois manières distinctes : par la défense collective de l'Atlantique Nord et, dans une moindre mesure, la sécurité collective ; par sa capacité à faire contrepoids à la puissance et/ou à la menace respective de l'Union soviétique et des États-Unis ; et par son agression contre l'intégrité territoriale et politique du Canada par l'entremise de son soutien aux objectifs internationaux du mouvement séparatiste québécois. Il s'agit là des trois hypothèses les plus crédibles développées jusqu'à présent à propos du rôle de la France dans la politique étrangère canadienne. Autrement dit, l'hypothèse que nous tenterons de développer théoriquement et d'étayer empiriquement dans les pages qui suivent se veut différente de ces trois propositions, que nous jugeons insuffisantes ou incomplètes pour expliquer la nature du rôle de la France dans la politique de sécurité internationale canadienne.

La faiblesse principale de l'hypothèse de la défense et de la sécurité collectives réside dans le fait que la France n'a pas contribué, ni de près ni de loin, à la sécurité de l'Amérique du Nord. Or, si le Canada a, quant à lui, contribué significativement à la défense militaire de la France, il est difficile d'expliquer son effort militaire par une lecture purement matérialiste des intérêts nationaux canadiens. Si cher que fût le couplage stratégique – ou l'indivisibilité de la sécurité transatlantique – aux autorités politiques canadiennes, il était (et demeure) marginal pour la protection de l'intégrité territoriale du Canada, essentiellement assurée d'abord par la Grande-Bretagne, ensuite par les États-Unis. Ainsi, d'un point de vue utilitariste, le Canada aurait pu contribuer encore moins qu'il ne l'a fait à la défense de l'Europe ou à la stabilité internationale et bénéficier tout autant des dividendes de la sécurité de l'Amérique du Nord assurée quasi exclusivement par les États-Unis dès le début du XXe siècle.

Cette limite explique le développement d'une seconde hypothèse réaliste – la politique de contrepoids du Canada – afin d'expliquer les contributions militaires internationales canadiennes. Mais cette dernière souffre également de failles conceptuelles et empiriques importantes. D'abord, le Canada a contribué à la défense de l'Europe, peu importe la distribution de la puissance relative (multipolaire, bipolaire et unipolaire). Ensuite, la dimension interne (ou indirecte) de cette stratégie de contrepoids n'a jamais amené le Canada à préférer l'un ou l'autre des piliers européens et américains de l'OTAN. Au contraire, Ottawa a constamment cherché à préserver la solidarité transatlantique plutôt qu'à accroître l'un ou l'autre de ces pôles de puissance. Enfin, la politique de contrepoids (anti-américaine et antisoviétique) du Canada possède une dimension identitaire inhérente en ce qu'elle met l'accent moins sur des gains matériels (comme la sécurité physique du territoire canadien) que sur l'atteinte d'objectifs idéels, tels que le statut d'acteur indépendant, respecté et engagé aux côtés des « grands » sur la scène internationale.

La troisième hypothèse réaliste est en parfaite contradiction avec les deux précédentes. Plutôt que de suggérer une collaboration étroite dans la lutte contre des ennemis communs, elle soutient que l'intérêt fondamental de la préservation de l'intégrité territoriale du Canada fut directement

menacé par l'appui français au mouvement sécessionniste québécois. Les autorités politiques canadiennes, autrement dit, réagirent de manière défensive aux interventions françaises plus qu'elles ne façonnèrent intentionnellement le caractère des relations franco-canadiennes (Bothwell, 2007, p. 237-259). D'un autre côté, on pourrait arguer que c'est le Canada qui s'est servi rationnellement et délibérément de ses relations avec la France en matière de sécurité internationale pour apaiser les revendications du Québec en matière de politique extérieure. Ces hypothèses comportent toutefois une faille de taille : la coopération franco-canadienne en matière de sécurité et de défense précède de plusieurs décennies le mouvement indépendantiste québécois de même que l'interventionnisme gaulliste dans les affaires politiques canadiennes. Il semble donc pertinent de considérer ces facteurs moins comme variables déterminantes que comme variables secondaires à l'explication de l'évolution de l'importance de la France dans la politique étrangère canadienne.

Les limites de ces hypothèses réalistes nous conduisent à privilégier une autre approche mettant l'accent sur le fondement identitaire des intérêts nationaux canadiens, capable d'expliquer de manière plus convaincante l'importance, variable, de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada. Il est d'abord impératif de souligner le double niveau d'analyse des variables identitaires et culturelles relevées dans la revue de littérature qui précède : le niveau interne et externe à l'État canadien.

Le niveau interne fait référence à la dynamique interculturelle entre les conceptions québécoises (ou canadiennes-françaises) et canadiennes-anglaises de la sécurité internationale et des rapports souhaités avec la France. On observe effectivement un différentiel perceptuel suffisant pour faire une analyse distincte de ces deux groupes sociopolitiques, en particulier avant la Seconde Guerre mondiale, de même que des divisions internes à ces groupes, notamment entre l'opinion publique et celle des élites. Le changement perceptuel (prétendument) survenu après 1945 amène d'ailleurs à émettre l'hypothèse que cette période charnière constitue un moment de transition important du rôle de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada. En effet, si les Québécois se sont positionnés plutôt favorablement à l'égard de la France de Vichy (en parole, mais pas en geste) et à l'égard de la Quatrième République en matière de défense collective (à travers l'OTAN), il s'agit là d'un revirement spectaculaire par rapport à l'isolationnisme prétendu de l'entre-deux-guerres. De surcroît, l'émergence de l'atlantisme comme perspective suscitant l'unité nationale – en termes d'harmonie ou de légitimité politique interne plutôt que de lutte contre le sécessionnisme québécois – constitue également un revirement substantiel par rapport à la mentalité impérialiste britannique populaire parmi beaucoup de Canadiens anglais à l'époque. Le rôle de la France apparaît ainsi être conditionné, dans un premier temps, à l'identité *interne* du Canada, c'est-à-dire aux rapports entre les deux principales communautés ethnoculturelles composant le pays. Autrement dit, notre première hypothèse est que l'importance de la France (variable dépendante) dans la culture stratégique

canadienne (que nous définissons dans le deuxième chapitre) est directement tributaire de la conception biculturelle du Canada (variable indépendante), c'est-à-dire de la réconciliation (ou du compromis) politique entre au moins deux conceptions particulières de soi et des rapports désirés avec la France. Dans cette perspective, la conception biculturelle du Canada (par rapport à une conception anglosphérique, britannique ou nord-américaine) peut expliquer, en partie, le désir (ou non) d'établir des relations particulières avec Paris en matière de sécurité internationale.

Cela nous amène au second niveau d'analyse, celui de l'identité externe du Canada, c'est-à-dire le rôle, le statut et les intérêts stratégiques poursuivis par Ottawa sur la scène internationale. Cette distinction apparaît fondamentale, puisque le caractère biculturel du Canada n'implique pas nécessairement une définition d'intérêts nationaux susceptibles d'être favorables à l'exercice par la France d'un rôle particulier dans la politique de sécurité internationale du Canada. En effet, s'il implique forcément une collaboration plus étroite avec Paris dans les champs de compétences partagées ou provinciales (dont la culture, la langue, l'éducation, l'immigration et l'économie), sa pertinence dans les domaines de la sécurité et de la défense demeure à être établie. De nombreuses études ont démontré la pertinence du biculturalisme comme principal facteur explicatif de la politique d'aide canadienne en Afrique francophone (Gendron, 2006b) et de la diplomatie culturelle canadienne par exemple (Meren, 2008). Mais dans le domaine de la sécurité internationale – où le gouvernement du Québec ne dispose pas de pouvoirs législatifs et où la société québécoise diverge significativement des sociétés canadienne-anglaise et française –, le lien direct entre le biculturalisme et la politique étrangère du Canada est ni évident, ni démontré empiriquement. Autant l'isolationnisme que l'atlantisme peuvent découler du caractère biculturel du pays, suivant l'orientation géostratégique préférée par chacune des deux communautés socioculturelles. L'étude du rôle, du statut et des intérêts stratégiques du Canada, tels que conçus et poursuivis par les dirigeants politiques canadiens, semble donc essentielle à l'analyse de l'importance de la France dans la politique de sécurité internationale. Elle permettra de vérifier l'existence d'un lien de cohérence (ou son absence) entre les identités interne et externe du Canada et les décisions majeures en matière de sécurité internationale – en un mot, la culture stratégique canadienne. Elle permettra en outre d'intégrer l'analyse des facteurs externes à l'État canadien, dont la distribution relative de la puissance et de la menace, comme facteurs explicatifs intermédiaires, interprétés en fonction des identités canadiennes.

Notre hypothèse sur ce plan international repose sur la pertinence apparente de l'atlantisme d'après-guerre comme conception stratégique dominante à Ottawa. L'idée d'atlantisme a en effet l'avantage de combiner, du moins en théorie, une conception de l'identité interne (avec le principe d'unité nationale) et externe du Canada (comme acteur indépendant, respecté et engagé sur la scène internationale au sein de la famille nord-atlantique). Elle permet ainsi de renforcer l'hypothèse du biculturalisme

comme fondement identitaire de l'importance de la France dans la culture stratégique canadienne. En résumé, nous défendons la thèse que l'importance grandissante de la France dans l'élaboration et la conduite de la politique de sécurité internationale du Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale et après est le produit d'un compromis politique biculturel à l'égard des intérêts stratégiques du Canada sur la scène internationale, que nous appellerons « culture stratégique atlantiste ». La pérennité de cette dernière fait en sorte qu'encore aujourd'hui, l'accord de Paris, celui de Londres et celui de Washington représentent trois conditions nécessaires à l'entrée en guerre du Canada.

La démonstration qui suit est divisée en trois sections. D'abord, le chapitre 2 examine d'un point de vue théorique comment l'identité et la culture peuvent avoir un effet déterminant sur la politique étrangère des États. Nous verrons que si le constructivisme offre la meilleure approche conceptuelle pour expliquer le rôle des variables culturelles et les processus par lesquels elles opèrent, le réalisme classique en reconnaît néanmoins l'importance significative. Nous procéderons en deuxième lieu à l'analyse empirique du rôle de la France dans la culture stratégique canadienne. Il sera démontré qu'à mesure que l'atlantisme s'impose comme conception dominante de la politique de sécurité internationale du Canada (et ce, d'une manière non linéaire), sur la base d'un biculturalisme identitaire interne et d'une interprétation particulière des rapports franco-canadiens (que nous appelons « francosphère »), la France jouit d'une importance de plus en plus grande dans la formulation et la conduite de la politique internationale canadienne. L'étude de cette évolution devant démontrer l'absence, l'ascendance puis l'institutionnalisation de cette culture stratégique atlantiste, l'analyse des rapports franco-canadiens en matière de sécurité et de défense portera sur la période s'étalant de 1759 à 1949, soit de l'« abandon » du Canada par la France à la création de l'Alliance atlantique, en passant par la guerre des Boers, les deux guerres mondiales et la création de l'ONU. En troisième lieu, nous conclurons en examinant brièvement la prévalence de cette culture stratégique en termes de recours à la force militaire à l'étranger, de manière à illustrer les conséquences contemporaines de l'importance de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada. Nous soulignerons notamment deux effets dits « régulateurs » d'une culture stratégique atlantiste institutionnalisée : le quadrilatère nord-atlantique comme principale source de légitimité du recours à la force militaire au Canada et l'association étroite de l'unité transatlantique et nationale dans la conception canadienne de ses rapports géostratégiques[22].

22 . Notons que nous avons exposé ces deux conclusions ailleurs. Voir Massie, 2008a, 2010.

2

Chapitre 2.

UN CADRE D'ANALYSE CONSTRUCTIVISTE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Il est désormais courant de dénoncer l'approche qui domine l'étude des relations internationales et de la politique étrangère – le réalisme –, entre autres pour son incapacité à incorporer les facteurs idéels (culturels et identitaires) dans son cadre théorique. Cette tendance contribue à exagérer l'homogénéité du réalisme, de même qu'à répandre la fausse impression que le constructivisme, qui met l'accent sur de tels facteurs, constitue une façon radicalement différente d'aborder l'analyse de la politique étrangère. Ce chapitre tente, dans un premier temps, de rectifier et de nuancer cette exagération. Il s'agit plus précisément d'examiner quelques propositions réalistes à propos du rôle des facteurs idéels en politique étrangère (PE) afin de faire ressortir l'importance accordée, plus ou moins explicitement, à la culture et à l'identité. Mais à l'instar de la PEC, si une telle importance est admise en PE par certains réalistes, les outils conceptuels et méthodologiques développés pour l'analyser demeurent limités et souvent incohérents.

Ces faiblesses sont suffisamment significatives pour nous amener à préférer le constructivisme afin de développer, dans un second temps, un cadre analytique permettant l'étude rigoureuse de la culture stratégique et, conséquemment, de l'importance de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada. En mettant l'identité au cœur de son approche théorique, le constructivisme permet effectivement de mieux cerner la manière dont une telle variable peut influencer l'élaboration et la conduite de la politique étrangère et, donc, permettre d'évaluer si, et comment, la France peut bénéficier d'un statut privilégié pour le Canada sur la base d'identités biculturelle et atlantiste. Qu'il s'agisse de prestige, de statut ou de reconnaissance internationale comme objectifs d'un État, de l'importance du caractère national, de l'opinion publique ou de la perception des menaces, le réalisme s'avère incapable de réconcilier l'ontologie intersubjective et relationnelle que supposent ces facteurs explicatifs avec son désir de formuler une théorie transhistorique fondée, pour l'essentiel, sur une lecture matérialiste de la politique étrangère. Outre son ouverture aux facteurs idéels, ce chapitre vise à mettre en exergue les propositions de rechange qu'offre le réalisme à l'égard de la politique étrangère canadienne et, plus précisément, de l'importance potentielle de la France pour celle-ci. Cela permet ensuite de montrer pourquoi le constructivisme, *a contrario* du réalisme, représente une meilleure approche théorique pour nous aider à comprendre le monde « tel qu'il est » plutôt que tel que nous aimerions

qu'il soit[1]. En ce sens, nous tentons de réagir à une double carence du réalisme en PE et en PEC : d'une part, rendre compte, en PE, de la portée de l'identité comme variable explicative et, d'autre part, expliquer le caractère « particulier » de la France en PEC, sur le double plan du recours à la force militaire et de la création d'alliances, en fonction de paramètres identitaires.

LE STRUCTURO-RÉALISME

Il existe de multiples typologies catégorisant les différents courants à l'intérieur de ce que certains appellent le « paradigme » réaliste (Battistella, 2006, p. 113-154 ; Walt, 1998). Ce qui semble faire consensus est la distinction effectuée entre le néoréalisme et le réalisme classique, bien qu'il y ait débat à propos de ce qui distingue exactement ces deux courants et quels auteurs y appartiennent respectivement. Pour notre propos, il convient de distinguer ces courants selon leur propension à développer des théories de la politique internationale ou de la politique étrangère et à aborder ou négliger les concepts de culture et d'identité. Cette catégorisation semble pertinente dans la mesure ou la grande majorité de ceux qui sont habituellement désignés par le vocable de néoréalistes tentent de raffiner ou d'adapter (quitte à la contredire) la théorie structuro-réaliste proposée par Kenneth Waltz qui, comme son nom l'indique, porte presque uniquement sur le système international, laissant de côté les théories de seconde image (la nature des unités, c'est-à-dire les États) et de première image (l'individu). Pour Waltz d'ailleurs, en s'attardant à ces trois niveaux d'analyse afin d'expliquer le comportement des États sur la scène internationale, le réalisme classique constitue une « pensée » floue contrastant avec la véritable « théorie » structuro-réaliste qu'il développe. Selon lui, malgré les prétentions de Hans Morgenthau à développer une « théorie de la politique internationale » (Morgenthau, 1968, p. 3) : « *he failed to take the fateful step beyond developing concepts to the fashioning of a recognizable theory* [...] *As is rather commonly done, he confused the problem of explaining foreign policy with the problem of developing a theory of international politics* » (Waltz, 1990, p. 26).

La tâche de développer une théorie de la politique internationale n'est pas vouée à l'échec, selon Waltz. Elle exige simplement de se soumettre à l'impératif de la limiter aux effets structurants de l'anarchie du système international. Parcimonie et systémisme sont ainsi les fondements de la théorie waltzienne des relations internationales, avec comme conséquence le rejet des approches « réductionnistes » du réalisme classique, dont la principale faiblesse est de s'attarder à la politique étrangère des États plutôt qu'au système

1. La prétention de décrire le monde « tel qu'il est, non pas comment nous aimerions qu'il soit » constitue une maxime fondamentale du réalisme selon Mearsheimer. Mais le réalisme contemporain s'est grandement éloigné de l'empirisme qu'exige une telle perspective analytique, préférant l'énonciation de grands principes dits naturels et objectifs à celle de la « réalité » du monde social, dont le constructivisme tente de rendre compte le plus fidèlement possible. Sans caractériser le réalisme d'idéologie comme le fait John Vasquez, Stefano Guzzini parle tout de même d'une « tradition philosophique » à tendance rationaliste plutôt qu'empiriste (Mearsheimer, 2001, p. 4 ; Guzzini, 2004 ; Vasquez, 1997).

international. Contrairement à l'idée – fondamentale pour les théoriciens de la politique étrangère – qu'il existe des différences majeures dans le comportement des États sur la scène internationale et qu'il est essentiel de les expliquer, Waltz fonde sa théorie sur l'idée que les États se comportent tous, ultimement, de la même manière (peu importe les contingences historiques, culturelles, économiques ou politiques), et ce, en raison des effets structurants du système international anarchique. Les États sont donc fonctionnellement similaires[2] et ne se distinguent que par leurs capacités matérielles (militaires et économiques) relatives. Ils obéissent tous aux mêmes contraintes objectives du système international : l'anarchie (l'absence d'un gouvernement mondial) obligeant les États à tenter d'assurer leur survie, c'est-à-dire leur intégrité territoriale et politique, par la force si nécessaire. Dans un monde où le risque de guerre est constant, la politique étrangère des États est – et se doit d'être – ultimement guidée par un seul et même objectif : la maximisation de la sécurité de l'État afin d'éviter de disparaître (Waltz, 2001, p. 188). Cette conception simpliste et abstraite de la politique internationale est très bien résumée par John Mearsheimer lorsqu'il décrit le réalisme comme suit : « *Realists believe that state behavior is largely shaped by the* material structure *of the international system* [...] *Individuals are free to adopt non-realist discourses, but in the final analysis, the system forces states to behave according to the dictates of realism, or risk destruction* » (Mearsheimer, 1995, p. 91 ; souligné dans l'original).

En fait, Waltz admet que la réalité internationale est beaucoup plus complexe que ne le laisse entendre sa théorie. Les États ont d'autres attributs que leur simple puissance relative et poursuivent un ensemble de buts autres que la survie. Waltz admet ainsi :

> *The survival motive is taken as the ground of action in a world where the security of a state is not assured, rather than as a realistic description of the impulse that lies behind every act of state. The assumption allows for* [...] *the fact that some states may persistently seek goals that they value more highly than survival ; they may, for example, prefer amalgamation with other states to their own survival in form* (Waltz, 1979, p. 91-92).

Cette admission d'irréalisme (au sens de contraire à la réalité) ne réfute toutefois pas sa théorie de la politique internationale, puisque l'objectif n'est pas d'expliquer le comportement différent des États, mais plutôt d'expliquer le résultat général de l'interaction des États sur la scène internationale – l'équilibre de la puissance[3].

2. Dans la conception waltzienne des relations internationales, les États sont des acteurs unitaires, égoïstes, résolus et rationnels, en ce qu'ils maximisent leur utilité (par une évaluation des coûts et des bénéfices) dans l'unique but de survivre.

3. Les États ont de manière *générale* des comportements semblables en raison de deux processus, la sélection et l'émulation, mais se distinguent sur plusieurs autres plans, dont celui des objectifs nationaux. Ces processus expliquent la récurrence de l'équilibre de la puissance à travers le temps et donc, forcément, l'absence d'hégémonies persistantes dans l'Histoire.

Il est ainsi possible de conclure qu'il y a bien peu de poids derrière une prédiction avancée par le structuro-réalisme à l'égard de la politique étrangère canadienne, à savoir que les États de puissance « secondaire » tendent à faire contrepoids à la puissance prépondérante (les États-Unis) et non à s'allier avec elle (*bandwagoning*), parce qu'ils ne souhaitent pas maximiser leur puissance, mais plutôt maintenir leur position dans le système (*ibid.*, p. 126-127). « [*S*]*tructural realism cannot account for states' voluntary rejection of power and failure to seek balancing alliances* » (Chafetz, Abramson et Grillot, 1997, p. 172). Deux explications possibles sont proposées par les néoréalistes qui tentent de réconcilier le structuro-réalisme à la réalité empirique. D'une part, certains avancent que la puissance américaine est telle qu'elle rend prohibitive toute volonté ou tentative de l'équilibrer par la force et par la contraction d'alliances contre-hégémoniques (Wohlforth, 1999, p. 9 et 18 ; Waltz, 2000, p. 38). En effet, si les puissances rivales des États-Unis acceptent l'hégémonie des États-Unis sur l'Amérique du Nord (notamment), cela élimine toute possibilité de contre-alliance pour le Canada puisque, à titre de puissance moyenne, il ne peut, seul, faire contrepoids à la puissance américaine (Mares, 1988, p. 456-458). Bref, forcé d'accepter et de se rallier à la puissance américaine (avec plus ou moins d'enthousiasme), le Canada ne chercherait pas à accroître son influence et à assurer sa survie territoriale et politique à travers des alliances avec d'autres puissances – française, britannique ou autre. Dans cette perspective, la métaphore du contrepoids n'est pas soutenue par la théorie néoréaliste.

D'autres élargissent le champ des possibilités d'action des États en acceptant l'idée d'équilibrage « indirect » (Pape, 2005). À cet égard, les politiques de sécurité canadienne et française semblent partager, depuis la Seconde Guerre mondiale, une volonté similaire de contraindre l'exercice de la puissance américaine et de rehausser le statut (ou rang) du Canada et de la France vis-à-vis de l'hégémon américain (Massie, 2011). En ce sens, le structuro-réalisme permet de cerner la politique de contrepoids du Canada, de même que l'importance de la France pour celle-ci ; mais, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, le matérialisme du structuro-réalisme rend impossible l'explication du choix de cette stratégie de contrepoids. Si ce n'est pas la survie du Canada, mais plutôt une volonté de reconnaissance identitaire qui motive la quête de contrepoids anti-américain, alors la valeur heuristique du structuro-réalisme demeure limitée à la description du phénomène plutôt qu'à son explication. La reconnaissance par Waltz d'autres motivations que la survie et sa définition assez large de cette dernière[4] ouvrent la porte à une analyse plus raffinée, mais néanmoins complémentaire au structuro-réalisme, du phénomène de contrepoids indirect, par l'entremise du constructivisme.

4. Waltz définit la notion de survie d'une manière qui laisse une large place à l'interprétation lorsqu'il affirme que sa théorie du contrepoids « *is a strategy for survival, a way of attempting to maintain a state's autonomous way of life* ». Autonomie politique et autonomie socioéconomique sont donc synonymes de survie physique (Waltz, 2000, p. 64).

LE RÉALISME NÉOCLASSIQUE

Une autre approche réaliste pousse plus loin l'étude des facteurs idéels dans le domaine de la politique étrangère. Ce qui distingue le réalisme néoclassique, selon Gideon Rose, est sa volonté de développer une théorie de la politique étrangère qui combine les facteurs systémiques du néoréalisme (l'anarchie du système international et la distribution inégale de la puissance relative) à ceux de la politique interne des États (la structure politique de l'État, l'opinion publique, la perception des décideurs politiques, l'identité des États, etc.[5] ; Rose, 1988).

Devant une telle prise en considération des facteurs internes et idéels, il serait possible de croire que le réalisme néoclassique évolue vers une approche de plus en plus culturaliste. Gideon Rose estime d'ailleurs que le réalisme néoclassique représente un « terrain mitoyen » entre le constructivisme et le néoréalisme, parce qu'il fait le pont entre les facteurs systémiques et ceux de première et de seconde image (*ibid.*, p. 147 et 152). Pour Zakaria, les réalistes néoclassiques s'attardent sur un certain type de questions : « *why different states or the same state at different historical moments, have different intentions, goals, and preferences toward the outside world* » (Zakaria, 1998, p. 14), tâche à laquelle Waltz et d'autres néoréalistes ont refusé de s'attaquer. Pour ce faire, selon Sterling-Folker, « *it is essential to examine how groups construct identity differentiation ...* [*because*] *there are infinite ways in which human groupings can differentiate themselves and the ultimate source for these differentiations are the social practices human beings create and control* » (Sterling-Folker, 2004, p. 3). On croirait lire des auteurs constructivistes.

Cependant, malgré cette ouverture, le réalisme néoclassique s'éloigne peu du néoréalisme. Il continue d'accorder à la structure internationale (en termes d'anarchie et de polarité) une importance causale primordiale : les variables idéelles considérées sont d'une valeur « sous-déterminante » ou « intermédiaire » dans l'explication de la politique étrangère (*ibid.*, p. 1 ; Rose, 1988, p. 152).« *More specifically, complex domestic political processes act as transmission belts that channel, mediate, and (re)direct policy outputs in response to external forces (primarily changes in relative power)* » (Schweller, 2004, p. 164). En d'autres mots, les variables autres que l'anarchie et la distribution relative de la puissance sont toutes secondaires. Rose voit cela comme une bonne chose, puisque c'est ce dénominateur commun qui réunit les théoriciens sous la bannière réaliste, peu importe s'ils estiment que les perceptions des décideurs politiques ou que les identités et régimes politiques des États influencent parfois leur comportement stratégique (Rose, 1988, p. 146).

Une conséquence de ce dénominateur commun est qu'il limite considérablement toute explication de la politique étrangère des États, en dépit du fait

5. Randall Schweller estime lui aussi que la distinction faite entre les théories de la politique internationale et de la politique étrangère est « insoutenable pour des raisons de logique » (Schweller, 2003, p. 321).

qu'il s'agit là de l'objectif proclamé du réalisme néoclassique[6]. Contrairement au néoréalisme de Waltz, qui prédit une stratégie de contrepoids de la part d'un État « secondaire » tel que le Canada, et au néoréalisme de Walt, qui prédit une stratégie de ralliement avec les États-Unis (Walt, 1985, p. 36), le réalisme néoclassique postule que la position hiérarchique du Canada (en termes de puissance relative), telle que l'interprètent ses dirigeants politiques (lesquels sont contraints par l'opinion publique), détermine sa politique étrangère (Christensen, 1996 ; Mastanduno, Lake et Ikenberry, 1989 ; Zakaria, 1992). La « puissance moyenne » du Canada serait donc l'ultime déterminant de sa politique de sécurité internationale. Cependant, trois types de comportement sont dits dérivés de la puissance relative du Canada en PEC : 1) un désir de contraindre les puissances dominantes ; 2) une neutralité, une impartialité et un intérêt particulier en faveur de la paix ; 3) un désir d'influence au sein des institutions multilatérales (Cox, 1989, p. 824 ; Bennett, 1980, p. 160 ; Holmes, 1986, p. 13). Le premier objectif implique une stratégie de contrepoids indirect, le deuxième une politique internationaliste libérale et le troisième, un engagement international digne d'une puissance principale. De ce constat, il n'est pas clair quelle politique étrangère canadienne devrait dériver de sa puissance relative.

Plutôt que de tenter de développer une explication culturaliste de la politique étrangère en fonction des différentes interprétations et conceptions dominantes que revêt le statut de puissance moyenne du Canada parmi ses élites gouvernantes, le réalisme néoclassique inverse le lien de causalité : la culture stratégique d'un État dérive de sa puissance relative. Voilà l'argument que met de l'avant Robert Kagan lorsqu'il tient les propos suivants :

> *Strong powers naturally view the world differently than weaker powers. They measure risks and threats differently, they define security differently, and they have different levels of tolerance for insecurity* [...] *When you have a hammer, all problems start to look like nails* [...] *When you don't have a hammer, you don't want anything to look like a nail* [...] *Americans are quicker to acknowledge the existence of threats, even to perceive them where others may not see any, because they can conceive of doing something to meet those threats* (Kagan, 2004, p. 27-28 et 33).

C'est ainsi que Kagan conclut que les Américains et les Européens ne partagent plus une culture stratégique commune. Les premiers sont conscients des menaces internationales et sont prêts à les contrer par la guerre ; les seconds préfèrent les tâches moins dangereuses et moins coûteuses des missions de paix. Un tel argument permet de conclure que le Canada partage une culture stratégique similaire à celle de l'Europe, mais pour une question de puissance relative plutôt que d'identité européenne ou atlantiste. Or, compte tenu des différentes politiques extérieures pouvant

6. C'est ce qui fait dire à deux auteurs que le véritable objectif du réalisme néoclassique est de corriger le néoréalisme waltzien, avec comme conséquence évidente qu'il n'est pas en mesure de développer une véritable théorie de la politique étrangère (Haglund et Onea, 2008).

découler de la position du Canada sur la scène internationale, il semble pertinent de mettre l'accent sur l'analyse des perceptions des élites gouvernantes plutôt que sur les capacités militaires du pays pour expliquer l'influence exercée par Paris (ou toute autre capitale) sur la politique de sécurité internationale du Canada. Cela ne signifie pas qu'il faille ignorer la valeur de la puissance en PEC, mais plutôt reconnaître que ce sont les interprétations dominantes de la puissance relative du Canada parmi ses dirigeants qui, en amont, donnent un sens à cette puissance et à son exercice légitime, renversant dès lors le processus de causalité aboutissant à la culture stratégique développé par Kagan. À ce niveau, le constructivisme et le réalisme sont peut-être commensurables, dans la mesure où l'on accepte la primauté des déterminants idéels et le caractère strictement permissif de la puissance en politique étrangère (McDonough, 2011).

LE RÉALISME CLASSIQUE

La multiplicité des cultures stratégiques qui peuvent découler de la position hiérarchique d'un État sur la scène internationale apparaît trop importante pour considérer les facteurs idéels comme étant strictement secondaires à l'explication de sa politique étrangère. Cette constatation semble partagée par le réalisme classique.

Bien que E.H. Carr (2001) ait grandement participé au développement du réalisme contemporain en critiquant l'idéalisme de l'entre-deux-guerres et en mettant l'accent sur le nécessaire empirisme du réalisme, ce sont principalement les travaux de Hans Morgenthau qui ont formalisé son contenu et contribué à faire du réalisme l'approche conceptuelle dominante en relations internationales (RI), particulièrement aux États-Unis. Ce dernier est principalement reconnu pour avoir inscrit le concept de puissance au cœur du réalisme politique. L'un des passages les plus souvent cités de son œuvre *Politics Among Nations* est certainement le suivant : « *The statesman must think in terms of the national interest, conceived as power among other powers* » (Morgenthau, 1968, p. 142). Limiter le réalisme de Morgenthau à cette maxime ne rend toutefois pas justice à la richesse et à la nuance de son raisonnement. En fait, il propose une vision qui met en relief la centralité de la culture en politique étrangère, bien que sa conception des facteurs culturels demeure révélatrice du contexte intellectuel de l'époque. Le concept fondamental d'intérêt national comme moteur de la politique étrangère des États est de fait intrinsèquement culturel et historiquement contingent aux circonstances de son interprétation :

> *Realism does not endow its key concept of interest defined as power with a meaning that is fixed once and for all* [...] [*T*]*he kind of interest determining political action in a particular period of history depends upon the political and cultural context within which foreign policy is formulated. The goals that might be pursued by nations in their foreign policy can run the whole gamut of objectives any nation has*

> *ever pursued or might possibly pursue. The same observations apply to the concept of power. Its content and the manner of its use are determined by the political and cultural environment* (*ibid.*, p. 8-9).

Parmi les facteurs culturels influençant la politique étrangère d'un État se trouve le « caractère national ». Comme la majorité des philosophes de son époque, Morgenthau assimile l'État à la nation, en ne prêtant toutefois pas une connotation nécessairement ethnique ou essentialiste à cette dernière. En fait, il véhicule une idée semblable à la notion d'« imaginaire national » de Benedict Anderson (2002) lorsqu'il cite Samuel Coleridge pour définir ce que constitue le caractère national d'un État.

> *There is an invisible spirit that breathes through a whole people, and is participated by all, though not by all alike; a spirit which gives a color and character both to their virtues and vices, so that the same action, such I mean as are expressed by the same words, are yet not the same in a Spaniard as they would be in a Frenchman* [...] *I hold likewise that the difference of nations, their relative grandeur and meanness* [...] *they preserve, as a nation, through successions of changing individuals* (Morgenthau, 1968, p. 122-123).

Plus précisément, le caractère national représente les qualités morales et intellectuelles communes à une communauté politique, lesquelles sont intersubjectives, bien qu'il ne le reconnaisse pas explicitement[7]. L'antimilitarisme, l'aversion pour une armée nationale permanente et le pacifisme de l'entre-deux-guerres sont ainsi cités comme des exemples du caractère national américain et britannique. Partagé collectivement par une communauté politique, le caractère national ne peut faire autrement qu'influencer la puissance d'un État :

> *for those who act for the nation in peace and war, formulate, execute, and support its policies, elect and are elected, mold public opinion, produce and consume—all bear to a greater or lesser degree the imprint of those intellectual and moral qualities which make up the national character* [...] [*T*]*o deny altogether the existence of the national character and its bearing upon national power runs counter to the facts of experience* (*ibid.*, p. 127 et 156).

Réalité empirique, le caractère national est reflété par les politiques de l'État et, surtout, par les idées entretenues par les dirigeants politiques. Il s'agit donc d'une vision essentiellement élitiste de l'intérêt national, où les décideurs dirigent davantage qu'ils ne sont dirigés par l'opinion publique. L'intérêt national, en d'autres mots, est synonyme d'intérêt public supérieur.

C'est dans une perspective similaire que s'est développé le concept de culture stratégique. Sous sa forme originelle, il faisait référence moins aux perceptions stratégiques découlant de la puissance relative des États

7. Morgenthau (1968, p. 155) qualifie ainsi le nationalisme : « *feeling of affinity, the participation in a common culture and tradition, the awareness of a common destiny* » des membres d'un État.

(sa forme kaganienne) qu'au contexte culturel qualifiant la puissance d'un État selon les élites gouvernantes. Il se rapproche donc, d'un point de vue conceptuel, du contexte culturel évoqué par Morgenthau, et plus particulièrement de la volonté d'accroître et d'exercer la puissance de l'État. En effet, développée pour la première fois par Jack Snyder afin d'exprimer l'existence d'une doctrine nucléaire propre à l'Union soviétique, la notion de culture stratégique se veut la manifestation sociétale de préférences stratégiques articulées et socialisées par les élites politiques d'un pays. Dans les mots de Snyder : « *as a result of this socialization process, a set of general beliefs, attitudes, and behavior patterns with regard to nuclear strategy has achieved a state of semi-permanence that places them on the level of "cultural" rather than mere policy*[8] ».

Les similitudes entre les notions de culture stratégique et de caractère national (ou de contexte culturel) révèlent l'importance des facteurs culturels pour le réalisme classique. Les deux concepts font en effet référence à un système de croyances qui va au-delà des perceptions individuelles, voire organisationnelles au sein des États. Il s'agit d'une conception nationale de l'usage approprié (ou légitime) de la force militaire au sein d'une communauté politique. De plus, cette conception nationale n'est pas éphémère ou volatile, mais bien « semi-permanente », pour reprendre l'expression de Snyder. Ce dernier souligne d'ailleurs l'effet de rétroactivité (*blow-back effect*) de la création de symboles nationaux par les élites politiques, qui internalisent elles-mêmes les référents culturels qu'elles articulent, contribuant ainsi à leur pérennité (Snyder, 1991, p. 39-43). Mais Morgenthau, tout comme les culturo-stratégistes de la « première génération », ne s'attarde ni sur l'origine, ni sur le processus de transmission et de transformation du caractère national au sein d'une collectivité. À vrai dire, Morgenthau ne le traite qu'au passage, reconnaissant tout de même que les « faits de l'expérience » prouvent son existence et qu'il mérite ainsi d'être pris en considération par l'observateur.

Plus important pour l'auteur est ce qu'il appelle le moral national, c'est-à-dire l'opinion publique à l'égard de la politique étrangère. Il souligne l'importance capitale de ne pas confondre l'intérêt supérieur de la nation avec les préférences individuelles, même celles des représentants politiques :

> *The kind of thinking required for the successful conduct of foreign policy must at times be dramatically opposed to the kind of considerations by which masses and their representatives are likely to be moved* [...] [*A*] *government must avoid two pitfalls. It must resist the temptation to sacrifice what it considers good policy upon the altar of public opinion, abdicating leadership and exchanging short-lived political advantage for permanent interests of the country. It must also*

8 . Les Soviétiques, selon Snyder (1977, p. 8), partageaient une préférence sociétale pour un usage militaire offensif et préemptif de l'arme nucléaire en raison d'une histoire commune marquée par l'insécurité et le totalitarisme. L'idée connut une certaine popularité parmi les universitaires et fut notamment reprise par Ken Booth (1979) et Colin Gray (1986).

> *avoid widening the unavoidable gap between the requirements of good foreign policy and the preferences of public opinion* (Morgenthau, 1968, p. 142).

S'il existe une culture stratégique pour Morgenthau, elle ne semble donc pas nécessairement devoir être partagée par l'opinion publique, qu'il définit ainsi : « *it is* [*a*] *dynamic, ever changing entity to be continuously created and recreated by informed and responsible leadership* » (*ibid.*). Cela semble contredire la discussion précédente sur le caractère national, mais reflète surtout l'idée, fortement répandue à l'époque, que l'opinion publique est volatile, voire irrationnelle. En effet, contrairement à la stabilité relative du caractère national, le moral national n'est qu'une humeur fondée sur une vision étroite et immédiate des intérêts du pays. Dans le monde selon Morgenthau, les élites sont les seules capables d'entretenir des perceptions stratégiques durables, raisonnables et acceptables de ce qui est nécessaire pour la nation. Il s'agit d'une vision qui sera sérieusement remise en question par deux chercheurs qui démontreront la stabilité remarquable et la rationalité sous-jacente des attitudes populaires (Page et Shapiro, 1992). La légitimité morale et l'acceptabilité sociétale étant cependant nécessaires à la cohésion nationale (afin d'éviter des clivages sociétaux importants), Morgenthau estime que certaines concessions minimales doivent être faites à l'égard des préférences populaires, mais uniquement sur des enjeux non prioritaires. En outre, le vocabulaire de puissance doit être évité par les dirigeants politiques afin de ne pas s'aliéner les masses populaires, dissimulant du même coup les véritables aspirations de l'État.

En résumé, la distinction entre le caractère national, le moral national et l'intérêt national soulève des difficultés logiques similaires à celles que pose la conception de la culture chez les réalistes classiques. D'une part, l'opinion publique n'a que peu d'influence sur les cultures stratégiques, qui sont essentiellement du ressort des élites. D'autre part, à l'instar des néoréalistes, les culturo-stratégistes estiment que la culture demeure une variable explicative résiduelle, de dernier ressort analytique (Snyder, 1991, p. 5-6). Cela est d'autant plus problématique que les intérêts nationaux sont en grande partie fonction de contextes culturels et politiques donnés, selon Morgenthau lui-même.

Deux autres réalistes classiques, Arnold Wolfers et Raymond Aron, délaissent encore davantage le matérialisme supposé du « paradigme » réaliste et incorporent les facteurs idéels de manière relativement cohérente. Pour Wolfers, les intérêts nationaux ne sont pas immuables : « *they may not mean the same thing for different people. They may not have any precise meaning at all. Thus, while appearing to offer guidance and a basis for broad consensus, they may be permitting everyone to label whatever policy he favors with an attractive and possibly deceptive name* » (Wolfers, 1962, p. 147). Quant au sociologue français, il s'inscrit également en faux contre la vision de certains réalistes lorsqu'il écrit :

> Certains théoriciens ont voulu trouver, pour les relations internationales, l'équivalent de la fin rationnelle du sport ou de l'économie [...] Un seul impératif, l'intérêt national, proclame solennellement un théoricien [...] La politique entre les États est une lutte pour la puissance et la sécurité, affirme un autre théoricien, comme s'il n'y avait jamais de contradiction entre celle-ci et celle-là, comme si les personnes collectives, à la différence des personnes individuelles, étaient tenues en raison de préférer la vie aux raisons de vivre [...] Si le sociologue était capable de dire ce qu'est, en raison, l'intérêt national, il serait en mesure de dicter aux hommes d'État leur conduite au nom de la science. Il n'en est rien [...] En bref, la pluralité des objectifs qu'une unité politique peut viser, la dualité essentielle de la puissance vers l'extérieur et du bien commun (cohérence de la cité ou moralité des citoyens) font de l'intérêt national le but d'une recherche, non un critère d'action (Aron, 1962, p. 28-29 et 288).

En d'autres termes, les intérêts nationaux des États sont fonction de leurs spécificités nationales. Il peut donc être tout à fait dans l'intérêt national du Canada d'entretenir une « relation spéciale » avec la France en fonction de son contexte culturel et politique, et ce, sans égard à la puissance relative. Et ce contexte est directement lié à ce qu'Aron appelle « l'idée nationale », concept qui fait écho au caractère national chez Morgenthau et qui contraste avec l'approche kaganienne de la culture stratégique. Aron note tout d'abord que le caractère national d'un État est « psychologique, non biologique ». Il préfère ainsi le concept de « l'esprit d'une nation » dont parle Montesquieu à l'essentialisme ethnobiologique. Le caractère national est, autrement dit, socialement construit par l'histoire, pas inné ou donné.

> La nation française n'est pas une idée telle qu'elle est, elle est devenue par suite des événements qu'elle a vécus, des coutumes qui se sont lentement instaurées et du mode de gouvernement. Résultat plutôt qu'origine, l'esprit d'une nation rend intelligible un destin comme un acte singulier, mais il ne doit pas arrêter l'enquête ; il aide à comprendre mais il doit être expliqué (*ibid.*, p. 291-292).

Aron semble toutefois confondre les notions de culture stratégique et d'identité sous un même vocable, avec pour conséquence une confusion quant à leurs origines et leurs effets respectifs. Il parle ainsi d'une « habitude que la position géographique et l'expérience des siècles ont lentement transformée en seconde nature », ou encore d'un « style [relativement constant] des politiques étrangères » à travers le temps de la part d'un État. De ce point de vue, à l'instar des néoréalistes, la culture stratégique est conçue comme le produit de causes physiques plutôt qu'identitaires. Il relève cependant, à titre d'exemple, le cas de la France dans ces termes : « L'ambition française de gloire vient de l'empreinte, laissée sur le système des valeurs, par l'héritage

aristocratique, et du transfert à la collectivité de l'amour-propre, entretenu en chacun par l'esprit de compétition cultivé dès l'école » (*ibid.*, p. 293). Ainsi, l'identité internationale de la France – son désir de grandeur – s'explique par un système de valeurs et par une culture politique interne particulière à la France. Dans cet exemple, les facteurs idéels sont autant la cause que la conséquence de la culture stratégique française.

En résumé, malgré une ouverture certaine aux facteurs idéels, on doit convenir que les réalistes classiques n'élaborent pas de cadre analytique permettant d'établir, de manière cohérente, les causes et les mécanismes de causalité entre les variables idéelles, les intérêts nationaux et les comportements stratégiques de l'État sur la scène internationale. Cela s'illustre notamment par le désir de parcimonie (et donc l'accent mis sur la recherche de puissance relative) de Morgenthau, lequel est d'ailleurs incompatible avec son interprétation des caractères nationaux, de même que l'élitisme (la prétendue rationalité des élites et l'irrationalité de l'opinion publique), ou encore l'instrumentalisme (l'utilisation des idées par les élites afin de « vendre » leurs décisions politiques à une population ignorante). Il n'en demeure pas moins que, sur le plan méthodologique, le sociologue français se distingue de la volonté de Morgenthau d'établir des « lois universelles » gouvernant la politique internationale sur la base d'une telle parcimonie. Pour Morgenthau : « *foreigners have often a better understanding of the politics of a particular country than have the natives* », parce qu'ils sont éloignés de leur objet d'étude (Morgenthau, 1968, p. 84). *A contrario*, Aron soutient que l'observateur doit s'imprégner du contexte culturel dans lequel la politique est élaborée et mise en place afin de mettre en lumière « la *perception historique* qui commande les conduites des acteurs collectifs, les décisions des chefs de ces acteurs » (Aron, 1967, p. 847 ; italique dans l'original). Le réalisme « serait irréaliste, précise-t-il, s'il tenait pour négligeables les jugements moraux que les hommes portent sur la conduite de leurs gouvernants et des États » (*ibid.*, p. 859). Analyser ces jugements moraux, ces interprétations du monde de la part des élites permet ainsi de faire le pont entre les comportements stratégiques des États et la théorie, et vice-versa. C'est d'ailleurs ce qui explique qu'une même identité étatique puisse engendrer une multitude de « styles nationaux » (isolationnisme, impérialisme, pacifisme, etc.). Il s'agit cependant là, selon Aron, de l'une des limites intrinsèques de l'explication culturelle des comportements stratégiques des États : elle ne permet pas de prédire le comportement futur de l'État (Aron, 1962, p. 294).

L'APPORT DU CONSTRUCTIVISME

Contrairement au (néo)réalisme, le constructivisme ne troque pas l'empirisme au profit d'un désir de prédictibilité. Si la réalité sociale est trop complexe pour offrir un cadre permettant de prédire les comportements des États, alors les constructivistes ne s'aventureront pas dans la difficile entreprise de la prospective. L'apport du constructivisme ne se situe donc pas dans sa capacité de développer des théories de la politique internationale au sens de

lois universelles, mais plutôt par celle de répondre aux insuffisances conceptuelles et analytiques du soi-disant paradigme (néo)réaliste. Ce dernier admet certes l'importance des facteurs idéels, notamment dans la multiplicité des objectifs poursuivis par un État sur la scène internationale, mais demeure incapable d'en saisir les fondements identitaires ou les mécanismes d'influence sur les comportements stratégiques des États. Le constructivisme offre quant à lui les bases analytiques nécessaires pour ce faire. Il s'agit, dans les pages qui suivent, d'en préciser les fondements épistémologiques post-fondationnalistes, la cohérence de ceux-ci avec une ontologie relationnelle et intersubjective, ainsi que, plus fondamentalement, la nature des liens entre identités et politique étrangère, avec une attention particulière accordée à la notion de culture stratégique. Cela permettra de déterminer une démarche méthodologique capable d'évaluer l'importance relative de la France dans la culture stratégique canadienne.

UNE ÉPISTÉMOLOGIE POST-FONDATIONNALISTE

Il existe de vifs débats au sein de l'approche constructiviste à propos de ses fondements épistémologiques, en raison du désir de certains d'ériger un pont avec les approches rationalistes, positivistes et matérialistes dominant les RI (le réalisme en particulier) (Adler, 1997) et le refus d'autres constructivistes (aux tendances postmodernistes) qui estiment, à l'instar de Maja Zehfuss, qu'une voie médiane n'est « pas possible, pas tenable » (Zehfuss, 2002, p. 5 ; voir aussi Macleod, 2004). Toutefois, afin de respecter la nécessaire cohérence entre l'épistémologie et l'ontologie d'une approche théorique (Kratochwil et Ruggie, 1986 ; Ruggie, 1998, p. 98), l'épistémologie constructiviste est forcément post- ou anti-fondationnaliste, puisque son ontologie – les faits sociaux – est intersubjective[9].

L'anti-fondationnalisme peut être défini comme étant le rejet de « l'idée que l'on peut établir des bases incontestables à la connaissance » (Macleod et O'Meara, 2010, p. 17). La prémisse de départ est claire : la connaissance est socialement construite ; elle n'est ni naturelle, ni objective (George, 1994, p. 24). La « vérité » ne peut donc pas être établie de manière indépendante, exogène par rapport à la connaissance humaine, comme le prétendent les positivistes fondationnalistes. Pour ces derniers, il existe une réalité objective à laquelle le chercheur peut confronter ses connaissances – le principe épistémologique qui en découle est celui de la vérité par correspondance. L'exemple de la théorie réaliste de Morgenthau est éloquent : des lois objectives régulant le comportement des États peuvent être « découvertes » par le chercheur, moyennant que celui-ci prenne ses distances par rapport à son objet d'étude. Cette logique lui permet d'affirmer que tous les États cherchent à accroître ou à préserver leur puissance relative, une idée rejetée par Aron, selon qui les « jugements moraux » (nécessairement variables et sujets à l'interprétation humaine) des dirigeants sont incontournables et amènent

9. Vincent Pouliot (2004) préfère qualifier l'ontologie constructiviste d'« interprétative ».

les États à poursuivre des buts autres que la puissance. L'objectivité – l'idée qu'il existe des forces indépendantes, extérieures à la subjectivité humaine – est donc illusoire selon les constructivistes (et certains réalistes, dont Aron).

Au contraire, les analystes contribuent à la constitution même de la réalité qu'ils tentent d'analyser et du savoir qu'ils tentent de maîtriser. Comme le note Roxanne Doty, « *the possibility of practices presupposes the ability of an agent to imagine certain courses of action. Certain background meanings, kinds of social actors and relationships, must already be in place* » (Doty, 1993, p. 298). C'est le processus par lequel certaines interprétations sont imaginées et d'autres ignorées et que certaines actions sont préférées à d'autres (ce qu'Aron appelle les « jugements moraux ») qui intéresse le constructiviste, plutôt que la justesse d'une lecture particulière de l'environnement international. C'est d'ailleurs cette dualité constitutive entre la théorie et la pratique – et non pas la véracité analytique – du réalisme qui explique sa domination en RI. Par exemple, dans leur plaidoyer proclamant le réalisme comme seule approche théorique de la politique étrangère, Paul Diehl et Frank Wayman confondent la domination intellectuelle du réalisme avec sa validité empirique : : « [*W*]*hether realism receives empirical confirmation or not, its tenets are widely adopted, if not worshipped, in many policy-making circles around the globe. To ignore realist thought is to miss the orientations of many state leaders and eliminate the possibility that deviations (slight or dramatic) from the realist core can be identified and understood* » (Diehl et Wayman, 1994, p. 263). L'idée de s'appuyer sur la popularité du réalisme auprès des décideurs politiques est ironique dans la mesure où, suivant l'un de ses pères fondateurs, Hans Morgenthau, c'est l'objectivité de ses explications, et non la popularité intersubjective de celles-ci, qui devrait faire du réalisme la seule avenue théorique valable. Autrement dit, les théories réalistes de la politique étrangère sont subsumées par l'approche constructiviste de la politique étrangère.

S'il n'existe pas de fondations naturelles et objectives à la connaissance, est-ce dire que toute interprétation de la réalité est valable ? Pas forcément. C'est ici que le post-fondationnalisme diverge de l'anti-fondationnalisme : il refuse le relativisme de la connaissance, c'est-à-dire l'idée qu'il n'existerait aucune base à la connaissance, scientifique ou autre (Hoffman, 1991 ; Pouliot, 2004). Sur quoi repose alors la validité de la connaissance ? Son fondement scientifique, pour les constructivistes, réside dans l'intersubjectivité. Dans leur célèbre ouvrage sur la sociologie de la connaissance, Peter Berger et Thomas Luckmann affirment qu'il existe, au-delà des connaissances subjectives individuelles, un savoir collectivement partagé qui, parce qu'il est tenu pour acquis, représente ce qu'une collectivité considère être la connaissance, la vérité (Berger et Luckmann, 1967). Le milieu universitaire constitue, en quelque sorte, une telle communauté qui possède des critères de validité. En ce sens, la « vérité » en RI est tributaire de l'évaluation par les pairs ; elle est ce que les universitaires estiment être la « meilleure » interprétation, en fonction de la pertinence des arguments et de la démonstration des faits qui les appuient (Kratochwil, 2000, p. 89-90 ; Kubálková, 2001, p. 75 ;

Pouliot, 2007, p. 378 ; Ruggie, 1998, p. 12). La logique de l'argumentation et la cohérence interne d'une interprétation figurent ainsi parmi les critères d'évaluation acceptés en relations internationales (O'Meara, 2007b, p. 424, note 10).

Le post-fondationnalisme du constructivisme repose ainsi sur une sociologie de la connaissance, où les pratiques discursives et les actions concrètes représentent une double facette de la production de significations. Dans cette perspective, c'est le raisonnement plutôt que la Raison qui constitue le fondement des sciences sociales (Guzzini, 2000, p. 152). Cette perspective épistémologique est cohérente avec l'idée de comprendre le monde social d'un point de vue sociohistorique[10]. Il s'agit de l'approfondissement logique, voire de l'aboutissement intellectuel naturel de l'approche aronienne des relations internationales. Les implications méthodologiques d'une telle voie sont significatives, notamment en termes d'empirisme, d'historicisme et d'analyse comparative. Mais avant de les aborder, il convient de se pencher sur l'ontologie constructiviste.

UNE ONTOLOGIE RELATIONNELLE ET INTERSUBJECTIVE

Un deuxième critère de validité réside dans la correspondance entre l'interprétation avancée et les faits sociaux relevés empiriquement. À l'instar d'Andrew Moravcsik et contrairement à Waltz, les constructivistes estiment que l'empirisme représente un fondement indispensable à toute analyse scientifique (Moravcsik, 2003 ; Waltz, 1997, p. 916). Le nœud du débat se trouve, bien sûr, dans la définition de ce qui est un « fait » empirique « valable ». Après tout, si la connaissance scientifique est contextuelle et contingente à une communauté épistémique donnée, et qu'il n'existe pas de réalité objective à laquelle peuvent correspondre les explications proposées, comment peut-on élaborer une explication d'un phénomène social ? La réponse constructiviste se situe dans l'intersubjectivité des faits sociaux.

Le constructivisme soutient que la réalité est socialement construite, un postulat dont ne découle pas un rejet intégral du matérialisme. Il en ressort plutôt que les faits matériels n'ont pas de significations autres que celles qui lui sont humainement attribuées (Kratochwil, 2000, p. 91). À l'instar de son épistémologie donc, l'ontologie constructiviste est constituée de significations partagées par les acteurs dans un contexte sociohistorique donné. La validité des arguments empiriques avancés par les constructivistes réside dans l'intersubjectivité de ces significations collectivement entretenues. Comme l'illustre Wendt :

> *material resources only acquire meaning for human action through the structure of shared knowledge in which they are embedded. For example, 500 British nuclear weapons are less threatening to the*

10. Cela est cohérent avec l'épistémologie réflexive de Bourdieu (Mérand et Pouliot, 2008, p. 608-609).

> *United States than 5 North Korean nuclear weapons, because the British are friends of the United States and the North Koreans are not, and amity and enmity is a function of shared understandings* (Wendt, 1995, p. 73).

Les faits empiriques importants pour le constructivisme ne sont donc pas le nombre d'ogives nucléaires britanniques ou nord-coréennes, mais bien les interprétations américaines à l'égard de ces dernières et à leurs fondements normatifs d'amitié, d'hostilité ou d'indifférence. Ce sont ces significations collectivement partagées, et non pas les faits matériels comme tels, qui définissent les limites du possible et les actions collectives des États, dont le recours à la force militaire et la conclusion d'alliances[11]. Le constructivisme postule ainsi le fondement résolument idéel de la politique étrangère. Il subordonne l'influence des facteurs matériels à l'interprétation humaine et occupe, dès lors, une position ontologique mitoyenne entre matérialisme et idéalisme (O'Meara, 2007a, p. 195), rompant avec les explications résiduelles de la culture offertes par les réalistes.

De fait, l'ontologie relationnelle et intersubjective du constructivisme permet de surmonter les limites du réalisme quant à l'explication des motivations des États les amenant à privilégier des stratégies différentes même lorsqu'ils font face aux mêmes contraintes matérielles. Cela est possible en raison du postulat principal du constructivisme : la réalité est le produit d'un processus de construction sociale. En conséquence, la politique étrangère suppose nécessairement que les conceptions dominantes au sein de l'État à l'égard de ses intérêts nationaux donnent un sens à sa puissance matérielle, plutôt que l'inverse. Ce sont ces compréhensions collectivement partagées qui déterminent les comportements stratégiques de l'État, qu'ils soient conformes ou non avec les préceptes réalistes.

CULTURE STRATÉGIQUE : LE LIEN ENTRE IDENTITÉS ET POLITIQUE DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE

La relation entre les identités et les politiques de sécurité internationale des États permet d'illustrer la nature relationnelle et intersubjective du monde social d'un point de vue constructiviste. Contrairement aux (néo)réalistes, qui estiment que la structure matérielle du système international détermine la

11. Il est vrai que le Canada ne peut pas envahir ou anéantir les États-Unis, parce qu'il n'en a pas la capacité militaire. Mais puisque cela ne veut pas nécessairement dire que s'il en avait la capacité, il le ferait, alors ce facteur matériel (la puissance relative) n'est pas un facteur déterminant du comportement stratégique canadien ; il demeure un facteur permissif. Cela est évident lorsque l'on considère l'inverse : les États-Unis possèdent, en théorie, la capacité d'envahir et d'anéantir le Canada. Mais cela ne veut évidemment pas dire qu'ils l'envisagent ou qu'ils le feront. Au contraire, l'exceptionnalité des relations canado-américaines contredit les préceptes réalistes et a mené à l'élaboration de théories libérale et libérale-constructiviste afin d'expliquer cette apparente incongruité. À ce sujet, voir Keohane et Nye, 2001, p. 145-190 ; Roussel, 2004.

politique étrangère des États, ou aux réalistes, qui jugent que la puissance relative ou des facteurs culturels résiduels déterminent la culture stratégique d'un État, le constructivisme postule que l'humain et toute collectivité a besoin de sécurité ontologique (Giddens, 2004 ; McSweeney, 1999, p. 155), c'est-à-dire d'un ordre socialement construit, afin d'agir. L'identité étatique répond à ce besoin en RI.

Sur la base de la psychologie sociale, certains politologues ont défini, dans cette perspective, l'identité comme étant « *the images of individuality and distinctiveness ("selfhood") held and projected by an actor* » (Jepperson, Wendt et Katzenstein, 1996, p. 59). Il s'agit donc de l'expression, sur le plan des relations internationales, du besoin d'« individualité collective » de l'acteur étatique. La sécurisation de cette identité étatique représente ainsi le principal objectif poursuivi par l'État (Campbell, 1998 ; Ringmar, 1996). Ce dernier cherche constamment à légitimer son existence, son statut, ses rôles à travers ses performances et ses actions sociales. Autrement dit, l'identité renvoie à la conception dominante de ce que l'État est et représente. L'identité étatique possède, comme fonction principale, la capacité d'engendrer des « *motivational and behavioural dispositions* » menant à l'action collective des États (Wendt, 1999, p. 224 ; Ashizawa, 2008 ; McSweeney, 1999, p. 166). Plus précisément, on distingue quatre composantes inextricablement liées (mais analytiquement distinctes) de l'identité (Abdelal *et al.*, 2006).

Premièrement, les normes constitutives forment le contenu normatif (légal ou non écrit) de l'identité, qui définit les attentes collectivement partagées, les obligations et les membres du groupe. Deux conséquences en découlent : l'attribution de rôles propres au groupe (les jugements éthiques à l'égard de quoi faire et ne pas faire), ainsi qu'un désir de reconnaissance externe par un autre significatif ou pertinent. Dans le cas du Canada, la recherche du statut de puissance moyenne et d'allié respecté et engagé aux côtés des « grands » (ou des « autres significatifs » que sont les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France), de même que les rôles et les obligations qui lui sont associés (par exemple, appuyer toutes les initiatives majeures de l'OTAN) font partie des normes constitutives de l'identité de l'État canadien. L'action internationale qui en découle ne suit donc pas une logique de rationalité instrumentale, mais plutôt une logique performatrice servant à renforcer (et donc à réifier) l'identité à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières canadiennes. Les normes constitutives d'autres identités, libérale-démocratique par exemple, comprennent, entre autres, la promotion de la démocratie, de l'économie de marché et des droits humains. Les limites du possible, des choix disponibles et des actions appropriées et nécessaires selon les décideurs politiques sont donc formées par les normes constitutives de l'identité étatique, que ce soit consciemment ou non. Déterminer l'identité ou les identités qui dominent la conception collectivement partagée de l'État permet dès lors de mieux saisir son comportement stratégique, incluant le recours à la force militaire et la conclusion d'alliances.

Deuxièmement, les buts sociaux, c'est-à-dire le contenu motivationnel, définissent les objectifs, les intérêts et les préférences des acteurs étatiques.

L'action internationale qui en découle est dans ce cas rationnelle, dans la mesure où elle permet d'atteindre l'ensemble de buts que s'est donné le groupe. Dans le cas du Canada, il peut s'agir, par exemple, du désir de maintenir la solidarité transatlantique au sein de l'OTAN en raison d'une identité atlantiste, ou encore celui de contribuer au renforcement du système de sécurité collective de l'ONU, but associé à l'identité de citoyen du monde. Les buts d'un État étant multiples et variant grandement, il n'existe pas dans de théorie constructiviste de buts génériques (contrairement au réalisme), outre le besoin d'une sécurité ontologique de quelque nature qu'elle soit. Il s'agit plutôt d'un contenu qui doit être établi empiriquement et comparativement à travers le temps et l'espace.

Troisièmement, les comparaisons relationnelles forment le processus de définition identitaire établi par les rapports d'altérité. Une identité se définit, entre autres, par ce qu'elle n'est pas ; ce processus requiert donc l'identification d'autrui comme référent significatif par rapport auquel le groupe se constitue. Ainsi, l'identité libérale-démocratique s'est longtemps définie par rapport à un « Autre » autoritaire et communiste. L'anti-américanisme constitue un exemple d'une position adoptée par plusieurs pays, dont le Canada, pour se distinguer par rapport à la puissance (militaire, économique, politique et culturelle) américaine. Le degré d'hostilité associé à une autre identité tient donc de telles comparaisons relationnelles.

Quatrièmement, les modèles cognitifs font référence aux conceptions de la réalité façonnées par l'identité afin de la rendre intelligible. Ils reposent sur le postulat qu'une identité implique une manière particulière et singulière de comprendre le monde et d'agir au sein de celui-ci. Un passé et une langue commune contribuent par exemple à constituer l'existence d'un groupe ethnique, auquel est associée une façon propre de concevoir la politique, l'économie et les relations internationales notamment. Il s'agit de ce qui est autrement nommé la culture politique, la personnalité collective d'une nation, le caractère national ou encore, dans notre perspective, la culture stratégique.

Par cette conceptualisation de l'identité étatique, les constructivistes rejettent la division couramment effectuée entre la politique interne et la politique externe de l'État. Ces deux dimensions contribuent tout autant au processus de (re)production de significations partagées et donc de la politique étrangère des États. Sur le plan identitaire toutefois, il convient de distinguer deux facettes analytiquement distinctes (mais étroitement liées) : l'identité « interne » et l'identité « externe » de l'État à l'intérieur de la notion plus globale d'identité « étatique ». L'identité interne signifie, selon Paul Kowert : « *the cohesion or uniformity of the nation-state's parts and, in particular, the way such cohesion manifests itself in loyalty to the nation-state* », alors que l'identité externe « *refers to a nation-state's distinctiveness, as compared with other nation-states* » (Kowert, 1999, p. 4-5). Il en va de même des deux identités pouvant être constitutives d'un rôle significatif pour la France en politique étrangère canadienne, à savoir les identités biculturelle et atlantiste. La première repose sur les caractéristiques internes du Canada

(la composition ethnoculturelle du pays)[12], alors que la seconde fait référence aux dimensions relationnelles des identités canadiennes vis-à-vis d'autres États (son appartenance géonormative au monde « nord-atlantique », à une « francosphère » ou une « anglosphère »). De l'interrelation entre ces identités interne et externe découlent des rôles internationaux (puissance moyenne, allié fiable et proéminent) et des buts stratégiques (unité nationale, indépendance, solidarité transatlantique, activisme international) établis en fonction de rapports d'altérité interétatiques (en particulier vis-à-vis de la France, des États-Unis et de la Grande-Bretagne) et intra-étatiques (entre deux communautés ethnoculturelles composant le Canada), donnant lieu à des manières particulières de comprendre le monde et d'agir sur la scène internationale – une culture stratégique.

Le lien entre identités interne et externe ne peut être supposé *a priori*. Comme le note Michael Barnett, « *what makes an Arab state an Arab state is not the fact that the populations speak Arabic, but rather that there are rules associated with Arabism that shape the Arab states' identity, interests, and foreign policies that are deemed legitimate and illegitimate* » (Barnett, 2008, p. 169) Il en est nécessairement de même dans le cas de l'anglosphère et de la francosphère : il s'agit d'identités ethnoculturelles transnationales qui doivent être empiriquement vérifiées par l'examen du processus de production de significations de l'État[13]. Pour ce faire, il est nécessaire de faire la démonstration de l'existence d'une identité collective, c'est-à-dire : « *a positive identification with the welfare of another, such that the other is seen as a cognitive extension of the Self rather than as independent* » (Wendt, 1997, p. 52), pourvu que cette identification positive soit de nature transnationale

12 . Par groupe ethnique, nous entendons la signification intersubjective développée par Max Weber en 1922 : « *We shall call "ethnic groups" those human groups that entertain a subjective belief in their common descent because of similarities of physical type or of customs or both, or because of memories of colonization and migration ; this belief must be important for the propagation of group formation ; conversely, it does not matter whether or not an objective blood relationship exists. Ethnic membership differs from the kinship group precisely by being a presumed identity, not a group with concrete social action, like the latter* » (Weber, 1968, p. 389). Cela signifie que la composition démographique d'un groupe ethnique est moins importante que sa conception de soi à titre de groupe ethnoculturel national ou transnational. Ce n'est donc pas le poids démographique ou les limites territoriales des Canadiens français (ou des Québécois) qui importent, mais plutôt l'interprétation du Canada comme pays composé de deux cultures nationales.

13 . L'identité culturelle se distingue de l'identité politique en ce qu'elle fait référence à la notion de groupe ethnique chez Max Weber, c'est-à-dire aux appartenances, sympathies et affinités découlant d'une langue et/ou d'une religion commune. La culture politique fait quant à elle référence à la cohésion sociale, à la confiance, à la fierté, à la différenciation et aux buts collectifs qu'entretient une collectivité. En ce sens, la francosphère et l'anglosphère représentent des identités culturelles transnationales présupposées. Cette dernière est définie par David Haglund en ces termes : « *a set of cultural bonds derived from a common political heritage and not unrelated to a common language* [*which*] *endow*[*s*] *the US-UK bilateral relationship with solidity and profundity lacking in any other bilateral relationship in the Western world* ». Une communauté francosphérique entre la France et le Canada peut donc être supposée *a priori* sur cette base puisque, après tout, le Canada représente le seul pays non européen où vit une population de souche française relativement importante ayant réussi à conserver sa langue et sa culture (Haglund, 2008, p. 93).

plutôt que confinée aux frontières d'un État. Si l'existence de telles identités transnationales s'avère discernable, il découlera alors des comportements positifs du Canada (refus de recourir à la force, désir de contracter une alliance, etc.), sur la base de cette correspondance identitaire interne et externe (francosphérique, anglosphérique, ou autre). Inversement, en l'absence d'identification positive, c'est-à-dire en présence de perceptions d'hostilité, d'exclusion ou de différenciation, des comportements négatifs sont à prévoir (stratégies de contrepoids, course aux armements, plans de guerre, refus d'assistance militaire, etc.).

La nature du lien entre les identités et les comportements des États mérite d'être détaillée davantage. Le lien de causalité procède, analytiquement, en trois temps[14]. D'abord, les identités étatiques engendrent des intérêts nationaux dans la mesure où, comme nous l'avons souligné ci-dessus, un acteur ne peut agir sans notions préalables de ce qu'il est et de ce qu'il représente. Le lien entre les identités et la politique de sécurité internationale opère par l'entremise des « valeurs » constituées par les identités étatiques, c'est-à-dire des attitudes favorables à certaines actions en fonction des normes constitutives, des buts sociaux, des rapports d'altérité et des modèles cognitifs associés à des identités particulières. Ces valeurs opèrent soit par une logique de l'approprié, des conséquences ou des pratiques habituées (Finnemore, 1996, p. 28-29 ; Pouliot, 2008). Pour les constructivistes donc, il n'existe pas de distinction entre les « valeurs » (soi-disant normatives) et les « intérêts » (soi-disant objectifs) d'un État : tous deux représentent des « jugements de valeurs » (au sens aronien du terme) fondés sur des identités propres à chaque « individualité collective » (Lagassé et Robinson, 2008, p. 68).

La deuxième étape du processus causal passe par les raisonnements sous-tendant les décisions étatiques en matière de politique de sécurité internationale. Les « jugements de valeurs » sont inférés à partir de la croyance, exposée en privé et en public, des décideurs politiques que leurs décisions en la matière correspondent à des valeurs associées à certaines identités. Par exemple, dans le cas d'identités biculturelle et atlantiste, un premier ministre canadien pourrait proposer un compromis entre les positions française et américaine sur un enjeu de tension transatlantique parce qu'il souhaiterait préserver l'harmonie interalliée de peur d'exacerber les divergences attitudinales entre Québécois et Canadiens anglais. Cette perception et la logique associative qui la sous-tend constituent l'essence de cette deuxième étape.

La troisième et dernière étape de la relation entre les identités et les actions collectives de l'État réside dans les raisonnements dominants parmi les décideurs politiques dans leurs jugements de valeurs. Pour jauger la force (ou le degré de domination) d'un raisonnement (et de l'identité qui la sous-tend),

14. Le mécanisme de causalité exposé ici s'inspire de celui d'Ashizawa (2008, p. 578-580). Il est discuté et illustré dans Massie (2009b).

on doit recourir aux mêmes deux critères d'évaluation des faits sociaux exposés plus haut : la logique de l'argumentation et sa correspondance avec les faits sociaux. Il s'agit, autrement dit, d'évaluer la cohérence et la correspondance entre les jugements de valeurs émis et les décisions politiques prises. Il est nécessaire, d'une part, de considérer le processus décisionnel propre à chaque État. Dans le cas canadien, cela est relativement aisé, dans la mesure où le premier ministre dispose du quasi-monopole décisionnel en politique étrangère. D'autre part, il est essentiel de distinguer la justification rhétorique des motivations déterminant effectivement le comportement stratégique de l'État. Pour ce faire, à nouveau, la cohérence entre le raisonnement et les actions constitue la clé de l'évaluation. Il s'agit de faire la démonstration de schèmes de comportement cohérents et persistants entre les idées exposées et les actions entreprises, c'est-à-dire de démontrer l'existence d'une culture stratégique. Par exemple, en période de stabilité identitaire relative, on peut s'attendre à la domination d'une culture stratégique et, conséquemment, à une politique de sécurité internationale relativement prévisible. À l'inverse, en période de crise identitaire, des ruptures et des changements de politiques sont à prévoir, de même que des débats publics et animés sur les responsabilités et les actions préférables d'un État sur la scène internationale[15]. Une telle analyse séquentielle et historique est donc essentielle et s'inscrit dans le cadre d'une démarche méthodologique dite de « traçage du processus » (George et Bennett, 2005, p. 205-232), courante chez les historiens et parfaitement compatible avec l'approche constructiviste (Klotz et Lynch, 2007, p. 29-30).

L'évaluation du lien entre identités et politique de sécurité internationale, d'un point de vue constructiviste, permet d'expliquer le sens et les priorités sous-jacentes aux comportements stratégiques d'un État. Il s'agit là d'un apport crucial et substantiel du constructivisme à l'analyse de la politique étrangère. Car si les réalistes reconnaissent l'importance des facteurs idéels par l'existence de multiples buts nationaux poursuivis par les États sur la scène internationale, ils ne peuvent expliquer la domination de l'un ou l'autre de ces buts (l'unité nationale par rapport à l'indépendance politique, par exemple), ni le sens qu'ils possèdent collectivement, et distinctivement, pour chaque société. La notion de culture stratégique, dans une perspective constructiviste, répond ainsi à cette double lacune du réalisme qui empêche le réalisme de formuler une théorie de la politique étrangère.

Il est nécessaire de préciser, en terminant, ce qui est entendu par le concept de « culture stratégique », auquel nous avons fait référence pour qualifier le lien entre identités et politique de sécurité internationale[16]. En fonction de notre conceptualisation des identités étatiques et de leur

15 . La « crise identitaire » en PEC à laquelle Jennifer Welsh fait référence souligne ainsi le caractère non consensuel et imprévisible de la politique de sécurité internationale du Canada depuis quelques années (Welsh, 2004a, p. 2-3).

16 . Nous entendons donc le terme « stratégique » au sens large qu'il revêt au sein du champ des « études de sécurité internationale » contemporaines, et notre propre analyse se limite aux décisions de recourir à la force militaire et aux rapports d'amitié et d'hostilité interétatiques, c'est-à-dire à deux domaines dits « traditionnels » des « études stratégiques » classiques (Walt, 1991).

rapport avec les comportements stratégiques, la culture stratégique fait référence à un ensemble distinctif, dominant et relativement persistant à travers le temps, de valeurs et de pratiques en matière de sécurité internationale entretenu par une collectivité (Longhurst, 2004, p. 6 ; Haglund, 2004b, p. 485 ; Roussel et Morin, 2007, p. 18). En un mot, la culture stratégique fait le pont analytique entre les identités et les comportements stratégiques de l'État sur la base de la cohérence et de la correspondance entre les « jugements de valeurs » et les décisions de l'État en matière de sécurité internationale (pour notre propos, la conclusion d'alliances et le recours à la force militaire).

UNE MÉTHODOLOGIE CONSTRUCTIVISTE

Dans sa tentative de développer une méthodologie propre au constructivisme et respectueuse de son épistémologie et de son ontologie, Vincent Pouliot postule trois éléments fondamentaux caractérisant une démarche de recherche constructiviste : 1) la reconnaissance inductive des compréhensions qu'ont les acteurs de la réalité sociale ; 2) l'interprétation par l'analyste de ces compréhensions afin d'en dégager les significations intersubjectives ; 3) la mise en contexte sociohistorique du processus de constitution du monde social (Pouliot, 2007). Cette méthode est compatible avec l'idée de récit explicatif (ou d'interprétation explicative) de Max Weber, laquelle se résume à l'identification des compréhensions des acteurs, à la mise en contexte de celles-ci et à l'établissement de leur signification historique et sociale par la comparaison dans le temps et dans l'espace (Weber, 1949, p. 32).

Chacun de ces trois procédés souligne le passage graduel de la subjectivité de l'acteur vers l'intersubjectivité contextuelle établie par l'analyste (et non de découverte à partir d'un monde objectif indépendant) sous forme de structures idéelles institutionnalisées, en l'occurrence la culture stratégique. Il en ressort une interprétation forcément historique et identitaire de la politique étrangère des États, dont la pertinence est jugée à l'aune des deux critères épistémologiques discutés plus haut : la logique et la cohérence de l'argumentation, ainsi que la validité empirique des faits sociaux relevés.

L'identification inductive des perceptions qu'ont les acteurs de l'identité de l'État (normes constitutives et régulatrices, buts sociaux, relations d'altérité et conceptions du monde) et de ses actions constitue la première étape méthodologique. « *Action must be credible to agents' beliefs if it is to be meaningful to the observer* » (McSweeney, 1999, p. 144-145). La tâche principale de l'analyste est d'éviter d'imposer, dans la mesure du possible, des conceptions théoriquement préétablies des significations possibles et imaginables (Hopf, 2002, p. 23). La collecte de données doit permettre de relever l'ensemble des identités (internes et externes) significatives pour les acteurs en matière de politique internationale. Cela permet de comparer l'importance relative d'une identité par rapport aux autres conceptions de l'État et, conséquemment, des comportements stratégiques envisagés et préférés.

Pour ce faire, il est nécessaire que la recherche couvre l'ensemble des acteurs dont le rôle est jugé pertinent pour l'étude (Berger, 1996, p. 328). En affaires internationales, il est évident qu'une attention particulière doit être accordée aux dirigeants et aux élites politiques, c'est-à-dire aux représentants politiques et aux hauts fonctionnaires dont les responsabilités touchent à la politique internationale. Ils représentent les divers courants de pensée au sein de l'État, projettent ceux qui dominent politiquement et socialement et agissent au nom de l'État (Weldes, 1999, p. 9). Aux conceptions de ces derniers doivent également s'ajouter celles des élites sociétales représentant des factions importantes de l'opinion publique, exprimées notamment dans les quotidiens et les sondages. Les idées de ces élites permettent d'ailleurs de pallier le manque (fréquent) de données statistiques à l'égard des attitudes populaires, en particulier dans les études historiques.

En outre, la sélection des documents à partir desquels sont inférés les compréhensions subjectives, les significations intersubjectives et les effets de causalité doit être aussi large que possible afin de mettre en lumière toutes les significations et, ultérieurement, de déterminer celles qui correspondent le mieux aux pratiques effectives de l'État. Autant le matériel public (discours, documents officiels, débats législatifs, mémoires) que privé (journal personnel, lettres, notes de service) doit être scruté. D'un côté, les représentations sociales contenues dans les discours officiels « *are powerful because they make sense to at least some in their audiences. They accord with implicit understandings of the world, of the objects that populate that world, and of accepted forms of reasoning* » (*ibid.*, p. 114-115 ; Doty, 1993, p. 303). De l'autre, les documents privés permettent de discerner les présupposés et les motivations solidement enracinés, ainsi que de distinguer la rhétorique du raisonnement politique sous-tendant l'action collective.

L'établissement du contexte intersubjectif constitue la deuxième étape méthodologique. Elle vise à démontrer la manière dont les conceptions subjectives et les comportements stratégiques de l'État forment un tout cohérent, relativement stable, dominant et distinct – une culture stratégique. Cela requiert l'« objectification », par l'analyste, des conceptions et des actions relevées empiriquement en les présentant comme partie intégrante d'une structure idéelle (Pouliot, 2007). Dans les mots de Clifford Geertz : « *Analysis, then, is sorting out the structures of signification* [...] *and determining their social ground and import* » (Geertz, 1973, p. 9). Cette étape est plus délicate que la première. Elle correspond aux efforts de « dénaturalisation » du constructivisme, c'est-à-dire aux tentatives de déterminer les idées tenues pour acquises par une collectivité à partir des pratiques sociales observables (discursives ou autres). L'analyse du processus décisionnel permet de distinguer les idées dominantes des idées marginales, c'est-à-dire le raisonnement par lequel certaines conceptions sont fondamentales dans l'élaboration et la conduite de la politique de sécurité internationale. Elle permet également de relever les divergences entre décideurs et entre leur raisonnement public et leur raisonnement privé. La clé de ce processus est la cohérence entre les raisonnements et les pratiques. Une culture

stratégique s'établit sur la base de la cohérence relevée par l'analyste entre certaines conceptions publiques, privées et les actions concrètes de l'État, en l'occurrence le recours à la force militaire et la conclusion d'alliances. Cette deuxième étape doit amener l'analyste à dégager, au final, les éléments constitutifs des identités internes et externes (appartenances et rôles, buts, rapports d'altérité, conceptions du monde) ainsi que leurs effets régulateurs sur le comportement stratégique de l'État. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de vérifier l'existence d'identités biculturelle et atlantiste et leurs pendants anglo-saxons (qui sont nécessaires à la confirmation ou à l'infirmation de notre hypothèse), de même que leurs effets régulateurs sur le comportement stratégique du Canada à l'égard de la France en matière d'usage de la force et d'alliances (ou de rapports d'hostilité).

La troisième et dernière étape consiste à historiciser ces structures intersubjectives. Il s'agit de mettre en évidence l'origine, l'évolution et la transformation des cultures stratégiques. L'interprétation explicative vise à démontrer pourquoi et comment une certaine conception (et non pas une autre) de la sécurité internationale en est venue à dominer dans un contexte sociopolitique et historique précis sur la base de facteurs idéels plutôt que matériels (Ruggie, 1998, p. 32 ; Adler, 2002, p. 102 ; Pouliot, 2007, p. 367). En raison du dynamisme coconstitutif et récursif des pratiques et des structures idéelles, ces dernières ne sont pas fixes, mais relativement stables. Il est donc impératif d'établir quand et comment un système de significations collectivement partagé évolue et se transforme à travers le temps. Pour ce faire, la comparaison historique est nécessaire, car elle permet de dégager les points de rupture et d'institutionnalisation d'une culture stratégique (Berger, 1996, p. 328). Voilà pourquoi nous avons choisi de tracer l'évolution de la culture stratégique biculturelle et atlantiste au Canada dès le lendemain de la cession du Canada par la France jusqu'à la création de l'Alliance atlantique, soit sur une période historique de près de 200 ans. Une telle perspective historique exige certes un survol parfois trop rapide de certains événements, mais les retombées analytiques dépassent, à notre avis, ce désavantage. Nous pourrons ainsi démontrer, dans les chapitres qui suivent, l'importance variable, dans le temps et dans l'espace, de la France dans les différentes cultures stratégiques ayant dominé au Canada, dont plus particulièrement les fondements francosphériques de la culture stratégique biculturelle et atlantiste datant du milieu du XIXe siècle, son institutionnalisation à la fin des années 1940, de même que le point de rupture de juin 1940.

Cette dernière étape méthodologique soulève la question du point de départ de l'analyse. Puisque toute signification intersubjective est nécessairement fondée sur des structures de connaissance passées, il n'existe pas de moment d'origine évident d'une culture stratégique. Certes, les crises nationales et internationales – les périodes de remise en question des structures idéelles précédentes – peuvent *a priori* sembler représenter des balises historiques appropriées. Mais tout choix en la matière demeure essentiellement arbitraire. Sa pertinence dépend, en dernière analyse, de la question de recherche. Pour notre propos, il est possible

d'affirmer avec une certaine confiance que la culture stratégique du Canada a subi un choc au cours de l'entre-deux-guerres – une « conjoncture critique » – à la suite de la Première Guerre mondiale et de la crise de la conscription, une période marquée notamment par l'officialisation de l'indépendance politique du Canada et par une « réorientation géostratégique » vis-à-vis de la Grande-Bretagne et des États-Unis du fait de l'adoption d'une grande stratégie dite « isolationniste » (Haglund, 2000a). Cette période contraste manifestement avec l'impérialisme britannique dominant la période historique précédente et avec l'internationalisme libéral dominant la période historique suivante (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 227-280 ; Kirton, 2007, p. 29-45). En ce sens, la confirmation de notre hypothèse de l'institutionnalisation d'une culture stratégique biculturelle et atlantiste au cours des années 1940, sur la base de fondements idéels datant d'un siècle auparavant, représente une conceptualisation originale des idées dominantes en PEC.

3

Chapitre 3.

LES FONDEMENTS DE LA FRANCOSPHÈRE

Les célébrations entourant la commémoration du 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec (1608) et celles entourant la reconstitution de la bataille des plaines d'Abraham (1759) ont souligné l'importance capitale du lien originel français dans l'histoire de la politique étrangère du Canada. Lorsque le premier ministre Stephen Harper affirma en mai 2008 que le Canada est « né en français » et que « la fondation de Québec est aussi la fondation de l'État canadien », il souleva l'ire d'un grand nombre de Québécois, qui se sont insurgés contre une telle « réécriture surréaliste de l'histoire » (Descôteaux, 2008a, p. A6 ; Toupin, 2008, p. A25 ; Dutrisac et Porter, 2008, p. A1). C'est que le premier ministre avait ainsi occulté la « rupture originelle » ou le « fait diviseur originel » que représente la bataille des plaines d'Abraham, « la plus importante défaite » de l'histoire des Québécois selon plusieurs, dont la députée bloquiste Christiane Gagnon (Canada, 2009, p. 13 ; De Waele, 2008, p. A7).

Le point de départ de notre analyse que représente 1759 peut sembler fort éloigné : plus d'un quart de millénaire nous sépare de cette date. Mais elle demeure à jamais gravée dans la mémoire collective québécoise et, conséquemment, canadienne. Plus encore, elle souligne qu'avec la Conquête s'est amorcée une reconceptualisation du Canada et de ses relations extérieures[1], en particulier avec la France. Toute analyse du rapport Canada-France doit donc nécessairement débuter avec le schisme originel qui sépare la colonie de sa première mère patrie. Ses effets sont d'ailleurs toujours palpables. L'annulation de la reconstitution de la bataille des plaines d'Abraham prévue pour son 250e anniversaire fut dénoncée comme un acte de « couardise » par certains estimant qu'elle signifiait céder devant l'interprétation dominante (mais inexacte) de l'événement au Québec, c'est-à-dire que « le paradis de la Nouvelle-France fut transformé en enfer par la conquête, enfer dont nous ne serons libérés que le jour de l'indépendance » (Pratte, 2009, p. A18).

1. On s'abstient d'utiliser le terme « politique étrangère » au cours de la période précédant 1931, puisque c'est Londres plutôt qu'Ottawa qui détient jusqu'à cette date les prérogatives en la matière. Le terme « politique extérieure » est ici utilisé de manière à qualifier les rapports qu'entretenait le gouvernement fédéral avec toute autre entité politique extérieure aux frontières canadiennes, incluant le Royaume-Uni.

Similairement, le président de la République française Nicolas Sarkozy fut vertement critiqué dans les milieux souverainistes lorsqu'il minimisa la « division originelle » lors de son bref passage à Québec, insistant plutôt sur les bienfaits de l'unité canadienne[2].

Les épisodes du 250e anniversaire de la victoire britannique sur les plaines d'Abraham ainsi que celui du 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec révèlent combien la représentation identitaire du Canada est toujours contestée et influence indéniablement les rapports politiques du pays avec la France. Alors que le premier ministre Harper et le président Sarkozy ont insisté sur l'amitié franco-canadienne fondée sur une histoire et un patrimoine culturel commun (le Canada étant né en français), le premier ministre québécois Jean Charest et dans une moindre mesure le président Sarkozy ont souligné le caractère « spécial » et « unique » des relations franco-québécoises (Beauchemin et Chouinard, 2008, p. A4 ; Robitaille, 2008, p. A1). Cette lutte contemporaine entre Ottawa et Québec pour la reconnaissance de la France montre combien un événement aussi éloigné temporellement peut être significatif pour les rapports contemporains du Canada et du Québec avec la France.

Ce chapitre vise à poser les fondements historiques de la francosphère transatlantique. Celle-ci est nécessaire à l'existence d'une culture stratégique biculturelle et atlantiste, et a pour conséquence l'établissement d'un quadrilatère nord-atlantique comme cadre géonormatif de la politique étrangère canadienne. Il ne suffit pas, bien sûr, qu'une population de souche française ait réussi à préserver sa langue et sa culture en Amérique du Nord pour qu'il existe entre le Canada et la France des rapports particuliers justifiant une telle métaphore. L'examen de ces rapports entre 1759 et la fin du XIXe siècle montre d'ailleurs que l'existence d'une communauté géoculturelle francophone transatlantique fut souvent bien minimale, et ce, malgré une proximité ethnique beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. Il n'en demeure pas moins qu'elle s'avère nécessaire au développement d'identités canadiennes spécifiques, lesquelles permettent d'expliquer l'évolution de la politique de sécurité internationale du pays. Pour ce faire seront tour à tour examinés les traumatismes causés par les abandons de la France, le renoncement d'une reconquête lors de la guerre de l'Indépendance américaine, le schisme idéologique de la Révolution française et le rapprochement avorté de 1855.

LE PREMIER ABANDON : L'IMMIGRATION FRANÇAISE

En mettant davantage l'accent sur la Conquête (1760) que sur la cession (1763) de la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne, les contemporains peuvent plus

2. Le président Sarkozy affirma : « J'ai toujours été un ami du Canada. Parce que le Canada a toujours été un allié de la France. Et franchement, s'il y a quelqu'un qui vient me dire que le monde a aujourd'hui besoin d'une division supplémentaire, c'est qu'on n'a pas la même lecture du monde. » Il ajouta ne pas voir comment « une preuve d'amour pour le Québec, fraternelle et familiale, devrait se nourrir d'une preuve de défiance à l'endroit du Canada. La France est un pays qui rassemble, et non un pays qui divise » (Marissal, 2008, p. A5).

aisément justifier l'idée d'un « éden » sous le Régime français et minimiser les torts des autorités françaises envers la colonie. Il s'agit là d'une tentative de mettre au rancart le « mythe de l'abandon » pour mieux soutenir les liens historiques et culturels qui unissent les deux communautés francophones (Haglund et Massie, 2010 ; Lamarre, 2009). Débutant son analyse des regards québécois sur la France avec ce « thème délicat par excellence », en raison de sa nature refoulée dans l'imaginaire collectif québécois, Yvan Lamonde résume ainsi la confusion des sentiments à l'égard de la France : « Dans l'imaginaire québécois, l'Angleterre se fait difficilement pardonner sa conquête militaire tandis que les Québécois *essaient* de ne pas penser à la cession de la France » (Lamonde, 2001, p. 138 ; italiques dans l'original). Les témoignages du sentiment d'abandon et de rancœur à l'égard de la France au cours du XVIIIe siècle sont certes peu documentés, mais ils fusent, par comparaison, au cours du siècle suivant, au moment de la reprise des contacts officiels entre la France et le Canada (*ibid.*). C'est à ce titre qu'ils représentent un élément constitutif fondamental de la francosphère.

Si la cession du Canada à Londres lors des négociations mettant fin à la guerre de Sept Ans est très connue pour avoir engendré un sentiment d'abandon chez les Canadiens français, une autre source d'amertume, en amont du traité de Paris, est tout aussi importante : la politique migratoire française. Il faut attendre les années 1640 pour qu'une véritable politique migratoire soit mise en place par Versailles. Ses résultats sont plutôt limités : 2000 travailleurs, 400-500 soldats et 770 filles à marier (Dickinson, 2008, p. 40-41). Seuls les catholiques romains sont autorisés à émigrer. Plus fondamentalement, la politique migratoire française repose sur l'idée qu'on ne saurait peupler le Canada sans dépeupler la France. C'est donc une stratégie consciente et délibérée qui freine les efforts de développement colonial sous Louis XIV. Ce qui ne manque d'ailleurs pas d'être reproché par certains moins soucieux de taire le sentiment de rancœur des Canadiens envers la France et de renforcer le mythe de l'éden (Bonnault, 1948). Le démographe Jacques Henripin dénonce par exemple le refus d'autoriser les huguenots à émigrer au Canada : « On a préféré en éloigner ceux qui auraient peut-être fait du Canada une colonie populeuse et munie de capitaux, pour se maintenir sans danger et s'assurer la sécurité nécessaire à son développement. » À ceux-ci s'ajoutent les « milliers de paysans, vivant misérablement, sans propriété » qui n'auraient certainement « pas dédaigné un lopin de terre, même au nord de l'Amérique et parmi les sauvages. Mais il eut fallu les en informer et organiser leur départ. » Ce qui, bien sûr, ne fut pas fait[3]. Le chanoine Lionel Groulx affirme quant à lui, avec amertume :

> Depuis le premier effort de Colbert et de Talon, on n'envoyait plus que de rares immigrants en Nouvelle-France. Aussi faut-il dater véritablement de cette époque l'abandon de la colonie,

3. Henripin (1954, p. 6-7) précise que la politique mercantiliste française n'était pas en soi antipopulationniste ; au contraire, elle visait le développement démographique des colonies, à condition cependant qu'il ne nuise pas à celui de la France métropolitaine.

> abandon justifié en partie, nous le savons, par les guerres européennes du temps ; mais aussi abandon injustifiable, devant cet aveuglement du grand ministre Colbert qui, dès lors, au nom de quelle illusion, nous l'ignorons, se convainquit que la Nouvelle-France possédait assez de population pour se suffire et arrêta, de parti pris, l'émigration (Groulx, 1922a, p. 18).

Cet « aveuglement », on le doit à la politique mercantiliste de Versailles, qui considère ses colonies en fonction de ce qu'elles peuvent fournir à la métropole, et non l'inverse. Or l'émigration significative de Français vers l'Amérique du Nord est jugée néfaste au développement de la métropole. Et lorsque les Français décident d'émigrer, ils choisissent en très grande majorité les îles tropicales des Antilles au détriment de la Nouvelle-France (Mandrou, 1959, p. 671). En plus de 150 ans de colonisation (1608-1760), seuls quelque 10 000 colons français s'établissent de manière permanente sur les rives du Saint-Laurent (sur un total d'environ 30 000 voyageurs), c'est-à-dire un Français sur 100 000 (Boleda, 1990).

Plusieurs nationalistes canadiens-français jugent ainsi que la colonie fut délaissée par la métropole et estiment qu'une véritable politique migratoire aurait pu prévenir le déséquilibre démographique grandiose qui la marginalisa par rapport aux colonies anglaises. Groulx note par exemple que les 2000 Canadiens contrastent ardemment avec les quelque 45 000 Bostonnais en 1660, soit un rapport de un contre vingt. Il déplore que Vauban n'ait pas eu l'oreille du roi. « Si le roi, écrit le maréchal ingénieur en 1669, ne travaille pas vigoureusement à l'accroissement de ces colonies, à la première guerre qu'il y aura avec les Anglais et les Hollandais qui s'y rendent de jour en jour plus puissants, nous les perdrons, et, pour lors, nous n'y reviendrons jamais. » De 14 000 en 1699, Vauban projette d'être capable de faire passer « facilement » la colonie nord-américaine à 100 000 âmes en 1730 et à 400 000 en 1790. Cependant, au moment où s'amorce sur le continent nord-américain la quatrième guerre intercoloniale, la guerre de Sept Ans (1754-1763), une maigre population de 70 000 Français fait face à 1 200 000 Anglais (Groulx, 1922a, p. 18).

En dépit de la rancœur canadienne-française, il faut noter que la politique migratoire française contribue à forger un sentiment national distinctement canadien. Dès la fin du XVIIe siècle, la majorité de la population de souche européenne vivant au Canada est née au Canada. Seule la fécondité des Canadiens assure le doublement de la population à tous les 25 ans. La Nouvelle-France devient, dans les mots de John Dickinson, une société « créole ». « Au moment de la conquête britannique en 1760, il n'y a que les soldats qui ont vécu en France ; pour la grande majorité des gens, leur France est américaine » (Dickinson, 2008, p. 43). Des 13000 militaires venus au Canada entre 1608 et 1760, environ 20 % s'établissent de manière permanente à la fin de leur engagement, constituant ainsi la principale composante de l'immigration française (Boleda, 1990, p. 165). Une culture française distincte se développe donc en Amérique du Nord, et ce, même

s'il faut attendre quelques années après la Conquête pour que les colons exigent d'être appelés « Canadiens » devant l'« Autre » anglais (Dickinson, 2008, p. 56).

Plus encore, conjuguées à la politique coloniale française, les guerres intercoloniales (deux guerres contre les Iroquois et quatre contre les Britanniques) contribuent à forger un patriotisme canadien. Outre lors de la guerre de Sept Ans, ce sont, pour la très grande majorité, des Canadiens qui défendent leur territoire contre les Anglo-Américains et les Iroquois. L'historien Émile Salone affirme ainsi que les Canadiens se sont forgé une « âme des gens de la frontière qui se sentent toujours en face de l'ennemi » (Salone, 1909, p. 436). Cela n'est pas étranger au fait que dès le début du XVIIIe siècle, on qualifie déjà le Canada de « patrie » : « les Canadiens comptent d'abord sur eux-mêmes pour défendre leur sol et non sur une armée venue de la métropole. Force est de conclure qu'en 1760, il y a sinon un sentiment national, une conscience de la nation, tout au moins une conscience claire de la patrie » (Galarneau, 1970, p. 39). Alors que les colonies anglaises pouvaient mobiliser environ 60000 hommes en 1715 contre les colonies françaises d'Amérique du Nord, le Canada ne pouvait compter que sur 4684 hommes en état de porter les armes et sur 628 soldats de la marine française (Garneau, 1976a, p. 30-31).

Cela signifie que le Canada était alors conçu (ironiquement, diront certains aujourd'hui) comme une société particulièrement militariste afin d'assurer la défense et l'expansion de son territoire, ressemblant à ses voisins du sud, sinon les surclassant en la matière (Steele, 1969 ; Peckham, 1964). Les deux tiers de l'histoire de la Nouvelle-France (de la fondation de Québec à la Conquête) furent marqués par la guerre. L'organisation politique, sociale et économique ainsi que la mentalité même des Canadiens étaient alors profondément militaristes (Eccles, 1971). La guerre faisait tellement partie du quotidien « que le fusil [était], pour ainsi dire, accroché à la charrue » (Gravel, 1974, p. 5).

En conséquence, la « vertu guerrière » des Canadiens, que l'on qualifierait aujourd'hui de militarisme, a profondément contribué à forger un sentiment national distinctement canadien[4]. Seule une politique migratoire systématique mettant les besoins de la colonie au-dessus (sinon aux côtés) des considérations métropolitaines aurait pu renverser cette tendance. Une société catholique, agraire, rurale, militariste et de plus en plus distincte de la mère patrie s'établit donc sur les rives du Saint-Laurent. Mais si le ressentiment des Canadiens quant au peu d'égards de la France pour la colonie est discernable au regard de la politique migratoire française, il fait pâle figure par rapport à celui manifesté lors de la Conquête.

4. Salone (1909, p. 436) parle du « type français du Canada », lequel « s'est éloigné du type français d'Europe ».

LE SECOND ABANDON : LA CONQUÊTE ET LA CESSION

Les membres de *L'Action française* (quotidien nationaliste français favorable à la restauration monarchique) sentent le besoin de justifier, en préface de la publication d'un discours du chanoine Groulx prononcé à Paris en février 1922, l'endossement d'un texte dans lequel le professeur de l'Université de Montréal aborde par deux fois la « banqueroute » de la France et l'abandon de 1763. « La raison est simple, affirme le groupe, en abandonnant le Canada, puis en refusant de reconnaître son papier, Louis XV obéit à l'opinion publique de son époque qui s'indignait, par la bouche de Voltaire, des sacrifices consentis pour garder "quelques arpents de neige" » (Groulx, 1922a, p. 4). S'il est vrai que peu de voix s'élèvent à Paris pour conserver la colonie à l'époque, il demeure inexact d'affirmer que le résultat du traité de Paris, cédant le Canada à l'Angleterre le 10 février 1763, n'est pas le produit d'un choix éclairé et délibéré de la part du roi.

Dès la fin de la guerre de la successiond'Autriche (1740-1748), les autorités françaises sont alertées des intentions anglaises de prendre la Nouvelle-France. Cette dernière menace l'existence et l'expansion des colonies britanniques d'Amérique du Nord. Versailles est également mise au fait de la faiblesse tant économique que stratégique de la Nouvelle-France devant les intentions anglaises. Le marquis de La Galissonnière annonce par exemple, en décembre 1750, que la Grande-Bretagne « se mettra en état d'envahir entièrement les colonies françaises au commencement de la première Guerre mondiale » (Garneau, 1976a, p. 193). Les colonies sont devenues, selon lui, « nécessaires à un grand État », mais il reconnaît que le Canada et la Louisiane ne produisent ni richesse, ni revenu. C'est donc une question d'honneur et de gloire pour la France que de tenter de conserver, par une stratégie défensive, la colonie d'Amérique du Nord. Mais le peu d'intérêt de la cour de Louis XV est manifeste ; il tient à la logique du mercantilisme (l'utilité matérielle des colonies pour la métropole), aux difficultés financières de la France et à la décision de concentrer les forces françaises sur le front européen. Déjà, il y a abandon (Le Jeune, 2008, p. 62). Le duc de Choiseul ajoute quelques années plus tard : « je crois que je puis même avancer que la Corse est plus utile de toutes manières à la France que ne l'était ou ne l'aurait été le Canada » (Duc de Choiseul, 1790, p. 104).

La douleur vivement ressentie au Canada tient moins à ces logiques qu'à l'absence ou à la maigreur des renforts dépêchés par le roi en vue de secourir la colonie. Groulx note ainsi que devant les 30000 hommes qu'envoie Londres pour prendre de force la Nouvelle-France, Paris n'en dépêche que le dixième. « Quand nous avons vu s'organiser contre notre faiblesse ces armées formidables [...] nous avons appelé à l'aide. Mais l'Océan est immense [...] En France on se battait, et le bruit de la bataille, et peut-être quelques autres voix empêchèrent qu'on ne nous entendit » (Groulx, 1922a, p. 18). La France s'investit sans compter en Europe, mais laisse aux milices coloniales le soin de porter le plus lourd du fardeau de la guerre en Amérique du Nord (Frégault, 1953, p. 186). Jacques Portes soutient par exemple que « le manque d'intérêt

du gouvernement de Louis XV a conduit à la perte de la Nouvelle-France, qui, avec plus de fermeté, aurait certainement pu échapper à ce sort » (Portes, 2008, p. 28).

Alors que les forces anglaises assiègent Québec en 1760, Français et Britanniques attendent des renforts. Du côté français, 4000 hommes ont été demandés, soit l'équivalent de toutes les troupes envoyées depuis 1755, attendus sur cinq ou six navires de guerre. Faute de fonds, l'envoi de soldats est réduit à 400 personnes, un effort minime qui ne se rendra d'ailleurs jamais à destination (Proulx, 1982). Le nouveau commandant des troupes françaises, François Gaston de Lévis, juge que « quelque médiocres qu'ils fussent, joints au dernier succès [de Sainte-Foy], ils auraient déterminé la reprise de Québec ». L'historien François-Xavier Garneau ajoute même que si Lévis avait « été à Québec le 13 septembre, le résultat de cette journée eût été bien différent ; il aurait eu assez d'influence sur Montcalm pour l'empêcher de combattre avant la réunion de toutes les troupes. Il était peut-être le seul homme capable de sauver le pays » (Garneau, 1976b, p. 27). L'histoire contrefactuelle a certes une valeur heuristique contestée ; elle témoigne en revanche des attitudes et des sentiments à l'égard de l'histoire factuelle. Un autre témoignage révèle ainsi que certains estiment que le « sort de la colonie aurait été tout autre si les Canadiens, toujours victorieux contre les Anglais, avaient été seuls à défendre leur patrie » (O'Reilly, 1882, p. 374). Décidément, la stratégie militaire française lors de la guerre de Sept Ans fit de nombreux déçus au Canada.

Mais surtout, son récit sert à faire ressortir l'idée réconfortante, dans l'explication de la Conquête, de l'abandon de la France. Pour mettre en contexte la bataille, Garneau contrasta l'indifférence des ministres de Louis XV et l'acharnement du gouvernement de William Pitt. « L'on peut dire que [par l'arrivée des navires anglais devant Québec] la cause française fut définitivement perdue ; perdue non par le défaut de résolution et de persévérance comme le prouvaient la longueur et les victoires de cette guerre, mais par l'abandon absolu de la métropole » (Garneau, 1976b, p. 263). Pour Maurice Lemire, l'importance accordée à la deuxième bataille des Plaines en regard de la première visait à souligner cet abandon et ainsi à préserver l'honneur national (Groulx, 2001, p. 54).

Qu'importent les raisons de la stratégie française et les histoires alternatives, l'amertume atteint son comble à la suite des pourparlers de paix de 1762-1763. La France ne revendique nullement le Canada. En fait, Choiseul « trouve juste que l'Angleterre conserve le Canada » et souhaite en retour « la restitution de la Martinique et de la Guadeloupe » (Le Jeune, 2008, p. 69). Les Britanniques acquiescent, incrédules devant le manque d'intérêt français envers le Canada. La France se voit restituer ses îles sucrières des Antilles et conserve Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que des droits de pêche autour de Terre-Neuve. Les Anglais, de leur côté, vantent les richesses et le potentiel de la colonie canadienne, confirmant de fait le sentiment d'abandon. Le général Murray soutient :

> Malgré les ravages de la guerre dont les Canadiens ont beaucoup plus souffert de la part de leurs prétendus amis que celle de leurs ennemis déclarés, le pays fournira dans l'intervalle de trois ou quatre ans une abondance de toutes sortes de produits en quantité non seulement suffisante pour la consommation de notre population, mais même pour en entreprendre l'exportation si nous trouvons un marché[5].

En France, on fête la fin de la guerre. Peu de cas est fait de la perte de prestige et de gloire du pays, encore moins de celle du Canada. Voltaire est heureux : ce « pays couvert de neiges et de glaces huit mois dans l'année, habité par des barbares, des ours et des castors » ne draine enfin plus les maigres ressources de l'État. « La France peut être heureuse sans Québec », juge-t-il en septembre 1762 (Voltaire, 1835, p. 310 ; 1881, p. 229). Côté canadien, le chagrin est immense. « Les Canadiens avaient cru, écrit Garneau, que le gouvernement ferait enfin des efforts pour les arracher au sort qui les menaçait ; ils furent encore trompés dans leur attente » (Garneau, 1976b, p. 245). C'est dire que le sentiment d'attachement envers la mère patrie engendre la stupeur, l'incrédulité, la douleur, puis enfin l'espoir du retour de la France. Les ursulines de Québec écrivent après l'annonce de la cession : « la paix si longtemps désirée, mais conclue à des conditions si opposées à nos désirs, a mis le comble à notre douleur ». D'autres témoignages laissent filtrer la rancœur : « Qu'on ne peut, Monseigneur, dépeindre au naturel la douleur et l'amertume qui s'est emparée de tous les cœurs à la nouvelle de ce changement de domination ; on se flatte que quelque révolution que la Providence suscitera nous remettra dans nos droits » (O'Reilly, 1882, p. 374).

Enfin, l'incrédulité et l'espoir demeurent. La population croit longtemps que la paix n'est pas véritablement faite. Apprenant l'alliance franco-espagnole, le vicaire général des Trois-Rivières se réjouit, estimant que « la continuation de la guerre nous la [la paix] procurera un peu plus conforme à vos désirs, aux miens et à ceux des bons patriotes de ce pays » (Brunet, 1958, p. 205). Haldimand, gouverneur de Trois-Rivières, affirme en septembre 1762 que la noblesse canadienne refuse encore de croire que la France a cédé le Canada, une opinion répandue parmi la population par les ecclésiastiques ; deux ans plus tard, la moitié des habitants dits « ignorants » et « aveugles », dénonce-t-il, « ne croient pas la paix véritablement faite » (Trudel, 1952, p. 160). Londres craint quant à elle que la France ne convoite la reprise de ses possessions d'Amérique du Nord et, pour ce faire, n'entretienne d'étroites relations avec les colonies britanniques. Le duc de Choiseul, secrétaire d'État à la Guerre et à la Marine, répond à ces rumeurs que la France n'a pas « d'agents et d'intelligences » au Canada, « ni même d'intérêt d'en avoir »

5. Rapport du général Murray au sujet de l'État du gouvernement de Québec, 5 juin 1762 (Le Jeune, 2008, p. 69). Il est vrai que les autorités britanniques ont tergiversé quant à privilégier le Canada ou la Guadeloupe. Mais le choix du Canada s'effectua sur la prémisse que non seulement une grave menace aux colonies d'Amérique du Nord serait éliminée, mais la prise de la Guadeloupe pourrait s'effectuer aisément ultérieurement (Grant, 1912).

(De Witt, 1861, p. 443). Si ces craintes sont sans fondement d'un point de vue français, elles sont beaucoup plus réelles côté canadien. Le gouverneur Carleton écrit en 1768 à son ministre qu'il n'a aucun doute « que la France, dès qu'elle sera décidée à commencer la guerre, ne cherche à reprendre le Canada » (Bonnault, 1948, p. 337). Mgr Briand publie d'ailleurs une lettre circulaire la même année afin de mettre les Canadiens en garde contre les « faux rapports » et les « frivoles espérances » qu'on sème alors parmi eux quant à la possibilité d'une reprise du pays par la France (Thério, 1998, p. 77-78).

Cet espoir sera entretenu pendant des décennies et se manifestera concrètement pour la première fois lors du retour d'un navire de guerre français dans le golfe du Saint-Laurent en 1855 (sur lequel nous reviendrons plus tard). Le célèbre poème d'Octave Crémazie (1855), « Le chant du vieux soldat canadien », témoigne de cet espoir d'un retour à la belle époque :

Pauvre soldat, aux jours de ma jeunesse,
Pour vous, Français, j'ai combattu longtemps ;
Je viens encor, dans ma triste vieillesse,
Attendre ici vos guerriers triomphants.
Ah ! bien longtemps vous attendrai-je encore
Sur ces remparts où je porte mes pas ?
De ce grand jour quand verrai-je l'aurore ?
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?
[...]
Quoi ! c'est, dis-tu, l'étendard d'Angleterre,
Qui vient encor, porté par ces vaisseaux,
Cet étendard que moi-même naguère,
À Carillon, j'ai réduit en lambeaux.
Que n'ai-je, hélas ! au milieu des batailles
Trouvé plutôt un glorieux trépas
Que de le voir flotter sur nos murailles !
Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?
[...]
Voyez sur les remparts cette forme indécise,
Agitée et tremblante au souffle de la brise :
C'est le vieux Canadien à son poste rendu !
Le canon de la France a réveillé cette ombre,
Qui vient, sortant soudain de sa demeure sombre,
Saluer le drapeau si longtemps attendu.

Alors qu'il existe un sentiment quasi unanime d'affection francosphérique et de souffrance après la séparation de 1763, lequel crée un désir de « retour » de la France et donc d'un renforcement des liens entre le Canada et sa première mère patrie, il demeure également un sentiment d'abandon, justifié par le peu d'intérêt de Versailles envers la colonie, mais dont la prégnance varie au fil des interprétations historiques et des desseins politiques. Ce dernier sentiment, entrant souvent en contradiction avec le premier,

est en droit d'être qualifié de « conviction refoulée » au sein de l'imaginaire collectif québécois (Lamonde, 2001, p. 138). La raison est simple : le développement du nationalisme québécois. C'est que le mythe de l'amour perdu est étroitement lié à ceux de la distinction québécoise et de la relation privilégiée entre Québec et Paris (aujourd'hui parfois perçue au détriment de celle entre Ottawa et Paris). Ils « ont permis à certains nationalistes québécois d'élaborer une histoire pour leur province [...] qui la distinguerait du Canada anglais » (Le Jeune, 2008, p. 57). Comme nous l'avons vu plus haut, ce récit d'une relation spéciale est utilisé, encore aujourd'hui, par les nationalistes québécois tout autant que par ceux qui tentent de mettre en valeur la dualité ethnoculturelle du Canada et de ses relations extérieures, ceux-là qui au Québec sont étiquetés de fédéralistes.

L'établissement d'une francosphère s'effectue donc sur une ambivalence attitudinale. Celle-ci est également discernable dans le débat, qui a toujours cours, à propos des bienfaits du régime britannique pour les intérêts des Canadiens français. Soulignant indirectement ces bienfaits, certains dénoncèrent par exemple les conditions de remboursement de la dette canadienne par le roi de France (les « billets d'ordonnance »), lesquelles suscitèrent maintes et vaines protestations (Trudel, 1952, p. 177-179). Henri Bourassa affirmera ainsi en 1923 : « La France de Louis XIV nous rendit quelques bons offices et nous opprima de mille façons ; la France de Louis XV nous abandonna en nous ruinant à fond et à sec » (Guillaume et Guillaume, 1987, p. 15). La remise en question de l'« éden » de la Nouvelle-France permet de valoriser l'apport du britannisme et de souligner les torts, entre autres financiers, du Régime français. Déjà, en septembre 1761, un capitaine de milice canadien écrit à un correspondant français plaignant les Canadiens de subir l'occupation anglaise : « Cessez, Monsieur, d'avoir cette compassion pour nous, notre sort est moins malheureux qu'il n'était ci-devant [...] Car vous savez que ce sont la tyrannie et l'avarice qui ont causé la perte du Canada, notre patrie » (Frégault, 1953, p. 201).

Si stupeur, tristesse et espoir d'un retour de la France il y a, un autre sentiment d'abandon et de distinction vient alimenter ce qui ne peut être qualifié autrement que l'ambivalence des attitudes canadiennes à l'égard de la France[6]. Après tout, les Canadiens ont la conscience tranquille : on ne peut leur reprocher de ne pas avoir tout entrepris pour défendre leur patrie (Brunet, 1958, p. 176). Si coupable il y a, il n'est pas Canadien. Enfin, autre preuve de patriotisme : seuls 2000 colons décident d'émigrer en France après la Conquête, ce qui prive certes la colonie d'environ le tiers de sa classe dirigeante, mais ne menace pas sa survie collective en tant que peuple canadien (Roquebrune, 1953-1954, p. 9-11).

6. Alors que certains, dont Elizabeth Armstrong (1937, p. 76), refusent de décrire ces sentiments, soutenant qu'il s'agit d'« une inconnue », nous préférons parler d'ambiguïté, à l'instar de Georges Vattier (1928, p. 248) et d'Yvan Lamonde (2001).

LE RENONCEMENT : LA RÉVOLUTION ET L'INVASION AMÉRICAINES

Une décennie seulement après la conquête britannique, un test crucial de loyauté survient pour la colonie canadienne envers la nouvelle métropole et, de manière moins manifeste mais tout aussi significative, envers la France également. Il s'agit de la révolution américaine et de l'invasion du Canada.

L'une des raisons derrière l'abandon français lors des pourparlers de paix menant au traité de Paris de 1763 réside dans le désir de maintenir le rapport de puissance en Europe au profit de la France. La France souhaite affaiblir la Grande-Bretagne, sans cependant la détruire, et voit dans les colonies nord-américaines un moyen pour ce faire. Déjà, en 1711, certains prévoyaient que la perte du Canada au profit de la Grande-Bretagne engendrerait une rupture entre la métropole britannique et ses colonies américaines. Le duc de Choiseul confirme que cette idée fait bien partie de la logique française lorsqu'il écrit au roi, deux ans après la signature du traité de Paris, que le seul moyen de « remettre l'Angleterre dans l'état de faiblesse où elle ne sera plus à craindre en Europe » passe « par la révolution d'Amérique », dont la concrétisation doit être hâtée par la France (Trudel, 1949, p. 4 et 6). Or céder le Canada représente précisément une façon délibérée, quoique indirecte, d'exacerber les tensions entre Londres et les treize colonies, du moins celles parmi elles qui, étant situées près de la frontière canadienne, ne voient pas d'un bon œil l'existence perpétuée d'un peuple catholique et français au nord.

En octroyant l'Ohio au Canada par l'Acte de Québec (1774) et en garantissant également l'existence d'un peuple français et catholique au Canada par les droits qu'il leur reconnaît, Londres tente de préserver un sentiment de menace parmi les colonies américaines. Mais les autorités britanniques se trouvent à donner raison aux défaits de la guerre de Sept Ans, les Canadiens, ce qui ne manque pas d'exacerber l'antipapisme et la francophobie dans les colonies du Sud qui, victorieuses, se sentent lésées et toujours menacées (O'Hatch, 1974). L'Acte de Québec n'érige rien de moins, selon le Congrès général de Philadelphie, qu'une tyrannie absolutiste et papiste aux côtés des colonies américaines :

> *Also the act passed in the same session for establishing the Roman Catholic religion, in the province of Quebec, abolishing the equitable system of English laws, and erecting a tyranny there, to the great danger (from so total a dissimilarity of religion, law and government) of the neighbouring British colonies, by the assistance of whose blood and treasure the said country was conquered from France* (Wolf, 1974, p. 64-65).

L'Angleterre normalise effectivement une situation instable, voire intenable au Canada par l'Acte de Québec. Ce dernier accorde la liberté religieuse, l'usage des lois civiles françaises et supprime l'exigence du serment du Test pour l'obtention de charges publiques, deux concessions déjà octroyées dans les faits depuis quelques années par les gouverneurs Carleton et Murray. On accède également à la demande des Canadiens d'élargir le Conseil du

Gouverneur plutôt que d'établir une chambre d'Assemblée représentative. Un seul droit n'est pas accordé aux Canadiens : celui d'être exemptés de l'obligation de porter les armes pour la Grande-Bretagne. La normalisation qu'opère l'Acte de Québec confirme donc les pires craintes des colonies américaines : le renforcement – et même l'expansion territoriale – de la civilisation française, absolutiste et catholique en Amérique du Nord. À cette époque, quelque 450 Britanniques côtoient 70 000 Français au Canada.

La politique adoptée, après d'âpres débats, par le Congrès général eu égard au Canada est d'envahir la colonie française afin de la libérer du joug oppressant de la Couronne britannique. On ne souhaite pas, par cette invasion, susciter le ressentiment des Canadiens ; il s'agit plutôt de les convertir aux vertus de la liberté démocratique en espérant au mieux leur collaboration à la révolution, au pire leur neutralité. Ainsi, pour préparer le terrain à l'assaut militaire, une *Lettre adressée aux habitants de la province de Québec* est élaborée en octobre 1774 et distribuée en 2000 exemplaires. On y établit d'abord un lien entre les principes démocratiques et l'esprit français en invoquant un célèbre philosophe : « *What would your countryman, the immortal Montesquieu, have said to such a plan of domination, as has been framed for you ?* » Puis on explique les rudiments de la gouvernance démocratique et affirme que le « peuple canadien », que l'on distingue des Anglais et dont on vante la sagacité française, est opprimé par ses maîtres tyranniques. Que faire ? « *We only invite you to* [...] *unite with us in one social compact, formed on the generous principles of equal liberty, and cemented by such an exchange of beneficial and endearing offices as to render it perpetual* » (Wolf, 1974, p. 118-132). Il ne s'agit pas de réclamer l'indépendance politique de Londres, du moins pas pour l'instant. On demande seulement aux Canadiens de former un congrès provincial et d'envoyer des représentants à Philadelphie.

Le peu de succès de la lettre est d'abord dû à son contenu. On ne comprend pas, du côté américain, que les Canadiens français sont satisfaits du *statu quo*, puisque l'Acte de Québec leur a accordé pratiquement tous les droits qu'ils réclamaient. Ce qui fait dire à certains que c'est davantage aux marchands anglais habitant le Canada qu'est adressée la lettre, lesquels ne forment pourtant qu'une infime portion de la population canadienne (Trudel, 1949, p. 29 et 34). Plus encore, l'adresse au peuple de la Grande-Bretagne, également élaborée par le Congrès général, est traduite et circule parmi les Canadiens français. Son contenu est beaucoup moins flatteur à l'égard de ces derniers :

> *by another act the Dominion of Canada is to be so extended, modeled, and governed, as that by being disunited from us, detached from our interests by civil as well as religious prejudices, that by their numbers daily swelling with Catholic emigrants from Europe, and by their devotion to an administration so friendly to their religion, they might become formidable to us, and, on occasion, be fit instruments in the hands of power to reduce the ancient, free, Protestant colonies to the same state of slavery with themselves. This was evidently the object of the act ; and in this view, being extremely dangerous to our liberty*

> *and quiet, we cannot forbear complaining of it as hostile to British America* [...] *Nor can we suppress our astonishment that a British Parliament should ever consent to establish in that country a religion that has deluged your island in blood, and dispersed impiety, bigotry, persecution, murder, and rebellion through every part of the world* (Wolf, 1974, p. 88-89).

En un mot, les colons américains avouent leur mépris envers les catholiques, un peuple meurtrier, impie et bigot. Ils craignent que leur existence perpétuée par l'Acte de Québec n'entraîne un retour de la France en Amérique du Nord et ne mette les colonies protestantes sous le joug oppressant du catholicisme et de l'absolutisme monarchique. On peut donc comprendre que, traduite et diffusée parmi les Canadiens français, cette lettre annule ou du moins tempère grandement les effets de la première, si elle ne crée pas d'hostilité chez le peuple français d'Amérique du Nord. La réaction immédiate des Canadiens fut effectivement, selon un correspondant de l'époque, d'accuser le Congrès de perfidie, de « double face » et d'ajouter : « obéissons à notre roi bienveillant dont l'humanité est sincère et s'étend à toutes les religions ! détestons tous ceux qui voudraient nous faire sortir de notre conduite loyale » (Trudel, 1949, p. 30).

La loyauté des Canadiens envers la nouvelle métropole n'est toutefois pas aussi solide que ne le laisse croire ce témoignage. Dès le XVIIIe siècle, il s'établit parmi les Canadiens français une méfiance considérable envers le militarisme et l'impérialisme britanniques. Ces traits culturels, auxquels plusieurs contemporains font allusion afin d'expliquer les attitudes des Québécois à l'égard de l'usage de la force militaire, sont discernables dès l'invasion américaine de 1775-1776.

Alors que les marchands anglais du Canada appuient pour l'essentiel les visées révolutionnaires américaines (en prenant soin de préciser ne pas vouloir rompre les liens commerciaux avec la Grande-Bretagne), que la noblesse, le clergé et la bourgeoisie francophones soutiennent indéfectiblement les autorités britanniques, la population canadienne fait preuve d'une neutralité au mieux « bienveillante » envers l'envahisseur. Quelques mois avant l'invasion, Mgr Briand exhorte les Canadiens à « défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre roi » contre ces « sujets révoltés » américains et à ne pas céder à leur propagande. Voilà l'obligation de tout bon fidèle catholique : défendre l'empire britannique, dont la bienfaisance a permis « l'usage de nos lois, le libre exercice de notre religion [ainsi que] tous les privilèges et avantages des sujets britanniques ». L'évêque appelle également au patriotisme du Canadien, qui n'a jamais hésité à défendre son propre territoire contre les assauts des colons américains.

> Il ne s'agit pas de porter la guerre dans les Provinces éloignées ; on vous demande seulement un coup de main pour repousser l'ennemi, et empêcher l'invasion dont cette Province

> paraît menacée. La voix de la religion et celle de vos intérêts se trouvent réunies et nous assurent de votre zèle à défendre vos frontières et vos possessions (Le Moine, 1870, p. 82).

Un propos similaire sous-tend les quatre éléments de la doctrine formulée par le grand vicaire de Montréal : rester neutre revient à appuyer l'ennemi ; un citoyen ne peut refuser d'obéir aux ordres de son souverain ; un catholique doit rester fidèle à son souverain ; et l'on doit reconnaître la bonté du roi et des gouverneurs envers les nouveaux sujets (référence à l'Acte de Québec). Si les Canadiens refusent de prendre les armes contre les Américains, ajoute M. de Montgolfier, ils risquent de subir le sort des Acadiens (qui ont refusé de prêter un serment d'allégeance les exemptant de combattre contre la France) : la déportation (Université Laval, 1992, p. 179). Sort légitime puisque les Canadiens n'ont pu, rappelons-le, obtenir l'exemption de devoir porter les armes pour la Grande-Bretagne.

Mais un mois après le mandement de l'évêque de Québec, la résistance des Canadiens est discernable. Le gouverneur Carleton exprime son mécontentement devant le manque d'empressement à s'enrôler pour la défense du territoire. La population refuse, de manière générale, de se mettre en milice et certaines communautés résistent même ouvertement aux ordres du gouverneur. Mgr Briand réprouve cette désobéissance civile et appuie l'imposition de la loi martiale en juin 1775. Il écrit le 5 novembre suivant, deux mois après le début de l'invasion américaine :

> La mauvaise volonté des habitants ne fait que se fortifier dans nos cantons, au fur et à mesure qu'il se passe quelque excès d'insolence dans les paroisses. J'écris et je punis. Mais qu'en dit-on ? L'on dit que moi et les prêtres avons peur. Quelques-uns reconnaissent et avouent leurs torts, mais ils sont dénoncés ; c'est le petit nombre ; ils n'osent remuer. Il faudrait des troupes ; elles persuaderaient mieux que la Parole de Dieu que nous annonçons (Laurent, 1945, p. 48).

En refusant d'obéir au souverain, au gouverneur et au clergé, les Canadiens révèlent une autonomie d'esprit du peuple vis-à-vis des élites politico-religieuses. Cet écart est trop souvent omis par ceux qui surestiment l'influence, voire la mainmise du clergé sur la population canadienne. Les premiers traits d'une culture stratégique canadienne-française témoignent donc de racines essentiellement populaires ; elle n'est pas imposée par une élite pour ses propres intérêts particuliers à une population ignorante. Qui plus est, l'attitude singulière des Canadiens révèle qu'ils ne défendront pas leur territoire par la force contre n'importe quel ennemi, pour une quelconque cause ou en quelconque circonstance. Ils ne souhaitent pas, significativement, prendre les armes pour la nouvelle métropole, comme lors de la guerre de Pontiac (1763-1764).

La rébellion des Amérindiens de l'Outaouais offre un parallèle intéressant à l'invasion américaine. Le gouverneur Murray juge que l'enrôlement

de 300 Canadiens afin de mater la rébellion permettra de faire comprendre à la population canadienne et amérindienne la futilité d'espérer une reconquête de la France[7]. « Rien ne contribuera plus efficacement à convaincre les sauvages qu'ils ne doivent espérer aucune aide de la France et que ce pays est maintenant entièrement sous la domination de Sa Majesté que l'apparition de leurs anciens chefs français maintenant en guerre contre eux » (Brunet, 1958, p. 181-186). Mgr Briand appui ce « projet si avantageux à cette colonie » et prévient qu'il regardera « comme un crime » tout blâme contre cet enrôlement (Têtu et Gagnon, 1888, p. 179). Pour ce faire cependant, Murray refuse la conscription des 300 soldats nécessaires à l'expédition, laquelle provoquerait la colère des Canadiens. Mais le principe du volontariat entraîne inévitablement un problème récurrent dans l'histoire du pays : le manque d'enthousiasme des Canadiens français à s'enrôler. Le gouverneur de Québec doit se résoudre à conscrire 10 miliciens, alors qu'à Montréal, où la situation économique favorise l'enrôlement, on se heurte également à une résistance dite « passive ». Pour l'historien Michel Brunet, il s'agit là d'un trait culturel persistant :

> La population eut en 1764 la réaction qu'elle aura chaque fois que les intérêts britanniques et *Canadian* entraîneront le pays dans un conflit armé. La masse du peuple vit dans cette expédition militaire contre les sauvages révoltés une mesure destinée à consolider les positions du conquérant. Ce n'était pas une initiative canadienne, conçue par les Canadiens et pour les Canadiens. Toute la propagande de l'occupant ne réussit pas à convaincre les habitants de la colonie que cette guerre était « leur » guerre (Brunet, 1958, p. 185-186).

Autrement dit, pour mobiliser l'action collective, c'est-à-dire prendre les armes, les intérêts pour ce faire doivent être fondés sur une identité interne légitime : *notre* guerre. Et ce « nous » n'inclut pas la métropole britannique.

Est-ce à dire que les Canadiens ont perdu leur esprit guerrier, si caractéristique de leur nature jusqu'à la Conquête ? Non pas, assure Brunet : « il leur répugnait de prendre les armes pour le bénéfice et sous l'autorité des Anglais. On peut être assuré que leur attitude aurait été toute différente, si la France leur avait proposé de reconquérir leur patrie et était venue à leur secours pour réaliser cette entreprise ! » (*ibid.*, p. 193). Ainsi, si antimilitarisme il y a, selon Brunet, il est avant tout dirigé contre, et motivé par, la domination britannique. Voilà ce qui explique le refus significatif de servir sous les ordres de Burgoyne en 1777 afin de repousser les envahisseurs américains. Des 2000 hommes espérés, il n'en obtient que 300 (Groulx, 1962, p. 279).

Non seulement est-il difficile de faire porter les armes aux Canadiens, la force de la francosphère est telle, selon Brunet, que l'idée de combattre pour la France effacerait tout autre sentiment antimilitariste. La guerre

7. Sur la base d'échanges de lettres officielles entre février et mars 1764.

de l'Indépendance des États-Unis et ses conséquences pour le Canada permettent cependant de nuancer ce jugement. Certes, les Canadiens n'apparaissent pas disposés à s'engager aux côtés des rebelles américains et la cause de ces derniers ne leur est pas répugnante, comme le souhaiterait le clergé. Mais la thèse de Brunet revient à prétendre que la neutralité bienveillante des Canadiens aurait été fortement influencée par cette seconde lettre du Congrès général rédigée en mai 1775 à l'attention des « habitants opprimés du Canada ».

> *You have nothing that you can call your own, and all the fruits of your labour and industry may be taken from you, whenever an avaritious* [*sic*] *governor and a rapacious council may incline to demand them. You are liable by their edicts to be transported into foreign countries to fight Battles in which you have no interest, and to spill your blood in conflicts from which neither honor nor emolument can be derived* [...] *We are informed you have already been called upon to waste your lives in a contest with us. Should you, by complying in this instance, assent to your new establishment, and a war break out with France, your wealth and your sons may be sent to perish in expeditions against their islands in the West Indies* (United States Continental Congress, 1905, p. 68-70).

Cette seconde lettre, imprimée en 1000 exemplaires, ajoute effectivement un élément fondamental par rapport à la première : l'intervention possible de la France en faveur des treize colonies, avant même qu'une démarche officielle n'ait été amorcée en ce sens. Le Congrès tente ainsi de faire appel à la fidélité présumée des Canadiens envers l'ancienne mère patrie et de rappeler que toute opposition armée pourrait se révéler antifrançaise. Il se fie donc sur les rapports d'agents au Canada rapportant, comme un certain Lebel aux autorités françaises en 1777, que le « vœu unanime » des Canadiens est de rentrer sous la domination de la France (Galarneau, 1970, p. 56-57). Mais ce qui explique la « résistance feutrée » (Oury et Hamelin, 1987, p. 97) ou l'« apathie » et l'« indifférence » des Canadiens devant les ordres de Carleton, selon plusieurs, tient moins à la crainte de combattre contre la France, ou encore à une bienveillance réelle envers la cause révolutionnaire américaine, qu'au « mécontentement qu'ils éprouvaient à l'égard même de la milice » (Trudel, 1949, p. 54). Autrement dit, ce sont des considérations locales qui alimentent l'antimilitarisme impérial (ou l'anti-impérialisme militaire) et la neutralité bienveillante des Canadiens, plutôt que d'hypothétiques combats contre des Français, un désir d'émancipation du joug colonial britannique, un rejet des préceptes religieux invoqués par Briand et Montgolfier, ou encore un pacifisme.

L'évolution des attitudes canadiennes appuie ce jugement. Alors que plusieurs centaines de Canadiens font partie des assaillants contre Montréal, qui se rend le 13 novembre 1775, les miliciens de Carleton se font beaucoup plus rares. En revanche, l'occupation américaine ne suscite guère l'enthousiasme des Canadiens. À mesure que ces derniers constatent le manque de ressources des forces américaines, et donc l'échec probable de leur tentative

de « libération », leur neutralité bienveillante se change rapidement en hostilité envers les Américains. Manquant d'argent sonnant, ceux-ci recourent de plus en plus à la monnaie de papier ou aux billets à ordre, lesquels n'ont pas de valeur aux yeux des Canadiens. De plus, les Américains réquisitionnent de plus en plus, par la force si nécessaire, vivres et approvisionnements. Ils semblent manquer de tout, rendant leur entreprise plus que périlleuse. Une « désaffection croissante de la population » est donc palpable ; les Canadiens font preuve, selon Stuart Sutherland (s.d.), d'une « neutralité souple » entre royalistes et révolutionnaires, de manière à « mieux servir leurs intérêts dans les circonstances fluctuantes et incertaines de l'invasion ». Le général américain Richard Montgomery écrit d'ailleurs, le 18 décembre 1775 : « *I fear the Canadians will not relish a union with the Colonies, till they see the whole country in our hands, and defended by such a force as may relieve them from the apprehensions of again falling under the ministerial lash* » (Sparks, 1853, p. 497).

Les Canadiens sont également de moins en moins nombreux à prendre les armes aux côtés des rebelles. Autant le général Montgomery que Benedict Arnold, James Livingston et Moses Hazen – ces deux derniers étant chargés de mettre sur pied des régiments composés de Canadiens – se plaignent de la difficulté à recruter des sympathisants à la cause américaine. Cela est d'autant plus ardu après l'échec de la tentative de prise de Québec le 31 décembre 1775. Le 2 janvier, il ne reste que 400 Canadiens aux côtés des insurgés américains, parmi lesquels plusieurs souhaitent rompre les rangs pour rentrer chez eux. En avril 1776, le régiment sous les ordres de Hazen n'atteint que 250 hommes sur un total autorisé d'un millier. L'absence de renforts américains incite en particulier les Canadiens à prendre de plus en plus le parti des loyalistes. Hazen explique le revirement de situation en ces termes :

> *You are not unacquainted with the friendly disposition of the Canadians, when General Montgomery first penetrated into the country ; the ready assistance which they gave on all occasions, by men, carriages, or provisions, was most remarkable. Even when he was before Quebec, many parishes offered their services in the reduction of that fortress, which were at that time thought unnecessary. But his most unfortunate fate, added to other incidents, has caused such a change in their disposition, that we no longer look upon them as friends, but on the contrary waiting an opportunity to join our enemies* [...] *The peasantry in general have been ill used. They have, in some instances, been dragooned with the point of the bayonet to supply wood for the garrison at a lower rate than the current price* [...] *And in a more material point, they have not seen sufficient force in the country to protect them* (Sparks, 1847, p. 361-362).

L'arrivée de la flotte anglaise à Québec le 6 mai 1776, avec à son bord le premier lot d'un contingent de 9000 hommes destinés à la défense du Canada, ne marque que temporairement la fin des velléités de conquête américaines. Plusieurs autres plans d'invasion sont élaborés entre 1778 et 1783 (sans compter la guerre de 1812-1814). Ils ont la particularité de contenir une

dimension française, depuis la signature du traité d'alliance avec la France le 6 février 1778. Un nouveau plan d'invasion du Canada est ainsi élaboré en janvier 1778, dans le cadre duquel de nombreux officiers français sont sélectionnés afin de faciliter la prise du Canada. Selon le commandant en chef de la mission, le marquis de Lafayette, « l'amour des Canadiens et des sauvages pour les Français » facilitera sans conteste le succès de l'invasion (Doniol, 1886, p. 409 ; Trudel, 1949, p. 149). Mais le plan est abandonné faute de troupes. Quelques mois plus tard, le comte d'Estaing, commandant d'une flotte française au large des côtes d'Amérique et obéissant, contrairement à Lafayette, strictement aux ordres de Versailles, a pour instruction de refuser de contribuer à la conquête et de n'y participer, si les Américains semblent réussir, que par l'envoi d'une proclamation assurant la protection des Canadiens par la France (Doniol, 1886, p. 237-238 ; Trudel, 1949, p. 150). Jugeant une invasion imminente, d'Estaing écrit donc au nom du roi à tous les « anciens Français de l'Amérique septentrionale » :

> Vous êtes nés Français, vous n'avez pu cesser de l'être : une guerre qui ne nous avait été annoncée que par l'enlèvement de presque tous nos matelots, et dont nos ennemis communs n'ont dû les principaux succès qu'au courage, au talent et au nombre des braves Américains qui les combattent aujourd'hui, vous a arraché, ce qui est le plus cher à tous les hommes, jusqu'au nom de votre patrie [le Canada fut renommé province de Québec] [...] Je ne ferai point remarquer à ce peuple, à tous mes compatriotes, en général, qu'une vaste monarchie ayant la même religion, les mêmes mœurs, la même langue, où l'on trouve des parents, des anciens amis, et des frères, est une source intarissable de commerce, et de richesses, plus faciles à acquérir [...] Je ne ferai point sentir à tout un peuple [...] que se lier avec les États-Unis, c'est assurer son bonheur (France, 1862, p. 366).

D'Estaing évoque ainsi des racines ethnoculturelles communes entre Canadiens et Français afin d'inciter les premiers à joindre les Américains dans leur guerre d'Indépendance. Il va sans dire qu'il omet la cession de la colonie pour mettre l'accent sur la conquête de celle-ci, un thème récurrent pour tous ceux qui tenteront également de mettre en exergue la vitalité de la francosphère transatlantique.

La proclamation de 1778 circule dans la colonie et entretient l'espoir d'une intervention française dans le Saint-Laurent, qui n'aura toutefois pas lieu. Les Américains estiment ne pas avoir les forces nécessaires pour prendre le Canada par la force, tandis que la France a pour politique (secrète) de tout faire pour que la colonie demeure sous administration britannique, sans toutefois nuire aux relations avec les rebelles américains. Les instructions de Conrad-Alexandre Gérard, ministre plénipotentiaire à Philadelphie, sont sans équivoque : « le Roi a considéré que la possession de ces trois contrées, ou au moins du Canada, par l'Angleterre serait un principe utile d'inquiétude et de vigilance pour les Américains, qu'il leur fera sentir davantage le besoin qu'ils ont de l'amitié et de l'alliance du Roi, et qu'il n'est pas de son

intérêt de le détruire » (Meng, 1939, p. 129). Bien que la France doive « avec empressement » appuyer le plan de conquête américaine du Canada, elle devra toujours trouver « que des circonstances ne lui permettent point d'en prendre l'engagement formel ». Puis, si les pressions à Philadelphie se font trop pressantes, la France devra s'assurer que la possession du Canada ne soit pas « une condition essentielle de la prochaine paix » (*ibid.*).

La France renonce donc de manière décisive et définitive au Canada, et ce, malgré l'entretien d'une solidarité francosphérique entre Canadiens et Français. Les termes de l'alliance franco-américaine de 1778 sont clairs à cet égard. Le traité stipule que le Canada, entre autres, sera la possession « exclusive, indivise et perpétuelle » des États-Unis advenant sa conquête. La logique française est la suivante : « Le Canada dans les mains de l'Angleterre fera la sûreté qu'ils [les Américains] ne voudront pas rompre entièrement avec deux puissances [la France et l'Espagne] qui les auront si gratuitement obligées et payer leurs bienfaits par la plus noire des ingratitudes » (Doniol, 1886, p. 466-468 ; Trudel, 1949, p. 123). Il s'agit de la même politique qui fait dire au comte de Vergennes en août 1775, lorsqu'il tente de réfuter une rumeur voulant que la Grande-Bretagne songe à rendre le Canada à la France afin de contenir les colonies américaines : « le conseil du roi d'Angleterre se trompe grièvement s'il se persuade que nous regrettons autant le Canada qu'il peut se repentir d'en avoir fait l'acquisition » (De Witt, 1861, p. 469 ; Bonnault, 1948, p. 338-339). Les Canadiens ont donc pleinement raison d'être déçus et amers dans leur attente d'un retour de la France : l'abandon français est systématique.

LE SCHISME IDÉOLOGIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'invasion américaine montre que la population canadienne demeure française de langue et de sentiment, en ce sens où elle souhaite (ou du moins ne s'oppose pas à) une agression contre l'intégrité territoriale de la colonie appuyée par la France. Cet épisode illustre cependant la faiblesse de la francosphère sur le plan transatlantique, puisque Versailles ne cherche nullement à reprendre la colonie perdue et que les Canadiens ne prennent pas ouvertement et massivement les armes contre les Britanniques. On observe ainsi les premiers signes de l'établissement d'intérêts stratégiques sur la base d'une identité ethnoculturelle canadienne-française, marquée par une ambivalence sentimentale envers la France : affection, déception et distinction semblent caractériser la francosphère. S'il y a bel et bien eu guerre entre la Grande-Bretagne et la France sur le territoire nord-américain, les Canadiens ne se sentent pas massivement concernés par ce qui n'apparaît pas être « leur » guerre.

La Révolution française va exacerber ce triple sentiment en avivant une douleur similaire à celle de l'abandon. Celui qui est considéré comme l'un des premiers romanciers québécois, Philippe Aubert de Gaspé, écrit ainsi dans ses mémoires : « Les Canadiens conservèrent, longtemps après la Conquête, un souvenir d'affection pour leurs anciens princes français. » Mais plusieurs réagissent de manière similaire à la famille de l'auteur en 1793 : « Ah ! les

infâmes ! Ils ont guillotiné leur Roi ! », s'écrit le père. « Ma mère et ma sœur éclatèrent en sanglots [...] Dès ce jour, je compris les horreurs de la révolution française. » Il ajoute qu'« à cette nouvelle, un sentiment de profonde tristesse s'empara de toutes les âmes sensibles du Bas-Canada ; et à l'exception de quelques démocrates quand même la douleur fut générale » (De Gaspé, 1885, p. 85-87).

Pour Mgr Hubert, « la gloire du Royaume de France » fait désormais place « à un esprit d'irréligion, d'indépendance, d'anarchie, de parricide, qui [...] a conduit à l'échafaud leur vertueux Souverain ». Le « plus grand malheur qui pût [*sic*] arriver au Canada, ajoute l'évêque, serait de tomber en la possession de ces révolutionnaires » (Têtu et Gagnon, 1888, p. 472). Cette réaction est semblable à celle exprimée en 1923 par le nationaliste Henri Bourassa, 130 ans plus tard. Pour ce dernier,

> la France révolutionnaire, la France impériale, la France républicaine, nous sommes à ses antipodes politiques, morales et religieuses. Elle a renié tous les principes qui nous ont donné et conservé la vie, elle a persécuté la seule catégorie de Français qui se soient jamais intéressée à nous, qui nous ait voulu et fait un bien réel : ces admirables religieux, ces religieuses (Guillaume et Guillaume, 1987, p. 15).

La Révolution contribue donc à l'amertume des élites politico-religieuses canadiennes-françaises.

Cette vive réaction d'hostilité envers la France révolutionnaire et républicaine ne reflète pas tout à fait l'effet réel de la Révolution dans le développement de la culture stratégique canadienne. Deux nuances significatives s'imposent : la réaction populaire initiale, qui se distingue aussi fortement de celle des élites lors de l'invasion américaine, et la construction *ex post* du schisme idéologique transatlantique. Premièrement, autant la presse francophone qu'anglophone est favorable à la Révolution dans ses premières manifestations. On publie par exemple, en mars 1791, une épître dans la *Gazette de Montréal* qui félicite la France, « cette nation à laquelle vous devez votre origine », pour avoir su faire « trembler les despotes sur leurs trônes chancelants » et pour avoir « précipité dans l'abîme de l'oubli le barbarisme de ses ancêtres » (Wallot, 1989, p. 70). Il faut attendre l'automne 1792 pour que les principaux quotidiens rompent avec l'enthousiasme initial devant les « cruautés » et la « barbarie révoltante », et qu'ils dénoncent les « démocrates » ayant conduit « leur roi à l'échafaud » et massacré « leurs prêtres au pied des autels ». Avant cela, même du côté anglophone, plusieurs voient dans la Révolution française la fin du despotisme et du féodalisme outre-Manche, avec la perspective bienheureuse que s'établisse une union fraternelle entre Britanniques et Français sur la base de valeurs communes. On semble même avoir oublié le ressentiment causé par l'appui français à l'indépendance des États-Unis (*ibid.*, p. 72 ; Galarneau, 1970, p. 110-114 et 128).

Du reste, la population ne conçoit pas la France comme une ennemie morale ou militaire. Au contraire, elle espère que la France, qui déclare la guerre à la Grande-Bretagne en février 1793, reprendra, *manu militari* si nécessaire, la colonie perdue. On constate d'abord une incrédulité immédiate, telle que rapportée par le comte de Malevrier. Les Canadiens « ne veulent en général pas croire un mot des horreurs de la révolution [...] Ce sont des calomnies que les anglais [*sic*] répandent à dessein. » La population, ajoute-t-il, « est encore attaché[e] à la France, et non à l'Angleterre » (Colbert, 1935, p. 66). Bien plus significativement encore, l'historien Michel Brunet soutient que « l'amour de la France et la haine de l'occupant firent oublier aux Canadiens des classes populaires les aspects discutables et les abus de la Révolution française. Leur imagination se laissa emporter par les nouvelles que les Français avaient non seulement repoussé leurs envahisseurs mais que leurs armées et leur marine avaient remporté de nombreuses victoires » (Brunet, 1960, p. 468). Tous n'acceptent pas aussi facilement la thèse d'une francosphère « forte », ou du moins doutent davantage de ses assises. Jean-Pierre Wallot ne doute pas qu'il existe « un sentiment national fort répandu, un attachement certain à la France, même souillée du sang de son roi ». Mais, ajoute-t-il, « on ne saurait départager l'influence comme telle du message révolutionnaire de celle, plus diffuse, d'une parenté d'origine et d'un contexte local en pleine transformation » (Wallot, 1989, p. 81-82). C'est que les « démocrates canadiens » exploitent la fibre patriotique et ethnique de la population lors d'événements locaux, de sorte que les sentiments de solidarité pro-français et antibritanniques se mêlent aux idées libérales véhiculées par la Révolution et ses adeptes canadiens.

La solidarité ethnoculturelle est néanmoins suffisamment probante pour que plusieurs croient, comme lors de la guerre de Sept Ans et de la guerre de l'Indépendance américaine, que la France viendra libérer les Canadiens de la domination britannique. Leur déception des dernières années est vite contrebalancée par la propagande lancée par des représentants officiels de la France aux États-Unis, lesquels misent sur les espérances des Canadiens pour encourager l'insurrection dans la colonie britannique. Un pamphlet rédigé par le représentant français aux États-Unis durant la Révolution, Edmond-Charles Genêt, circule au Bas-Canada en janvier 1794. Il fait appel aux « frères » canadiens afin d'« imiter les exemples des peuples de l'Amérique et de la France » et de « renverser un trône » despotique et imposteur. « Rappelez-vous, poursuit le document, qu'étant nés Français, vous serez toujours enviés, persécutés par les rois anglais. » Il invite les Canadiens à s'armer et à combattre en vue de former « un État libre et indépendant » qui « pourra former des alliances avec la France et les États-Unis ». « Comptez sur l'appui de vos voisins, et sur celui des Français » (Lacoursière, Provencher et Vaugeois, 2000, p. 203-204). Aucune tentative concrète de susciter l'insurrection autrement que par des promesses n'a cependant lieu. Une expédition est autorisée par le Directoire en 1796, prévoyant 200 000 francs, 20 000 fusils et 24 canons, mais elle se fait arrêter en mer par la flotte britannique (Lacoursière, 1997, p. 55). Pour paraphraser Garneau, les Canadiens sont à nouveau déçus dans leurs attentes.

Inquiet des intentions française et américaine, le gouverneur général du Canada, lord Dorchester, fait voter une loi en 1794 qui impose le service militaire obligatoire aux hommes valides. Il promet qu'il n'y aura pas d'expéditions extérieures, qu'il ne s'agit que de défendre le territoire. Partout au Bas-Canada, les Canadiens français se montrent hostiles et peu empressés à tirer au sort les conscrits. Huit paroisses sur 42 seulement obéissent à la loi dans le district de Québec. Le juge en chef du Bas-Canada s'exclame : « *They appear disobedient and disloyal, and some, in a high degree* » (Galarneau, 1970, p. 236-238). À Charlesbourg en effet, 300 Canadiens français se révoltent et prennent les armes contre les forces de l'ordre.

Les motifs derrière les attitudes des Canadiens français ne font pas l'unanimité chez les historiens. Claude Galarneau y voit la crainte, profondément ancrée dans l'imaginaire collectif, d'être déployés hors de la province afin de défendre les intérêts britanniques. Les Canadiens français redoutent effectivement de dépeupler leur pays et de subir un sort similaire aux Acadiens en 1755 (*ibid.*, p. 241-242). Ils éprouvent donc une méfiance, temporaire seulement, envers les promesses des autorités britanniques qu'ils ne seront pas envoyés aux Indes occidentales ou ailleurs. Cette thèse, qui rejette l'idée d'un pacifisme inhérent, met plutôt l'accent sur un antimilitarisme impérial britannique. L'idée de combattre n'est pas réprouvée d'emblée ; c'est plutôt celle de défendre des intérêts autres que ceux des Canadiens qui l'est. Cette interprétation est renforcée par la collaboration « empressée » des miliciens tirés au sort dès 1801 devant la menace en provenance du Vermont (Wallot, 1989, p. 79). Une promptitude similaire anime les miliciens en 1807 devant l'imminence d'une attaque des « ennemis naturels », les Américains, qui n'ont pas la chance de retrouver une attitude aussi favorable qu'en 1775 parmi les habitants. Comme le souligne l'historien Jean-Baptiste-Antoine Ferland : « C'était une bonne aubaine pour les Canadiens-Français. Il y avait longtemps qu'ils attendaient une occasion favorable pour se laver glorieusement de ces fausses imputations de déloyauté, au moyen desquelles leurs ennemis avaient juré de les perdre [...] L'élan des Canadiens-Français pour s'enrôler sous les drapeaux de la milice fut vraiment extraordinaire » (Ferland, 1865, p. 68). À preuve, poursuit l'abbé Ferland, le journal *Le Canadien*, organe nationaliste de la majorité à l'Assemblée législative et nouvellement fondé afin de riposter au progouvernemental *The Quebec Mercury*, fait longuement l'éloge de l'enthousiasme des Canadiens français partout au Bas-Canada.

En privilégiant la thèse de l'antimilitarisme impérial, Galarneau rejette par le fait même celle de la francosphère mise de l'avant par Brunet. Si les autorités politiques imputent encore en 1797 aux « émissaires français dont la province a été dernièrement infestée » ainsi qu'à la « profonde ignorance qui caractérise les Canadiens » leur disposition favorable « à croire les assertions les plus mensongères » et à désobéir, on exagère cependant, selon Galarneau, l'influence des émissaires français à « exciter la révolte » et inspirer les idées de rébellion et d'indépendance. Croire le contraire revient à accepter sans discernement les propos des gouverneurs canadiens, dont Robert Prescott qui affirme que les « dispositions réelles du peuple » sont bien pro-françaises

et que les Canadiens protègent les agents de la Révolution (Galarneau, 1970, p. 250-252). On doit plutôt, selon Galarneau, s'interroger sur l'indifférence et l'apathie d'une large part de la population devant les principes révolutionnaires français. Les conditions socioéconomiques sont fort différentes au Canada de celles observées en France : il n'y a pas de conflits de classe, ni de bourgeoisie développée, ni de leaders charismatiques qui mobilisent et incitent à la révolte. Il n'y a donc pas de soulèvement généralisé.

L'idée que les Canadiens attendent avec impatience leur libération nationale grâce à une expédition militaire française repose essentiellement sur les propos des élites politico-religieuses, lesquelles redoutent sans conteste un tel scénario catastrophique pour leurs intérêts particuliers. Lord Dorchester dénonce par exemple en novembre 1793 les « personnes mal intentionnées, ayant depuis peu manifesté des tentatives séditieuses et méchantes pour aliéner l'affection des loyaux sujets de Sa Majesté, par de fausses représentations de la cause et de la conduite des personnes qui exercent actuellement l'autorité suprême en France » (Lagrave, 1985, p. 424). Le gouverneur général s'inquiète d'une possible intervention militaire française et de la réaction probable des Canadiens. À cet égard, Henri de Mézière, agent français dont les observations serviront à la rédaction du pamphlet de Genêt, affirme :

> *the French Revolution has electrified the Canadian and has done more to enlighten them in a year on natural rights than a century of reading. Ever since the French declaration of war against England the Canadians* [...] *do not fear to hope publicly that the French will have the best of it* [...] *I swear that the Canadians love the French* (Wade, 1950, p. 350-351).

L'espoir d'une libération nationale par la France est particulièrement répandu parmi les classes populaires selon Brunet, mais Mason Wade estime que l'enthousiasme révolutionnaire des Canadiens n'est pas aussi fort que le prétend Mézière (*ibid.*, p. 356). Cela est sans doute en partie le fruit de la campagne de répression intensive que mènent les autorités britanniques contre les agitateurs dans la colonie. De crainte d'être accusés d'être des sujets déloyaux, peu affichent ouvertement leur affection envers la France en guerre contre la Grande-Bretagne. La population est étroitement surveillée, la délation encouragée et la censure appliquée. Toute attitude favorable doit donc être réprimée par crainte de représailles. Le romancier Philippe Aubert de Gaspé évoque le climat de l'époque ainsi :

> Chacun donne aujourd'hui son opinion ouvertement, discute, sans crainte, les questions politiques les plus délicates, blâme l'Angleterre, loue la France, et tout cela impunément. Celui qui eût osé prendre cette licence autrefois, aurait été considéré comme un *french and bad subject*, c'est-à-dire, français et sujet déloyal. On ne se parlait alors que dans le tuyau de l'oreille (De Gaspé, 1885, p. 200).

Devant l'absence d'adhésion à la cause révolutionnaire et de soulèvement généralisé, devant donc le fil ténu d'une francosphère dépassant le

cadre strictement culturel et les considérations « locales » des Canadiens – c'est-à-dire leur antimilitarisme impérial et une certaine fierté devant les victoires militaires françaises contre les Britanniques –, Claude Galarneau soulève la seconde nuance qui s'impose lorsqu'on évalue la force du lien ethnoculturel durant la période tumultueuse de la Révolution française. La thèse « forte » d'une francosphère telle que mise de l'avant par Brunet, selon lui, tient davantage à des « désirs rétrospectifs des historiens emportés par le nationalisme » (Galarneau, 1970, p. 234).

Cette tentative de réhabilitation *ex post* de l'importance de la France vise en grande partie à faire contrepoids aux interprétations du XIXe siècle et du début du XXe qui, à l'opposé, ont limité peut-être trop injustement la portée de la filiation identitaire francophone transatlantique. Cette dernière démarche tient à la volonté de forger une identité propre aux Canadiens français, marquée certes par la fierté des origines françaises, mais surtout par un conservatisme socioculturel distinct et moralement supérieur. L'idée d'un schisme idéologique au sein de la francosphère repose donc en grande partie sur deux corollaires : les mythes de la « Conquête providentielle » et de la double France.

Le premier, exprimé initialement par les élites politico-religieuses de l'époque, veut que Dieu ait épargné à la Nouvelle-France un régime irréligieux et régicide en lui donnant un gouvernement certes anglais et protestant, mais respectueux des traditions et des droits de la population (Hayne, 1991, p. 323-337). Cette idée a été réitérée, légitimée et internalisée au point où elle subsiste encore aujourd'hui. C'est d'ailleurs ce qui fut largement reproché au président Nicolas Sarkozy : vanter l'unité canadienne, c'est-à-dire l'harmonie entre les deux principales communautés ethnoculturelles du pays et les bienfaits du régime britannique par rapport à l'empire français, minimise autant la spécificité des rapports franco-québécois que la filiation identitaire transatlantique entre les peuples d'origines françaises[8].

Les racines historiques du mythe de la Conquête providentielle remontent à la Révolution française. Les élites canadiennes s'affichent heureuses de la situation sous le Régime britannique. Le Conseil législatif entonne par exemple, en décembre 1792 :

> Toute louange est dûe [*sic*] à la divine providence, qui, après avoir rompu les liens qui unissaient le Canada à la puissance qui l'avait établi, le sauve actuellement des tragédies jouées sur un théâtre d'anarchie, qui outragent l'humanité, et que l'on pourrait même reprocher à des barbares. En conséquence, nous déclarons sincèrement notre vive reconnaissance envers le ciel, qui, après nous avoir *séparés de cette union*, nous a laissé

8. Il n'est donc pas étonnant qu'un des grands pourfendeurs du mythe de la Conquête providentielle ait été l'abbé Groulx. Voyez son article « La Providence et la conquête anglaise de la Nouvelle-France » (1944).

> aux soins et à la protection d'un monarque qui [...] a un droit incontestable à notre affection et à notre fidélité (Bidaud, 1831, p. 397).

On louange ainsi la bienveillance britannique et répudie la barbarie et l'impiété françaises. Le haut clergé appui une telle perspective. Lors de son mandement à propos de la victoire britannique lors de la bataille d'Aboukir en août 1798, Mgr Denaut parle de « nos ennemis » les Français, « cette nation superbe qui ne veut que la guerre », de « notre cause » ; la Grande-Bretagne est qualifiée de « Mère Patrie » et il remercie Dieu pour avoir mis les Canadiens « sous l'empire et la protection de Sa Majesté Britannique » (Têtu et Gagnon, 1888, p. 515-517). Mgr Plessis admet, dans un discours en janvier 1799, qu'il est difficile d'appeler « ennemi » le peuple à qui l'on doit son origine, mais il insiste que la France d'autrefois n'existe plus. Elle est désormais dominée par une « philosophie trompeuse [...] d'une dangereuse ivraie, de productions impies, de livres incendiaires ». La Révolution est « sanguinaire », « parricide » ; « elle égorge ses prêtres, vide ses églises et jette le pape en bas du trône de Pierre ». En un mot, la France moderne est « perfide ». Le gouvernement britannique est quant à lui modéré, respectueux de la religion catholique et n'impose pas d'impôts malgré la guerre, ni même de service militaire hors du pays. « Tout ce qui affaiblit la France, tend à l'éloigner de nous. Tout ce qui l'en éloigne, assure nos vies, notre liberté, notre repos, nos propriétés, notre culte, notre bonheur » (Galarneau, 1970, p. 263-266). Ainsi, la Grande-Bretagne est autant le bras vengeur de la Providence que la protectrice des Canadiens.

La pensée contre-révolutionnaire repose donc sur l'idée qu'il existe deux France : l'admirable et l'éternelle, qui a donné la vie aux Canadiens, ainsi que la perfide, la moderne, la tyrannique, qui s'écarte fondamentalement des valeurs des Canadiens français. L'arrivée de Napoléon est d'abord accueillie favorablement : il mettra fin aux élans révolutionnaires et républicains, fera la paix avec la Grande-Bretagne (la paix d'Amiens de 1802) et signera le Concordat avec Rome. Mais il est rapidement qualifié par les élites canadiennes de despote, d'usurpateur (on souhaite le retour des Bourbons, légitimes souverains) et de tyran alors qu'il fait exiler les évêques d'Italie, disperse les cardinaux et dépouille le pape de ses États. Ainsi, selon Mgr Plessis : « On ne peut pardonner à ce misérable le traitement horrible qu'il fait endurer au Souverain Pontife, devenu, selon les papiers publics, son prisonnier d'État. Que Dieu le convertisse et nous préserve de ses mains » (Laurent, 1945, p. 116).

Puisque la Couronne britannique a su protéger les Canadiens des vices révolutionnaires et républicains de la France ainsi que de l'assimilation, ceux-ci doivent en retour lui être reconnaissants et lui vouer fidélité. C'est ainsi que le mythe de la Conquête providentielle est étroitement associé non seulement à celui d'une double France, mais également à l'idée d'un devoir de loyauté (militaire notamment) envers Londres. Au moment de la levée du cinquième de la milice canadienne en 1807, Mgr Plessis offre ce mandement qui synthétise cette idée :

> Nous n'avons cessé, nos très chers frères, de vous inculquer en toute occasion les principes de loyauté, de respect et d'attachement dont vous devez être pénétrés pour notre auguste Souverain et son gouvernement [...] un Roi qui vous a fait jouir des douceurs de la paix, au milieu des horreurs de la guerre qui a désolé l'Europe [...] [V]ous avez compris que vos intérêts n'étaient pas distingués de ceux de la Grande-Bretagne ; vous êtes convaincus, comme nous, qu'il est impossible d'être bon chrétien sans être sujet loyal et fidèle [...] Au seul soupçon, aux premières apparences d'une rupture avec les États voisins, vous avez paru ce que vous devez être, c'est-à-dire prêts à tout entreprendre et à tout sacrifier plutôt que de vous exposer à changer de gouvernement, et à perdre les avantages inestimables que vous assure votre situation présente [...] Partout du zèle, partout de l'empressement, partout des volontaires dont il a fallu réprimer l'ardeur (Têtu et Gagnon, 1888, p. 29-32).

Les élites cléricales soulignent donc à grands traits ce qui est vu comme l'attitude nécessaire et appropriée des Canadiens français lors d'un élan de fidélité au cours de la guerre contre les États-Unis en 1812-1814. Le premier capitaine des Voltigeurs canadiens, ce corps de 500 volontaires créé en 1812, rappelle ainsi, dans son discours de recrutement, la loyauté historique des Canadiens, symbole de leur fierté nationale :

> le sang qui animait vos pères coule encore dans vos veines, braves et loyaux compatriotes ; et le zèle que vous avez montré jusqu'ici pour la préservation de votre gouvernement et d'une manière si peu équivoque tout nouvellement encore (je veux dire en 1807) doit prouver évidemment votre attachement à la cause commune, votre amour et ces sentiments de gratitude et de reconnaissance que vous éprouvez envers l'autorité bienveillante d'un monarque qui se fait gloire non de commander à des esclaves, mais de régner sur les cœurs des sujets libres (Lacoursière, 1997, p. 145-146).

La participation des miliciens canadiens-français à la guerre, et en particulier à la victoire contre les Américains sur la rivière Châteauguay en 1813, sera maintes fois citée par la suite comme illustration probante de cette fidélité envers la Couronne britannique (Groulx, 2001, p. 62). Par exemple, dans un célèbre discours sur la réorganisation de la milice du Bas-Canada, en 1846, le colonel Taché tente de riposter à ceux qui attaquent la loyauté de ses compatriotes en rappelant les traits identitaires canadiens-français :

> Ce que nos pères ont fait, ce que nous avons fait nous-mêmes pour la défense de cette colonie, nos enfants seraient encore prêts à le faire, si l'on voulait rendre justice au pays. Notre loyauté à nous n'est pas une loyauté de spéculation, de louis, schellings et deniers : nous [ne] l'avons pas constamment sur les lèvres, nous n'en faisons pas un trafic. Nous sommes dans

> nos habitudes, par nos lois, par notre religion [...] monarchistes et conservateurs [...] [J]e réponds que si jamais ce pays cesse un jour d'être britannique, le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise en Amérique le sera par un bras canadien (Turcotte, 1882, p. 216-217).

Ces témoignages révèlent que la construction du nationalisme canadien-français de l'époque s'efforce de diminuer l'importance de la France et de l'attachement sentimental francosphérique en insistant sur la bienveillance du Régime britannique et le caractère conservateur des valeurs canadiennes-françaises. Si l'on accepte donc la conclusion de Galarneau, qui juge que l'attitude des Canadiens français à l'égard de la France « est beaucoup plus qu'un phénomène d'opinion : c'est l'un des axes principaux de leur psychologie collective », il faut également convenir que la Révolution française a jeté les bases d'une nouvelle appréciation de la France dans la culture stratégique canadienne. L'historien insiste d'ailleurs lui-même sur ce point en d'autres termes :

> Le Bas-Canada et la province de Québec ont gardé pendant deux siècles l'image de la Révolution que les élites lui avaient présentée jusqu'à Waterloo, image répandue dans toutes les classes sociales par l'enseignement des laïcs aussi bien que des religieux depuis 1815 jusqu'à nos jours. La Révolution est même devenue dans le mental collectif la cause première de tous les maux de l'Occident (Galarneau, 1970, p. 334-335 et 344).

Dans ce « mental collectif » figure une inclination de plus en plus significative envers le libéralisme parlementaire britannique et le conservatisme contre-révolutionnaire – de même que les mythes de la Conquête providentielle, de la double France et de la loyauté historique qui en découlent[9]. L'importante émigration d'une quarantaine de prêtres français fuyant la Révolution (augmentant ainsi le clergé bas-canadien du tiers) a d'ailleurs grandement contribué selon l'auteur au développement et à l'internalisation de ces mythes nationaux (Galarneau, 1970, p. 151, 187, 213-214 et 221-222). Par le fait même, ils ont permis d'entretenir le souvenir d'une ancienne mère patrie catholique et monarchique bienveillante et d'ainsi préserver l'attachement sentimental envers la France, une certaine France à tout le moins.

1855 : L'ÉTABLISSEMENT DES BASES DE L'ATLANTISME BICULTUREL

Ce lien d'attachement ethnoculturel envers la France, marqué en partie par l'espoir d'un retour de l'ancienne métropole en Amérique du Nord, est tout aussi visible que l'idée d'une harmonie bienheureuse entre peuples francophone et anglophone sous le régime bienveillant de la Grande-Bretagne lors de ce qui

9. Il ne s'agit bien sûr que de grands traits, sur lesquels on ne fait que passer, de manière à situer la francosphère au cours de cette époque. Pour une analyse plus fine et détaillée des courants d'idées au Québec, et de leurs filiations avec la France, voir Lamonde, 2000.

est souvent qualifié de « reprise officielle » des relations franco-canadiennes au milieu du XIXe siècle. Il faut effectivement attendre un rapprochement diplomatico-stratégique entre la Grande-Bretagne et la France en Europe pour que les espoirs d'un rapprochement politique officiel entre le Canada et la France se matérialisent enfin. Mais les sensibilités politiques entourant l'événement illustrent les limites de telles « retrouvailles » en temps de paix plutôt qu'en tant de guerre, puisque le « retour » de la France ne débouchera pas sur l'établissement de liens politiques forts. Cela atteste, d'une part, de la vitalité d'une francosphère mais réduit, d'autre part, son importance dans le développement de la culture stratégique canadienne.

La « reprise officielle » des rapports franco-canadiens tient essentiellement à la volonté de la France de tirer profit de son alliance avec la Grande-Bretagne contre l'« empire russe ». Pour le ministre français des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys, il n'y a pas de raison qui justifie de « montrer notre pavillon au Canada pour la première fois depuis que nous avons perdu ce pays à la suite d'une guerre malheureuse et mal conduite » (Vinant, 1985, p. 44). Le commerce entre la colonie et l'ancienne métropole est « insuffisant », juge-t-il, pour nécessiter la protection et la surveillance des navires français. C'est toutefois l'avis du ministre de la Marine qui l'emporte, lequel insiste sur la portée strictement commerciale de l'expédition, dans le but d'ouvrir de nouveaux marchés et de renforcer la bonne entente franco-britannique en temps de guerre. Trois objectifs sont ainsi confiés au commandant Paul-Henry de Belvèze : établir un consulat à Montréal, alléger les droits de douanes sur certains produits et favoriser l'entrée en franchise au Canada des morues françaises.

Il faudra toutefois attendre quatre ans avant que soit nommé un consul pour Montréal. Selon Jacques Portes, ce délai tient à la prudence, voire à « la plus extrême circonspection » que s'autorise la France. On semble effectivement embarrassé et inquiet, à Paris, de l'accueil démesuré que reçoit le capitaine de vaisseau Belvèze à son arrivée au Bas-Canada en juillet 1855, à bord de la corvette française *La Capricieuse*. On craint que les manifestations pro-françaises – milliers de spectateurs, brandissement de maints drapeaux français, réceptions par les plus hautes autorités et élites canadiennes – n'irritent les susceptibilités britanniques (Portes, 2008, p. 23-25). Belvèze lui-même estime être reçu « non comme un simple capitaine de la marine impériale mais comme le représentant de l'alliée de l'Angleterre », ce qu'il n'est pas (Portes, 1977, p. 360).

Avant l'arrivée de *La Capricieuse* sur les rives du Saint-Laurent, les ministres des Affaires étrangères et de la Marine s'attendaient tous deux à une « excellente » réception de la part des Canadiens. Ces derniers ont offert, le 13 mars 1855, 20 000 livres sterling aux veuves et aux orphelins des soldats morts lors de la bataille de l'Alma de septembre 1854 au cours de la guerre de Crimée. Mais surtout, soutient le ministre de la Marine, l'accueil sera positif en raison du « souvenir que la France a laissé dans son ancienne

colonie et l'alliance actuelle des deux cabinets » (De Raymond, 2006, p. 222). On a donc tout lieu d'appréhender un débordement d'affection malgré la rancœur suscitée par le sentiment d'abandon, dont la prégnance, rappelons-le, n'atteint son paroxysme qu'à la fin du XIXe siècle et au début du XXe sous la Troisième République.

Cet enthousiasme ne doit cependant pas être attisé par le commandant français, qui reçoit l'ordre de ne pas s'éloigner du caractère « purement commercial » de sa mission. Le ministre de la Marine met Belvèze en garde « contre toute manifestation à laquelle les autorités britanniques ne devraient prendre aucune part », alors que son supérieur militaire lui rappelle qu'il importe que sa mission « ne reçoive pas de fausse interprétation. Je compte d'ailleurs sur votre prudence et votre sagacité, ajoute-t-il, pour éloigner tout sujet de défiance légitime » (*ibid.*). En réaction à la publication, la même année des « retrouvailles », d'un livre de Joseph-Guillaume Barthe intitulé *Le Canada reconquis par la France* (Barthe, 1855), Belvèze soutient que « s'il eût pu venir à quelqu'un le moindre soupçon qu'il existait une solidarité entre ma mission et son livre, je n'aurais pu faire un pas de plus au Canada ». L'objet du livre, ou plus précisément son titre très évocateur, selon Belvèze, « était contraire aux intentions et à la politique de l'Empereur et de la France, contraire aussi aux intérêts de son pays, placé sous un régime libéral et protecteur qui lui créait une véritable indépendance » (Cangardel, 1947, p. 18). Les Canadiens ne doivent donc pas s'attendre à une « reconquête » politique de la France, qui cherche plutôt à saisir l'opportunité d'enregistrer des gains commerciaux dans un climat d'alliance avec la Grande-Bretagne, et qui estime que le sort des Canadiens sous domination britannique n'a rien d'oppressant – ils devraient plutôt remercier Londres pour leur « indépendance ».

Belvèze reconnaît néanmoins la difficulté de sa tâche. Il s'agit d'un « travail d'équilibriste » que de ne pas indisposer ou « choquer quelques-unes des susceptibilités qui m'entouraient » devant « une population d'origine française et catholique qui se livrait à l'enthousiasme de ses souvenirs » et un pouvoir britannique historiquement méfiant à l'égard des intentions nord-américaines de la France (Pichette, 2006, p. 201).

> Figurez-vous le pavillon de la France reparaissant après cent ans d'absence dans notre ancienne colonie et y retrouvant endormi au fond des cœurs le souvenir et l'amour de la vieille mère-patrie, et l'explosion de ce sentiment éclatant partout même parmi les populations anglaises, lesquelles, grâce à l'alliance, ont dû célébrer elles aussi, par de frénétiques hourras, l'arrivée du puissant allié de leur gracieuse souveraine. […] [E]t moi, pauvre hère, obligé de répondre à tout cela par de beaux et bons discours qu'il fallait plus tard paraphraser à merci dans des banquets, des toasts. Quelle dépense exorbitante d'éloquence j'ai faite dans ces trois semaines ! ! ! (Wade, 1963, p. 331).

La venue de *La Capricieuse* est donc surqualifiée en regard des intentions françaises. Il ne s'agit pas tout à fait d'un « point d'orgue », si ce n'est au plan commercial, et encore, compte tenu des maigres succès de l'initiative française (Poton et Souty, 2008). Il n'y a pas de retour politique, puisque les gains matériels et la prudence diplomatique prédominent sur quelque regret qu'il peut y avoir, en France, d'avoir abandonné la colonie et quelque volonté de soutenir une francosphère politique. Du côté canadien, au surplus, l'affection envers l'ancienne mère patrie n'a jamais vraiment cessé, ni d'ailleurs les relations culturelles et privées. Mais il faut convenir que la mission de Belvèze au Canada représente un tournant dans les rapports franco-canadiens, et ce, moins par sa substance et ses effets immédiats que par le climat de paix qui avait cours, lequel inspire l'établissement des fondements d'une culture stratégique qui se matérialisera au cours des décennies suivantes.

Il convient d'abord de souligner l'importance considérable de l'événement pour la population canadienne-française. S'il n'y a pas lieu de concevoir une véritable « reconquête » française en 1855 (à l'instar de 1760, 1763, 1776, 1778, etc.), l'objet du livre de Barthe est néanmoins bien réel et manifeste dans l'enthousiasme que suscite la mission Belvèze. Il ne s'agit pas, selon Barthe, de reprendre la colonie politiquement ou même militairement, mais plutôt de « renouer le lien si violemment rompu qui jadis avait uni l'enfant à la mère, le Canada à la France » (Barthe, 1855, p. vii). En un mot, les Canadiens français souhaitent la reconnaissance politique de leur existence singulière par l'ancienne métropole, dont l'oubli et l'abandon ont fait naître chez eux l'idée de la survivance d'une nation francophone d'Amérique du Nord. Face à un « destin collectif sacrifié » deux fois par les armes (1759 et 1837-1838), écrit le sociologue Gérard Bouchard à propos d'une forte tradition historiographique canadienne-française (amorcée par Garneau notamment et institutionnalisée par la suite comme paradigme dominant jusqu'en 1940), on valorise et tente de préserver « les valeurs profondes de la France éternelle ». Devant donc le traumatisme de la défaite et de la cession, la voie à suivre pour réaliser la grande espérance de reconquête politique passe immanquablement par la « restauration collective » des traditions françaises et catholiques. La « source qui alimente tout cette vie, poursuit-il, c'est la grande et unique, l'antique tradition catholique et française » (Bouchard, 2001, p. 119). Dès lors, la préservation d'une nation catholique et francophone en Amérique du Nord ne passe pas, comme le remarque Lionel Groulx, par une rupture avec la France : « La naissance d'une race au Canada n'implique donc aucunement la rupture de cette race nouvelle avec son vieux passé français. À moins que ce ne soit sortir de la race française que d'y constituer un type nouveau, une "variété" » (Groulx, 1930, p. 11). Il en résulte une certaine antinomie, selon Bouchard, entre le « culte des origines », cette fidélité au passé et à la culture française qu'il implique, et « l'insistance sur la différenciation par rapport à la France et sur la singularité de la nation canadienne-française » (Bouchard, 2001, p. 103-120). L'ambivalence de la

filiation francosphérique est d'ailleurs bien illustrée dans la suite du célèbre poème d'Octave Crémazie cité précédemment :

> Car, pendant les long jours où la France oublieuse
> Nous laissait à nous seuls la tâche glorieuse
> De défendre son nom contre un nouveau destin,
> Nous avons conservé le brillant héritage
> Légué par nos aïeux, pur de tout alliage,
> Sans jamais rien laisser aux ronces du chemin.
> Enfants abandonnés bien loin de notre mère,
> On nous a vus grandir à l'ombre tutélaire
> D'un pouvoir trop longtemps jaloux de sa grandeur.
> Unissant leurs drapeaux, ces deux reines suprêmes
> Ont maintenant chacune une part de nous-mêmes :
> Albion notre foi, la France notre cœur (Crémazie, 1855).

Un témoin des cérémonies s'exclamera aussi de manière similaire : « Nos bras sont à l'Angleterre, mais nos cœurs toujours à la France » (Daniel, 1867, p. 350). On constate ici que la filiation identitaire francosphérique est marquée à la fois d'un sentiment d'abandon par la France et d'une fierté des racines françaises, consacrées par un attachement sentimental persistant. L'éditorialiste du *Journal de Québec* affirme à cet égard, le 26 juin 1855, que la venue de *La Capricieuse* permettra aux Canadiens de « témoigner tout ce qu'ils gardent à la France de profondes sympathies filiales » (Groulx, 2006, p. 236). L'historien Gustave Lanctôt évoque ainsi l'« enthousiasme irrépressible » des Canadiens français devant l'apparition de la corvette française, un accueil qui, selon lui, « s'inspirait d'un sentiment plus ancien, infiniment plus profond, celui d'une attache indéfectible à l'âme ancestrale, qui trouvait l'occasion d'exploser, délirant d'émotion et de fierté devant la résurgence en plein ciel canadien du drapeau de l'ancienne mère patrie » (Lanctôt, 1956, p. 591). Ces sympathies portent et porteront de plus en plus sur une « communauté de souvenirs », ces représentations collectives qui font de la Nouvelle-France un éden, de la vieille France l'éternelle mère patrie, malgré l'impiété croissante de la France moderne, et de la filiation française un trait culturel fondamental des Canadiens français. Lanctôt ajoute en ce sens que la France et le Canada se « refusant à l'oubli du sang commun dans leur veine et des affinités ancestrales de leur âme, ils voulurent garder le souvenir des exploits et des réalisations accomplis ensemble, dans leur passé historique » (*ibid.*, p. 599). Les propos du maire de Québec le 14 juillet 1855 à l'arrivée de Belvèze illustrent avec éloquence ce culte de la filiation identitaire :

> vous marchez encore sur une terre toute française, et malgré les longues années de la séparation, c'est la même famille canadienne qui reçoit, comme des frères revenus, les nobles marins de « *La Capricieuse* » [...] Nous avons le même Dieu, la même histoire, les mêmes origines, les mêmes aïeux [...] Le grand mur

> qui nous séparait depuis près d'un siècle s'est abaissé, notre port s'est ouvert tout d'un coup à la vue du glorieux drapeau de la France[10] (Groulx, 2006, p. 245 et 247).

La mission de *La Capricieuse* n'inspire d'ailleurs pas seulement les poètes et les élites politiques canadiennes : « la population toute [*sic*] entière y vit, après une absence qui avait trop duré, comme le retour symbolique de la France sur les bords du Saint-Laurent », remarque Armand Yon (1975, p. 25). Environ 10 000 Canadiens français accueillent l'arrivée de la corvette au Champs-de-Mars de Montréal. Ils peuvent enfin manifester toute leur sympathie sans crainte d'être accusés de déloyauté par les autorités britanniques. Selon Belvèze : « Partout, les populations accouraient à la côte, saluant la corvette de leurs hourras et de salves de mousqueterie » (*ibid.*, p. 30). Le capitaine de vaisseau ajoute dans son rapport au ministre qu'il juge avoir eu un « succès inespéré » dans un pays « où toujours les antagonismes se touchent, sans avoir indisposé personne » (Wade, 1963, p. 331).

Le « succès » de Belvèze est dû en grande partie à l'invocation d'un troisième pilier de la francosphère (en addition aux idées de filiation ancestrale et de distinction nationale), qui fait écho au mythe de la Conquête providentielle. Il s'agit de ce qui semble être le fondement d'un biculturalisme canadien : un compromis entre la fierté des origines françaises et des institutions britanniques, établi par la coexistence harmonieuse de deux nations au sein d'un même État sous la protection bienveillante de la Couronne. Belvèze juge effectivement avoir réussi à éviter les effets de « l'esprit d'antagonisme toujours existant entre les races, les intérêts et les religions différents du Haut et Bas-Canada ». Il suscite même « l'affection » et l'« estime » des « populations les plus énergiquement anglaises et protestantes ». Il souligne pour ce faire, et à grands traits, l'alliance franco-britannique qui peut inspirer une union aussi harmonieuse dans les Canadas. « J'assiste en ce moment à un grand spectacle, celui d'une population autrefois française qui se glorifie de son origine, qui la manifeste sans esprit d'hostilité ni de réaction devant les maîtres actuels. » Belvèze tente par ces paroles de respecter les limites diplomatiques imposées par le Quai d'Orsay. Il vante les bienfaits du Régime britannique – seul garant de l'autonomie des Canadiens français – et insiste qu'une francosphère politique fondée sur les traits ethnoculturels communs entre Français du Canada et de France n'est pas envisageable ; seul l'est le rétablissement de rapports commerciaux : « Ce sera ainsi et seulement ainsi que sera renoué le lien entre la vieille France et cette fille aujourd'hui émancipée » (Portes, 1977, p. 360-363). Il n'y a donc pas lieu de voir dans cet épisode un rapprochement politique.

L'alliance franco-britannique permet de célébrer la filiation identitaire française des Canadiens français sans craindre la réaction de Londres et des

10. Il s'agit selon l'historien d'une évocation « exceptionnelle » d'un patrimoine ethnoculturel commun, puisqu'il faut attendre le développement de l'histoire érudite, en particulier les travaux de Garneau, pour qu'une telle communauté de souvenir et les représentations collectives qui l'accompagnent soient courantes et institutionnalisées.

Canadiens anglais, pourvu que soit valorisée l'unité de la colonie. Lorsque Lord Elgin remet à l'Empereur français en février 1855 les offrandes des Canadiens pour les familles des soldats ayant combattu en Crimée, ce dernier évoque cette idée de double harmonie européenne et canadienne : « Notre pays ne verra pas sans être reconnaissant, qu'en souvenir de son origine française, la population canadienne n'ait pas voulu séparer dans ses félicitations et dans ses offrandes ceux qu'unit si noblement la communauté des périls » (Yon, 1975, p. 29). Le Colonial Office fait d'ailleurs très peu de cas de la mission de Belvèze, ce qui contraste avec les craintes historiques suscitées par la présence d'espions et d'agents provocateurs français au Canada. Le successeur de Lord Elgin, Sir Edmund Head, estime quant à lui qu'il s'agit d'une « curieuse visite » en ce qu'elle représente « *the first outward manifestation on this side of the Atlantic, of the Alliance between two great nations, so long at enmity one with another and now so happily united* » (Portes, 1977, p. 367). Lors d'un discours prononcé en 1854, le colonel Taché évoque également le double rapprochement entre Français et Britanniques en Europe et au Canada :

> L'Angleterre et la France, ennemies pendant des siècles, sont maintenant unies par une étroite alliance ; leur intérêt mutuel, la civilisation et le monde entier vont profiter de cette ère nouvelle : serions-nous les seuls, nous les descendants de ces deux grands peuples, qui demeurerions étrangers à ce beau mouvement ! Non, nous oublierons nos anciennes querelles, que l'on a appelées guerre de race ; nous ne formerons plus désormais qu'un peuple sinon homogène, du moins uni par le cœur et par le sentiment : le peuple canadien (Chouinard, 1881, p. 70).

À l'instar de l'idée d'un schisme idéologique et du lien conservateur avec la France ancestrale, celle d'un double rapprochement franco-britannique au Canada et en Europe sera maintes fois évoquée. Il s'agit d'établir les bases d'un patriotisme pancanadien légitime autant pour les communautés francophones que pour les communautés anglophones. Par exemple, lors de la pose de la première pierre du monument des Braves (en l'honneur de la bataille de Sainte-Foy du 28 avril 1760), reportée par les autorités britanniques afin notamment qu'y assistent les membres de l'équipage de *La Capricieuse*, le futur premier ministre du Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, livre un discours le 18 juillet 1855 soulignant la double allégeance des Canadiens français à la Grande-Bretagne et à la France, de même que l'égalité des deux peuples fondateurs – l'idée que le Canada abrite deux nations égales en droits et en devoirs.

> Vingt-huit avril mil sept cent soixante, jour que la Providence, dans leurs revers, réservait à nos ancêtres, pour qu'ils fussent les derniers vainqueurs dans une lutte dont ils devaient eux-mêmes être le prix ; pour que le peuple conquis pût toujours marcher tête levée et l'égal de ses conquérants, (préparant ainsi

> l'union fraternelle qui ici comme ailleurs devait un jour régner entre les deux races, en leur distribuant des lauriers cueillis sur le même champ de bataille) (Chauveau, 1863, p. 376).

À cette égalité méritée par les succès de Lévis sur le champ de bataille, un double devoir de loyauté s'ajoute :

> Et que ne dira-t-il pas à la postérité ce monument ? [...] Ne dira-t-il pas aux Bretons comme aux Français, aux émigrés comme aux natifs, que la même fidélité que nos pères avaient montrée pour leur ancien drapeau, nous l'avons montrée pour le nouveau ; que, s'ils étaient les hommes de Carillon et des Plaines d'Abraham, nous avons parmi nous les hommes de Lacolle et de Châteauguay, et que nous, les hommes de la nouvelle génération, nous n'avons pas encore dit à l'histoire le dernier mot de notre race ? [...] Et lorsqu'il s'élèvera, ce monument, surmonté de la statue que nous irons demander à la France, notre alliée, d'y placer elle-même, ne croyez-vous pas que le vieillard, en s'agenouillant sur la tombe des guerriers ainsi glorifiés, regrettera de n'avoir pas, lui aussi, donné sa vie pour la patrie... ? (*ibid.*, p. 383 et 385).

Exit donc la résistance passive des Canadiens français en 1775-1776 et leur espoir d'une reconquête française. On vante la double allégeance transatlantique des Canadiens, l'égalité des deux nations originelles, ainsi qu'un patriotisme commun envers le Canada et par rapport aux Américains, l'« Autre » nécessaire au développement d'un tel patriotisme franco-britannique. Les représentations collectives formulées servent ainsi un impératif politique clair : l'harmonie entre anglophones et francophones – la cohésion sociale interne d'une nation à construire. L'acceptation du dualisme ethnoculturel et politique s'impose d'abord par le nombre. L'arrivée massive de loyalistes à la suite de la révolution américaine, l'immigration britannique dans les décennies suivantes et l'émigration d'une grande partie de la population canadienne-française vers les États-Unis renversent de manière permanente la domination ethnique des francophones au profit des anglophones au Canada. Un siècle plus tard, 60 % des Canadiens se disent d'origine britannique, contre 31 % d'origine française. À cela s'ajoute l'acceptation des institutions parlementaires britanniques comme seule avenue de changement sociétal. L'échec des rébellions de 1837-1838 n'entraîne pas seulement la mort de 300 Patriotes et d'une vingtaine de soldats britanniques. Il signifie également la fin d'une rupture révolutionnaire à l'américaine contre la Grande-Bretagne. On préférera ensuite emprunter la voie pacifique en cherchant la reconnaissance et l'égalité nationale par rapport aux Anglo-Canadiens au sein d'un État de nature bicéphale, binationale, plutôt que d'une république indépendante canadienne-française. Seront ainsi accordés le bilinguisme dans les assemblées législatives et la responsabilité ministérielle, et surtout sera préservée l'existence d'une collectivité catholique et française en Amérique du Nord.

La réécriture de l'histoire afin d'élaborer un récit identitaire commun va même jusqu'à tronquer l'Histoire, au grand dam d'historiens tel Patrice Groulx. À propos du « mythe des Braves », selon lequel le monument s'érigera là où les morts des vainqueurs (les Français du Canada et de France) autant que des vaincus (les Britanniques) sont enterrés (ce qui est faux), Groulx soutient que

> les mélanger [les ossements] dans cette solennité signifiait que les deux nations n'étaient plus ennemies et que leur collaboration serait bénéfique pour les deux. Il fonda bien sûr ce mythe sur les matériaux d'histoire fournis par Garneau, mais sa lecture était ancrée dans la participation des politiciens canadiens-français aux institutions de l'Union et dans leur aspiration à y obtenir plus de pouvoir. Cette lecture reflétait l'aspiration naturelle à la bonne entente entre peuples et se rattachait au mythe universel de l'unité nationale, dont la « conquête providentielle » est une composante essentielle au Canada. Elle contredisait toutefois la nature des guerres, dont l'objet n'est pas la fusion mais la domination des nations (Groulx, 2001, p. 66).

L'idée d'une fusion harmonieuse des « races » relève donc, selon lui, d'une trahison de l'Histoire. Groulx n'est pas le seul à rejeter ce genre de fausses représentations collectives formulées afin de renforcer, sinon susciter, l'unité nationale. À propos du tricentenaire de la fondation de Québec en 1908, H.V. Vivian Nelles parle d'une « histoire spectacle [...] conçue pour établir et élargir un terrain d'entente entre Canadiens anglais et Canadiens français et pour inspirer une nouvelle conscience de l'appartenance à une même nation ». Le récit historique développé afin de donner un sens aux événements passés sert donc des « objectifs politiques explicites ». Mais, précise-t-il, cette entreprise ne se concrétisera jamais : « la nation imaginée [...] ne devint jamais réalité [...] On avait imaginé que deux peuples pouvaient partager une vision commune du passé : cela n'a pas eu lieu » (Nelles, 2003, p. 371).

Nous verrons dans les chapitres suivants qu'il n'en est pas de même sur le plan de la politique étrangère canadienne. Il s'y est développé suffisamment d'espace de compromis pour que les communautés tant anglophone que francophone acceptent, du moins de manière générale, les traits fondamentaux de la politique extérieure du pays. Cela n'est certes pas le cas au milieu du XIXe siècle, mais un siècle plus tard, on peut effectivement relever de grands mythes nationaux qui ont permis d'atteindre un consensus sur ce que devrait être la politique étrangère canadienne. Reste que la double harmonie franco-britannique ne se manifestera dans la pratique de la politique extérieure du Canada que près d'une centaine d'années après l'émergence de ses fondements idéels au milieu du XIXe siècle. C'est dire les difficultés d'élaborer un cadre géonormatif légitime d'un point de vue biculturel au Canada.

CONCLUSION

L'étude du processus constitutif d'une culture stratégique canadienne entre 1760 et 1855 est nécessaire malgré le fait que le Canada n'existe pas encore comme pays souverain. Cette période permet de relever, par un processus de retraçage historique, l'émergence des idées sous-tendant la conceptualisation identitaire du Canada et de ses rapports extérieurs. À cet égard, les rapports francosphériques permettent d'établir les fondements de ce que nous qualifierons plus tard de culture stratégique biculturelle et atlantiste. Les dynamiques au sein de la francosphère montrent en effet le passage d'un sentiment initial d'abandon chez les Canadiens français à l'égard de leur ancienne mère patrie, à la suite de la cession, à celui, triple, que constituent les piliers de la francosphère : 1) filiation ancestrale, notamment envers la « vieille » France ; 2) distinction nationale, voire émancipation de l'ancienne métropole ; et 3) biculturalisme, c'est-à-dire l'idée de coexistence bienheureuse des deux peuples fondateurs au sein d'un Canada uni sous la Couronne britannique. Ces trois éléments constitutifs s'avéreront essentiels au développement, quelques décennies plus tard, d'une culture stratégique biculturelle et atlantiste au Canada. De ce fait, l'étude des fondements de la francosphère permet de saisir, dans un second temps, les sources de légitimité de l'État canadien en matière de recours à la force militaire, de même que la nature des relations « spéciales », entretenues et souhaitées, avec la France. Un tel examen permet en outre de souligner le leadership des élites gouvernantes par rapport à la population dans la constitution du sens de ces relations, notamment en ce qui a trait au caractère bénin de la politique française à l'égard de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Canada. La préservation de bons rapports entre la France et le Royaume-Uni, nouvellement alliés contre l'« empire russe », se révèle à cet égard impérative, et ce, des deux côtés de la Manche.

Force est cependant de constater, malgré la nouvelle alliance franco-britannique et l'expression d'un attachement francosphérique persistant chez les Canadiens français, que l'établissement d'un équivalent « quadrilatériste » au triangle nord-atlantique ne se matérialise pas au cours de la période historique examinée. Il n'y a pas de conception dominante des rapports extérieurs du « Canada » sur la base d'une francosphère politique. Celle-ci reste pour l'essentiel confinée à l'ordre des sentiments, lesquels demeurent du reste ambivalents, se situant entre empathie envers l'ancienne métropole et affranchissement par rapport à celle-ci (Lamonde, 2001). La principale limite au développement d'une vision quadrilatériste tient bien sûr au fait que le Canada n'est pas un pays souverain ; les Canadiens, et encore moins les Canadiens français, ne gouvernent pas les relations extérieures du Canada. La deuxième tient aux nombreuses guerres qui animent les relations entre les trois pays (1754-1763 ; 1774-1786 ; 1793-1814 ; 1812-1814). En outre, l'analyse de la francosphère de la Conquête jusqu'au milieu du XIXe siècle met en lumière une série de sentiments et d'idées qui se manifesteront par la suite en matière de politique étrangère de manière à empêcher l'établissement d'une culture stratégique canadienne quadrilatériste. Que l'on pense à l'amertume suivant la cession, aux nombreuses

attentes trompées d'une reconquête française, à la double France éternelle et impie, à la neutralité bienveillante à l'égard de l'invasion américaine ou au manque de loyauté et de fidélité des Canadiens français envers la Grande-Bretagne, ces thèmes prendront tous une acuité particulière à la fin du XIXe siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, nuisant ainsi considérablement à l'établissement d'une politique étrangère légitime autant aux yeux des Canadiens anglais qu'à ceux des Canadiens français. Autrement dit, les représentations collectives dominantes de l'époque établissent les bases d'identités tant favorables que défavorables à l'émergence d'une culture stratégique pancanadienne. Cela est particulièrement le cas en raison des attitudes antimilitaristes impériales répandues chez les Canadiens français.

De cela découle la pertinence de poursuivre l'examen de la « force » de la francosphère transatlantique dans les décennies qui suivent, même si celle-ci ne dépasse pas nécessairement le cadre des sentiments. Les attitudes particulières des Canadiens français à l'égard de la guerre et de la France permettent effectivement de cerner les fondements géonormatifs des trois cultures stratégiques concurrentes qui se manifesteront avec aplomb au cours des décennies suivantes : l'impérialisme canado-britannique, l'isolationnisme (ou antimilitarisme impérial), l'atlantisme biculturel, ainsi que le principe de responsabilité limitée.

4

Chapitre 4.

L'ÉCHEC DE L'ATLANTISME BICULTUREL

Les premières décennies qui ont suivi le développement de la politique extérieure du Canada à la suite de l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 sont marquées par une profonde volatilité. Il est couramment accepté que la culture stratégique du Canada (bien que pas nécessairement dénommée ainsi) évolue, de la fin du XIXe siècle au milieu du XXe, d'un impérialisme britannique à un internationalisme nationaliste, en passant par un isolationnisme nord-américain au cours de l'entre-deux-guerres (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 227-258).

Un tel revirement paradigmatique s'explique, pour certains réalistes, par l'évolution naturelle de la politique de sécurité internationale du Canada en fonction de sa puissance relative. Le Canada passe, dans cette perspective, de puissance marginale au XIXe siècle à la quatrième puissance mondiale à la fin de la Seconde Guerre mondiale, de même que d'une colonie rattachée à un empire britannique florissant à un pays souverain mais largement dépendant de la superpuissance américaine à la suite du déclin du Royaume-Uni[1]. Cette transformation permet d'expliquer, juge-t-on, non seulement la participation canadienne aux entreprises militaires dirigées par l'hégémon britannique puis américain (Underhill, 1960, p. 257), mais également l'ampleur de la contribution militaire canadienne (Haglund et Roussel, 2007, p. 13), c'est-à-dire deux aspects fondamentaux d'une culture stratégique nationale.

La perspective constructiviste privilégiée ici reconnaît que la perception de la puissance relative influence significativement la politique étrangère des États, mais soutient que c'est un changement de l'identité dominante de l'État qui, *en amont*, explique un tel revirement culturo-stratégique. Certains estiment, à l'instar de F.R. Scott, que ce sont les identités nord-américaine et britannique qui sont au cœur du revirement culturo-stratégique (Scott, 1932 ; 1938, p. 131). Est-ce à dire que la filiation identitaire française, dont les paramètres historiques ont été explorés dans le chapitre précédent, n'est d'aucune incidence sur l'évolution et la (trans)formation de cultures stratégiques après la Confédération ? C'est ce que croit l'historien Norman Hillmer,

1. Deux ouvrages classiques sont recommandés à cet égard : Lower (1977) et Granatstein (1989). Pour une vision plus critique, voir McNaught, 1968. Pour une approche théorique de la puissance relative en PEC, voir Kirton, 2007, p. 73-86.

qui affirme même qu'il y a peu de rupture entre la politique extérieure du Canada au cours de cette période, le Canada préférant, qu'importe la rhétorique politique du moment, demeurer un allié fiable des États-Unis et de la Grande-Bretagne, puisque ses intérêts nationaux lui commandent une solidarité anglosphérique, tout en prenant soin de ne pas être politiquement marginalisé au sein de l'anglosphère. Si la France est mentionnée au cours du célèbre Grey Lecture de Louis St. Laurent en 1947, selon Hillmer, il s'agit avant tout d'un ajout « artificiel » afin de plaire aux Canadiens français, et non pas la reconnaissance effective que la France occupe une place d'importance dans la politique étrangère canadienne (Hillmer, 2003, p. 147 et 151 ; 2005, p. 32-33 ; Granatstein, 2003 ; Hart, 2008).

Ce chapitre et le suivant tentent de démontrer que les thèses de l'anglosphère, du triangle nord-atlantique et de la puissance relative sont insuffisantes pour expliquer la nature (la participation ou non) et l'ampleur (le niveau de contribution) des engagements militaires canadiens au cours de cette période de grande volatilité, c'est-à-dire de 1867 à 1949. Et cela, en raison de l'importance de la francosphère, dont les fondements identitaires ont été explorés précédemment. Il s'agit plus précisément d'illustrer l'importance considérable, quoique variable, que prend la France dans la pensée et l'action stratégiques du Canada eu égard aux quatre cultures stratégiques qui se manifesteront au cours de la période étudiée : l'antimilitarisme impérial, l'impérialisme canado-britannique, le franco-catholicisme et l'atlantisme biculturel. Nous verrons que l'établissement de cette dernière conception des intérêts stratégiques canadiens – et donc l'importance institutionnalisée de la France – ne s'effectue pas de manière linéaire entre un rejet du militarisme européen et l'appui à un internationalisme nationaliste. On voit plutôt la montée du nationalisme impérial canado-britannique et l'établissement de la Troisième République française à la fin du XIXe siècle entraîner une modification des préférences stratégiques des Canadiens français ainsi qu'une crise nationale qui aboutiront, au cours de la Seconde Guerre mondiale (voir le chapitre suivant), à un revirement culturo-stratégique jetant les bases d'un atlantisme biculturel.

Trois conditions sont nécessaires à l'établissement d'une culture stratégique biculturelle et atlantiste : 1) l'atteinte d'une identité externe (ou d'un statut) d'État indépendant ; 2) l'atteinte d'une identité interne et externe biculturelle (c'est-à-dire fondée sur l'existence et l'égalité de deux peuples fondateurs, francophone et anglophone) ; 3) un rapprochement idéologique entre la France et le Québec. Le récit des représentations collectives qui suit montre que l'atlantisme biculturel explique en grande partie l'attitude des représentants canadiens-français lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale, mais qu'il faut conclure à l'échec de son institutionnalisation à Ottawa entre 1867 et 1914-1918 en raison de la violation des conditions nécessaires à l'établissement d'un véritable quadrilatère nord-atlantique.

RAPPROCHEMENTS ET RUPTURES AU SEIN DE LA FRANCOSPHÈRE

Le règne de Napoléon III (1848-1870) apporte avec lui la possibilité d'une importance substantielle de la France dans la politique de sécurité internationale du Canada. C'est en effet sous son règne que s'effectue le soi-disant « retour » tant espéré de la France en Amérique du Nord avec la venue de *La Capricieuse* en 1855 et, surtout, avec l'idée de plus en plus répandue d'une « union sacrée » ou d'une « fusion des races » française et britannique (voir le chapitre précédent) au Canada comme en Europe. L'alliance franco-britannique durant la guerre de Crimée est effectivement propice à une revalorisation de l'identité filiale franco-canadienne sur la base d'une communauté de mémoire et de liens ancestraux unissant les deux pays, de manière similaire, bien qu'ils soient plus ambivalents que ceux qui attachent les Canadiens anglais à la Grande-Bretagne. La rancœur suscitée par l'abandon et l'indifférence française post-1760 semble pouvoir être oubliée au profit d'une histoire nationale mettant en valeur les liens francosphériques. Comme le rappelle Claude Galarneau, « cet espoir couronné à l'été de 1855 » permet, dans l'imaginaire collectif de l'époque, de renouer « avec le principe de la légitimité monarchique un moment éteinte avec Louis XVI ». La France napoléonienne symbolise donc « la patrie perdue » ainsi que « la fierté de la race » française (Galarneau, 1982, p. 173).

La guerre franco-prussienne (1870-1871) atteste du rapprochement idéel au sein de la francosphère. Un éditorial du journal *L'Événement*, d'orientation libérale et dont la direction est assumée par Hector Fabre (qui sera commissaire général du Canada à Paris de 1882 à 1910), exprime cette relation filiale deux mois après le début des hostilités en Europe : « À la pensée de la lutte que soutient la nation dont nous descendons, le sang français se remet à couler dans nos veines comme si rien ne l'avait glacé ; et nous acclamons le drapeau de la mère-patrie comme s'il n'avait jamais cessé de flotter sur nos têtes » (Faucher de Saint-Maurice, 1888, p. 14). Fabre qualifie la France de mère patrie, terme plus souvent réservé à Londres par les autorités politiques canadiennes. Il avance également que les « regrets » quant au « sort » des Canadiens français (lire l'abandon puis le désintérêt français) sont désormais oubliés et que « la France reste pour nous la France ». Il précise en ces termes l'importance singulière de Paris dans l'imaginaire collectif québécois :

> C'est notre seul amour national, la source même de notre patriotisme ; et s'il disparaissait jamais, rien ne le remplacerait [...] Nous estimons l'Angleterre, nous lui sommes reconnaissants de nous avoir donné le plus précieux des biens, la liberté. Nous admirons les États-Unis dont la proximité nous éblouit ; mais nous n'aimons avec passion que la France. Son nom seul peut nous faire tressaillir [...] rien n'a pu nous détacher de nos premiers protecteurs (*ibid*, p. 15).

Un autre quotidien, le *Journal de Québec*, décrit explicitement les conséquences logiques d'une telle solidarité ethnoculturelle, conséquences qui, lorsqu'elles seront évoquées par les Canadiens anglais envers la

Grande-Bretagne quelques décennies plus tard, soulèveront l'hostilité des francophones, au point de menacer l'unité politique du pays. « Nous n'hésitons pas à le dire, le monde entier doit secourir la France. » La solidarité transatlantique est cependant, du point de vue du rédacteur du *Journal de Québec*, d'ordre différent de l'identité ethnoculturelle exprimée par *L'Événement* et le nationalisme impérial canado-britannique. Il s'agit d'un « devoir de reconnaissance » et d'une « obligation universelle » devant l'apport de la France à la civilisation.

Le rédacteur juge d'ailleurs, fait significatif, que ce devoir universel doit se traduire, pour les Canadiens, non pas par l'envoi de volontaires au front, mais par des offrandes pécuniaires. « Envoyons notre part. Elle ne sera pas considérable : nous sommes pauvres. Qu'importe ? En donnant notre obole nous aurons du moins la satisfaction de n'avoir pas forfait à notre devoir » (*ibid.*, p. 15-16).

La France symbolise certes « la vivacité, la gaieté, l'expansion native de la race celtique », ou encore « l'idée catholique », tandis que la Prusse représente « le protestantisme et le despotisme » (Rambaud, 1952, p. 314). Mais ces références à une identité collective franco-catholique ne se traduisent pas par un sentiment d'obligation de la part des Canadiens de fournir autre chose que des souscriptions pour les Français en guerre. Même le quotidien *Le Canadien*, dont les anciens rédacteurs et l'imprimeur sont jetés en prison en mars 1810, accusés de sédition et d'appui à la France impériale, soutient lors de la guerre franco-prussienne que le Canada n'a aucun intérêt dans le conflit et que l'enjeu lui-même de la guerre est futile.

> Quant à nous Canadiens de toutes les origines, de toutes les opinions, pourquoi irions-nous nous échauffer en querelles inutiles ? [...] Nos intérêts politiques et nationaux ne sont plus du ressort de la politique européenne. L'Amérique est à nous. Laissons la vieille Europe se déchirer en lambeaux. Contemplons avec chagrin ses luttes ; étudions, à notre avantage, le grand drame sanglant et destructeur qui se joue par-delà l'océan, mais, de grâce, soyons unis et prudents et restons unis pour la paix générale (*ibid.*, p. 315).

Les bases de l'antimilitarisme impérial, fondé sur un « canadienisme » nord-américain (un nationalisme « étroit », confiné au seul territoire et aux seuls intérêts proprement canadiens), sont donc présentes à l'égard de la France dès le début de la Confédération, c'est-à-dire près de trois décennies avant le déclenchement de la guerre des Boers.

Les limites de l'élan de solidarité envers la France doivent cependant davantage au manque de mobilisation politique qu'à un antimilitarisme impérial dépassant le cadre de l'hostilité envers l'impérialisme britannique. En effet, dès le début de la guerre, près de 500 Canadiens français se mobilisent pour créer un comité afin de recueillir des souscriptions volontaires en vue d'aider les victimes françaises. À la fin du mois d'août 1870, des milliers de personnes se réunissent partout au Québec afin d'exprimer leur sympathie

envers la France et souhaiter son succès. On y encourage fortement de contribuer aux souscriptions populaires. Le 14 septembre 1870, 3 185 $ ont été recueillis, sur un total qui atteindra près de 11 000 $. Quelques jours plus tard, le consul général de France à Québec remercie les « Canadiens d'origine française » pour leur générosité, preuve de leur « humanité chrétienne » (Faucher de Saint-Maurice, 1888, p. 21-22 et 48). Quant au ministre français des Affaires étrangères, Jules Favre, il décrit les offrandes comme étant la preuve d'une « générosité fraternelle » et soutient que « si le souvenir de leur ancienne mère patrie est resté vivant dans leurs cœurs, la France elle aussi n'a pas perdu leur souvenir. Elle est toujours fidèle à sa vieille amitié pour les habitants de cette terre autrefois française » (*ibid.*, p. 23).

Mais si la communauté de mémoire est entretenue de part et d'autre de l'Atlantique, encourageant quelques Canadiens français à aider financièrement leurs cousins outre-mer, il n'y a pas de mobilisation politique à Ottawa ou à Québec afin de les encourager à faire davantage. La raison est simple : la Grande-Bretagne refuse d'intervenir militairement en faveur de Napoléon III lors de la guerre contre la Prusse, dont la victoire contribuera d'ailleurs à la montée en puissance allemande à la fin du XIXe siècle. Il n'y a donc pas de mobilisation politique en faveur d'une participation canadienne, laquelle aurait pu contribuer à matérialiser l'idée d'une alliance franco-britannique de part et d'autre de l'Atlantique.

Par conséquent, l'empathie canadienne-française s'exprime modestement et, plutôt que de favoriser une solidarité franco-canadienne, la guerre franco-prussienne avive les clivages intérieurs. On interprète allègrement, au Québec, les succès militaires en termes ethniques, comme l'illustre un rédacteur de *L'Événement* qui affirme : « Les événements passés et actuels démontrent incontestablement la supériorité de l'élément celtique sur l'élément saxon » (Rambaud, 1952, p. 315 et 317). La capitulation à Sedan de Napoléon III en septembre 1870, la proclamation de la République deux jours plus tard, puis la défaite définitive à Paris le 28 janvier 1871 causent donc une profonde consternation parmi les Canadiens français. L'édition du 5 septembre 1870 de *L'Événement* soutient ainsi :

> La France vaincue recevra des hommages plus retentissants, jamais un témoignage plus sincère d'affection. Notre propre patrie écrasée, notre propre sol dévasté, n'auraient pas causé à nos âmes une souffrance plus cruelle, arraché à nos poitrines un sanglot plus déchirant. Le peuple canadien tient encore à la France par toutes les fibres du cœur (*ibid.*, p. 320).

Mais au même moment, la nouvelle République française est qualifiée d'impie par plusieurs quotidiens. Le *Journal de Québec* estime en septembre 1870 que « [l]es républicains qui gouvernent la France sont les rebuts de la population [...] Paris aimera mieux se voir sous la domination des Prussiens qu'à la merci des amis de Rochefort et des Disciples de Proud'hon » (*ibid.*, p. 321). *L'Événement*, d'orientation libérale, est quant à lui favorable à l'instauration de la République, alors que le *Courrier du Canada* estime que :

> La Providence a voulu punir du même coup le chef et ses sujets : le chef pour avoir oublié qu'il était le serviteur de l'Église ; les sujets pour avoir élevé des statues à Voltaire dans le siècle qui a vu la définition du dogme de l'Immaculée-Conception. Dieu a parlé à l'empereur Napoléon III et à la France par la bouche des mitrailleuses prussiennes (*ibid.*, p. 322).

Sans être unanime comme elle le fut au début de la guerre, l'opinion des Canadiens français envers la Troisième République est néanmoins fortement hostile (pour une analyse plus détaillée, voir Lapointe, 1974). La perte de l'Alsace-Lorraine, si elle est déplorée, est souvent jugée comme un châtiment divin mérité. L'abbé Raymond fait écho à ce sentiment lors d'un discours prononcé le 8 décembre 1870 en disant que « depuis le XVIIIe siècle la France n'est plus chrétienne ». Si l'Empire a fait rêver par ses conquêtes, sa « lutte anti-catholique était devenue plus acharnée que jamais. C'est au milieu de cette lutte contre Dieu qu'a commencé celle contre la Prusse » (Raymond, 1871, p. 38).

Ainsi, s'il y a possibilité de rapprochement franco-canadien au début de la guerre franco-prussienne, il y a surtout une hostilité au terme de celle-ci, sur la base du schisme idéologique du siècle précédent. Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, la thèse d'une « double France » permet à la fois de souligner l'attachement ethnoculturel des Canadiens français envers la mère patrie originelle et d'exprimer l'hostilité envers le républicanisme et le libéralisme dont fait preuve la France contemporaine. La défaite de Napoléon III est ainsi annoncée en ces termes par *L'Événement* : « La vielle France a été vaincue par la Prusse nouvelle [...] Ne désespérons donc pas, Canadiens français ! [...] [U]ne lumière éclate qui nous montre la France reprennant [*sic*] sa place dans le monde » (Faucher de Saint-Maurice, 1888, p. 42-43). Le nationaliste ultramontain Jules-Paul Tardivel, qui figure parmi ceux qui ont rendu célèbre l'idée d'une double France, l'une catholique, l'autre impie, développe ainsi cette idée :

> Nous aimons la France d'autrefois, la France puissante, grande et glorieuse, la France fille aînée de l'Église ; nous aimons aussi la France catholique de nos jours. Mais la France moderne, telle que la Révolution moderne l'a faite, la France déchue de ses anciennes splendeurs, la France impie, la France républicaine, en un mot, ne nous inspire qu'un sentiment qui est un mélange d'horreur et de pitié (Savard, 1967, p. 27).

Ainsi s'établit ce qu'Armand Yon a qualifié d'« ère de la critique » (1880-1914) entre la France et le Canada, et ce, malgré le développement des rapports consulaires et commerciaux bilatéraux (Yon, 1975). La prise du pouvoir par les anticléricaux en France en 1879, lesquels procèdent à la laïcisation de l'État et de l'éducation (réalisée trois décennies plus tard en raison de l'opposition du Sénat), précipite cette rupture au lendemain de la guerre franco-prussienne et de l'établissement de la Troisième République. La rupture est d'autant plus durable qu'elle fait écho au sentiment d'abandon

suivant la Conquête et au schisme idéologique amorcé par la Révolution française (Garneau, 2008, p. 11-12). Les conséquences sont notables. D'une part, la chute de la « vieille France » mine la possibilité de développer une identité externe atlantiste telle qu'envisagée lors de la guerre de Crimée. D'autre part, elle permet le développement d'un nationalisme canadien-français aux contours géonormatifs plus « étroits ».

UNE CULTURE STRATÉGIQUE FRANCO-CATHOLIQUE

Si l'identité francosphérique se traduit par un certain sentiment de devoir envers la France en matière de sécurité internationale, illustré par les souscriptions volontaires de 1854-1855 et de 1870-1871, l'identité catholique des Canadiens français est quant à elle ardemment invoquée afin de mobiliser un appui militaire auprès de Rome. C'est effectivement afin de protéger une puissance étrangère que les Canadiens forment le premier bataillon militaire à participer à une guerre outre-mer. Il s'agit des 505 zouaves canadiens-français qui s'enrôlent afin de défendre le royaume temporel du pape Pie IX contre les forces italiennes luttant pour l'unification du pays entre 1860 et 1870. En d'autres mots, bien avant le développement de l'antimilitarisme impérial sur la base d'un « canadienisme », on retrouve l'expression d'une culture stratégique franco-catholique parmi les Canadiens français.

C'est à l'initiative individuelle de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, plutôt qu'à celle de responsables politiques canadiens, que l'on doit le recrutement de sept contingents de volontaires entre 1868 et 1870 afin de combattre pour Rome[2]. Ils forment environ 4,5 % des forces papales enrôlées entre janvier 1861 et septembre 1870 et représentent le troisième plus important contingent de volontaires étrangers après ceux de France et de Belgique, c'est-à-dire davantage que les volontaires des Amériques, d'Afrique, d'Asie et de l'Océanie réunis (Lodolini, 1976, p. 76). Il s'agit d'une contribution substantielle compte tenu du poids démographique de la population catholique au Canada et du caractère semi-officiel du contingent.

Mgr Bourget estime, le 17 novembre 1867, après que le premier Canadien fut blessé en Italie, que le Canada possède « assez de richesses pour équiper un bataillon canadien qui prouverait, en combattant sous le drapeau de la foi, que le courage que nous ont légué nos pères n'est point éteint dans le cœur de leurs enfants ». Tentant de stimuler le désir d'enrôlement, Bourget ajoute qu'il « se fait en France et ailleurs des recrues de soldats pontificaux [...] parce que tout le monde comprend que le trésor pontifical est épuisé depuis l'invasion des Provinces ecclésiastiques par les ennemis de la religion » (Lefebvre de Bellefeuille, 1868, p. 9). En plus du recrutement d'un bataillon de combattants, il souhaite recueillir 100 000 $ sous forme de souscriptions volontaires. Il s'agit d'initiatives fort audacieuses, car ni la Grande-Bretagne, ni le gouvernement fédéral n'ont officiellement pris

2. Le dernier contingent canadien, composé de 113 hommes, n'arrivera pas à temps à Rome, la guerre s'étant terminée au cours de leur voyage.

parti dans la guerre, et ce, contrairement à la France. Cette dernière, malgré son soutien à l'unification italienne (notamment contre l'Autriche en 1859), conditionne cet appui au respect de la souveraineté territoriale des États pontificaux. Lorsque les forces garibaldiennes contreviennent à cet accord et envahissent Rome, Napoléon III ordonne le déploiement de forces françaises afin de restaurer l'autorité de l'Église catholique sur Rome. C'est d'ailleurs à la suite du retrait subséquent des troupes françaises, devant la menace posée par la Prusse, que les forces italiennes prennent définitivement possession des États pontificaux. La défaite française de 1871 et l'instauration de la Troisième République éliminent tout espoir d'un nouvel appui militaire français et, incidemment, d'un rapprochement franco-canadien.

Devant cette dynamique géostratégique, le Comité canadien des zouaves pontificaux prend soin d'affirmer publiquement qu'il « n'enrôle ni ne recrute personne pour le compte d'une puissance en guerre avec un pouvoir ami de la Grande-Bretagne », mais ne fait qu'organiser le mouvement de volontaires canadiens (Lamontagne, 1950, p. 23). Mgr Bourget n'en déploie pas moins une vaste campagne de mobilisation politique, spirituelle et militaire. Le premier contingent de zouaves canadiens, composé de 135 hommes choisis parmi 804 offres, apporte 15 000 $ recueillis parmi la population canadienne-française[3]. Sont sélectionnés ceux faisant preuve d'une véritable ferveur religieuse, possédant une bonne éducation, de même qu'une certaine expérience militaire, contre les Féniens notamment (*ibid.*, p. 24-25). Il s'agit, pour l'Église catholique canadienne, non seulement de contribuer, un tant soit peu, à la protection du royaume temporel du pape, mais surtout de diffuser l'idéologie ultramontaine au sein de la société québécoise afin d'y consolider son pouvoir. Bourget multiplie ainsi les analogies entre les « chemises rouges » garibaldiennes et les « Rouges » canadiens, ce groupe politique libéral canadien-français hostile à l'ultramontanisme. Le contingent de Canadiens français lutte selon lui « contre le poison libéral et révolutionnaire » (Hardy, 1980, p. 11 et 50), lequel est aussi dangereux en Europe qu'au Canada[4]. Signe du succès de la campagne de formation de l'opinion publique, un grand enthousiasme populaire se fait sentir au départ du premier contingent, le 19 février 1868, auquel assistent 30 000 personnes à Montréal. Une foule encore plus nombreuse, évaluée à 50 000 personnes, accueille dans l'allégresse le retour des zouaves canadiens le 6 novembre 1870, à la suite de la reddition de Rome.

C'est donc à la mobilisation religieuse, absente lors de la guerre franco-prussienne, que l'on peut attribuer la matérialisation militaire (et non pas

3. Neuf autres Canadiens sont déjà en Italie, de leur propre initiative, avant ce premier contingent mobilisé par les autorités religieuses canadiennes-françaises. Voir Lodolini, 1976, p. 78 ; Lamontagne, 1950, p. 25 ; Silver, 1981, p. 60.

4. « Si je vous parle si longuement et même trop longuement de cette lamentable déchéance de la France », écrit le cardinal Louis-Nazaire Bégin à son vicaire général, « c'est parce que je redoute pour notre Canada l'invasion des mêmes idées pernicieuses et des mêmes vices qui ruinent notre ancienne mère-patrie » (Laperrière, 2005, p. 276).

seulement financière) de l'identité canadienne-française afin de combattre outre-mer. À cet égard, il est possible de discerner deux traits culturels qui gouvernent la culture stratégique des Canadiens français : l'identité catholique et l'identité française. Le premier est suffisamment évident, par la nature et l'objet religieux du premier déploiement outre-mer de Canadiens, pour ne pas s'y attarder davantage. Le second, qui permet d'approfondir la nature de la francosphère, est moins incontestable. Il faut d'abord souligner que le passage de Canadiens français en France, pour atteindre ensuite Rome, soulève un grand enthousiasme dans plusieurs villes françaises, dont Paris et Marseille. Par exemple, l'édition du 7 mars 1868 du *Monde* écrit : « Qui n'admirerait ce pieux élan ? C'est l'ancienne France qui se retrouve avec son esprit de foi et ses hautes vertus. Le Canada reste fidèle à des mœurs que nous désertons chaque jour ; il n'a pas été comme la mère-patrie, ravagé par les révolutions » (Lefebvre de Bellefeuille, 1868, p. 185). Du côté canadien, on reconnaît également, et de manière encore plus explicite, l'enchevêtrement des identités catholique et française, c'est-à-dire de la vielle France, bien entendu. C'est ainsi que l'évêché de Saint-Hyacinthe remarque, le 11 janvier 1868 :

> Quelle noble satisfaction pour nos cœurs de Canadiens-Français, de savoir que les enfants de la Nouvelle-France se trouveraient ainsi réunis sur le champ de bataille avec les preux et vaillants fils de la Vieille-France, la patrie de nos ancêtres, pour y combattre côte à côte et y verser leur sang avec eux pour la plus juste et la plus sainte des causes, la cause de Dieu lui-même (*ibid.*, p. 26).

L'identification francosphérique des Canadiens français semble effectivement se doubler, ou du moins se préciser, d'une culture religieuse commune. Le quotidien *L'Événement* écrit par exemple : « lorsque, il y a deux ans, nos jeunes gens s'enrôlaient dans les zouaves pontificaux, la pensée de traverser le sol où les ancêtres étaient nés et d'aller servir à côté de Bretons et de Normands, doublait leur ardeur » (Faucher de Saint-Maurice, 1888, p. 15). Une adresse signée par les zouaves pontificaux canadiens eux-mêmes et destinée à leurs compagnons de France ajoute, après la proclamation de la Troisième République :

> Nous ne pouvons voir sans un cruel déchirement de cœur, les maux qui affligent la terre de St. Louis, notre mère-patrie [...] Nous avons senti qu'un lien de plus nous attachait à la France – le glorieux drapeau qui nous avait réunis à Rome. Aussi, Chers Frères d'armes, malgré notre douleur profonde, nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment de fierté bien légitime, l'orgueil du drapeau (Colin, 1871, p. 15).

Il est ainsi possible de conclure que la culture stratégique qui se manifeste lors du premier déploiement de militaires canadiens outre-mer est caractérisée par au moins deux traits culturels : une identification religieuse au catholicisme et une identification à la vieille France, gardienne éternelle

de la foi catholique. La première culture stratégique canadienne – au sens où elle donne une signification à la première expédition extérieure du Canada moderne (post-1867) – est ainsi franco-catholique. Cela soulève deux éléments fondamentaux : il est erroné de qualifier les Canadiens français de pacifistes et, comme cette même culture stratégique est spécifiquement canadienne-française, il est assuré que les Canadiens anglais ne la partagent pas.

DES CULTURES STRATÉGIQUES ANTAGONISTES EN MUTATION

Le choix des termes étant important à ce sujet, il faut effectivement convenir que l'attitude d'une majorité de Canadiens français à l'égard de la guerre, à cette époque comme aujourd'hui, ne peut être qualifiée de pacifiste[5]. Il est tout simplement faux de soutenir, à l'instar de J.L. Granatstein et d'autres, que les Québécois se distinguent des autres Canadiens par leur pacifisme en matière de sécurité internationale et que celui-ci trouve ses origines au XVIIIe et au XIXe siècle (Granatstein, 2007, p. 136-163). En effet, le pacifisme fait référence à une opposition morale à tout recours à la force, que ce soit pour résister, punir ou prévenir la violence (Narveson, 1965, p. 259). Il s'agit donc d'une préférence pour la non-intervention, laquelle est tout à fait compatible, en relations internationales, avec les principes de neutralité et de non-ingérence. Cela ne reflète cependant pas les attitudes des Canadiens français en matière de sécurité internationale, comme le montrent les guerres de Crimée, franco-prussienne et d'Italie.

Il est tout aussi hasardeux de soutenir que les Canadiens français font preuve, de manière générale, d'anti-impérialisme. L'enthousiasme entourant la première expédition militaire outre-mer de Canadiens en 1868-1870 ne fait effectivement pas figure d'exception. Sans le formuler ainsi, l'historien Arthur Silver estime que l'on doit à la montée de l'idéologie nationaliste conservatrice de la fin du XIXe siècle, promue notamment par Mgr Bourget, le développement de la culture stratégique franco-catholique des Canadiens français. Selon lui, cette idéologie nationaliste « était toute disposée à accueillir ces interventions impérialistes entreprises pour l'extension du royaume de Jésus Christ, pour la protection de missions catholiques, pour le rétablissement de l'ordre et la suppression de l'anarchie, du chaos, de l'immoralité ». C'est ce qui explique l'appui populaire à la campagne napoléonienne au Mexique (1862-1867) – une lutte, selon *La Minerve* en septembre 1866, « contre l'invasion des idées républicaines ». Le futur maire de Montréal, Honoré Beaugrand, va jusqu'à s'enrôler dans l'armée française pour faire campagne au Mexique. Qui plus est, la *Revue Canadienne* appuie les expéditions colonisatrices françaises en Afrique, et celle au Tonkin : « La France

5. Ce terme est néanmoins couramment employé afin de qualifier les attitudes québécoises à l'égard de l'usage de la force, souvent indistinctement des périodes historiques, des clivages au sein de la société québécoise et des similitudes entre les provinces canadiennes. Pour une analyse des attitudes québécoises et canadiennes contemporaines, voir Massie (2008b) et Roussel et Boucher (2008).

a une mission civilisatrice que nos pères ont exercée avec grandeur, avec éclat, et à laquelle nous ne pouvons pas renoncer sans déchoir » (Masson, 1884, p. 764). On reproche même à la « France chrétienne », poursuit Silver, de ne *pas* dépêcher ses armées en Pologne, en Indochine et en Arménie afin de soutenir le catholicisme et de protéger les Chrétiens *manu militari* (Silver, 1981, p. 58-59). Autant la presse libérale que la presse conservatrice soutient l'impérialisme français de la fin du XIXe siècle, note au surplus l'historien. « La présence de la France dans le monde était importante, car, comme à l'époque où Jacques Cartier planta la croix sur le sol canadien, l'expansion de la France représentait l'extension du monde chrétien. » En un mot, les Canadiens français appuient la « mission civilisatrice » de la France impériale, qui représente à leurs yeux la « fille aînée de l'Église » (*ibid.*, p. 59).

Si la culture stratégique des Canadiens français n'est donc pas anti-impérialiste, elle est néanmoins marquée par un antimilitarisme impérial *britannique*. Cela s'explique par le fait que les Canadiens français ne se reconnaissent pas dans l'identité impériale sous-jacente. Ils ne souscrivent donc pas aux intérêts qui lui sont associés. Pourtant, le cas de la guerre de Crimée (1853-1856) n'illustre-t-il pas, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, l'idée d'un atlantisme biculturel, c'est-à-dire d'une culture stratégique pancanadienne fondée sur une égalité identitaire interne et des intérêts stratégiques internationaux communs ? Il s'agit surtout, pour les Canadiens français, de la première occasion d'appuyer ouvertement les expéditions militaires napoléoniennes sans être soupçonnés ou accusés de déloyauté envers la Grande-Bretagne. L'alliance franco-britannique fait de Londres un allié de Paris dans sa « guerre sainte » contre la Russie, le « plus puissant ennemi de la Papauté », selon *La Minerve*. L'analyse des quotidiens de l'époque permet à Silver de conclure : « En soutenant une Turquie islamique mais bien mieux disposée envers le catholicisme que ne l'était la Russie, l'Angleterre et la France agissaient en "protecteurs du faible et de l'opprimé". » Il n'est donc pas surprenant, selon lui, que la foule montréalaise applaudisse chaleureusement le maire Wolfred Nelson lorsqu'il affirme en avril 1854 : « tous les habitants du Canada se feraient un devoir de défendre la province ; bien plus, [ils] seraient prêts, si la chose était nécessaire pour faire réussir la guerre, à traverser l'Océan pour défendre la bonne cause sur le sol européen » (*ibid.*, p. 67).

C'est cependant en sol africain et non européen que se produit le premier test des attitudes anti-impérialistes canadiennes-françaises. Devant l'hostilité exprimée par ces derniers, tout porte à croire qu'il ne s'agit pas d'une « bonne cause » et des « bons alliés », pour reprendre les mots de Nelson. En effet, l'impérialisme britannique ne rejoint pas l'identité canadienne-française lorsqu'il implique l'absence de la France comme alliée et l'absence d'une cause liée à la diffusion de valeurs franco-catholiques. En d'autres mots, la guerre des Boers représente une « guerre des autres » – celle des « Anglais » – puisqu'elle ne fait pas écho à l'identité franco-catholique

(Michaud, 2007). Elle représente, en revanche, une opportunité pour les nationalistes britanniques canadiens-anglais de démontrer leur loyauté envers la reine Victoria.

L'idée d'une harmonie biculturelle canadienne en matière de politique de sécurité internationale ne se matérialise donc pas lors de la première expédition outre-mer « officielle » du Canada. Au contraire s'entrechoquent pour la première fois (et non la dernière) deux cultures stratégiques, institutionnalisées sur la base des différences ethnoculturelles entre Canadiens anglais et français. Ce choc est souvent présenté par les historiens comme un affrontement entre deux forces idéologiques à la fin du XIXe siècle : le nationalisme et l'impérialisme (Wade, 1968a, p. 447-607). Il s'agit bien entendu du nationalisme canadien, d'une part, mené d'abord par les Canadiens français avant de rallier de plus en plus de Canadiens anglais au XXe siècle, qui s'articule autour d'une conception « étroite » de la patrie à défendre, limitée au territoire canadien ; et d'autre part, du nationalisme impérial canado-britannique, dont la popularité grandit rapidement au Canada, à mesure que l'Empire poursuit son expansion dans le monde à la fin du XIXe siècle. Ces deux forces idéologiques entrent principalement en collision parce qu'elles ne partagent pas la même vision du Canada. Tandis que le nationalisme canadien se veut biculturel, avec l'idée des « deux peuples fondateurs » et de l'égalité ethnolinguistique qui en découle,

> le nationalisme anglo-canadien ne voulait pas d'une nationalité canadienne-française ; il insistait sur la nécessité d'un Canada homogène, et utilisait le langage de l'impérialisme pour se justifier ; il voulait en plus déterminer seul les conditions et la nature des contributions canadiennes à l'empire. Dans cette situation, l'empire ne pouvait plus maintenir sa place dans les affections canadiennes-françaises. Devenu le symbole même du fanatisme francophobe et des pressions assimilatrices, il serait au XXe siècle un objet d'antipathie, de moins en moins capable d'attirer des Canadiens français à son service (Silver, 1981, p. 75).

Il se dégage de cette incompréhension mutuelle un sentiment parmi les Canadiens anglais que leurs compatriotes francophones, qui ne partagent pas leur affection envers la mère patrie et font valoir leurs racines françaises ainsi que leur propre individualité collective, ne sont pas de « bons sujets » britanniques. Le chef de l'opposition à la Chambre des communes, le Canadien français Wilfrid Laurier, doit constamment répéter sa loyauté envers Londres en soulignant que la filiation identitaire française – maintenue par la communauté de mémoire et l'affirmation des racines françaises des Franco-Canadiens – n'est pas dangereuse pour la fédération canadienne.

> On assure que c'est une marque de déloyauté que de vouloir rester nous-mêmes. La justesse de ce reproche m'échappe [...] [I]l me semble que nous serions indignes de toute estime, indignes du nom de Canadiens-Français, si nous n'avions pas

> conservé, comme une chose sainte, la mémoire de nos ancêtres. Je le répète, j'aime l'Angleterre [...] mais que ma main droite se dessèche si jamais la mémoire de mes ancêtres cessait d'être chère à mon cœur (Moreau, 1902, p. 239-240).

Quant au premier ministre Macdonald, il doit réfuter les allégations de déloyauté attribuées aux franco-catholiques, formulées notamment par D'Alton McCarthy, député conservateur qui soutient que le nationalisme canadien-français nuit à l'établissement d'une nation canadienne homogène forte (Miller, 1974, p. 33-52). C'est dans ce contexte que s'opposent deux conceptions des intérêts nationaux du Canada lors de la guerre des Boers : un nationalisme anglo-canadien prônant une fidélité hors pair envers une mère patrie qui appelle ses colonies à contribuer aux entreprises militaires impériales ; et un isolationnisme (en matière de guerre et de paix seulement, pas de commerce) fondé sur un anti-impérialisme britannique et un « canadienisme », revendiquant le droit du Canada (et donc des Canadiens français) de ne pas participer à des expéditions militaires qui ne correspondent pas aux intérêts immédiats du Canada.

Le sentiment anti-impérial des seconds se développe en fonction de la montée du nationalisme impérial des premiers. C'est à la fin des années 1880 que le nationalisme impérial canado-britannique devient un important courant d'idées au Canada, en réaction notamment à l'idée d'une union commerciale avec les États-Unis, les impérialistes anglo-canadiens préférant un tarif préférentiel avec la Grande-Bretagne (*ibid.*, p. 5). La ferveur impérialiste atteint son paroxysme lors du jubilé de diamant de la reine Victoria en 1897. L'hostilité qu'elle engendre chez les Canadiens français tient en grande partie à son caractère ethnique. Justifiant l'expansion coloniale des grandes puissances, le nationalisme ethnique permet en outre d'en assurer l'unité. L'impérialisme canado-britannique souscrit ainsi en grande partie à l'idéologie de la supériorité de la « race anglo-saxonne » (Cole, 1970, p. 45). Pour le premier ministre Chamberlain par exemple : « *imperialism was founded on a glorification of the Anglo-Saxon race : in his words "that proud, persistent, self-asserting and resolute stock"* » (Skelton, 1965, p. 27). Au Canada cependant, seuls quelques fervents impérialistes, dont D'Alton McCarthy, le président de la Canadian Imperial Federation League, insistent sur l'homogénéité ethnique comme fondement de l'impérialisme canadien. Mais il n'en faut pas plus pour attiser les clivages ethnoculturels entre francophones et anglophones. Le *Toronto News* écrit par exemple, le 13 octobre 1899 :

> À moins que les Canadiens anglais de cette province (l'Ontario) ne soient des « poules mouillées », ils ne toléreront pas la domination des Canadiens français, et, s'ils n'obtenaient pas satisfaction par voie de scrutin, ils trouveront les moyens de s'affranchir du joug d'une race inférieure qu'un bizarre concours de circonstances a porté [*sic*] au pouvoir (Page, 1987, p. 13-14).

Cette réaction haineuse envers les Canadiens français s'explique par le fait que pour les nationalistes impériaux canado-britanniques, le Canada peut et *doit* atteindre son statut de nation en s'investissant dans le système impérial britannique. Comme l'observe O.D. Skelton, « *the day of passive loyalty was over and the day of responsible partnership had begun* » (Stacey, 1989, p. 74 ; voir aussi Berger, 1977, p. 259-260). Les impérialistes canado-britanniques sont donc favorables à l'idée, proposée par le premier ministre Chamberlain lors de la première Conférence coloniale et impériale en 1887, de la création d'un Conseil impérial (et ultimement, fédéral) à l'intérieur duquel les dominions « autonomes » prendraient part aux décisions concernant l'Empire, en échange d'une prise en charge des coûts associés aux intérêts impériaux communs. « *In their mind, "Canadianism" was but the extension of imperialism* », soutient Carman Miller. Il est ainsi logique qu'ils assument leur juste part du fardeau et des responsabilités de l'Empire (Miller, 1993, p. 5 et 19).

C'est donc avec grand enthousiasme qu'ils accueillent une telle demande le 3 juillet 1899 lorsque Chamberlain informe les autorités canadiennes qu'une contribution à la « grande démonstration de force matérielle » des Britanniques en Afrique du Sud serait la bienvenue. Le premier ministre Laurier répond le 13 juillet par une résolution unanime de la Chambre des communes qui appuie la cause de la Grande-Bretagne, mais Laurier juge qu'une contribution militaire canadienne n'est pas nécessaire (Stacey, 1989, p. 58). Le 3 octobre suivant, Chamberlain fait circuler une dépêche signifiant la « haute appréciation » par les autorités britanniques « de la manifestation évidente de l'esprit patriotique du peuple du Canada, esprit patriotique démontré par l'offre de service en Afrique du Sud » (Corcoran, 1965a, p. 88) – une offre qui n'a jamais été faite, sauf par des particuliers, dont celle d'un député notable de l'opposition, le lieutenant-colonel Sam Hughes. Le même jour, le premier ministre Laurier affirme que le « Canada n'est pas menacé, et même si nous voulons apporter une contribution militaire [...] je ne vois pas comment le faire. Et encore, comment le faire sans que le Parlement nous fournisse l'argent ? Nous ne pourrions, en un mot, faire quoi que ce soit. » Chamberlain souhaite cependant une contribution officielle et symbolique du Canada à la guerre impériale ; il refuse les offres individuelles et ne peut qu'être déçu, tout comme les nationalistes impériaux canado-britanniques, par la déclaration de Laurier (Page, 1987, p. 12).

Mais lorsque la guerre est déclenchée en Afrique du Sud le 12 octobre, Laurier fait volte-face. Il dépêche un contingent de 1000 volontaires canadiens afin de participer à la lutte contre-insurrectionnelle en Afrique du Sud, et ce, sans l'approbation préalable du Parlement. L'arrêté en conseil du 13 octobre du Conseil des ministres stipule ceci :

> Le premier ministre, vu le désir bien connu d'un grand nombre de Canadiens désireux de s'enrôler dans ces conditions, est d'avis que les dépenses modérées que comporteraient ainsi

> l'équipement et le transport de ces volontaires peuvent être immédiatement assumées par le gouvernement du Canada sans convocation du parlement (Corcoran, 1965a, p. 91).

Laurier estime que le Canada ne peut faire davantage : « *Whilst we are quite willing to do our share as part of the British Empire, we should not countenance any suggestion of Jingo bellowing* » (Stacey, 1989, p. 62). Le fardeau d'un millier d'hommes correspond, selon lui, à la juste part du Canada compte tenu de son statut de colonie britannique. Or un second contingent est offert le 1er novembre à l'initiative d'Ottawa (il n'est accepté par Londres qu'à la mi-décembre) et un total de 8372 soldats canadiens, incluant 1004 affectés à la garnison d'Halifax afin de relever les troupes britanniques, contribuent à l'effort de guerre canadien en Afrique du Sud (Stanley, 1954, p. 282). Au prorata du nombre d'habitants, il s'agit néanmoins d'une faible contribution comparée à celle des Australiens (¼) et des Britanniques (⅙) (Page, 1987, p. 17 ; Skelton, 1965, p. 41).

Peu importe l'ampleur relative de la contribution canadienne, celle-ci est perçue, autant par les Canadiens anglais que par les Canadiens français, comme une acceptation de l'idéologie impériale britannique, donc de la supériorité de la « race anglo-saxonne ». Le premier ministre tente cependant de renverser cette impression. En conformité avec la logique biculturelle, il affirme que l'égalité des deux « races », indispensable à l'unité et à l'intégrité de la nation canadienne, doit également être appliquée à la situation ayant cours en Afrique du Sud. Sympathisant avec les rebelles néerlandais (appelés Afrikaners), Laurier juge que la solution à la crise des Boers passe par l'établissement d'une confédération sud-africaine sous la suzeraineté de la Couronne britannique (Skelton, 1965, p. 28, 35 et 45). Il déclare que les soldats canadiens combattent non pour conquérir ou assujettir la population afrikaner, « mais bien pour établir en cette terre [...] la loi britannique afin d'assurer à tous l'égalité et la liberté » (Page, 1987, p. 15). Il tente également de faire écho aux valeurs chrétiennes chères aux Canadiens français en déclarant : « *Great Britain stands in the defence of a holy cause, in the defence of holy justice, for the defence of the oppressed, for the enfranchisement of the down-trodden, and for the advancement of liberty, progress and civilization* » (Kohn, 2004, p. 140).

Cependant, non seulement le Canada n'influence aucunement la politique de guerre et de paix britannique en Afrique du Sud à cet égard (Skelton, 1965, p. 41), mais les quotidiens font état de plusieurs actes de barbarie contre les rebelles, ce qui rend difficile pour Laurier de s'affranchir des accusations d'impérialisme militaire anglo-saxon. D'ailleurs, en l'absence de la France comme alliée (elle demeure neutre dans le conflit, avec une opinion publique hostile à la guerre), Laurier doit insister que seule la Grande-Bretagne défend les valeurs chrétiennes de la civilisation transatlantique commune. Ni la cause, ni les alliés ne peuvent donc être jugés justes par les Canadiens français, si tant est qu'ils partagent une culture stratégique franco-catholique.

Une autre difficulté tient au fait que le Canada n'est pas menacé. Avant la guerre, cela signifie pour le premier ministre que le Canada n'a aucune responsabilité ni aucun devoir de prendre part aux hostilités (*ibid.*, p. 37). Et si le Canada décide d'intervenir militairement, que ce soit par nécessité ou pour une cause juste, ce ne sera pas en raison d'une loyauté automatique envers la Grande-Bretagne : « *I claim for Canada this, that, in the future, Canada shall be at liberty to act or not to act, to interfere or not to interfere, to do just as she pleases, and that she shall reserve to herself the right to judge whether or not there is cause for her to act* » (Evans, 1901, p. 68). Or la dépêche que fait circuler Chamberlain et l'offre non sollicitée d'un second contingent soulèvent de nombreuses questions quant à l'automaticité de l'intervention militaire canadienne.

Laurier estime que la décision de déployer une force expéditionnaire en Afrique du Sud ne constitue pas un précédent renversant la politique de Macdonald, qui a refusé un tel engagement au Soudan en 1884. Un précédent est néanmoins créé avec cette décision, et ce, au détriment de l'égalité biculturelle du Canada. Laurier reconnaît lui-même, implicitement, que sa politique vis-à-vis de la guerre des Boers entérine la mise en œuvre d'une culture stratégique impériale britannique. Répliquant à un discours de trois heures d'Henri Bourassa, qui demande à Laurier d'expliquer sa position puisque la guerre n'est selon lui ni juste (vu l'imposition militaire britannique), ni nécessaire (le Canada n'est pas menacé) et que l'opinion publique canadienne-française est unanimement contre, Laurier déclare le 13 mars 1900 à la Chambre des communes :

> L'opinion publique a plus d'une façon de se manifester. Il n'y a pas seulement la presse : il y a les propos de la rue et les conversations particulières. Nous savions que l'opinion publique ne nous était pas hostile. Mon honorable ami a prétendu que c'est faiblesse de se laisser guider par l'opinion publique. Eh bien ! je ne suis pas de cet avis. Si l'opinion publique demandait quelque chose de contraire à l'honneur ou à la saine raison, ce serait faire preuve de faiblesse que d'y céder ; mais, si elle réclame quelque chose de juste et d'honorable, il n'est pas mal de s'y conformer. Ce serait le contraire qui équivaudrait à un signe de faiblesse. Je le demande à mon honorable ami, dans quelle situation se trouverait le pays aujourd'hui, si nous avions refusé d'écouter la voix de l'opinion publique ? Quoi ! si nous avions alors refusé de faire ce que je considérais comme un devoir impérieux, nous serions aujourd'hui en présence de la plus dangereuse des agitations, d'une agitation qui, selon toute probabilité, se serait terminée par une déplorable guerre de race. Jamais plus grande calamité n'eût encore fondu sur le Canada (Canada, 1900, p. 1841-1842).

Laurier souligne ainsi l'indépendance de sa décision. Il se défend d'avoir aveuglément suivi l'opinion populaire probritannique en soulignant qu'il considère la participation canadienne à la guerre impériale comme un « devoir impérieux ». Or tout sentiment de devoir national repose sur une

certaine conception de la nation. Laurier précise à cet égard que s'il s'est conformé aux désirs des impérialistes canado-britanniques, c'est avant tout afin de préserver l'unité nationale. En effet, s'il ne répond pas favorablement à la ferveur nationaliste impériale de plusieurs Canadiens, il estime craindre qu'une guerre civile n'éclate entre les communautés francophone et anglophone. Il fonde donc sa décision d'octobre 1899 sur un désir de trouver une voie mitoyenne entre les partisans d'une contribution militaire majeure (certains appellent au déploiement de 10 000 hommes) afin d'appuyer l'effort de guerre britannique et les opposants à toute contribution militaire, quelle qu'elle soit (Corcoran, 1965b, p. 90). Mais dans son désir de maintenir l'harmonie interculturelle, Laurier prend inévitablement le parti de la majorité anglophone. Car si les Canadiens français influencent la politique sud-africaine de leur pays, ce n'est pas eu égard à la légitimité d'intervenir ou non militairement, mais uniquement par rapport à l'ampleur de la contribution canadienne. En un mot, ils limitent l'élan nationaliste impérial canado-britannique à une faible participation (au prorata de la population), mais ils ne réussissent pas à imposer leur propre conception du Canada et de ses intérêts nationaux.

La guerre des Boers illustre ainsi la domination d'une culture stratégique impériale britannique sur celle que privilégient une majorité de Canadiens français. Trois motivations sous-tendent cette culture stratégique. Il s'agit d'abord, selon certains, d'un sentiment de devoir fondé sur une appartenance ethnoculturelle envers la Grande-Bretagne (McHarg, 1902, p. 48). D'autres souhaitent qu'une participation canadienne à la guerre des Boers accroisse le statut international du Canada par rapport à la mère patrie. C'est d'ailleurs pourquoi il s'agit d'une forme de nationalisme canadien (Miller, 1993, p. 19 ; voir également Berger, 1970). D'autres encore espèrent que la participation canadienne rendra Londres plus favorable à la défense de l'intégrité territoriale du Canada, menacée par le désaccord avec les États-Unis sur la frontière de l'Alaska. C'est ce que soutient l'historien Norman Penlington : « *the Alaska boundary dispute with the United States was the "the underlying issue that brought Canada into the South African War"* » (Penlington, 1965, p. 240, cité dans Kohn, 2004, p. 136).

Peu importe l'importance relative de ces trois facteurs, compte tenu de la domination d'une culture stratégique limitée au triangle nord-atlantique, la France ne jouit pas d'une importance particulière dans les considérations de sécurité internationale du Canada lors de la guerre en Afrique du Sud. La seule possibilité qui demeure se situe sur le plan de l'opposition canadienne-française, laquelle est responsable, rappelons-le, de la faible contribution canadienne à la guerre. Mais à cet égard, une question demeure : s'agit-il d'une culture stratégique pacifiste ou isolationniste qui gouverne les attitudes canadiennes-françaises, rompant dès lors avec la culture stratégique franco-catholique qui accorde une importance singulière à la « vieille » France ?

Il faut d'abord souligner que l'opposition à la guerre ne vient pas exclusivement du Canada français. Les classes ouvrières et agricoles

anglo-canadiennes ainsi que les Canadiens d'origines allemande et irlandaise expriment également une hostilité notable à l'idée que le Canada doive participer aux « petites » guerres britanniques, tandis qu'une pluralité de Canadiens anglais est tout simplement indifférente (Miller, 1993, p. 22 et 25 ; Morton, 1982, p. 10). Mais le clivage linguistique n'en demeure pas moins significatif. Il ne s'agit effectivement pas d'une division entre Québécois et Canadiens hors Québec, mais bien d'une aversion pour l'impérialisme britannique (et pour le nationalisme « anglo-britannique » qui lui est associé) d'une majorité de francophones partout au pays. À cet égard, la guerre des Boers représente un prélude aux divisions linguistiques qui marqueront l'effort de guerre canadien lors de la Première Guerre mondiale (Miller, 1993, p. 26 ; Wade, 1968b, p. 447).

En octobre 1899, deux camps s'affrontent. D'un côté se trouvent ceux qui, comme le conservateur George E. Foster, estiment que « [l]a première balle boer qui loge dans une poitrine britannique est autant un coup porté au Canada qu'à la Grande Bretagne », une vision partagée par le quotidien torontois *Mail and Empire* qui écrit : « Nous devrions désirer à l'unanimité défendre l'honneur britannique et appuyer la cause de la liberté et de la civilisation partout où elle serait menacée. » De l'autre côté, le ministre des Travaux publics, Israël Tarte, fait écho à la conception canadienne-française de la situation selon plusieurs historiens : « Qu'avons-nous à faire dans les choses de l'Afrique ? Quels intérêts avons-nous au Transvaal ? Pourquoi prendrions-nous l'argent et le sang des contribuables pour aller les dépenser dans ces lointaines régions ? » (Jones, 1980, p. 47-48). Anglophones et francophones ne s'entendent donc pas sur la légitimité des intérêts canadiens et l'identité sur laquelle ils se fondent : un nationalisme strictement canadien se développe et s'oppose à un nationalisme canado-britannique de plus en plus imposant.

La contribution canadienne-française à l'effort de guerre est ainsi minime. Moins de 3 % des volontaires ayant servi en Afrique du Sud sont francophones (Pariseau et Bernier, 1988, p. 61). Cela signifie qu'un plus grand nombre de Canadiens français (300 de plus environ) choisissent volontairement de combattre aux côtés des forces françaises, belges et italiennes à Rome plutôt que de soutenir la Grande-Bretagne contre les Boers, et ce, malgré le caractère officiel du second conflit.

Cette considération et d'autres permettent de préciser la nature de la culture stratégique canadienne-française, qui oscille entre un traditionnel franco-catholicisme et un nationalisme plus étroit. Il existe par exemple une communauté d'idées antibritanniques entre francophones des deux côtés de l'Atlantique à l'égard de la guerre des Boers. Comme l'observe l'historien Robert Page :

> La presse francophone, de son côté, s'inspirait des nouvelles commentées à Paris où le ton était résolument antibritannique et proboer. Les communiqués de France exploitaient les aspects les plus révoltants de la guérilla : les incendies des fermes, les

> camps et les atrocités qu'on attribuait aux troupes britanniques. On invoquait aussi d'autres arguments pour éveiller la sympathie au Québec [...] Le *Temps d'Ottawa* soutenait que les Boers appartenaient en réalité à la race française parce que beaucoup de Huguenots fuyant la France s'étaient réfugiés en Afrique du Sud. On en vint donc, au Québec, à sympathiser avec les Boers qui souffraient l'ignominie d'une conquête par les Anglais, tout comme le Québec en 1759 (Page, 1987, p. 20).

La France adopte certes une politique de stricte neutralité à l'égard du conflit en Afrique du Sud, lequel aboutira d'ailleurs à l'entente cordiale d'avril 1904. Mais la ferveur antibritannique et pro-Boers en France tient en partie à l'humiliation subie lors de la crise de Fachoda en 1898, au Sud de l'Égypte, alors que les forces françaises ont dû battre en retraite devant l'ultimatum de Londres, qui menaçait de déclarer la guerre à la France (Vaïsse, 2004). Quant au Québec, plusieurs journaux tracent des parallèles entre la lutte nationaliste des Canadiens français et la cause des Boers sur la base de leurs racines latines (et non « anglo-saxonnes ») communes, nuisant ainsi aux efforts du gouvernement fédéral de dépeindre l'intervention militaire britannique comme une cause juste. Dans son étude fouillée sur la guerre des Boers, l'historien Carman Miller écrit :

> *Many French Canadians identified with the Boers, like themselves a minority trying to preserve their national identity against the corroding influences of an alien culture. Frequent press references to the Boers' Latin origins, their agrarian life, their patriarchal families, their simple manners, their deep piety, their courage, resourcefulness, determination, and passion for liberty, suggest the extent of French-Canadian sympathy for the Boers. Some French-Canadian journals drew historical analogies between themselves and the Boers, likening French-Canadian colonization in the Lac St Jean area to the Great Trek, the 1837 rebellion to early Boer-British conflict. They referred to their common struggles to protect their respective language, laws, autonomy, and rich physical resources against "Anglo-Saxons" grasping greed and will to dominate* (Miller, 1993, p. 28).

La presse francophone libérale se voit contrainte, après la décision d'octobre 1899 du premier ministre Laurier, de se rallier et de soutenir l'expédition militaire. Seuls de petits organes nationalistes, dont le conservateur et catholique *La Vérité*, dirigé par Jules-Paul Tardivel, poursuivent leur campagne d'opposition à la politique de guerre du gouvernement (*ibid.*, p. 29). Il n'en demeure pas moins que les hésitations de *La Presse* et de *La Patrie* à soutenir un effort de guerre maximaliste leur valent d'être la cible de vandales anglophones lors de violentes manifestations en mars 1900. Autre fait notable, au cours de ces manifestations estudiantines à Montréal, les anglophones agitent l'*Union Jack* et les francophones, le drapeau tricolore français.

Il faut donc convenir que la culture stratégique franco-catholique discernable deux décennies plus tôt porte des traces d'anti-impérialisme

britannique, un sentiment partagé par nombre de Français de l'époque, qui fait d'ailleurs écho à l'anti-américanisme transatlantique d'aujourd'hui (Haglund et Massie, 2009). Mais cet anti-impérialisme doit être qualifié. Après tout, le premier ministre Laurier, avant et après son élection de juin 1896 où il obtient une majorité des voix et des sièges au Québec (tout comme celles de novembre 1900 et 1904), affirme sans ambages sa politique de guerre : « s'il arrivait qu'elle [la Grande-Bretagne] fût en danger, que résonnent alors les trompettes et que s'allument les phares sur les collines ; et les colonies feront tout ce qu'elles pourront, même si ce n'est pas considérable, pour lui venir en aide » (Miller, 1993, p. 27 ; voir aussi Corcoran, 1964, p. 349-350). On peut donc inférer que plusieurs Québécois ne s'opposent pas ouvertement à l'idée de défendre la Grande-Bretagne si la sécurité de celle-ci est menacée, et ce, dans les limites « raisonnables » des moyens du Canada. James Laxer conclut même qu'un consensus existe dans la province sur le fait que si la Grande-Bretagne est menacée directement, alors le Canada est lui-même menacé (Laxer, 1967, p. 2). C'est plutôt lorsqu'il s'agit de participer à une guerre « secondaire » ou « impériale », où le Canada n'a pas d'intérêts propres (sinon la loyauté, la fierté nationale ou encore une hypothétique protection contre les États-Unis) que l'opposition canadienne-française se manifeste ouvertement. Toute l'opposition d'Henri Bourassa, principal adversaire de l'impérialisme britannique (il quitte le Parti libéral après la décision du 13 octobre 1899), porte sur cet enjeu, à savoir si le Canada doit contribuer ou non en hommes et en argent aux expéditions britanniques outre-mer. Il déclare à ce sujet le 18 octobre 1899 :

> Il me suffit de dire aujourd'hui que cette guerre n'est pas le fait du peuple anglais, qu'elle a été condamnée d'avance par plusieurs hommes d'État les plus distingués du Royaume-Uni ; qu'elle n'affecte en rien les intérêts propres au Canada ni les intérêts communs de la Grande-Bretagne et du Canada ; que, de l'aveu des impérialistes les plus bruyants, elle ne met nullement en danger la sécurité de l'Empire [...] Il s'agit de décider si le peuple canadien sera appelé à prendre part à toutes les guerres de l'Empire sans que les portes du cabinet et du Parlement impérial lui soient ouvertes, sans même que ses représentants et son gouvernement soient consultés sur l'opportunité de ces luttes sanglantes. Je ne consentirai jamais à appuyer cette politique rétrograde (Lamonde et Corbo, 1999, p. 302-303).

Autrement dit, Bourassa n'appuie pas la politique de guerre de Laurier, car celle-ci symbolise un automatisme militaire et impérial selon lequel le Canada doit participer à toutes les guerres britanniques, qu'elles soient justes ou injustes, nécessaires ou évitables, et ce, sans mot dire. Pour appuyer une telle politique, il est nécessaire de partager une identité impériale britannique, dite « jingoïste », que les Canadiens français ne partagent pas. Il rejette donc le militarisme impérial britannique. Dans les mots de Bourassa :

> L'impérialisme anglais [...] est un régime d'accaparement et de domination militaire, né de l'expansion exagérée de la puissance anglaise et nourri de cet orgueil stupide, brutal et vantard qu'on nomme *jingoïsme* [...] Ayant embrassé plus qu'elle ne peut étreindre, entourée d'ennemis ou d'indifférents, l'Angleterre de M. Chamberlain a besoin de soldats et de marins pour maintenir les œuvres de son délire [...] En un mot, le véritable impérialisme anglais, c'est la contribution des colonies aux guerres de l'Angleterre – en hommes et en deniers, en hommes surtout (Bourassa, 1902a, p. 3).

Ce désir de souveraineté canadienne s'oppose non seulement, dans la pensée de Bourassa, à l'impérialisme britannique, il renferme également une aversion pour le militarisme impérial, toutes grandes puissances confondues. Il s'agit d'un trait culturel quasi analogue à l'isolationnisme, puisque tous deux impliquent la non-intervention dans les guerres des autres. Cette perspective réduit forcément la portée des liens francosphériques en matière de sécurité internationale[6]. Bourassa y fait écho lorsqu'il s'oppose à « l'introduction dans ce paisible pays de la peste du militarisme qui ronge les pays européens » et trace un parallèle entre « cette guerre odieuse et lâche [en Afrique du Sud], l'une des plus injustes que le monde ait connues depuis les pillages de Napoléon en Italie, en Espagne, en Hollande et dans les principautés allemandes » (Corcoran, 1965a, p. 84).

Laurier croit quant à lui que « *The campaign in Quebec is not against military imperialism but against parliamentary imperialism* » (Skelton, 1965, p. 47). Les deux hommes s'affrontent donc pour savoir si ce qui est en jeu est l'opposition à toutes les guerres outre-mer ou le fait que la décision d'entrer en guerre du Canada soit prise à Ottawa plutôt qu'à Londres. Laurier soulève cette question lorsqu'il demande à Bourassa : « de fait, que serait-il arrivé si le parlement avait effectivement été en session [le 13 octobre 1899] ? Vous auriez voté contre toute proposition visant à aider la Grande-Bretagne dans sa guerre contre les Boers. Voilà, en vérité, la réelle question » (Corcoran, 1965a, p. 102). Laurier accuse ainsi Bourassa d'utiliser l'argument de la souveraineté parlementaire pour masquer son antimilitarisme impérial (toutes grandes puissances confondues). Bourassa répond le 13 mars 1900 sans infirmer la critique :

> Il est vrai que, sous un régime démocratique, nous sommes les serviteurs du peuple ; mais le devoir nous incombe aussi de renseigner et d'instruire le peuple [...] Et si j'accuse le gouvernement, ce n'est pas tant d'avoir cédé de guerre lasse devant ce qu'il appelle l'opinion publique, mais parce qu'il a négligé d'éclairer cette opinion par ses organes et ses partisans (Corcoran, 1965b, p. 415).

6. L'opposition peut être contre l'impérialisme anglais, français, capitaliste ou autre (voir Pariseau, 1983, p. 77).

Ainsi, Bourassa reconnaît que c'est moins la décision souveraine d'entrer ou non en guerre qui le préoccupe que le fait que cette guerre soit injuste à ses yeux. Laurier a donc beau jeu de répliquer que « Non, l'Angleterre ne nous a pas forcé [*sic*] à agir ; ni M. Chamberlain ni Downing Street ne nous ont forcés à faire ce que nous avons fait [...] Nous avons exercé la pleine indépendance de notre pouvoir souverain. Ce que nous avons fait, nous l'avons fait de notre plein gré » (*ibid.*, p. 424).

La perspective de Bourassa est symptomatique de la montée d'un nouveau nationalisme anti-impérialiste, aux intérêts plus étroits, détachant le pays de ses racines européennes. Il déclare par exemple :

> Le premier problème qui se pose à notre esprit, c'est celui-ci : devons-nous être plus Français que Canadiens ou plus Canadiens que Français ? En d'autres termes, devons-nous être des Français au Canada ou des Canadiens d'origine française ? Je ne conçois pas qu'on puisse hésiter un instant à répondre que nous devons rester essentiellement Canadiens (Bourassa, 1902b, p. 10-11).

En réaction à l'impérialisme britannique, Bourassa fait écho à un nationalisme strictement canadien qui, s'il implique que la décision de recourir à la force doit être celle d'Ottawa seulement (ce qu'accepte Laurier), suppose également un isolationnisme en matière de sécurité internationale, ce que rejette Laurier. Autrement dit, la « guerre des autres » couvre autant la France catholique que la Grande-Bretagne protestante dans la pensée de Bourassa. Le nationalisme qu'il promeut, bien qu'il soit biculturel (il prône l'égalité binationale canadienne) (Levitt, 1970, p. 101-159), est résolument anti-atlantiste. C'est d'ailleurs à cette conception isolationniste que le quotidien *La Presse* fait écho le 14 octobre 1899, après la levée du premier contingent de volontaires : « Nous, Canadiens français, nous n'appartenons qu'à un pays [...] Le Canada est, pour nous, le monde entier. Mais les Canadiens anglais ont deux patries, celle d'ici et celle d'outre-mer » (Lacoursière, 1997, p. 25). Il convient de rappeler que la rupture au sein de la francosphère datant de la fin du XIXe siècle rend légitime un tel jugement, dont l'expression dans un quotidien libéral montre la résonance parmi les Canadiens français lors de la guerre des Boers.

La popularité grandissante de l'isolationnisme de Bourassa contribue à limiter l'enthousiasme du gouvernement Laurier envers l'impérialisme militaire, toutes grandes puissances confondues. On observe effectivement l'incorporation d'idées antimilitaristes dans le discours post-guerre des Boers du premier ministre. Le 15 avril 1902, il déclare à la Chambre des communes :

> Ce serait un véritable suicide pour le pays que de se lancer dans le gouffre des dépenses où les nations européennes, y compris l'Angleterre, ont été entraînées par les besoins d'armements formidables [...] Si l'on projette tout simplement de discuter quelle part le Canada devra prendre pour sa propre défense, et dans quelle mesure nous devrons être prêts à sauvegarder

> l'intégrité du pays où nous sommes nés et qui a reçu notre foi, où sont toutes nos espérances et nos affections, nous serons certainement toujours disposés à discuter un semblable sujet [...] [L]e gouvernement a donné sa parole, dans cette Chambre, qu'il serait prêt en tout temps à faire là-dessus son devoir jusqu'au bout, et il a reçu pour cela l'appui unanime des deux partis. Mais la politique contemporaine comprend, tant à l'étranger et en Angleterre qu'au Canada, et même peut-être dans cette Chambre, une certaine école qui ne désirerait rien tant que de plonger le Canada dans le gouffre du militarisme qui est maintenant le fléau de toute l'Europe. Je ne suis pas en faveur d'une semblable politique (Bourassa, 1915b, p. 140-141).

Il ajoute quelques mois plus tard que « [l]'intégrité de l'Empire sera maintenue par des mesures de paix, non par des mesures de guerre » (Bélanger, 2007, p. 238). Laurier comprend que la guerre divise les Canadiens et que la paix en Europe constitue la meilleure manière de préserver l'harmonie interculturelle au Canada. Il semble ainsi privilégier, en temps de paix du moins, une approche similaire à l'isolationnisme de Bourassa.

LA VOIE MITOYENNE DE LAURIER : LA RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Le premier ministre Laurier a beau jeu de parler en termes isolationnistes en temps de paix. C'est en temps de guerre que s'affrontent les cultures stratégiques canadiennes eu égard aux sources de la légitimité du recours à la force. On doit d'abord noter que ce n'est pas la montée du sentiment impérial canado-britannique, celle du nationalisme isolationniste ou encore l'avènement de la Troisième République qui empêchent l'établissement d'une culture stratégique biculturelle et atlantiste. En effet, Laurier est avant tout victime des rivalités (africaines notamment) entre la France et la Grande-Bretagne lors de la guerre des Boers. Sa conception du Canada en tant que nation biculturelle n'entraîne la domination des intérêts de la communauté anglo-canadienne sur ceux des Canadiens français que parce qu'il lui est impossible de faire valoir les intérêts franco-catholiques du pays alors que la France demeure neutre dans le conflit et que les Canadiens français s'identifient aux Boers. Autrement dit, le plaidoyer isolationniste du premier ministre et sa décision d'octobre 1899 ne concordent pas avec ses déclarations et décisions subséquentes, lesquelles témoignent avant tout d'un atlantisme biculturel.

C'est ainsi que Laurier joue un rôle significatif dans la conclusion de l'Entente cordiale entre Paris et Londres en avril 1904, qui règle une série de différends entre les deux pays et aboutira à la « triple entente » lors de la Première Guerre mondiale. Dans les mots du président de la République française, Émile Loubet :

> J'étais bien convaincu que l'intérêt commun de la France et de l'Angleterre était que nous nous réunissions, d'abord pour nous protéger contre les autres parties de l'univers, puis pour

> protéger l'univers tout entier. Savez-vous qui m'a confirmé dans ces idées ? qui m'a irrévocablement mis dans la tête un sentiment de devoir auquel j'ai répondu avec empressement ? C'est l'éminent homme d'État qui dirige les destinées du Canada, Sir Wilfrid Laurier. Il était, plus que moi, en état d'apprécier le caractère loyal et conciliant de la Grande-Bretagne (Ristelhueber, 1945, p. 5-6).

La logique de Laurier est la suivante : puisque les liens institutionnels et ethnoculturels canado-britanniques incitent fortement le Canada à contribuer aux expéditions militaires impériales, si la France devient l'alliée de la Grande-Bretagne, le Canada pourra mettre en exergue le caractère français et anglais de la cause (présumée juste) de la guerre et ainsi préserver l'harmonie biculturelle au pays. L'atlantisme est ainsi étroitement associé au biculturalisme dans la pensée stratégique de Laurier, laquelle peut être conceptualisée en trois volets. Il s'agit premièrement de tracer un parallèle entre la bonne entente biculturelle au Canada et l'alliance franco-britannique. Lors de sa première visite en Angleterre en juin 1897, Laurier se fait ainsi l'apôtre d'un rapprochement franco-britannique similaire à celui qui règne au Canada (avant les divisions interculturelles deux ans plus tard), qu'il incarne d'ailleurs lui-même, en tant que Canadien d'origine française à la tête d'un pays dont la population est en majorité de descendance britannique. Il fait d'abord écho à l'« union sacrée » scellée lors de la guerre de Crimée :

> Les rivalités de la France, patrie de mes ancêtres, et de l'Angleterre ont duré plusieurs générations. Qu'il me soit permis de rappeler que [...] notre génération a cependant eu le privilège de voir les étendards de la France et de l'Angleterre flotter côte à côte, agités par le souffle de la victoire, sur les hauteurs d'Inkermann, les rives d'Alma et les murs de Sébastopol (*ibid.*, p. 13).

Puis il évoque le monument des Braves, autre symbole de l'égalité harmonieuse des communautés francophone et anglophone au Canada depuis la Conquête (voir le chapitre 2). Il célèbre la mémoire de Wolfe, Montcalm et Lévis (ce dernier assurant l'égalité et le respect mutuel entre anciens et nouveaux sujets britanniques), dépeint le Canada comme produit de deux « races » qui ont su construire une nation unie et souligne le triomphe de la guerre de Crimée, autre puissant symbole dans la mémoire collective canadienne.

Le deuxième objectif de la campagne de Laurier en faveur de l'unité nationale et d'une alliance franco-britannique est de surmonter l'hostilité ultramontaine et conservatrice envers la France moderne afin de réduire le fossé idéologique séparant le Québec de la Troisième République. Le premier ministre réaffirme en ce sens les liens ethnoculturels entre la France et le Canada :

> C'est le sang français qui coule dans nos veines [...] Séparés de la France, nous lui portons toujours un intérêt passionné, prenant part à ses triomphes comme à ses deuils, à ses deuils surtout. Jamais peut-être nous ne sûmes à quel point elle nous était chère que le jour où elle fut malheureuse. Ce jour-là [la capitulation française en 1871], nous avons, j'ose le dire, souffert autant que vous (*ibid.*, p. 17).

Il précise que ces liens francosphériques sont tout aussi valides dans l'ère post-napoléonienne : « Moi, fils de la France monarchique, j'offre au Ciel mes vœux les plus ardents pour la France républicaine. Quand je m'éloignerai des rives bénies de la terre de mes aïeux, je répéterai du plus profond de mon cœur : Dieu protège la France ! » (*ibid.*, p. 16). Enfin, Laurier signale l'appui du Canada à la restitution de l'Alsace et de la Lorraine à la France et désigne l'Allemagne comme ennemi commun, ce qui ne manque pas de soulever de nombreux applaudissements parmi son audience française.

Le troisième et dernier thème de la vision biculturelle et atlantiste de Laurier est la conséquence logique des deux premiers. Si l'harmonie canadienne dépend de ses liens avec les deux mères patries, le Canada a tout intérêt à souhaiter leur union, et ce, d'autant plus en temps de guerre, lorsque les divisions interculturelles sont exacerbées. En un mot, s'il y a guerre majeure en Europe et que le Canada ne peut se soustraire à l'obligation d'y prendre part, mieux vaut le faire aux côtés de ses deux principaux alliés contre un ennemi commun. Laurier vante ainsi la double fidélité du Canada : à ses racines françaises et aux institutions britanniques. « [L]'une m'a donné la vie et l'autre la liberté », affirme-t-il. Lors de son passage en France, où il poursuit ses efforts vers un rapprochement franco-britannique, il déclare que bien qu'ils soient « séparés de la France depuis des siècles », les Canadiens en ont « gardé le culte », mais, ajoute-t-il, « nous entendons en même temps demeurer fidèles aux obligations que nous avons contractées [envers la Grande-Bretagne] » (*ibid.*, p. 12 et 14). Le premier ministre réitère la double loyauté du Canada lors de ses deux voyages subséquents en Europe. En août 1902, il soutient que « le Roi d'Angleterre [...] lui aussi, comme moi, est un ami de la France » (*ibid.*, p. 21). Puis en mai 1907, il expose clairement le fondement atlantiste de sa pensée : « J'exprime l'espoir que si jamais une guerre éclate, les drapeaux de la France et de l'Angleterre flotteront côte à côte, comme en Crimée, pour le bien de l'Humanité » (*ibid.*, p. 22). La France est ainsi perçue comme l'une des porte-étendards des valeurs civilisationnelles auxquelles adhère le Canada.

Premier titulaire à effectuer un voyage officiel à Paris, le premier ministre Laurier tente ainsi, par ses nombreuses visites à Paris, d'établir des relations privilégiées entre le Canada et la France sur les plans commercial, culturel et politique (Prévost, 1994). Il relègue au second plan le rôle d'interlocuteur du Québec, les premiers ministres de la province Joseph-Adolphe Chapleau et Honoré Mercier étant les pionniers de l'établissement de ponts transatlantiques avec des visites officielles en 1881, 1888, 1891 et 1893. Selon

l'historien Bernard Penisson, à la différence du gouvernement conservateur précédent, Laurier tente de développer une personnalité internationale distincte pour le Canada. Il crée à cet effet une agence commerciale en 1896 et une agence d'immigration en 1902, qui s'ajoutent au commissariat canadien à Paris, la première instance de représentation autonome du Canada à l'extérieur de la Grande-Bretagne. Ces deux nouvelles institutions seront par la suite marginalisées après la défaite de Laurier en 1911 et le retour au pouvoir des conservateurs (Penisson, 1980a, p. 357-376 ; 1980b, p. 3-21 ; 1992, p. 59-73). Il faut cependant attendre 1928 pour que le commissariat, établi en 1882, devienne une légation, faisant ainsi suite à l'affirmation de la personnalité internationale du Canada lors de la Première Guerre mondiale, de la Conférence de la paix (1919) et de la déclaration Balfour (1926), cette dernière proclamant le statut d'État souverain aux dominions britanniques. Ce n'est donc qu'en 1928 que les autorités françaises acceptent de reconnaître le caractère « officiel » de la présence diplomatique canadienne à Paris, ce qu'elles avaient refusé jusqu'alors. Les efforts du premier ministre Laurier en vue d'établir des relations officielles avec la France contribuent ainsi à accorder au Canada, de manière progressive, deux attributs de la souveraineté externe d'un État (la représentation diplomatique et le droit de négociation internationale)[7].

Le représentant « officieux » du Canada en France, le commissaire Hector Fabre (1882-1910), aussi directeur de la revue *Paris-Canada*, poursuit un objectif similaire à celui de Laurier. Au-delà du rôle autoconféré de « trait d'union » entre le Canada et la France, la revue que crée Fabre dès 1884 vise à « faire connaître le Canada, non pas uniquement en tant que colonie britannique, mais comme une nation autonome qui a sa place parmi les autres nations du monde » (Garneau, 2008, p. 39 et 97). Il évoque à cet effet, en mai 1899, le statut de « pays libre et autonome sans être indépendant » du Canada, ou encore, en janvier 1908, le statut d'« État semi-souverain » du dominion (*ibid.*, p. 118 et 120). Le commissaire Fabre dépeint également le Canada comme un État biculturel. Synthèse entre ses éléments français et britanniques, le Canada est une nation où cohabitent deux communautés ethnoculturelles égales en droits ; le respect de ceux-ci passe, pour les Canadiens français, par la reconnaissance de leur « personnalité nationale » fondée sur leur spécificité et de leur « tradition catholique et française » (*ibid.*, p. 104). Enfin, Fabre fait écho aux propos antimilitaristes de Bourassa lorsqu'il écrit en mars 1903 que « l'Europe succombe sous le fardeau des armements [...] Ce militarisme effroyable écrase tous les budgets. Il absorbe le plus clair des ressources qu'on devrait consacrer aux améliorations

7. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les rapports Canada-France contribueront également à deux autres droits constituant la souveraineté externe, soit le droit de faire la guerre et le droit de représentation au sein des institutions internationales. La souveraineté interne renvoie, quant à elle, au contrôle d'un territoire et à l'autorité suprême d'un gouvernement sur une population habitant ce territoire. Le statut de souveraineté est souvent confondu avec l'indépendance, qui signifie l'autonomie ou la liberté de choisir d'un gouvernement national.

publiques, au progrès. » Fabre dénonce qu'un peuple doive verser le sang de ses fils « pour des querelles ou des ambitions qui lui seraient étrangères, pour des gloires dont une faible part rejaillirait sur lui, et dont la plus grande du reste ne vaudrait pas un jour de soleil dans la prairie, une heure de repos dans le bien-être et la prospérité ! » (*ibid.*, p. 119.) Le biculturalisme n'implique donc pas nécessairement une seule conception de l'identité externe du Canada. La « synthèse » des peuples anglophone et francophone du pays entraîne soit une « double fidélité » aux mères patries européennes, soit un désir d'éviter le « gouffre du militarisme » européen.

L'ambivalence du premier ministre à ce sujet est manifeste. Mais faisant face à une résurgence du mouvement impérialiste devant la montée en puissance de l'Allemagne, Laurier doit prendre position sur la nature de la politique de sécurité internationale du Canada lors du débat sur la création d'une marine de guerre canadienne. Il doit, autrement dit, passer de la rhétorique à l'action (ou opter délibérément pour l'inaction) et ainsi trancher entre les implications atlantistes ou isolationnistes de sa conception d'un Canada biculturel. Pour ce faire, il invoque le statut non souverain du Canada afin de revendiquer le droit à ne pas contribuer aux efforts de guerre impériaux. Le 13 mars 1903, il affirme :

> Dans notre pays même [...] il y a des gens qui, sous prétexte que le Canada est une partie intégrante de l'Empire, prétendent que nous devrions assumer notre part de la dépense colossale qu'entraîne l'entretien des forces militaires indispensables au maintien de la suprématie de l'Angleterre. Ce raisonnement, dont je ne puis saisir la puissance, impliquerait que la Grande-Bretagne et le Canada se trouvent sur un pied d'égalité, quand on sait qu'il n'en est rien. L'Angleterre a des pouvoirs qui nous manquent ; pour n'en mentionner qu'un seul, elle a celui de conclure des traités, et nous ne l'avons pas. Les pouvoirs n'étant pas également étendus, les obligations ne sauraient l'être davantage (Bourassa, 1915b, p. 152-153).

En tant que colonie ne bénéficiant pas des privilèges de nation souveraine, le Canada peut donc s'abstenir de prendre part aux engagements militaires britanniques. Laurier renverse ainsi l'argument des impérialistes canado-britanniques : le statut de colonie permet la dissidence et non pas l'appui automatique aux politiques britanniques. Mais sept ans plus tard, même si le statut du Canada à titre de colonie britannique demeure inchangé, Laurier fait volte-face. Il approuve, le 29 mars 1909,

> l'organisation d'un service naval canadien en coopération et relation intimes avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'Amirauté lors de la dernière Conférence Impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'Empire et au maintien de la paix universelle. La Chambre est fermement convaincue que

> chaque fois que le besoin s'en fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour prêter aux autorités impériales son concours le plus loyal et le plus cordial en toute mesure tendant au maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'Empire (*ibid.*, p. 189-190).

La logique du premier ministre est la suivante : « S'il nous faut maintenant organiser une force navale, c'est à cause de notre croissance comme nation : il nous faut porter le fardeau qui est le prix de notre existence comme nation. » Il tient toutefois à préciser que la création d'une marine de guerre canadienne, mise sur pied en 1910, n'implique pas nécessairement une participation aux guerres impériales. Il affirme le 11 novembre 1909 : « Si nous avons une marine, elle ne prendra part à la guerre que si les membres du parlement canadien [...] le jugent à propos. » On lui demande de clarifier si par « guerre » il entend un conflit contre la Grande-Bretagne ou contre le Canada lui-même. Laurier répond sans ambages : « N'importe où. Lorsque la Grande-Bretagne est en état de guerre, le Canada l'est également ; il n'y a pas de différence. Si un conflit éclate entre elle et une autre nation, le Canada est exposé à une invasion et, par conséquent, en état de guerre » (*ibid.*, p. 89 et 208-209). Il précise quelques mois plus tard, lors du débat sur le projet de loi visant à créer une marine canadienne :

> Si l'Angleterre est en guerre, nous sommes aussi en guerre et exposés à être attaqués. Je ne dis pas que nous serons toujours attaqués ; je ne dis pas non plus que nous devrons participer à toutes les guerres de l'Angleterre. C'est une question qui doit être déterminée par les circonstances et sur laquelle le Parlement canadien aura à se prononcer (Lacoursière, 1997, p. 72).

C'est donc le statut de colonie britannique qui détermine selon Laurier la politique de guerre du Canada. Le Canada, en état de guerre automatique, peut souverainement décider de la contribution ou non du dominion à l'effort de guerre impérial ; il ne peut toutefois pas choisir la neutralité, encore moins l'opposition. Il s'agit selon lui d'un « principe de droit international [...] Il ne s'ensuit pas cependant que lorsque l'Angleterre fera la guerre nous devrons la faire, nous aussi » (Bourassa, 1915b, p. 213). Telles sont les limites de l'atlantisme biculturel chez Laurier. Le 3 février 1910, il avoue même qu'il aurait beaucoup hésité « avant de consentir à prendre part à une guerre du genre de celle de Crimée » (*ibid.*).

S'il admet la non-indépendance du Canada en matière de paix et de guerre, il revendique la capacité souveraine de ne pas contribuer aux guerres impériales, menées ou non de concert par Paris et Londres. En tentant de trouver un juste milieu entre l'impérialisme et l'isolationnisme, le premier ministre Laurier développe ainsi une nouvelle perspective, qui peut être qualifiée de « responsabilité limitée[8] » (voir Douglas et Greenhous, 1995, p. 20,

8. Nous lui préférons celui d'« impérialisme antimilitariste » afin de cerner les fondements idéels de l'invocation à contribuer de manière limitée à certains engagements militaires plutôt qu'à d'autres.

25 et 39 ; Granatstein et Bothwell, 1993, p. 158-180). Il rejette d'abord l'idée que le Canada prenne automatiquement part aux guerres impériales britanniques, qu'elles soient ou non appuyées par la France. Il rejette ensuite l'idée que le Canada puisse être neutre lorsque la Grande-Bretagne est en guerre. Il revient au Parlement canadien (en fait, au premier ministre[9]) de déterminer le niveau de l'effort de guerre du Canada dans un conflit où il est belligérant malgré lui. Cela permet de souligner autant l'appartenance coloniale que le nationalisme canadien. La première dicte la participation du Canada à une guerre, le second limite l'ampleur de l'engagement militaire du dominion. Le pacifisme, l'isolationnisme et le jingoïsme sont ainsi écartés. La responsabilité limitée proposée par Laurier, si elle signifie un rejet de l'atlantisme biculturel évoqué en France à la fin du siècle, se veut néanmoins une synthèse entre l'impérialisme et l'isolationnisme. La création d'une marine de guerre canadienne répond ainsi aux demandes de l'Amirauté britannique et témoigne, selon Laurier, du nouveau statut national du Canada.

Cette perspective est vivement dénoncée par Henri Bourassa, qui s'oppose à ce qu'il appelle la « révolution impérialiste ».

> Depuis un siècle, écrit Bourassa en 1910, l'Angleterre a fait ou subi 23 guerres ou expéditions militaires importantes [...] Je demande au premier ministre de nous dire [...] à quel moment les flottes des Cipayes, des Boers du Sud-Africain, des Soudanais du Mahdi, des Afghans ou même celles de la Russie, bloquées dans la rade de Sébastopol par la flotte anglaise et la flotte française réunies, menacèrent le territoire du Canada ? (Bourassa, 1910, p. 7).

Jamais, conclut-il. Il demande ainsi ce qui peut justifier la participation canadienne à la campagne contre les Boers mais pas à celle contre les Russes, la création d'une marine de guerre alors que ni les États-Unis ni le Japon menacent les côtes canadiennes, ou encore l'idée que Londres seulement puisse décider de l'entrée en guerre du Canada. Bourassa soutient que ces revirements témoignent de l'envahissement du « pan-anglo-saxonisme. Ce régime aboutirait fatalement à la conscription militaire, aux impôts forcés, à la restriction d'abord, puis à l'anéantissement des libertés coloniales ». Les obligations militaires du Canada « se réduisent à la défense du territoire canadien » selon lui. « Elles excluent la participation à toute guerre de l'Angleterre qui ne menace pas immédiatement et directement le territoire canadien. » Le leader nationaliste s'oppose donc à la participation canadienne à la Première Guerre mondiale « comme dépendance de l'Angleterre »

9. La décision de déployer un premier contingent officiel de militaires canadiens afin de combattre en Afrique du Sud en octobre 1899 fut transmise par la voie d'un ordre en Conseil. Il s'agit depuis d'une tradition à valeur constitutionnelle. Les députés de la Chambre des communes peuvent, ultérieurement et mis devant un fait accompli, appuyer ou non la décision de l'exécutif. Dans le système parlementaire canadien, où règne la discipline de parti, cette approbation est essentiellement symbolique lorsque le parti au pouvoir détient une majorité de sièges en Chambre.

et non afin de contrer le « péril allemand ». Il s'agit d'une nouvelle illustration de la domination de l'idéologie « impériale anglaise » au Canada, au détriment des « principes de la Constitution canadienne et [d]es traités conclus entre la Grande-Bretagne et le Canada » (Bourassa, 1915b, p. vi et ix).

L'ÉPREUVE DE LA GRANDE GUERRE : L'ÉCHEC DE L'ATLANTISME BICULTUREL

Trois conceptions des intérêts stratégiques du Canada s'affrontent lors de la Première Guerre mondiale. L'impérialisme canado-britannique domine toujours à Ottawa : il explique, par la cohérence des discours et des actions du gouvernement fédéral, la participation et l'ampleur de la contribution militaire du Canada à la Grande Guerre. Il doit cependant faire face à la popularité grandissante de l'isolationnisme au Québec, sur la base de l'antimilitarisme impérial (ou de sa version atténuée de responsabilité limitée), lequel prend graduellement le dessus sur le franco-catholicisme ayant cours jusqu'alors dans la province francophone. Wilfrid Laurier se retrouve donc à nouveau devant deux conceptions antagonistes des intérêts stratégiques du Canada, mais pas nécessairement seul à défendre (de manière parfois ambivalente) les principes de l'atlantisme biculturel, seule conception garante d'une importance significative de la France dans la légitimité de recourir à la force au Canada. L'épreuve de la Grande Guerre ouvre en effet la porte à l'établissement de parallèles avec le mythe de la « fusion des races » et de la double loyauté transatlantique et témoigne, en dernière analyse, d'une importance relative de la France dans la pensée stratégique canadienne de Laurier et, étonnament, de Bourassa.

Élu le 21 septembre 1911, le premier ministre Robert Borden privilégie un impérialisme canado-britannique misant sur la bienveillance de Londres envers l'autonomie relative des dominions au sein d'un futur Conseil impérial. Entouré de peu de Canadiens français – seuls trois ministres francophones font partie du gouvernement et ne détiennent pas de portefeuilles d'importance –, Borden souhaite préserver les liens qui unissent le Canada au Royaume-Uni, tout en renforçant l'influence du dominion à Londres. Il affirme le 11 novembre 1909 :

> Tout d'abord, je ne crois pas qu'à l'avenir la Grande-Bretagne entreprenne une guerre importante – à moins d'y être engagée de vive force par ses rivaux – sans consulter au préalable les grandes provinces de l'Empire [...] Ma conviction, c'est que, dorénavant, les nations autonomes auront leur mot à dire à l'occasion de toute guerre [...] Une fois cette commission ou cette conférence [impériale] constituée, il n'est pas probable que la Grande-Bretagne voudrait dorénavant s'engager dans une guerre importante sans être assurée d'avance de l'appui et du concours de toutes les grandes nations autonomes constituant l'Empire. Celles-ci dès lors seraient consultées à l'égard de toute guerre, car je reconnais bien que si nous devons contribuer en

> permanence à la défense de ce grand Empire, il n'est que juste que nous soyons consultés dans le règlement de ces questions (*ibid.*, p. 210-211).

Borden semble ainsi adopter une perspective opposée à celle de Laurier en faisant écho au nationalisme canadien en émergence. Le Canada doit, selon lui, contribuer militairement à toutes les guerres impériales, mais à condition d'influencer la politique de guerre et de paix de la Grande-Bretagne. Il réfute donc l'argument du « droit international » évoqué par Laurier : le statut de colonie n'implique pas l'automaticité de l'entrée en guerre du Canada, puisque la colonie possède le droit d'être partie prenante et indépendante de la décision impériale de déclarer la guerre. L'épreuve de la guerre illustre cependant non seulement les mauvaises prédictions de Borden, mais surtout l'écart significatif entre ses paroles et les actions de son gouvernement.

Alors qu'il apprend le 28 juillet 1914 que la Grande-Bretagne prendra probablement part à une guerre européenne si la France ou la Belgique est attaquée par l'Allemagne (les forces allemandes envahissent la Belgique le 3 août 1914), le premier ministre affirme le 1er août au Secrétaire aux colonies, par l'entremise du gouverneur général, le duc de Connaught : « *if unhappily war should ensue, the Canadian people will be united in a common resolve to put forth every effort and make every sacrifice necessary to ensure the integrity and maintain the honour of our Empire* » (Canada, 1914, p. 37). Deux jours auparavant, le gouvernement canadien avait décidé d'offrir un contingent d'environ 20000 militaires advenant l'éclatement d'un conflit en Europe. Cela n'est toutefois pas aussi aisé qu'il y paraît, puisque la section 9 de la loi sur la milice interdit le service militaire actif à l'extérieur du territoire canadien sauf pour la défense du pays. Reconnaissant que le Canada n'est pas menacé, Connaught informe Londres que le gouvernement Borden envisage de considérer les volontaires comme des troupes impériales plutôt que canadiennes. L'offre d'un contingent de volontaires canadiens est toutefois déclinée par les autorités britanniques, qui n'en voient pas la nécessité pour le moment, alors que le gouvernement Borden met des croiseurs canadiens à la disposition de l'Amirauté britannique (*ibid.*, p. 37 et 39). C'est donc sans consultation préalable et de manière inconditionnelle (que ce soit en termes de consultation impériale ou de l'ampleur de la contribution canadienne) que le premier ministre engage les Canadiens dans un conflit en Europe. Avant même la déclaration de guerre britannique du 4 août, le Canada s'engage de lui-même (plutôt qu'il n'est entraîné) dans le « gouffre du militarisme » et de la politique de l'équilibre de la puissance sur le Vieux Continent. Si l'ordre en conseil britannique du 6 août, qui accepte l'offre de troupes canadiennes, souligne l'état de guerre automatique des colonies depuis le 4 août (*ibid.*, p. 41), la décision de prendre part à la guerre est effectivement prise trois jours auparavant, souverainement (c'est-à-dire par le premier ministre canadien) et entérine, de fait, l'interprétation du « droit international » de Laurier.

Ni le statut colonial du Canada, ni la supposée condition de consultation préalable (le Cabinet de guerre impérial n'est créé que le 2 mars 1917), ni

la menace posée (ou non) par l'Allemagne au Canada, ni la composition des alliés (de la Triple-Entente) ne sont invoqués par le gouvernement Borden avant d'engager le Canada dans une seconde guerre outre-mer en moins de 15 ans. Seul l'« honneur impérial » et canadien motive l'action proactive du gouvernement. Le décret en conseil du 6 août 1914 est clair : « *the duty of the Dominion of Canada as one of these* [*British*] *Dominions* [*is*] *to provide for its own defence and to assist in maintaining the integrity and honour of the Empire* » (*ibid.*).

La faible représentation des Canadiens français dans le cabinet Borden explique en partie le peu de considération de la France dans la pensée stratégique du premier ministre (Brown, 1975, p. 250-253). Lors de la séance extraordinaire à la Chambre des communes, qui a lieu du 18 au 22 août 1914, Borden déclare sans ambages les raisons sous-tendant la participation canadienne à la guerre :

> Nous sommes tous d'accord sur notre devoir ; dans cette lutte, nos cœurs battent à l'unisson avec ceux de l'Angleterre et des autres colonies anglaises. Nous ne saurions manquer à notre devoir : l'honneur du Canada l'exige, non pour l'amour des combats, non pour le désir des conquêtes, non pour l'avidité de posséder, mais pour défendre la cause de l'honneur, pour maintenir des engagements solennels, pour soutenir les principes de liberté, pour s'opposer aux forces qui voudraient convertir le monde en un camp retranché. Oui, c'est au nom même de la paix, que nous voulons maintenir à tout prix, sauf par le déshonneur, que nous sommes entrés en guerre (Duguid, 1947, p. 41-42).

L'honneur canado-britannique, c'est-à-dire l'attachement ethnoculturel envers la Grande-Bretagne, motive le gouvernement Borden à engager le Canada dans une guerre en Europe et ainsi remplir son « devoir » de colonie britannique (Hopkins, 1914, p. 148, 150, 159-160 et 163-164). Non seulement le Canada doit-il, dans cette perspective impérialiste, appuyer sans condition la politique étrangère de la mère patrie, mais en outre le sang versé par les soldats canadiens doit incidemment contribuer à accroître l'indépendance du Canada au sein de l'empire britannique. En effet, le premier ministre affirme, le 18 mai 1917, que le Canada livre, « dans les plaines de France et de Belgique [...] la bataille pour la liberté et l'autonomie du Canada » (Saucier et Claret-Bédard, 1996, p. 27). Si le Canada n'assume le contrôle de ses troupes outre-mer qu'à partir de l'automne 1916, il doit néanmoins à Borden, qui s'insurge à maintes reprises de ne pas être consulté sur la conduite de la guerre (Stacey, 1989, p. 192-193), la défense de la Résolution IX lors de la Conférence de guerre impériale de 1917. Cette dernière, importante pour le développement du statut international du Canada, reconnaît le droit des dominions (après la guerre seulement)

> d'avoir une voix adéquate dans la politique étrangère et les relations étrangères et devrait établir des arrangements officiels pour une consultation continue dans toutes les affaires importantes d'un intérêt commun à tout l'Empire et pour telle action concertée et nécessaire, fondée sur la consultation, que les divers gouvernements pourront déterminer (Bonenfant, 1977, p. 37).

Mais il ne s'agit, comme le souligne alors Laurier, que d'un organe consultatif, qui n'engage en rien le gouvernement britannique et les dominions. Pour que le Canada influence effectivement la politique de guerre et de paix de la Grande-Bretagne, il faudrait que le Canada affecte des contingents militaires permanents à l'armée impériale, ce qu'il refuse de faire (Wade, 1968b, p. 733). Ces développements, qui mèneront à la signature indépendante du Canada du traité de Paris en juillet 1918, suffisent pour clamer, à l'instar de l'historien Desmond Morton, que, « [*f*]*or some, then and later, it symbolized the fact that the Great War was also Canada's war of independence even if it was fought at Britain's side against a common enemy* » (Morton, 1999, p. 145 ; Martin, 2011). Pour preuve, la ratification du traité de paix par Londres, qui est reportée jusqu'à ce que le Canada l'appuie en Chambre le 12 septembre 1919.

Ainsi, la guerre au cours de laquelle 60 000 Canadiens perdent la vie et 172 000 autres sont blessés est due à l'honneur britannique et contribue au développement du nationalisme canadien. C'est d'ailleurs l'interprétation historique qui domine encore aujourd'hui. Le 9 avril 2009, le premier ministre Harper soulignait que « Grâce au sacrifice et à la victoire ultime de nos soldats, le Canada n'a pas seulement vaincu sur le champ de bataille, mais il est également devenu un pays fier, uni et indépendant auprès de ses alliés et, plus tard, des nations du monde » (Harper, 2009). Si la domination de l'idéologie impérialiste britannique au cours de la Grande Guerre a certainement permis d'accroître la souveraineté extérieure du Canada, il faut convenir en revanche que le premier ministre Harper fait erreur au sujet de l'unité du pays.

L'ampleur de l'engagement militaire canadien démontre en effet que le premier ministre Borden ne partage pas l'esprit antimilitariste exprimé par Laurier à la suite des divisons ethnoculturelles provoquées par l'intervention militaire en Afrique du Sud. Les deux hommes s'entendent à la Chambre des communes pour porter graduellement de 20 000 (août 1914) à 150 000 (juillet 1915), puis à 250 000 (octobre 1915) et enfin à 500 000 (janvier 1916) le nombre de volontaires canadiens devant combattre outre-mer pour l'Empire. Laurier s'oppose toutefois au service militaire obligatoire entériné le 29 août 1917 – malgré l'engagement contraire du gouvernement jusqu'alors – afin de permettre l'atteinte et le maintien d'un contingent d'un demi-million de combattants canadiens. À ce moment, plus de 437 000 soldats canadiens participent déjà à l'effort de guerre du pays, qui atteindra plus de 600 000 hommes après l'imposition de la conscription, soit environ 12 % de

la population active du Canada (et 7,5 % de la population totale). Il s'agit d'une contribution disproportionnée par rapport aux contingents britanniques, français et américains (Pariseau et Bernier, 1988, p. 72). L'effet sera dévastateur pour l'unité nationale. Outre la crise de la conscription (émeutes, vandalisme, répression sanglante, témoignages publics de haine) et les premiers appuis en faveur de la souveraineté du Québec, le Parti conservateur ne fait élire que trois députés sur les 65 représentants au Québec lors des élections de décembre 1917, au cours desquelles plus de 68 % des Canadiens hors Québec appuient le gouvernement, contrairement à seulement 24,7 % des Québécois. Il faudra d'ailleurs attendre les élections de 1958 avant que le Parti conservateur ne remporte une majorité des sièges dans la province francophone.

Dans son analyse détaillée du clivage ethnoculturel provoqué par la Grande Guerre, Elizabeth Armstrong conclut, en 1937, qu'il s'agit de la plus grave crise nationale de l'histoire du pays. L'auteure parle de la « résistance passive » des Canadiens français à la participation active du Canada à la guerre (Armstrong, 1998, p. 29 et 151). Cette hostilité est plus profonde qu'une simple opposition à la conscription, laquelle se manifeste ailleurs dans le pays en fonction des clivages socioéconomiques (chez les fermiers et les ouvriers, par exemple). Chez les Canadiens français, il y a plus : ils refusent « de se battre dans l'intérêt de la Grande-Bretagne et de ses Alliés plutôt que dans l'intérêt du Canada » (*ibid.*, p. 32). C'est qu'ils ne partagent pas les identités collectives sous-tendant de tels intérêts impérialistes : pourquoi devraient-ils verser leur sang pour un pays qui ne respecte pas leur franco-catholicisme (la Grande-Bretagne), ou qui les a abandonnés (la France) ? En un mot, l'anti-impérialisme et le « canadienisme » des Canadiens français les amènent à préférer une politique isolationniste en matière de guerre et de paix. Ils s'opposent à ce que leur pays prenne part aux guerres des « autres » lorsque les intérêts du Canada ne sont pas menacés.

Une telle conclusion ne reflète cependant pas la réalité (Filteau, 1977 ; Granatstein et Morton, 2003). Elle équivaut à faire fi de l'ambivalence des sentiments des Canadiens français à l'égard de la France. Henri Bourassa, principal leader du mouvement « canadieniste », appuie en août 1914 la participation active du Canada à la guerre. À son retour de France, il écrit un article le 22 août dans *Le Devoir,* dans lequel il louange la grandeur de la France (Guillaume, 1975b, p. 23-24). C'est toutefois le 8 septembre 1914 qu'il développe le raisonnement de son soutien à la participation du Canada à la guerre contre l'Allemagne.

> À ceux de mes amis qui me demandent avec angoisse si j'approuve aujourd'hui ce que je prévoyais et condamnais dès 1899 – la participation du Canada aux guerres de l'Angleterre, étrangères au Canada – je réponds sans hésiter : Non ! Le Canada, dépendance irresponsable de la Grande-Bretagne, n'a aucune obligation morale ou constitutionnelle, aucun intérêt immédiat dans le conflit actuel. La Grande-Bretagne y est entrée de son seul chef, en conséquence d'une situation

> internationale où elle a pris position pour la seule sauvegarde de ses intérêts, sans consulter ses colonies et sans égard à leur situation ou à leurs intérêts particuliers. Le territoire canadien n'est nullement exposé aux attaques des nations belligérantes. Nation indépendante, le Canada serait aujourd'hui en parfaite sécurité (Bourassa, 1916, p. 42-43).

Bourassa commence ainsi son argumentation par une réfutation de deux fondements possibles de son opinion : l'impérialisme britannique (qu'il appelle « anglais ») et la menace contre le territoire canadien. Le Canada n'a « aucun intérêt immédiat » dans la guerre et « n'est nullement » menacé par l'Allemagne. Pourquoi alors participer à cette guerre ? Bourassa s'explique ainsi :

> Indépendamment de ses « obligations » coloniales, nulles en fonction de l'histoire et des faits, le Canada comme nation embryonnaire si l'on veut, comme communauté humaine, peut-il rester indifférent au conflit européen ? À cette deuxième question comme à la première, je réponds sans hésiter : Non. Le Canada, nation anglo-française, liée à l'Angleterre et à la France par mille attaches, ethniques, sociales, intellectuelles, économiques a un intérêt vital au maintien de la France et de l'Angleterre, de leur prestige, de leur puissance, de leur action mondiale. C'est donc son devoir national de contribuer dans la mesure de ses forces et par les moyens d'action qui lui sont propres, au triomphe et surtout à l'endurance des efforts combinés de la France et de l'Angleterre (*ibid.*, p. 44).

C'est donc l'unique attachement du Canada à la France et à la Grande-Bretagne qui explique le « devoir national » de prendre part à la guerre selon Bourassa. Alors que le premier ministre Borden témoigne d'un impérialisme britannique proactif, Bourassa se révèle un partisan de l'atlantisme biculturel au début de la Grande Guerre. C'est, après tout, parce que le Canada est une « nation anglo-française » qu'il doit prendre les armes afin de défendre le prestige, la puissance et l'action mondiale de ses deux mères patries. Il s'agit rien de moins que de l'intérêt vital du Canada. Autrement dit, l'isolationnisme n'est pas un principe absolu pour Bourassa : l'anti-impérialisme britannique et le canadienisme qui le sous-tendent sont secondaires par rapport à l'identité biculturelle et aux liens atlantistes qui découlent des identités francosphérique et anglosphérique.

La cause « juste » du conflit et les « bons » alliés militaires justifient donc une participation canadienne à des conflits internationaux alors que la sécurité du pays n'est pas directement menacée. La pensée atlantiste chez Bourassa de même que l'impérialisme de Borden témoignent ainsi du fait que la perception des intérêts vitaux des États, qui les amènent à recourir à la force armée, peut dépendre directement d'identités externes plutôt que

de la réalité matérielle, comme l'envisagent les réalistes[10]. Il ne faut toutefois pas surestimer la force de l'identité francosphérique chez le principal nationaliste canadien. Si son existence ne peut être niée, la pensée atlantiste de Bourassa est conditionnelle. Elle dépend de deux éléments fondamentaux[11] : 1) une identité interne biculturelle qui implique l'égalité en droits des deux nations fondatrices (la « dualité des races » comme le nomme Bourassa ; voir Maheux, 1945, p. 69) ; 2) le principe de la responsabilité limitée, c'est-à-dire une contribution militaire proportionnelle aux capacités matérielles et humaines (limitées) du Canada.

Deux importantes situations nuisent à la première condition, l'égalité biculturelle. Il y a d'abord l'adoption du Règlement 17 en Ontario en 1912 et son imposition plus stricte en 1915-1916, qui limite considérablement l'enseignement en langue française en Ontario. Cet enjeu accapare l'attention populaire « au point d'éclipser les préoccupations liées à la guerre » (Lacombe, 2002, p. 90). C'est sur cette base qu'Omer Héroux s'oppose, dans les pages du *Devoir* (dont il est le rédacteur en chef) dès le 6 août 1914, à toute participation canadienne aux guerres outre-mer de la Grande-Bretagne. Il est appuyé par le nationaliste Armand Lavergne, qui trace lui aussi un parallèle entre l'égalité biculturelle et l'appui à l'expédition militaire : « *If we are asked to go and fight for England, we reply : "let us have our schools !"* » (Wade, 1968b, p. 644 ; voir aussi Rumilly, 1971, p. 21.) Il ajoute dans une lettre ouverte adressée au ministre de la Milice et de la Défense, le colonel Samuel Hughes :

> *My compatriots of French origin in Ontario, Canadians like you, sir, are now undergoing a regime worse than that imposed by the Prussians in Alsace-Lorraine, because they do not wish to abandon their mother tongue. Until they have been completely freed from this persecution, I cannot consider for an instant the idea of deserting their cause for a somewhat interesting adventure in a foreign country. I wish to see the reign of liberty and justice well established and maintained in our country, before imposing it on other nations* (Wade, 1968b, p. 681).

Lorsque Bourassa change subitement d'opinion, en décembre 1914, quant à la légitimité de la participation canadienne à la guerre, il invoque

10 . Pour une perspective contraire, qui insiste sur la perception de la menace et l'équilibre de la puissance comme facteurs explicatifs de la participation canadienne à la Première Guerre mondiale, voir Sokolsky (1990, p. 210).

11 . Il est à noter que notre interprétation diffère de celle d'Armstrong (1998, p. 167). Selon cette dernière, le changement d'opinion de Bourassa, qui s'élève contre la participation canadienne à partir de décembre 1914, s'explique par le fait qu'il s'aperçoit que la décision d'entrer en guerre n'a pas été prise de manière indépendante et que le canadienisme empêche tout élan de solidarité envers la France. Force est d'admettre que le discours du 8 septembre 1914 contredit directement une telle interprétation. Wade (1968b, p. 660) estime quant à lui que l'appui initial de Bourassa tient à la cause du conflit, en particulier à l'invasion de la Belgique neutre par l'Allemagne. Or cette invasion n'est pas mentionnée dans le discours du 8 septembre et demeure tout aussi valide comme motivation en décembre 1914. Elle ne peut donc expliquer, selon nous, le changement d'opinion de Bourassa.

cette même inégalité en droits et en pouvoir. « Au nom de la religion, de la liberté, de la fidélité au drapeau britannique, on adjure les Canadiens français d'aller combattre les Prussiens d'Europe. Laisserons-nous les Prussiens de l'Ontario imposer en maître leur domination en plein cœur de la confédération canadienne, à l'abri des institutions britanniques ? » (Lacoursière, 1997, p. 98.) Il affirme même, dans un discours le 12 janvier 1916 : « La vérité, c'est que le conflit aigu des races dans l'Ontario n'est qu'un incident de la lutte cinq fois séculaire entre la race française et la race anglaise, entre la civilisation gallo-latine et la civilisation anglo-saxonne et, dans une large mesure, entre l'ordre catholique et le désordre protestant » (Bourassa, 1916, p. 1-2). Le sort du français en Ontario, parce qu'il symbolise l'égalité culturelle entre les deux peuples fondateurs, préoccupe ainsi davantage Bourassa et les Canadiens français que le sort des Français en Europe (Wade, 1968b, p. 686 et 725). La bataille entre le « droit et la justice » et entre « la liberté contre la tyrannie, de la civilisation contre la barbarie » se déroule selon lui au Canada davantage qu'en Europe. « C'est donc toute la civilisation française et catholique de l'Amérique du Nord qui est en jeu : et nous seuls pouvons la sauver. La France est aussi impuissante à défendre notre patrimoine que nous sommes impuissants, nous, à sauver le sol de la France et ses monuments » (Bourassa, 1916, p. 7 et 12).

À cela s'ajoute le caractère « anglo-saxon » de l'institution militaire canadienne. Les milices locales sont brisées afin de créer un corps expéditionnaire canadien, puisque la loi sur la milice interdit tout déploiement autre que pour la défense du Canada (lequel n'est pas menacé). On empêche également plusieurs Canadiens français de servir dans des unités francophones. Il faut d'ailleurs attendre octobre 1915 et de multiples tractations politiques, dont les efforts soutenus de Wilfrid Laurier, avant que le Royal 22e Régiment ne soit mis sur pied, et les instructeurs et officiers canadiens-français se font extrêmement rares (Pariseau et Bernier, 1988, p. 71-89). Cela ne peut que contribuer à donner l'impression que le Canada combat pour les intérêts britanniques plutôt que pour lui-même ou pour la France. Un rédacteur de *La Presse* propose même que les Canadiens français puissent joindre des unités françaises plutôt que l'armée canadienne.

Deuxièmement, l'identité francosphérique motivant la réaction initiale de Bourassa à l'entrée en guerre du Canada en 1914 est explicitement conditionnée à la « mesure de ses forces et par les moyens d'action qui lui sont propres ». Bourassa réitère en 1915 que les Canadiens français auraient davantage répondu à l'appel si « le mode et le degré de participation du Canada [avait été déterminés] selon les exigences de sa situation économique et de sa défense territoriale » (Bourassa, 1915b, p. 254) et représenté ainsi une « part raisonnable, proportionnée à sa population, à ses ressources » (Guillaume, 1975b, p. 28). Il admet en 1916 que devant la « lutte gigantesque » que mènent la France et l'Angleterre, « [l]e Canada aurait pu intervenir comme nation, liée à l'Angleterre par des attaches politiques, à la France par des motifs de sentiment et d'intérêt, sans compromettre en rien son état politique et sans ébranler à fond son équilibre économique ». Mais

cette attitude conciliatrice, « les impérialistes et les *jingos* n'en voulaient pas » (Bourassa, 1916, p. 17-19). Puis il ajoute, lorsqu'il s'oppose à l'imposition de la conscription en 1917, que le Canada a suffisamment contribué à l'effort de guerre. Il a fourni 420 000 soldats, soit l'équivalent selon Bourassa de 2 400 000 Français, de 2 700 000 Britanniques ou de 6 000 000 Américains, c'est-à-dire davantage que le contingent des États-Unis. Le Canada, selon lui, a largement fait sa part (Levitt, 1970, p. 170-171).

L'atlantisme biculturel qui amène Bourassa, tout comme Laurier d'ailleurs, à appuyer la participation canadienne à la Première Guerre mondiale est donc conditionnel : d'une part, francophones et anglophones doivent être égaux en droits et en devoirs, d'autre part, la contribution militaire canadienne doit être proportionnelle à ses moyens limités. À ces conditions s'ajoute, bien entendu, celle ne relevant pas du Canada : une alliance franco-britannique contre un ennemi commun. Comme l'entend l'atlantisme biculturel de Bourass a, à mesure que les Canadiens français viennent à penser que leur pays combat de manière disproportionnée pour un pays qui ne respecte pas leurs droits linguistiques, leur enthousiasme initial s'estompe rapidement. Mais cela ne doit pas occulter le fait qu'à la fin de l'été et au cours de l'automne 1914, les Canadiens des deux communautés ethnoculturelles rivalisent d'enthousiasme pour la participation canadienne à la guerre. Seuls *Le Devoir*, *L'Avenir du Nord* et *Le Bien public* expriment des réserves quant à l'engagement militaire canadien en encourageant une contribution prudente afin de ne pas laisser les intérêts d'autrui prédominer sur ceux du Canada. Tous les autres, incluant *La Presse*, *Le Canada*, *L'Action catholique*, *Le Soleil*, *La Patrie* et *L'Événement,* soutiennent l'effort de guerre canadien (Armstrong, 1998, p. 94).

Les sentiments populaires envers la France expliquent en partie cet enthousiasme initial. Malgré la distance idéologique qui sépare la Troisième République du Canada français, de nombreux défilés sont organisés afin de célébrer le départ des premières troupes canadiennes à Montréal et à Québec ; des foules s'animent aux cris de « Vive la France ! » et de « Vive le Roi ! », ce qui amène Armstrong à qualifier de véritable « union des races » l'expression de « double loyauté », sous forme de gratitude envers Londres et d'affection filiale envers Paris qui s'expriment dans les rues du Québec (*ibid.*, p. 88 et 100). Devant les locaux de *La Patrie* le 1er août 1914, on s'assemble pour chanter *La Marseillaise*; il y a même davantage d'enthousiasme à Montréal et à Québec que dans les rues de Toronto (Wade, 1968b, p. 643). Les soupçons entretenus envers la France moderne semblent donc disparaître, quoique momentanément, sauf pour *La Vérité*, pour qui le principal ennemi demeure la franc-maçonnerie (Rumilly, 1971, p. 14-18). Néanmoins, François Veuillot, envoyé spécial de la France qui visite le Canada afin d'encourager l'effort de guerre et de resserrer les liens avec les Canadiens français, est reçu « avec une chaleur extrême [...] qui dépasse même ce qu'on a vu en 1967 » (Savard, 1977, p. 490). *Le Devoir* commente ainsi la visite triomphale du maréchal Joffre le 13 mai 1918 à Montréal : « Les fils du Canada français, nobles descendants de ces valeureux Français qui ont jeté sur nos bords la

semence immortelle de la civilisation et de la foi, ont fièrement acclamé le représentant le plus vaillant de cette grande race privilégiée qui a conquis l'admiration des siècles » (Guillaume, 1975b, p. 20-21). Tout comme au début de la guerre, c'est l'attachement envers la vieille France qui semble motiver l'enthousiasme des Canadiens français envers Paris. Le 21 juin 1916, le journaliste Olivar Asselin, anti-impérialiste et fondateur de l'hebdomadaire *Nationaliste*, explique sa décision de s'enrôler (à titre personnel et sans endosser la politique du gouvernement Borden) par son admiration envers la France :

> Sans doutes, Mesdames et Messieurs, la France a pu quelque fois nous blesser par son indifférence. *Mais parce que sans elle la vie française s'arrêterait* en nous comme une eau qui gèle, bénissons-la quand même, défendons-la quand même ! C'est la lumière, c'est la chaleur, c'est la vie ! Et donc, nous marchons pour les institutions britanniques parce que par elles-mêmes, et indépendamment des demi-civilisés qui les appliquent aujourd'hui en Ontario, elles valent la peine qu'on se batte pour elles [...] Et nous marchons pour la France parce que sa défaite, en même temps qu'elle marquerait une régression du monde vers la barbarie, nous condamnerait, nous ses enfants d'Amérique, à traîner désormais des vies diminuées (Lamonde et Corbo, 1999, p. 344-345 ; voir aussi Pelletier-Baillargeon, 1996).

La rancœur liée à l'abandon de la France, bien que toujours présente, s'estompe dès lors, chez Asselin, au profit de sentiments reflétant clairement une pensée atlantiste et biculturelle, telle qu'exprimée par Bourassa et Laurier. Pour un fervent nationaliste, qui prône l'autonomie du Canada à l'égard du Royaume-Uni, cette pensée atlantiste et biculturelle – égalité en droits et en devoirs des francophones et des anglophones, valorisation des institutions britanniques, attachement envers la France – traduit un certain consensus quant à la justesse de la participation, sur une base volontaire, des Canadiens français à la guerre aux côtés de la France et de la Grande-Bretagne.

Il faut ainsi convenir qu'il est inexact de soutenir que les Canadiens français partagent une « aversion instinctive » (Armstrong, 1998, p. 167) pour les guerres impériales, privilégient un isolationnisme sur une base géographique et non identitaire, qu'ils réprouvent le « militarisme sous toutes ses formes » (Comeau, 1999, p. 104-109), ou encore qu'ils « sont opposés par histoire et par traditions à toute participation à des guerres extérieures ; [qu']ils ne se sentent aucun devoir ni envers la France ni envers l'Angleterre » (Michel, 1938, p. 48-49). Les nombreux témoignages d'enthousiasme, ainsi que les réactions positives des principaux quotidiens et des leaders canadiens-français au début de la guerre, démontrent la complexité des attitudes canadiennes-françaises en matière de guerre et de paix du fait, entre autres, de leurs sentiments envers l'ancienne mère patrie. Mais l'historien Mason Wade a certainement raison d'affirmer que c'est avant tout l'élite, et non la population de manière générale, qui ressent une authentique sympathie envers la France (Wade, 1968b, p. 649). Cela est manifeste lorsqu'on

tient compte de la contribution des Canadiens français à l'effort de guerre du Canada. La première division déployée en Europe n'est composée que de 3,7 % de Canadiens français (alors qu'ils forment près du tiers de la population canadienne), comparativement à 64 % de soldats d'origine britannique et à 25,6 % de Canadiens non francophones nés au Canada (*ibid.*, p. 650). En outre, selon les estimations du brigadier-général Mason le 3 août 1917 (il n'y a pas de statistiques officielles à ce sujet), les Canadiens français forment 4,5 % des effectifs militaires du pays, comparativement aux 49,2 % de Canadiens d'origine britannique et aux 40,2 % de Canadiens anglais (*ibid.*, p. 744). Si les Canadiens français rivalisent d'affection transatlantique avec leurs compatriotes anglophones au début de la guerre, force est de constater que leur enrôlement volontaire dans le corps expéditionnaire canadien n'est pas plus élevé en 1914 qu'il ne l'est trois ans plus tard. Au contraire, il augmente. Pourtant, alors que le départ des troupes est applaudi par des milliers de Québécois en 1914, les troupes en avril et mai 1917 se font lancer des légumes pourris, de la glace et des pierres (*ibid.*, p. 735). En somme, si les élites dirigeantes estiment que leurs envolées patriotiques et leur francophilie reflètent l'opinion publique canadienne-française, il est plus juste de parler de sentiments ambivalents et volatiles, à l'instar de ceux qu'on observait dans les décennies précédentes (Filteau, 1977, p. 19 ; Pépin, 2008).

Une telle situation s'explique également par la double faiblesse de la campagne de recrutement au Canada français. Pour que l'enthousiasme de 1914 puisse se matérialiser dans les bureaux d'enrôlement, le gouvernement Borden aurait effectivement dû respecter les deux conditions sous-tendant l'atlantisme de Bourassa : l'égalité biculturelle et la responsabilité limitée. Elizabeth Armstrong reprend à son compte cette interprétation lorsqu'elle écrit, au sujet de la première condition :

> Si le gouvernement, et plus particulièrement les autorités responsables de la campagne de recrutement, avaient su mettre à profit cette extraordinaire identité de vues des Canadiens français, la campagne subséquente des nationalistes, qui devait se nourrir de la déplorable politique du gouvernement de l'Ontario sur la question linguistique et de la mauvaise façon dont fut géré le recrutement des Canadiens français, n'aurait jamais atteint l'ampleur que l'on sait. L'unité initiale des deux races canadiennes a été sapée par la façon stupide dont on décourageait presque les Canadiens français de s'enrôler et par la relance de la campagne pour limiter l'usage du français en Ontario à une époque où, sur les champs de bataille européens, la Grande-Bretagne et la France étaient alliées (Armstrong, 1998, p. 107).

Puis, au sujet de la seconde condition :

> Un enthousiasme instinctif et teinté d'émotion pour la cause de la France et de la Grande-Bretagne menacées d'invasion suffit, au cours des jours fébriles de l'automne 1914 à réveiller

> une habitude de loyauté qui avait mis un siècle et demi à se forger. Toutefois, il devait bientôt se révéler avec une clarté douloureuse que ces sentiments [...] n'étaient pas assez forts pour résister à l'épreuve d'une guerre prolongée outre-mer... (*ibid.*, p. 119).

Les nombreuses fatalités sur les champs de bataille, l'augmentation progressive et continue de l'impressionnant contingent canadien, les attaques de déloyauté contre les Canadiens français devant leur enrôlement proportionnellement plus modeste, ainsi que les craintes de l'imposition de la conscription permettent aux leaders d'opinion canadiens-français de facilement dénoncer l'engagement canadien comme une contribution au militarisme impérial de la Grande-Bretagne. Dès décembre 1914, Bourassa agite d'ailleurs le spectre de la conscription, donnant lieu en 1915 à de nombreuses manifestations anticonscriptionnistes au Québec. Bien qu'il appuie l'enrôlement volontaire des Canadiens, Bourassa privilégie un effort de guerre industriel et humain « raisonnable ».

Plus fondamentalement, la seconde condition de Bourassa est directement liée à la force relative de la solidarité francosphérique du côté nord-ouest de l'Atlantique. C'est que, si la sympathie des Canadiens français envers la France justifie selon Bourassa leur enrôlement à l'automne 1914, les intérêts canadiens doivent cependant toujours avoir préséance sur ceux de tout autre État, incluant ceux de la France. Dans son célèbre article du 8 septembre 1914, il écrit : « Tout le monde a parlé depuis un mois des devoirs du Canada envers l'Angleterre ou la France. Combien se sont inquiétés des devoirs du Canada envers lui-même ? » (Bourassa, 1916, p. 42.) Il précise sa pensée dans un pamphlet qu'il publie en anglais en 1916 :

> *Above all, the French-Canadians are the only group exclusively Canadian, in the whole and by each of the individuals of which it is composed. They look upon the perturbations of Europe, even those of England or France, as foreign events. Their sympathies naturally go to France against Germany ; but they do not think they have an obligation to fight for France, no more than the French of Europe would hold themselves bound to fight for Canada against the United States or Japan* [...] *Even if the irritating bilingual question was non-existent, our views on the war would be what they are. The most that can be said is, that the backward and essentially Prussian policy of the rulers of Ontario and Manitoba gives us an additional argument against the intervention of Canada in the European conflict. To speak of fighting for the preservation of French civilization in Europe while endeavouring to destroy it in America, appears to us as an absurd piece of circumstances. To preach Holy War for the liberties of the people overseas, and to oppress the national minorities in Canada, is, in our opinion, nothing but odious hypocrisy* (Levitt, 1970, p. 166 et 168).

Outre le fait que le gouvernement canadien ne respecte pas le franco-catholicisme des Canadiens français (soit la base de leur identité interne),

la sympathie envers la France n'est pas assez importante pour susciter un sentiment d'obligation eu égard à sa défense. Cela démontre les limites des sentiments de devoirs associés à une ambivalente identité collective francosphérique. À mesure que l'enthousiasme guerrier des Canadiens français s'estompe à l'automne 1914, Bourassa se fait de plus en plus critique de la France, quitte à répudier son interprétation des « intérêts vitaux » canadiens. Succinctement, il juge que les Canadiens français doivent adopter une attitude similaire à celle des Français à leur égard. Le 14 janvier 1915, il écrit :

> Que le Canada soit attaqué demain par les États-Unis en guerre contre l'Angleterre, ou à cause d'un acte du Canada lui-même : combien de Belges, combien de Français, combien d'Allemands viendront de l'Europe combattre dans les rangs de l'armée canadienne ou dans ceux de l'armée américaine ? (Bourassa, 1915a, p. 20).

Très peu sinon aucun, à n'en pas douter. Devant le peu d'intérêts stratégiques qui lient la France au Canada, Bourassa estime que les « seules relations fructueuses que nous puissions établir et entretenir avec la France, ce sont des relations intellectuelles et certaines relations commerciales » (Guillaume, 1975b, p. 27).

L'ambivalence des sentiments francosphériques (la rancœur associée au sentiment d'abandon et l'identité filiale transatlantique) explique la faiblesse des intérêts canadiens-français envers la France en matière de sécurité internationale, en particulier lorsque ceux-ci exigent un engagement militaire disproportionné. L'amour envers la France « peut et doit être réel, profond et durable », assure Bourassa (1902b, p. 11). Il estime même que les Canadiens français doivent leur « tempérament » et leur « mentalité » collective à la France (Gauthier et Bourassa, 1914, p. 19). Mais, s'empresse-t-il d'ajouter, cet amour « doit rester platonique ; et surtout il ne doit jamais nous faire oublier [...] les circonstances de notre histoire » (Bourassa, 1902b, p. 11). Il précise le fond de sa pensée en juin 1916 : « Pendant près d'un siècle, après la conquête, nous avons subi, nous aussi, tous les effets de la "civilisation britannique", sans jamais, soit dit en passant, [que] la France ait songé à nous venir en aide » (Guillaume, 1975b, p. 26). Visiblement, Bourassa évoque l'amertume suscitée par la cession et le refus subséquents de la France de reprendre son ancienne colonie. Il renchérit un an plus tard :

> On nous parle de nos devoirs, de notre amour pour la France. La raison et les faits seulement doivent gouverner le sentiment entre nations. C'est ce qu'on fait en France à notre égard, c'est notre devoir, à nous Canadiens, d'agir comme elle [...] Si nous avons fourni 14 000 hommes à la France dans la guerre actuelle, la France devrait, pour nous rendre la mesure, envoyer 275 000 Français (*ibid.*, p. 30).

Bref, il souhaite que les relations du Canada envers la France soient plus égalitaires et respectueuses de leurs intérêts nationaux respectifs, à l'instar

des rapports anglo-américains (Bourassa, 1902b, p. 13). Il s'agit bien sûr d'une attaque contre la francosphère puisque, faut-il le rappeler, les États-Unis sont encore neutres dans le conflit à ce moment-là.

Le chef de l'opposition à la Chambre des communes, Wilfrid Laurier, se retrouve donc, à partir de 1915, devant deux conceptions antagonistes des intérêts stratégiques canadiens avec, d'un côté, l'isolationnisme nationaliste de plus en plus populaire au Québec et, de l'autre, l'impérialisme canado-britannique, solidement ancré dans les zones urbaines de l'Ontario[12]. La cristallisation des opinions lui fait craindre l'éclatement du pays. Ses discours évoluent ainsi de manière à accroître les appels au franco-catholicisme des Canadiens français et à vanter les liens francosphériques afin d'encourager l'enrôlement de ceux-ci et de réduire leur hostilité envers leurs compatriotes anglophones, qui appuient sans réserve la participation canadienne à la guerre. À nouveau, Laurier fonde ses principes en matière de recours à la force militaire sur son désir d'unité biculturelle et de solidarité atlantiste.

Le contraste est aisément discernable. Au cours de la séance extraordinaire à la Chambre des communes d'août 1914, Laurier fonde son appui à la politique de guerre du gouvernement Borden sur le statut colonial du Canada et des liens anglosphériques qui l'unissent à la Grande-Bretagne. Il affirme que l'objectif de la session extraordinaire est d'approuver promptement les mesures de guerre prises par le gouvernement dans le but d'« assurer la défense du Canada et [d']offrir à la mère patrie les services que nous pouvons lui donner ». Puis il ajoute :

> Il est de notre devoir, devoir plus impérieux que tous les autres, de faire savoir immédiatement, dès le premier jour de cette session spéciale des Chambres canadiennes, à la Grande-Bretagne, à ses alliés comme à ses ennemis, que le Canada n'a qu'une pensée et un désir et que tous les Canadiens se groupent autour de la mère patrie, fiers de savoir qu'elle ne prend pas part à cette guerre pour un motif égoïste, ni dans un but de conquête, mais pour conserver son honneur intact, pour remplir ses engagements et pour défendre la civilisation contre le désir effréné des conquêtes et de la domination. Nous sommes sujets britanniques, et nous sommes aujourd'hui en face des conséquences qui découlent de cette fière situation. Pendant longtemps nous avons joui des avantages que confère le titre de sujet britannique, il est maintenant de notre devoir d'accepter les obligations et les sacrifices qu'il impose. Pendant longtemps nous avons dit que, lorsque la Grande-Bretagne est en guerre nous sommes en guerre, et nous comprenons aujourd'hui qu'elle est en guerre et que nous le sommes aussi (Decelles, 1920, p. 76-78).

12 . Sur cette compétition d'idées, voir Lacombe, 2002.

Laurier rappelle ainsi l'obligation d'entrer en guerre en raison du statut colonial du Canada (selon sa compréhension du droit international), mais fonde le devoir de contribuer à l'effort de guerre britannique sur l'idée d'une gratitude envers Londres, idée évoquée à maintes reprises par le haut clergé catholique. Il ajoute un autre élément : le Canada est directement menacé par les « croiseurs allemands qui ont pour mission de causer tout le tort possible à notre commerce, et même d'attaquer nos villes, s'ils trouvaient nos ports sans protection » (*ibid.*, p. 78). Il est donc impossible pour le Canada d'être neutre dans le conflit, à l'instar des États-Unis (la menace allemande contre les ports et le commerce maritime américains n'est cependant pas relevée).

En revanche, cet état de guerre ne peut justifier à lui seul la participation canadienne à la Grande Guerre. Rappelons que pour Laurier, il ne s'ensuit pas, « parce que nous sommes exposés à l'attaque, [que] nous allons prendre part à toutes les guerres de l'Empire [...] Nous n'y prendrons part que si nous le jugeons à propos[13]. » Le Canada, s'il n'est pas indépendant, au sens où il ne peut choisir la neutralité, demeure l'unique souverain de ses actions militaires. Pourquoi doit-il donc, souverainement, prendre part à la Première Guerre mondiale ? Les causes du conflit, jugées justes par Laurier, exigent du Canada de contribuer militairement « dans la pleine mesure de ses ressources » (*ibid.*, p. 79). Il ajoute à l'argument de l'honneur impérial, prôné par Borden, celui de la défense de la civilisation, thème qu'il préférera au premier par la suite puisque autant la France que la Grande-Bretagne combattent pour la défense des valeurs libérales universelles.

> [C]e conflit s'engage pour le mobile le plus noble qui ait jamais porté une nation à faire dépendre toute sa fortune du sort des armes [...] Les hommes les plus habiles de ces pays [neutres, dont les États-Unis] témoignent d'une commune voix que les alliés luttent pour la liberté et contre l'oppression, pour la démocratie et contre l'autocratie, pour la civilisation et contre le retour à l'état de barbarie dans lequel la loi suprême était la loi du plus fort (*ibid.*, p. 80).

L'Angleterre, qui « occupe depuis tant de siècles [...] la tête de la civilisation européenne », refuse ainsi d'abandonner ses alliés, la Belgique, le Luxembourg et la France, à la domination barbare de l'Allemagne. Notons d'ailleurs que Laurier ne fait pas mention de la Russie comme alliée. Il réitère cette conviction lors du débat sur la conscription en 1917 :

> Si j'ai pris la position que j'ai gardée jusqu'à présent, si j'ai été et si je suis en faveur de notre participation à la guerre, ce n'est pas parce que je craignais l'invasion, mais parce que j'ai cru que le triomphe de l'Allemagne signifierait pour le Canada

13. Propos prononcés en 1910 dans le cadre du débat sur la création d'une marine de guerre (voir Decelles, 1920, p. 182).

> comme pour les autres pays du monde, l'ensevelissement dans le noir linceul de l'insolence, de la cruauté et de la barbarie allemande (Decelles, 1920, p. 133).

S'adressant directement à sa province natale, Laurier modifie considérablement sa rhétorique. Il trace un parallèle direct entre les valeurs universelles que défendent les Canadiens en Europe et les deux grandes puissances luttant à leurs côtés pour la civilisation occidentale. Il soutient qu'il s'agit d'un « double honneur pour eux de prendre place dans les rangs de l'armée canadienne afin de soutenir la cause des nations alliées. Pour eux la cause qu'ils sont appelés à défendre est doublement sacrée » (*ibid.*, p. 82). Non seulement défendent-ils la « tête de la civilisation européenne » à laquelle ils sont si redevables (lire le mythe de la Conquête providentielle par la Grande-Bretagne), mais ils se battent également pour leur propre « mère patrie », autre porte-étendard des valeurs universelles de paix et de démocratie. Car pour Laurier, la véritable cause de la guerre réside dans le caractère non démocratique des institutions politiques allemandes, qui permettent à « un seul individu [...] [de] précipiter des millions d'êtres humains dans toutes les horreurs de la guerre moderne » (*ibid.*, p. 83). L'importance relative de la France réside donc dans le fait qu'elle est garante des valeurs démocratiques en Europe continentale, davantage que dans un attachement sentimental à la « vieille France »[14]. Son importance semble d'ailleurs bien moindre par rapport à la pensée de Bourassa à la même période, puisque Laurier, cherchant sans doute à montrer sa loyauté envers la Couronne britannique aux Canadiens anglais, prend soin d'ajouter : « Le monde verra que le Canada, rejeton de la vieille Angleterre, entend la défendre dans cette formidable lutte. Nous répondrons aussitôt à l'appel par la formule classique usitée en Angleterre : "*Ready, aye, ready*" » (*ibid.*, p. 82). Inutile de dire que ce langage n'est pas pour plaire à une majorité de Canadiens français.

À mesure que l'effort de guerre se prolonge, Laurier met de plus en plus l'accent sur la « doctrine libérale de participation volontaire à une noble cause et de sauvegarde de l'autonomie canadienne », voie intermédiaire entre celle adoptée par les impérialistes, qui militent en faveur d'une participation maximale à toutes les guerres britanniques, et celle des isolationnistes, qui privilégient la non-intervention peu importe les causes de la guerre. « *For a noble cause, we must do more than our duty* », juge Laurier (Wade, 1968b, p. 682). Il s'oppose certes à la conscription, et refuse de collaborer à la formation d'un gouvernement d'unité nationale sur cette base, mais il adopte une position beaucoup plus nuancée que celle des isolationnistes. D'abord, il accepte de porter à un demi-million d'hommes le contingent de volontaires canadiens et d'accorder tous les crédits nécessaires au gouvernement fédéral pour remporter la guerre. Ensuite, son opposition à la conscription est qualifiée. Le 3 juin 1917, il écrit :

14. D'autres élites canadiennes-françaises partagent cette interprétation. Voir par exemple Baudrillart, 1917, p. 4.

> *Let the people decide, and if they decide in favour of conscription, as it seems to me they will, under present circumstances, from the attitudes of our friends in Ontario, whatever influence I may have will be employed in pleading to the Quebec people that the question is settled by verdict of the majority, and that all must loyally accept the issue and submit to the law* (Skelton, 1965, p. 191).

Son opposition à la conscription demeure ainsi tactique : advenant qu'une majorité de Canadiens appuie la résolution en ce sens, ce qui est pratiquement assuré d'avance, il pourra par la suite invoquer la nécessité de respecter la volonté de la majorité des Canadiens aux pourfendeurs du service militaire obligatoire. Ce sera précisément la stratégie adoptée par le premier ministre Mackenzie King en 1942.

Devant l'intransigeance de la politique maximaliste du gouvernement Borden et l'hostilité grandissante des Canadiens français, qui ne semblent pas chauds à l'idée de s'enrôler pour la cause de la démocratie et de la civilisation, Laurier adapte son discours. Le thème du libéralisme est mis de côté au profit de celui de la filiation francosphérique, et plus particulièrement de la cause française. À l'été 1915, le chef de l'opposition déclare que si l'Angleterre est en guerre, c'est pour « défendre l'indépendance de la Belgique et l'intégrité du territoire français ». Il fait ensuite appel à l'affection naturelle des Canadiens français envers leurs cousins français, victimes de la « barbarie » allemande :

> Never has a nation drawn sword for a cause so sacred. We of French origin have a double duty to perform. It is true that it is not our land that is being ravaged, and it is not our farms that are being fired by the Germans, but it is the land and the farms of France. It is not our cathedrals, it is not our churches, that the German shells demolish, but it is the monuments and treasures of France, and they are French women who are outraged and massacred. French Canadians who listen to me, is there among you one who can remain unmoved before these acts ? (ibid., p. 163-164).

La cause ne peut effectivement pas être plus noble selon Laurier. Il s'agit de la matérialisation de ce qu'il poursuit activement depuis des décennies : la conclusion d'une alliance franco-britannique en vue de défendre les valeurs de la civilisation occidentale. Rappelons que Laurier vantait, en octobre 1910 notamment, la démocratie française pour ses vertus pacifiques (comme toute autre démocratie d'ailleurs) et pour avoir opéré un rapprochement géostratégique avec la Grande-Bretagne (Decelles, 1920, p. 191). Seule difficulté quelques années plus tard, l'harmonie des valeurs démocratiques en Europe ne se traduit pas par une harmonie de vues au Canada, comme requiert l'idée d'une double union franco-britannique. Laurier se donne donc pour objectif d'accroître l'enrôlement des Canadiens français afin d'atténuer les tensions qui ne cessent de grandir entre les deux communautés ethnoculturelles en

évoquant les liens francosphériques. Il trace à cette fin un parallèle entre l'entente cordiale qu'il a contribué à parachever en Europe et celle qu'il tente de créer (ou du moins préserver) au Canada :

> *This, my compatriots, is what I ask—this is the entente cordiale I would have us achieve by service together* [...] *Come, my young compatriots, with these brave young men who offer their services—their lives—that France may live again, that Britain may continue her noble and generous rule, and that heroic Belgium may be restored to her standing as a nation* (Skelton, 1965, p. 170-171).

Il renchérit le 21 septembre 1916 devant 15 000 personnes :

> *There are people who say we* [*French Canadians*] *will not fight for England ; will you then fight for France ? I speak to you of French origin ; if I were young like you and had the same health that I enjoy today, I would join those brave Canadians fighting today for the liberation of French territory* (*ibid.*, p. 171).

Bourassa, qui comme on le sait, répudie depuis décembre 1914 ces appels à la solidarité francosphérique, rétorque que Laurier, alors qu'il était pourtant âgé de 30 ans, ne s'est pas enrôlé afin de défendre la France en 1870 (Wade, 1968b, p. 718). Mais la plus grande difficulté pour la vision atlantiste de Laurier réside, outre la violation de la condition de non-conscription par le gouvernement fédéral en 1917 et l'ambivalence des sentiments des Canadiens français envers la France, dans la violation de la condition d'égalité des droits sous-tendant le biculturalisme. Laurier n'est donc pas convaincant lorsqu'il affirme, le 1er juillet 1916, après avoir recouru à l'analogie de la double solidarité franco-britannique en vantant l'alliance entre les « deux mères patries » : « *Do your duty and you will obtain your rights* » (*ibid.*, p. 710). Pour les Canadiens français fidèles au nationalisme de Bourassa, la logique doit nécessairement être inverse.

Laurier explique d'ailleurs la faiblesse de l'enrôlement au Québec moins par la crainte de la violation de la seconde condition posée par Bourassa à l'atlantisme biculturel (une contribution militaire proportionnée), que par la violation de la première condition, c'est-à-dire l'inégalité biculturelle. Il observe d'abord que l'anémie des liens transatlantiques parmi les masses populaires canadiennes-françaises par rapport à ceux de leurs compatriotes anglophones réside dans le fait qu'ils « ont vu se rompre brusquement les liens qui les unissaient à la vielle France » (Decelles, 1920, p. 153). En outre, ils furent désarmés après la capitulation du Chevalier de Lévis à Montréal en 1760. « Depuis cette date et jusqu'à présent toute organisation militaire a cessé chez la population française de Québec ; il n'en est resté que sur le papier, jamais il n'en fut établi dans la province » et ce, encore moins dans les campagnes (*ibid.*, p. 155). Enfin, l'enrôlement proportionnellement moindre chez les Canadiens français tient à la perception de ne pas servir dans des unités militaires qui respectent leur identité franco-catholique. En ce sens, rien n'était acquis d'avance en 1914 : la crise d'unité nationale due au faible enrôlement des Canadiens français aurait pu être évitée. La jeunesse

québécoise « se serait enrôlée dans la même proportion que celle des autres provinces, s'il [le gouvernement canadien] s'était adressé à elle comme il le fallait » (*ibid.*, p. 157-158). L'atlantisme biculturel demeure ainsi une base légitime pour justifier une intervention militaire canadienne ; il suffit au gouvernement fédéral de respecter l'égalité biculturelle interne et de développer les liens franco-canadiens. Laurier maintient ainsi toute la cohérence de sa conception des intérêts géostratégiques du Canada, laquelle inspirera une autre génération d'élites dirigeantes.

CONCLUSION

L'évolution des attitudes et des actions canadiennes à l'égard de la guerre et de la France démontre qu'elles sont avant tout déterminées par des identités internes et externes sous-jacentes aux intérêts perçus, plutôt que par des facteurs matériels tels que la puissance relative et la menace contre le territoire national. Certes, Laurier justifie sa décision de créer une marine de guerre canadienne en invoquant le développement économique et humain du pays. Mais il reconnaît lui-même que c'est avant tout en raison des sentiments impérialistes des Anglo-Canadiens, avivés par la crainte d'une montée en puissance allemande, qu'il accroît considérablement la puissance militaire canadienne et qu'il déploie le premier contingent outre-mer officiel du Canada en 1899. Similairement, si la recherche d'influence et de reconnaissance externe du statut de pays indépendant est une source motivationnelle importante, il est inexact de soutenir que la décision de recourir à la force en août 1914 repose sur de telles considérations[15]. C'est plutôt l'identité impériale canado-britannique ou l'« honneur » canado-britannique qui explique, *en amont*, la décision du gouvernement Borden d'engager de manière proactive le Canada dans la Grande Guerre. En conséquence, si la culture stratégique dominante au cours de l'époque examinée – l'impérialisme britannique – n'est pas propice à l'exercice d'un rôle significatif de la France dans la pensée et l'action stratégique canadiennes, elle confirme néanmoins la pertinence d'une approche constructiviste de la culture stratégique.

Cette approche théorique est également justifiée en ce qu'elle permet de relever, de manière originale pour l'étude de la politique étrangère canadienne, les trois conditions nécessaires à l'établissement d'une culture stratégique qui accorde à la France une importance considérable dans la politique de sécurité internationale du Canada : le statut d'État souverain, une identité interne et externe biculturelle, ainsi qu'une proximité idéologique franco-québécoise. En ce sens, la période historique examinée dans ce chapitre jette les bases de l'établissement de l'atlantisme biculturel et de l'un de ses piliers, la francosphère. Rappelons ici l'importance soulignée de la norme constitutive de la double harmonie franco-britannique (au Canada et en Europe), des buts sociaux de la double unité (nationale et interalliée), des comparaisons relationnelles ethnoculturelles (franco-catholicisme et

15 . Cet argument est soutenu, non sans incohérence, par Sarty, 2009, p. 111-141.

impérialisme britannique) et des structures cognitives associant à ces principes et normes la quête d'un statut d'allié souverain et engagé auprès de ses alliés. L'étude du processus constitutif de ces normes et principes s'avère essentielle afin d'en comprendre les effets régulateurs dans les décennies qui suivent.

Si le statut d'État souverain du Canada n'est officiellement reconnu qu'en 1931, les décisions d'octobre 1899 et d'août 1914 montrent néanmoins que le Canada agit de manière souveraine en matière d'intervention militaire bien avant cette date. C'est en revanche en matière d'indépendance que le Canada fait défaut. L'automaticité de l'entrée en guerre du Canada supprime toute importance possible au rôle qu'aurait pu jouer la France en cette matière : seuls les liens légaux, politiques et ethnoculturels canado-britanniques expliquent l'entrée en guerre du Canada en 1899 et 1914, avec d'ailleurs pour conséquence de vives tensions interculturelles.

Qu'à cela ne tienne, les réactions canadiennes-françaises à la montée de l'impérialisme britannique (au Canada comme en Grande-Bretagne) ouvrent la voie à une importance relative de la France dans la culture stratégique canadienne. Il faut effectivement reconnaître qu'au cours de la guerre de Crimée, de la guerre franco-prussienne et de la Grande Guerre, c'est l'identité francosphérique transatlantique qui explique les offrandes et les sympathies, voire l'enthousiasme des Canadiens français envers la France et le recours à la force militaire. Sans de telles preuves de l'existence d'une francosphère transatlantique, comment expliquer que les nationalistes Henri Bourassa et Olivar Asselin se soient fait l'écho de l'enthousiasme des Canadiens français en appuyant la participation directe du Canada à la Première Guerre mondiale ? En revanche, la violation des principes d'égalité biculturelle et de responsabilité limitée, qui découlent du nationalisme canadien, conjuguée au schisme idéologique entre le Québec et la France, mine la force de cette identité francosphérique. Autrement dit, aucune des trois conditions énumérées ne se matérialise. La faiblesse de l'enrôlement des Canadiens français – sinon leur hostilité patente – lors des expéditions militaires canadiennes en est la preuve et la conséquence la plus éloquente. À cet égard, la conception canadienne-française de la contribution raisonnable du Canada aux interventions militaires jugées justes n'est pas favorable aux intérêts français, et ce, même si Paris demeure une alliée « spéciale » en ce qui concerne la légitimité de recourir à la force militaire.

On doit donc conclure à l'échec relatif de la vision atlantiste et biculturelle, évoquée pour la première fois au milieu du XIXe siècle et reprise tour à tour par Wilfrid Laurier et Henri Bourassa afin de justifier la légitimité des interventions militaires canadiennes par des valeurs catholiques et/ou libérales et une solidarité francosphériques. Les Canadiens français demeurent relativement insensibles à ces appels. Ce sont donc les élites politiques et intellectuelles qui jouent (et joueront) un rôle primordial dans la production et le renforcement d'une vision atlantiste et biculturelle de la politique de sécurité internationale. Ainsi, par leur capacité de production de sens, malgré l'échec relatif de la mobilisation populaire, les élites dirigeantes canadiennes

font en sorte que la France conserve le potentiel de jouer un rôle aussi décisif qu'en août 1914, et ce, de manière beaucoup plus durable, dans la culture stratégique canadienne.

5

Chapitre 5.

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ATLANTISME BICULTUREL

L'échec de l'atlantisme biculturel au cours de la Première Guerre mondiale a notamment pour conséquence une distanciation de plus en plus marquée entre les deux autres conceptualisations des intérêts nationaux du Canada en matière de sécurité internationale. L'atlantisme biculturel – l'identité collective caractérisée par une identification positive du Canada à l'égard d'une francosphère et d'une anglosphère – se trouve donc marginalisée d'abord par l'attraction grandissante du canadienisme et de la politique isolationniste qui en résulte et, ensuite, par la force toujours dominante de l'identité canado-britannique et de la politique impérialiste qui en découle. La métaphore du triangle nord-atlantique semble donc tout indiquée pour cerner les perspectives culturo-stratégiques canadiennes au lendemain de la Première Guerre mondiale. L'isolationnisme québécois s'inspire de la politique de neutralité des États-Unis et de l'héritage canadien-français en matière de guerre et de paix, l'impérialisme canado-britannique explique la décision canadienne de déclarer la guerre à l'Allemagne le 10 septembre 1939, alors que les intérêts français se trouvent largement ignorés, sinon répudiés par le Canada, au point où il est possible de se demander si la République française est effectivement l'alliée du Canada.

Pourtant, c'est précisément au cours de la Seconde Guerre mondiale que s'actualise et s'institutionnalise l'atlantisme biculturel évoqué par Laurier et Bourassa quelques décennies plus tôt. Cela s'explique par le fait que les conditions nécessaires à l'établissement d'une culture stratégique atlantiste et biculturelle sont réunies, pour la première fois, au cours de cette même période. Ces conditions sont les suivantes : une alliance franco-britannique (à laquelle se joindront les États-Unis) ; l'octroi du statut d'État souverain au Canada ; une conceptualisation biculturelle du Canada par ses élites gouvernantes, sur le plan interne (deux cultures nationales égales en droits et en devoirs) et externe (solidarité atlantiste) ; enfin, une proximité idéologique franco-québécoise, cette dernière étant atteinte à la suite d'un traumatisme sans précédent dans l'univers francosphérique : la capitulation française au printemps 1940. Dès lors, la France retrouve une importance de premier ordre dans les considérations stratégiques canadiennes, au point même de prédominer sur les relations anglo-américaines en quelques occasions. L'atlantisme biculturel s'institutionnalise ensuite dans la pensée stratégique

canadienne au cours de l'après-guerre, par une convergence de vues franco-canadiennes au moment de la création de deux piliers du nouvel ordre mondial : l'ONU et l'OTAN. Ce chapitre relate donc la transition par laquelle la France passe du statut d'alliée oubliée à celui d'alliée indispensable du Canada, d'une après-guerre à l'autre.

VERS UN ÉTAT CANADIEN INDÉPENDANT : LA FRANCE, L'ALLIÉE OUBLIÉE

Trois grands objectifs transcendent les politiques internationales des gouvernements canadiens au cours de l'entre-deux-guerres. Il s'agit d'accroître le statut du Canada sur la scène internationale, de limiter l'enchevêtrement du pays dans des alliances militaires officielles (l'alliance informelle canado-britannique est tenue pour acquise), ainsi que de favoriser un rapprochement anglo-américain afin d'éviter un cauchemar : que le Canada soit précipité dans un conflit opposant le Royaume-Uni aux États-Unis, advenant une guerre nippo-américaine. Ces trois buts sont au cœur de la relative indifférence manifestée à l'égard de la France durant cette période, indifférence qui contrastera considérablement avec le rapprochement qui s'opérera au cours de la Seconde Guerre mondiale, et après, sur la base des conditions explicitées plus haut.

Dans une logique nationaliste, le premier ministre Borden tente ainsi d'affirmer le statut de personnalité distincte (ou d'individualité collective) du Canada vis-à-vis de ses alliés euro-atlantiques lors de la Conférence de la paix de 1919. Mais dès novembre 1918, des réticences sont exprimées par les Alliés. Alors qu'elles consentent à une représentation de tous les pays alliés lors des pourparlers de paix, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne s'entendent pour que seules les grandes et les petites puissances soient représentées directement par des délégués nationaux à la Conférence. Le Canada ne mérite donc pas, dans cette délimitation, une représentation distincte. En tant que dominion, il n'est pas digne du statut de « petite » puissance à l'instar de la Suède, du Portugal et de la Belgique (Stacey, 1989, p. 242-243). Seule une représentation à l'intérieur de la délégation britannique est prévue, et ce, uniquement si les intérêts particuliers du Canada sont concernés. Pour la France aussi bien que pour la Grande-Bretagne, le Canada demeure une colonie britannique.

Il en est tout autrement pour Borden. Au Cabinet de guerre impérial, le premier ministre dénonce une telle relégation du statut international du Canada.

> *It would be regarded as intolerable in Canada that Portugal should have a representation in the Peace Conference which was denied to that Dominion. Canada has lost more men killed in France than Portugal had put into the field. If the French proposals were adopted as put forward in Lord Derby's telegram, the result upon public opinion in Canada would be such as he did not care to suggest, or even contemplate* [...] *Each Dominion should have as ample representation*

> *as Belgium or Portugal* [...] *To provide that Canada should be called in only when her special interests were in question would be regarded as little better than a mockery* (Fitzhardinge, 1968, p. 167).

Borden rejette le compromis franco-britannique proposant une représentation distincte du dominion au sein de la délégation britannique. Il souhaite plutôt que le Canada bénéficie d'une double représentation, individuelle et collective : comme puissance en tant que telle, ainsi qu'à titre de membre de l'empire britannique. La principale opposition aux préférences canadiennes en matière de reconnaissance à titre d'État indépendant provient de Washington. Alors que Londres se fait le plus grand défenseur des intérêts canadiens à Paris, le président du Conseil Georges Clemenceau n'est pas défavorable à la cause canadienne. Selon l'historien Charles Stacey, « *The French did not care much, but were not unfriendly* » (Stacey, 1989, p. 273)[1]. Clemenceau n'en demeure pas moins abasourdi par la demande de Borden à ce que le Canada soit doublement représenté. Les pressions de Washington et de Paris font que le Canada n'obtiendra, au final, qu'un seul représentant distinct de la délégation britannique, c'est-à-dire autant que la Belgique, le Siam, le Portugal, la Serbie et d'autres « petites » puissances.

La raison pour laquelle Clemenceau et le président américain Woodrow Wilson réagissent avec une telle froideur à la demande de représentation distincte formulée par Borden (et avec encore plus de verve par le premier ministre australien William Hughes), selon Margaret MacMillan, est qu'« à leurs yeux c'étaient de simples fantoches, des voix supplémentaires pour la Grande-Bretagne ». Mais si Clemenceau se montre plus favorable aux intérêts canadiens que Wilson, c'est que les Français jugent pouvoir tirer parti des divergences potentielles entre dominions et Londres lors des pourparlers de paix (MacMillan, 2006, p. 96-97). Par exemple, le consul général de France à Montréal, Paul Émile Naggiar, écrit le 23 janvier 1922 au président de la République, Raymond Poincaré : « il peut n'être pas indifférent qu'à un moment donné l'opinion canadienne penche en notre faveur dans les conseils de l'Empire ». Il ajoute quelques mois plus tard : « avec une influence bien assise au Canada dans les deux populations anglaise et française, nous pourrions [...] impressionner dans un sens avantageux les relations franco-anglaises au sein des cabinets de Londres » (Prévost, 1994, p. 37). Des intérêts pragmatiques amènent donc Paris à souhaiter renforcer ses liens avec les Canadiens et ainsi favoriser l'établissement d'une double harmonie franco-britannique, au Canada comme en Europe.

Les dirigeants politiques français ne se doutent toutefois pas que le Canada se révélera l'un des principaux obstacles à la promotion des intérêts de la République à la Société des Nations (SDN). Clemenceau consent non seulement à la représentation distinctement canadienne à Paris, mais également au statut de nation à part entière du Canada à la SDN. De surcroît, le 6 mai 1919, Borden obtient des trois grands (France, Grande-Bretagne,

1. Fitzhardinge (1968, p. 168) évoque quant à lui « *a puzzled France and a somewhat hostile Wilson* ».

États-Unis) un mémorandum stipulant que « *the self-governing Dominions of the British Empire may be selected or named as members of the* [*League's*] *Council* » (Rowell, 1929, p. 734). Bref, malgré une certaine indifférence initiale aux demandes canadiennes, la France se montre plutôt sympathique à la cause canadienne en quête de reconnaissance externe. S'il ne reconnaît pas le droit du Canada de disposer d'un statut de puissance « moyenne » (c'est-à-dire un statut plus important que les petites, mais moindre que les grandes puissances) tel que le désire Borden, Clemenceau consent néanmoins à reconnaître la distinction nationale du Canada sur la scène internationale.

Le Canada ne lui en saura toutefois pas gré. Bien que Borden accueille favorablement la reconnaissance internationale que lui accordent ses principaux alliés euro-atlantiques, ses préoccupations et ses énergies demeurent largement confinées à l'anglosphère. Ainsi, selon Stacey : « *Canada's concerns* [*at the Peace conference*] *continued to be dominated almost entirely by her relations with two of them. Like her external affairs at large, her business at Paris was mainly involved with Britain and the United States* » (Stacey, 1989, p. 270). L'idéologie de Borden justifiant une telle préoccupation se décèle clairement dans les propos rapportés dans le *New York Sun* en juin 1919 :

> *there has been formed a virtual alliance between the two great English-speaking nations, the United States of America and the British Empire, in their determination to keep the peace of the world* [...] [*They are*] *committed to the same ideals of democracy, connected by like traditions, speaking the same language, having the same literature, the same habits of life* [...] *if these two Commonwealths cannot stand together to maintain the Peace of the world, then I do not think there is much hope for humanity in the years to come* (*ibid.*, p. 310).

La crainte d'un conflit entre la Grande-Bretagne et les États-Unis en raison de l'alliance anglo-japonaise n'est pas étrangère à la vision anglosphérique de Borden. Reste qu'une hégémonie culturelle et militaire anglo-américaine constitue l'idéal de paix que chérit le premier ministre canadien au lendemain de la Grande Guerre. Ainsi, selon MacMillan :

> il y avait aussi la conviction sincère que les grandes puissances anglo-saxonnes étaient naturellement faites pour s'allier et que cette alliance était bienfaisante. Si la Société des Nations n'aboutissait pas, Borden suggérait à Lloyd George qu'il leur faudrait travailler à une union entre « les deux grandes communautés anglophones qui ont en partage les mêmes ancêtres, la même langue, la même littérature... » (MacMillan, 2006, p. 100).

Cette vision anglosphérique est dénoncée par le leader nationaliste Henri Bourassa. Celui-ci fonde son hostilité envers la SDN dans sa conviction qu'il s'agit de la concrétisation d'une alliance anglo-américaine. Il affirme y voir, dès 1920, « l'hégémonie mondiale de l'anglo-saxonisme économique, maritime, militaire, politique et religieux » (Bourassa, 1920, p. 1). Cette perspective peut étonner compte tenu du refus américain de joindre les instances de la SDN. Mais Bourassa se charge de diffuser une partie de

l'opinion canadienne-française qui diverge quant à la politique à adopter eu égard aux tensions grandissantes sur le Vieux Continent. En effet, la presse anglo-canadienne appuie de manière générale la politique d'engagement de Lloyd George envers l'Allemagne[2], alors que la presse francophone partage la suspicion française à l'égard de Berlin et approuve la politique de réarmement de la France, que le *Montreal Star* qualifie de politique « irréconciliable à l'égard de l'Allemagne », ou encore de « politique provocatrice ». La victoire du Cartel des gauches, qui entraîne une attitude française plus conciliante envers l'Allemagne, est ainsi saluée le 12 mai 1924 par le quotidien anglophone (Guillaume, 1975b, p. 52 et 59-60).

La logique sécuritaire française est bien comprise dans la presse canadienne-française. Par exemple, un éditorial de *La Presse* écrit le 12 mai 1920 : « La France, qui a fait le sacrifice de 3 millions de ses enfants, qui, depuis la signature du traité [de Versailles], a subi de nombreux outrages de la part des Allemands, a pris des mesures de précaution. Qui peut l'en blâmer ? Qui ne doit pas, logiquement, l'approuver ? » (*ibid.*, p. 53). *La Patrie* n'est d'ailleurs pas seule à exprimer, le 12 mai 1924, son inquiétude à l'égard de l'arrivée au pouvoir du Cartel des gauches, puisque la défaite du président Poincaré « ne peut manquer d'être interprétée comme un relachement [*sic*] du patriotisme et de l'énergie nationale » (*ibid.*, p. 60-61).

Mais Sylvie Guillaume prend bien soin de souligner, dans son analyse des quotidiens de l'époque, que s'il existe une communauté de vues francosphérique en matière de sécurité internationale, elle ne s'étend pas à la sphère intérieure, notamment à propos de la politique anticléricale de la Troisième République et de la profonde instabilité politique en France entre 1929 et 1936 (*ibid.*). À ce sujet, Bourassa est limpide. Dans les pages du *Devoir* le 4 juin 1923, il ravive le canadienisme sur la base d'une rancœur peu dissimulée envers la France et de l'identité nord-américaine du Canada.

> La France de Louis XIV nous rendit quelques bons offices et nous opprima de mille façons ; la France de Louis XV nous abandonna en nous ruinant à fond et à sec. Quant à la France révolutionnaire, la France impériale, la France républicaine, nous sommes à ses antipodes politiques, morales [*sic*] et religieuses [*sic*]. Elle a renié tous les principes qui nous ont donné et conservé la vie, elle a persécuté la seule catégorie des Français qui se soient jamais intéressés à nous, qui nous aient voulu et fait un bien réel : ces admirables religieux, ces religieuses [...] Ni la France, ni l'Angleterre ne sont la patrie des Canadiens. Nous n'avons qu'une patrie : le Canada, pays d'Amérique du Nord (Guillaume, 1975a, p. 51).

S'il existe une communauté de vues entre Français et Canadiens français, elle se trouve donc en politique internationale plutôt qu'intérieure. Lorsque Bourassa trouve à redire sur la politique de sécurité internationale

2. Sur cette politique et les tensions franco-britanniques qui en découlent, voir Fulda, 2006.

de la France, c'est effectivement afin de dénoncer sa trop grande dépendance envers la politique d'apaisement britannique (il ne fait pas mention de la politique allemande d'Aristide Briand). Pour Bourassa, « [l]'Angleterre elle, trouverait profit à renflouer l'Allemagne (sans flotte et sans colonies), et à se l'associer pour exploiter la Russie » (Guillaume, 1975b, p. 54). Bourassa n'est pas le seul à penser ainsi. Le consul général de France au Canada, Raymond Brugère, écrit à Pierre-Étienne Flandin, ministre des Affaires étrangères, le 29 février 1936, qu'« un mouvement de réaction très vif contre Genève, accusé d'être l'instrument de la politique anglaise, s'était très rapidement dessiné parmi les Canadiens français », et ce, en particulier « dans la province de Québec, les jeunes libéraux [...] encouragés au reste par des lectures de journaux en provenance de Paris, sont parmi les plus ardents critiques de Genève » (Prévost, 1994, p. 38). Français et Canadiens français semblent ainsi partager une méfiance commune envers la Grande-Bretagne au cours de l'entre-deux-guerres.

Là s'arrête toutefois l'ampleur de la solidarité francosphérique, c'est-à-dire au niveau non engageant de la société civile. Les sympathies exprimées à l'égard de la politique allemande du président Poincaré ne se traduisent pas par un désir d'ingérence directe dans les affaires européennes. Depuis leur élan pro-guerre de 1914, qui a rapidement fait place à une hostilité grandissante envers la participation canadienne à la Grande Guerre, les Canadiens français s'expriment résolument contre une politique participationniste aux guerres européennes. L'anti-impérialisme canadien-français, c'est-à-dire le refus de prendre part aux guerres servant l'intérêt de la Grande-Bretagne (voire d'autres grandes puissances, dont la France), fondé sur une conception strictement nord-américaine des intérêts canadiens (le canadienisme), milite en faveur d'une politique de non-engagement (c'est-à-dire isolationniste) et ne permet qu'un appui qualifié à la politique allemande de la France.

La pensée du chanoine Lionel Groulx est fort révélatrice des attitudes canadiennes-françaises à l'égard de Paris. Le leader nationaliste, professeur à l'Université de Montréal, évoque dans un discours prononcé le 17 septembre 1922 deux traits identitaires majeurs des Canadiens français qui expliquent leur ambivalence envers la France. Groulx rappelle d'abord la rancœur suscitée par l'abandon français de 1763, qui n'a toutefois pas éliminé complètement l'attachement envers la « vieille » France :

> Les ruinés de 1760 ont reconstruit peu à peu leur fortune [...] À mesure que s'est reconstituée la force française [en Amérique du Nord], d'elle-même elle s'est mise au service du catholicisme. Nous croyons avoir hérité de la vieille France ses aptitudes apostoliques [...] Je mentirais à la vérité si je ne confessais, par exemple, que, dans les cœurs canadiens-français, la blessure de 1760 ne s'est jamais bien entièrement fermée (Groulx, 1922a, p. 25, 28 et 30).

Puis il présente la complexe filiation identitaire – historique et ethnique – unissant ceux qu'il appelle lui-même les « Français du Canada » aux Français en ces termes :

> L'on ne saurait se tromper, j'en suis sûr, sur nos sentiments envers la France. Nous l'aimons parce qu'à elle nous rattachent les liens du sang ; parce que sa grande histoire, jusqu'au XVIIIe siècle, nous est commune. Nous l'aimons parce que d'elle et de Rome nous viennent toute notre vie intellectuelle, les meilleurs éléments de notre vie morale et chrétienne ; nous l'aimons et nous l'admirons parce que, là-bas, en face d'une autre civilisation qui tente de nous séduire, l'âme française, l'intelligence française représentent à nos yeux l'humanité la plus haute, la plus fine, la plus ordonnée ; et nous avons appris qu'au commencement de tout ce qui se fait de grand dans l'Église et dans le monde, il y a une pensée française (*ibid.*, p. 33 et 30).

La difficile conciliation de cette double attitude envers la France réside, selon Groulx, en une méfiance commune envers la Grande-Bretagne et dans la reconnaissance de l'identité propre du Canada sur la scène internationale.

> Aujourd'hui ce qui nous contriste le plus nos cœurs de Français, ce n'est pas l'oubli où l'ancienne mère-patrie nous a tenus, oubli que lui imposa en grande partie, nous le savons, l'ombrageuse métropole britannique. Nous comprenons moins, nous nous expliquons mal, oserai-je le dire, l'indifférence actuelle de beaucoup de Français [...] [Les Canadiens français] n'aiment pas, non plus, que l'on fasse à leur pays le rang d'une simple colonie de la couronne [...] Le Canada est un Dominion, État libre, un *free state*, comme on a prononcé le mot récemment au sujet de l'Irlande [...] [I]l participe librement aux guerres de l'empire (*ibid.*, p. 30-31).

Conquête britannique plutôt que cession française, souveraineté canadienne plutôt que colonie britannique, tels sont les deux piliers identitaires d'une réhabilitation de la relation franco-canadienne selon le chanoine Groulx. Pour ce faire, il précise que l'attitude anticonscriptionniste au cours de la Grande Guerre n'était pas dirigée directement contre leur ancienne mère patrie.

> Il a fait peine aux Canadiens français que leur attitude pendant la guerre n'ait toujours pas été comprise par une portion de l'opinion française [...] S'est-on suffisamment rendu compte qu'elle nous fut imposée par les plus graves problèmes de notre politique intérieure et extérieure ? [...] [Q]ue demandions-nous à nos adversaires de là-bas, sinon d'aller au front sans nous

> exposer à nous faire tirer dans le dos [principe de l'égalité biculturelle], puis de participer à la guerre comme un Dominion libre, non pas comme un État-serf de l'empire ? (*ibid.*, p. 32).

L'attitude canadienne-française à l'égard de la France, du moins telle que relevée par Groulx, est donc tempérée d'un côté par le franco-catholicisme et de l'autre par l'anti-impérialisme, compte tenu du statut colonial et unicultural (anglais) de la politique internationale du Canada. D'une part, « il n'y a d'amitié véritable que celle qui se fonde sur la ressemblance des âmes. Pour que notre amitié soit durable et agissante, restons semblables, le plus que nous pourrons, les uns aux autres. Restons-le par les qualités françaises de notre âme ; restons-le aussi par notre catholicisme » (Groulx, 1922b, p. 28). Inutile de préciser que le clivage idéologique au sein de la francosphère limite forcément, dans cette perspective, la durabilité et la matérialisation de l'identification positive canadienne-française à la France. D'autre part, l'inégalité du statut politique du Canada contribue au sentiment d'hostilité envers la participation aux guerres européennes. La souveraineté externe reconnue en 1931 par le Statut de Westminster demeure « fictive » et une « cinglante dérision » selon Groulx (1949, p. 76 et 84). Pour preuve, « le coup de tonnerre de 1939 est venu nous avertir que rien n'avait changé ou si peu à notre condition politique. Sur le cœur du Canada pèse toujours quelque chose comme le genou de l'étranger » (*ibid.*, p. 94). Pour lui, la prévalence du lien impérial s'exemplifie par la participation canadienne aux guerres britanniques (1899-1902, 1914-1918 et 1939-1945) comme colonie servile, et ce, que ce soit ou non aux côtés de la France. Si l'État canadien est souverain en ce qu'il prend part librement aux guerres impériales, il n'est visiblement pas encore indépendant, c'est-à-dire libéré de ses liens de dépendance anglosphériques :

> Le vice foncier, irréparable du Commonwealth, il est là [...] dans la situation particulière, forcément privilégiée et prépondérante de l'un de nos associés. Il est dans l'inégalité des fonctions et des rôles internationaux, dans la disproportion des risques et des responsabilités, dans l'effroyable espace vital dont la Grande-Bretagne s'est fait une nécessité de prestige et de durée, dans la multiplicité des points névralgiques de son empire, dans les complications incessantes où l'entraîne sa qualité de puissance impériale [...] Les gouvernements des Dominions sont consultés ; mais ils le sont au dernier moment, quand la guerre est mûre, que les canons sont pointés et les avions prêts à s'envoler (*ibid.*, p. 85).

D'ailleurs, puisque la politique d'apaisement de la Grande-Bretagne a conduit à la Seconde Guerre mondiale selon lui, Groulx se montre favorable à la politique plus « militariste » de la France à l'égard de l'Allemagne[3].

3. Il n'est pas possible ici d'aborder le débat entourant la politique allemande de la France au cours de l'entre-deux-guerres, à savoir si elle est davantage de nature coercitive ou conciliatrice. Toutefois, il est possible de conclure en un compromis à cet égard : « Au fond, la politique mise

« [Q]ui peut dire que la Grande-Bretagne et quelques autres nations qui ont aidé l'Allemagne à se relever et à s'armer, et qui, au Traité de Versailles ont refusé à la France de monter la garde sur le Rhin, qui oserait dire que ces nations peuvent s'en laver aussi facilement les mains ? » (Groulx, 1949, p. 86).

Mais une telle attitude pro-française ne saurait prédominer sur le canadienisme sous-tendant l'anti-impérialisme canadien-français. La seule perspective d'avenir du Canada, selon le chanoine Groulx, réside dans « l'indépendance absolue » du pays (*ibid.*, p. 88). Il « n'est point possible », estime-t-il, que le Canada ait « une voix adéquate dans la politique étrangère de la Grande-Bretagne et dans les relations internationales », puisqu'il « n'y a pas d'égalité de stature internationale » entre les deux. Et même si le Canada obtenait le statut d'État indépendant, il serait certes « de notre libre décision » de participer ou non aux conflits européens, mais il existerait « une chance plus grande par conséquent de proportionner notre effort à nos ressources et, avec un sens plus net des intérêts internationaux et des intérêts canadiens » (*ibid.*, p. 87 et 90-91). Bref, un Canada indépendant mettrait d'abord l'accent sur ses intérêts particuliers comme État nord-américain et poursuivrait une politique pas nécessairement isolationniste, mais assurément fidèle au principe de responsabilité limitée du Canada à l'égard de ses alliés européens. Tout comme Bourassa, l'attitude pro-française se réduit chez Groulx à un moyen de dénoncer la politique internationale de la Grande-Bretagne. Il n'assume pas concrètement la logique atlantiste découlant forcément des sympathies pro-françaises émanant d'une communauté ethnoculturelle francosphérique, ni ne considère la complexité de la politique allemande de la France, oscillant entre coercition et engagement.

La France est donc non seulement oubliée par Borden, mais également marginalisée par les élites canadiennes-françaises elles-mêmes en matière de sécurité internationale, et ce, malgré une certaine sympathie francosphérique. Les deux cultures stratégiques dominantes à l'époque, l'impérialisme canado-britannique et son contraire, l'isolationnisme (ou antimilitarisme impérial), dans leur quête commune, quoique différenciée, d'indépendance nationale et leurs identités internes (britannisme et nord-américanité), ne permettent pas à la France de jouer le rôle privilégié par Laurier et espéré par Naggiar. Trois événements majeurs survenant au lendemain de la Grande Guerre tendent à confirmer l'indifférence du Canada envers la France et, incidemment, l'écartement de la vision atlantiste entretenue par Laurier comme politique de sécurité internationale du dominion au lendemain de la Grande Guerre.

Premièrement, le premier ministre Borden se montre peu enthousiaste à l'égard du projet de garantie américano-britannique de l'intégrité territoriale de la France. Lloyd George et Woodrow Wilson acceptent en effet de rassurer la France en lui promettant, au cours de la Conférence de la paix,

en œuvre par Briand figure-t-elle un équilibre entre politique d'apaisement et politique de sécurité, entre politique de réparations et politique d'alliances européennes » (Bellon, 2007, p. 47).

une déclaration officielle d'assistance militaire advenant une agression allemande contre l'Hexagone. Alors que l'Australie et la Nouvelle-Zélande appuient l'engagement de Londres, Borden estime qu'une telle garantie de sécurité ne bénéficerait pas de l'appui du Parlement et de la population canadienne. Il demande donc à ce que le traité soit amendé de manière à retirer l'inclusion implicite du Canada par les mots « Empire britannique » comme signataire. Borden juge également que l'inclusion du Canada illustre l'iniquité de son statut international. « *It is now proposed that Canada should become a party to a Treaty by which she shall undertake to engage in active warlike operations against Germany in case that country at any time in the future should be guilty of aggression against France* » (Canada, 1919b, p. 150). Or le dominion n'a même pas de reconnaissance de statut équivalent à celui de l'Espagne, de la Belgique, de la Grèce et du Brésil à la SDN, qui ne sont pourtant aucunement liés au traité. « *Canada is asked to make way for all these States except when effort and sacrifice are demanded; then, but not till then, she is accorded full and even prior representation. She is to be in the first line of the battle but not even in the back seat of the Council* » (*ibid.*). L'indépendance d'abord, l'engagement militaire outre-mer ensuite, raisonne le premier ministre canadien.

Borden n'en est pas moins conscient des avantages qu'aurait une telle alliance informelle transatlantique. Il reconnaît qu'une militarisation allemande de la Rhénanie représenterait un acte d'hostilité, que la promesse d'assistance militaire serait « complémentaire » à la sécurité collective assurée par la SDN, n'exigeant qu'une action militaire plus rapide de la part du Canada (puisque la promesse d'assistance militaire est implicite au principe de sécurité collective), que l'alliance projetée accroîtrait la dissuasion contre une attaque de l'Allemagne, qu'elle est essentielle à la sécurité nationale française (Paris n'autorise le retrait militaire de la région que tardivement et à contrecoeur) et, enfin, qu'elle scellerait la coopération militaire anglo-américaine (*ibid.*, p. 148-149). (À noter qu'il n'évoque pas le principe d'harmonie franco-britannique comme avantage de l'alliance.) Borden pose néanmoins comme condition *sine qua non* à une promesse d'aide militaire canadienne à la France la reconnaissance de son statut d'État indépendant. Nul ne sait toutefois si, à la suite de cette reconnaissance par les trois grands, Borden aurait donné son aval à un tel pacte transatlantique. Le Sénat américain se charge d'éliminer l'option atlantiste de la politique étrangère canadienne en refusant d'appuyer la déclaration de principe du président Wilson. Ce refus américain permet à Borden d'ajouter deux arguments à son opposition envers toute forme de substitut au traité anglo-américain d'assistance militaire : l'improbabilité d'une participation des États-Unis et le rejet de toute forme d'obligation d'assistance militaire selon l'accord de la SDN (Brebner, 1958, p. 281). La France a donc raison de se méfier des garanties offertes par le principe de sécurité collective de la SDN et de souhaiter d'autres garanties pour assurer sa sécurité territoriale.

Deuxièmement, même s'il vante les mérites de la sécurité collective offerte, du moins théoriquement, par la SDN comme garantie de l'intégrité

territoriale de la France, le gouvernement Borden se fait un adversaire coriace de l'article même qui l'assure dans l'accord de la SDN. En répudiant l'article X de la Société des Nations, le Canada se trouve à répudier toute garantie de l'intégrité territoriale de la France. En un mot, la politique de sécurité internationale du Canada s'oppose délibérément et ouvertement au principal objectif de la France : se prémunir contre une nouvelle agression allemande. Depuis la guerre franco-britannique de 1793-1815, le Canada n'a ainsi jamais adopté une politique internationale aussi nuisible à la sécurité nationale de la France. C'est d'ailleurs parce que Paris tient tellement à cette clause d'assistance mutuelle que le président Wilson rejette la demande canadienne d'abolition de l'article X (Miller, 1928, p. 288).

Le refus de s'engager à assurer la protection de la France contre une nouvelle agression allemande n'est pas le fait seul du gouvernement Borden, ni même des ministres anglo-canadiens du gouvernement de Mackenzie King. Ses principaux ministres québécois, dont Charles Power et Ernest Lapointe, figurent aussi parmi les opposants à toute garantie d'assistance militaire canadienne autant à la France qu'à la Grande-Bretagne. Pour Power, la politique de sécurité internationale du Canada doit consister en une renonciation absolue de toute interférence dans les affaires européennes (Canada, 1919a, p. 230 ; Brebner, 1958, p. 280). Dans un mémo au premier ministre le 12 juin 1923, Lapointe précise l'interprétation canadienne des intérêts nationaux du pays, transcendant les gouvernements fédéraux, qui motive la décision d'abolir ou de réduire la portée de la clause d'assistance mutuelle garantissant la sécurité territoriale de la France :

> *Such obligation is intended to be limited in principle to those countries situated in the same part of the Globe. Canada is a country situated in Northern America. She is also a nation forming part of the British Empire. It seems difficult to devise any scheme which would reconcile these two basic points. Furthermore, I do not think that our people would be prepared to ratify any agreement binding Canada to help other nations, under our present circumstances* (Canada, 1923, p. 534).

C'est la double appartenance du Canada au continent nord-américain et à l'empire britannique qui, conjuguée aux réticences des Canadiens français, explique son opposition à l'article X de la SDN. Puisque cette double appartenance persistera après 1945 et compte tenu de l'engagement du Canada dans l'OTAN, il est nécessaire de mettre au jour les présupposés de ces arguments. D'abord, Lapointe présuppose un non-engagement américain envers la sécurité européenne, mais il ne s'agit pas d'une condition suffisante, comme en témoigne la réaction canadienne à la proposition de garantie anglo-américaine du territoire français en 1919. C'est donc dans le changement de la signification de cette double appartenance, autant parmi l'élite que parmi la population canadienne (française et anglaise), qu'il faut trouver le sens d'une telle reconceptualisation des intérêts nationaux canadiens.

Troisièmement, cette attitude se poursuit à l'égard des traités de Locarno, lesquels garantissent l'intégralité territoriale de l'Europe occidentale, incluant la zone démilitarisée longeant le Rhin, imposée avec insistance par la France afin de se prémunir contre une attaque surprise par les forces allemandes. La Grande-Bretagne s'engage, selon ces accords, à venir en aide à l'Allemagne ou à la France dans le cas d'une agression de l'une contre l'autre. Le gouvernement Mackenzie King, qui appuie cette entente européenne dans la mesure où elle contribue à préserver la paix[4], refuse toutefois, contrairement à d'autres dominions, de se joindre à la Grande-Bretagne et de s'engager au respect des frontières européennes. Le premier ministre Mackenzie King écrit à son homologue britannique :

> *the Canadian government has not been able to conclude that it would be warranted in recommending Parliament to guarantee this European settlement* [...] *Instead of undertaking in advance to fight either on the side of France against Germany or on the side of Germany against France, as the case may be, in any future Rhine war, it appears advisable to leave the question of participation for determination at the time in the light both of the situation abroad and the situation at home* (Stacey, 1981, p. 79).

Le premier ministre Mackenzie King n'écarte donc pas d'emblée l'idée de déclarer la guerre à la France advenant une attaque préventive de celle-ci contre l'Allemagne ! Il préfère le pragmatisme et l'attentisme à une position de principe rejetant l'idée de combattre aux côtés de la Grande-Bretagne contre la République française. Sans aller aussi loin que le premier ministre, Ernest Lapointe explique à la conférence impériale de 1926 le refus d'adhérer aux accords de Locarno par les deux mêmes arguments qu'il a invoqués pour justifier l'opposition canadienne à l'article X (l'isolationnisme américain et l'unité canadienne). S'il reconnaît que cette décision pourrait nuire à l'unité du Commonwealth et à la force de dissuasion des traités de Locarno, il estime néanmoins que le théâtre européen n'est pas la préoccupation principale du Canada. « [*We*] *would have to consider whether the additional security for Continental Europe thus provided would not be more* [*sic*] *than offset the danger to Canadian unity and progress involved in the assumption of fresh burdens when our neighbours to the south have not assumed those which we already have in the League* » (Canada, 1926, p. 134-135).

L'importance de la France dans la culture stratégique canadienne ne saurait donc être plus marginale. Le Canada refuse tout engagement visant à protéger la France contre une attaque allemande et, advenant une attaque

4. L'appui du gouvernement canadien aux traités de Locarno est interprété différemment par Raymond Brugère, ministre français plénipotentiaire au Canada. Il estime qu'il s'agit d'une preuve de la prévalence de la vision atlantiste de Wilfrid Laurier, grand promoteur de l'Entente cordiale, en raison des « sentiments favorables du Canada à l'égard de toute politique britannique ». Ceux-ci démontrent « l'ambiance de sympathie avec laquelle est ici saluée toute manifestation de collaboration franco-britannique » (Prévost, 1994, p. 39). Or cette sympathie doit davantage à la préservation de la paix qu'au rapprochement franco-britannique en tant que tel.

préventive française contre l'Allemagne, on peut même imaginer un appui canadien à des mesures coercitives contre Paris, à condition que la Grande-Bretagne et les États-Unis adoptent une telle politique. Les identités nord-américaine et britannique, telles que conçues au cours de l'entre-deux-guerres, interdisent donc toute conception atlantiste des intérêts nationaux canadiens.

SOLIDARITÉ IMPÉRIALE LIMITÉE : LA FRANCE, UNE ALLIÉE ?

La plupart des historiens et des politologues estiment que l'attitude canadienne au cours de l'entre-deux-guerres se décrit le mieux comme une forme d'isolationnisme, c'est-à-dire un refus de s'engager à participer à toute guerre européenne. Cette interprétation semble juste compte tenu de la recherche d'indépendance politique poursuivie au cours de cette période ainsi que par l'attitude de la délégation canadienne à la SDN (de la volonté d'abolir l'article X au refus de prendre position sur les différends européens). Cependant, la position du gouvernement Mackenzie King à l'égard d'une solidarité franco-sphérique montre que la politique de sécurité internationale d'avant-guerre du Canada tient davantage à un impérialisme « limité », c'est-à-dire à un sentiment de solidarité anglosphérique conjugué à une volonté de respecter le principe de responsabilité limitée, tel que conçu par Laurier au cours de la guerre des Boers.

Les références de Lapointe, citées ci-dessus, aux obligations découlant du statut de membre du Commonwealth britannique lors de la conférence impériale de 1926 ne sont pas fortuites. Le compromis d'« unité nationale » du gouvernement Mackenzie King au cours de l'entre-deux-guerres tente certes de distancer le Canada de la Grande-Bretagne par les célèbres *modus operandi* « pas d'engagement » et « le Parlement décidera ». Mais cette façade rhétorique ne tient pas devant la possibilité d'une guerre européenne. Le compromis pancanadien entre les attitudes impérialistes anglo-canadiennes et isolationnistes (autant canadiennes-anglaises que canadiennes-françaises) consiste en une culture stratégique affirmant le lien colonial britannique tout en minimisant l'ampleur de la participation canadienne aux côtés de la Grande-Bretagne dans une guerre européenne : l'impérialisme limité. Si la France est l'alliée du Canada en Europe, ce n'est qu'indirectement, à travers la diplomatie britannique, plutôt que grâce à une politique française qui lui est propre.

Le premier ministre Mackenzie King est clair à cet égard. À la suite des propos tenus pas Lapointe à la conférence impériale de 1926 expliquant la décision canadienne de ne pas prendre part aux accords de Locarno, Mackenzie King précise qu'il appui les termes de l'accord, ajoutant que même s'il refuse tout engagement explicite du dominion, cela n'empêchera pas le Canada de « faire sa part » si la situation l'exige. Il souhaite seulement ne pas soulever la question à la Chambre des communes en raison de la très grande probabilité que celle-ci n'approuve pas l'adhésion canadienne (*ibid.*, p. 136). En d'autres mots, la politique de non-engagement du premier ministre

Mackenzie King demeure avant tout destinée à la consommation interne et à l'affirmation de l'indépendance du Canada vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Voilà pourquoi il n'est pas inconcevable d'user de coercition envers la France aux côtés de la Grande-Bretagne advenant une attaque préventive française contre l'Allemagne.

La politique d'indépendance vis-à-vis de Londres ne prédomine en effet pas sur la volonté de combattre à ses côtés advenant une nouvelle guerre européenne. L'influence du « fait français » dans la politique de sécurité internationale du Canada se trouve, dans cette vision impérialiste limitée, non pas à déterminer la légitimité d'une intervention militaire (comme l'implique la vision atlantiste sur la base de la francosphère et de l'anglosphère), mais à limiter l'ampleur de l'engagement militaire canadien en conditionnant celle-ci à la volonté du Parlement. Les Québécois peuvent ainsi être rassurés que la conscription ne leur sera pas imposée et que leurs intérêts seront défendus en Chambre par leurs représentants. Cette politique, conforme à celle de Laurier au cours de la guerre des Boers[5], est très bien décrite par le premier ministre Mackenzie King, dès le 8 octobre 1923 : « *If a great and clear call of duty comes, Canada will respond, whether or not the United States responds, as she did in 1914, but it is a most important consideration against intervention in lesser issues* » (Stacey, 1972, p. 437). L'importance de la France ne saurait être moindre dans cette conception de la légitimité de recourir à la force militaire à l'étranger. Le consul français Naggiar peut certes espérer une amélioration des rapports franco-canadiens en mars 1922 avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Mackenzie King (Prévost, 1994, p. 37) ; l'impérialisme britannique semble cependant dominer la pensée stratégique à Ottawa.

Le peu d'importance que permet d'accorder à la France l'impérialisme limité de Mackenzie King n'émane pas d'une conception particulière des rapports franco-canadiens ; il découle exclusivement d'une certaine interprétation des rapports canado-britanniques. En souhaitant éviter une seconde guerre mondiale et en cherchant à accroître le statut du Canada sur la scène internationale vis-à-vis de Londres, le gouvernement Mackenzie King se trouve à militer contre le principe de l'harmonie franco-britannique sous-tendant la vision atlantiste, et ce, à l'instar de l'attitude du gouvernement Borden au lendemain de la Grande Guerre. Alors que Laurier évoquait la communauté ethnoculturelle franco-canadienne, qu'il vantait la gloire de la France, dénonçait le « barbarisme » allemand, souhaitait le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France et espérait que le Canada combatte au sein d'une alliance franco-britannique, Ernest Lapointe semble, à l'opposé, répudier l'atlantisme lorsqu'il déclare à la Chambre des communes en 1928 : « *I do not see that Canada should assume obligations in connection with the boundaries between France and Germany* » (Veatch, 1975, p. 19). Le premier

5. Comme l'affirme Laurier : « Nous sommes sous la suzeraineté du roi de l'Angleterre, et nous plions le genou devant lui, mais le roi d'Angleterre n'a pas d'autres droits sur nous que ceux que lui accorde notre propre parlement canadien » (Groulx, 1949, p. 66).

ministre Mackenzie King va même jusqu'à organiser une visite en Allemagne à l'été 1936 à la suite des cérémonies commémorant la bataille de Vimy en France afin, notamment, de ne pas donner l'impression d'une hostilité canadienne à l'égard de l'Allemagne (Mackenzie King, 1er octobre 1936).

Le Canada participe effectivement à la dissolution progressive de l'Entente cordiale alors que se refroidissent les relations franco-britanniques au cours des années 1920. Le Canada, outre d'éviter tout engagement d'assistance militaire à la France en 1919 et 1926, tente d'éliminer puis de diluer la portée de la clause fondamentale de la sécurité collective de la SDN et, surtout, il appuie systématiquement la politique allemande du Royaume-Uni[6]. Or celle-ci est souvent contraire aux préférences françaises (en particulier jusqu'en 1924 et au cours de la seconde moitié des années 1930). Paris privilégie effectivement l'idée d'une attaque préventive contre l'Allemagne et, à défaut d'obtenir l'appui britannique à cette stratégie, s'active à la formation d'alliances et adopte une politique de coercition économique et de réarmement soutenu. Elle signe ainsi plusieurs ententes d'assistance mutuelle avec des États européens, privilégie des sanctions contre l'Italie au cours de la guerre italo-éthiopienne et accroît ses budgets de défense.

Trois événements majeurs confirment l'indifférence canadienne à l'égard de la France, conséquence de l'impérialisme limité du gouvernement Mackenzie King. Premièrement, Paris et Londres s'inquiètent de l'imposition de la conscription en Allemagne en mars 1935. Cette décision, en plus de violer les dispositions du traité de Versailles, amène la France et la Grande-Bretagne à reconnaître que la puissance allemande a surpassé celle des forces franco-britanniques combinées. Mais si toutes deux décident alors d'accélérer leur programme de réarmement, Paris semble plus favorable à une réaction coercitive que Londres (Ripsman et Levy, 2007, p. 38). La remilitarisation et la fortification de la Rhénanie amorcée en mars 1936 par Hitler, qui viole les traités de Locarno, amène le premier ministre français, Albert Sarraut, à solliciter Londres en vue d'obtenir une réaction conjointe et ferme. L'appui britannique ne vient cependant pas. Aucune action n'est décidée unilatéralement par Paris car les dirigeants français savent l'impuissance de leur seul pays contre l'Allemagne (*ibid.*, p. 55). Le gouvernement Mackenzie King donne son appui à la position britannique, non pour ses mérites propres, mais parce qu'elle permet de distancer le Canada de Londres en temps de paix. Lapointe affirme en ce sens en mars 1937 : « *we have taken the position that we are not bound by the Locarno treaty, which was initiated and entered into by the British government without the co-operation of Canada* ». Aucune considération n'est accordée aux intérêts de la France par rapport à l'Allemagne nazie :

> *we may be bound to some extent if there is a war between the nations which are signatories to the treaty ; we may have some obligation on account of our membership in the British Commonwealth of Nations and as members of the League of Nations, but our obligations as British*

6 . Sur la dissolution progressive de l'Entente cordiale, voir Géraud, 1940, p. 13-23.

> *subjects and as members of the League of Nations are quite different from the obligations which we would assume if we were to guarantee the boundaries between France and Germany, thus assuming obligations with regard to foreign powers at a distance of over 3,000 miles from the limits of Canada* [...] *Canada has not ratified the Pact of Locarno and is not a party to it* (Riddell, 1962, p. 133-134).

L'influent ministre québécois n'entretient ainsi aucun sentiment de solidarité envers l'intégrité territoriale de la France et admet plutôt les obligations découlant du statut de membre du Commonwealth britannique, et ce, malgré la souveraineté externe du dominion reconnue en décembre 1931. Il vante même l'appui de son gouvernement au refus britannique de garantir les frontières de la Pologne, garantie offerte par la France afin de contenir l'expansion nazie. Les frontières est de l'Allemagne sont trop loin de la Grande-Bretagne, « *and the same reason would apply with us so far as the western boundary is concerned* » (*ibid.*). Malgré les maintes violations des accords de paix européens par l'Allemagne, Lapointe maintient son refus de soutenir la France face à l'Allemagne. Au premier ministre Mackenzie King, à la suite de la remilitarisation de la Rhénanie, il demande : « *Every European nation looks after her own individual interest and her policies are guided by it. Why should Canada act otherwise ?* » (MacFarlane, 1999, p. 112).

Deuxièmement, la répudiation de l'atlantisme par le gouvernement Mackenzie King s'exemplifie lors de la guerre italo-éthiopienne de 1935-1936. Alors que la SDN considère les moyens de prévenir une agression italienne contre l'Éthiopie en pleine campagne électorale canadienne, Mackenzie King et Lapointe expriment clairement leur opposition à toute sanction contre l'Italie, puisqu'une telle mesure pourrait mener à des représailles italiennes et à une guerre européenne. Pour Mackenzie King, « *any Liberal Government will see to it that not a single life is unnecessarily sacrificed in regard to any matter beyond what affects the safeguarding and rights of our own country* ». Lapointe renchérit : « *in my opinion no interest in Ethiopia, of any nature whatever, is worth the life of a single Canadian citizen* » (Stacey, 1981, p. 180 ; 1970, p. 110-112).

Bien que le premier ministre Bennett promet que le Canada ne sera pas entraîné dans des disputes étrangères où il n'a pas d'intérêts en jeu, il change rapidement d'avis lorsqu'il prend note des vifs plaidoyers en faveur de sanctions contre l'Italie prononcés par les représentants français et britannique à la SDN. Le Canada appuie désormais l'imposition de sanctions, ce qu'il avait refusé jusqu'alors de crainte qu'elles ne provoquent des représailles et, ultimement, une nouvelle guerre en Europe. Ainsi, après avoir noté que la situation géographique du Canada et des raisons de politique intérieure conduisaient le gouvernement fédéral à refuser l'imposition de sanctions contre l'Italie, le gouvernement fédéral fait volte-face devant le consensus franco-britannique. Si une guerre devait éclater entre l'Italie et l'Éthiopie, indique-t-on deux semaines avant le déclenchement de celle-ci le 2 octobre 1935, « *Canada will join with the other members of the League*

in considering how by unanimous action peace can be maintained» (Canada, 1935, p. 383). Le représentant canadien à la SDN, Walter Riddell, prend donc l'initiative de proposer des sanctions sur le pétrole, le charbon, le fer et l'acier, alors que ses instructions du gouvernement Bennett (qui arrivent trop tard) lui indiquent de ne pas se commettre à propos du pétrole et de suivre la majorité à l'égard des autres matières premières. Riddell explique son initiative par le fait qu'après avoir consulté les représentants français et britannique, et devant la volonté de la France d'inclure le cuivre à la liste des produits sanctionnés, il avait réussi à trouver un compromis entre les deux délégations européennes (Stacey, 1981, p. 183-184). Mackenzie King, réélu en octobre, ne manque pas d'admonester Riddell à ce sujet : « *I have noted your explanation but must insist that position which you took was not in my judgment in conformity with important factors in Canadian situation and not within the scope of your authority*» (Veatch, 1975, p. 159). Les trois plus influents ministres québécois au sein du nouveau Cabinet, Lapointe, Power et Cardin, appuient tous la répudiation par Mackenzie King de l'atlantisme biculturel ayant motivé l'initiative de Riddell (Mackenzie King, 19 et 25 octobre 1935).

Le principe d'unité nationale, qui motive la prise de position de Mackenzie King (*ibid.*, 29 octobre 1935 ; Canada, 1936, p. 876), ne mène donc pas nécessairement à une préférence envers une double harmonie franco-britannique, au Canada comme en Europe. Pour le premier ministre, la nord-américanité des Canadiens français, qui habitaient le Canada bien avant l'arrivée des Britanniques, les amène à avoir une vision américaine des conflits en Europe : tenter d'éviter de s'ingérer dans les affaires européennes (Mackenzie King, 26 décembre 1935 et 20 septembre 1936). Toute guerre sur le Vieux Continent ranimerait la division entre les impérialistes et les isolationnistes engendrée par la Grande Guerre : « *this must, if at all possible, be avoided*[7] ». Il se fait ainsi l'écho des sentiments populaires au Québec. Si la presse francophone condamne les actes de Mussolini en Éthiopie (Guillaume, 1975b, p. 70), elle n'appuie cependant pas des mesures coercitives contre le régime fasciste. Comme l'écrit *L'Action nationale* en septembre 1935 :

> Mais avant de courir aux armes pour la défense des petits peuples [les Éthiopiens], nous attendrons que l'appel nous soit fait par d'autres que ceux-là qui, il y a trente ans, lançaient le coup du Transvaal. Notre mot d'ordre est net : Pas un homme, pas un sou, pas un fusil, pas une cartouche pour les guerres de l'Angleterre (Waite, 1983, p. 136).

L'Événement ajoute dans la même veine en septembre 1936 : « Une minorité influente et riche emploierait tous les moyens pour forcer une majorité antimilitariste à subir le sort qui lui fut fait en 1914. Pour cette minorité,

7. Mackenzie King, 29 octobre 1936. Il s'agit, selon Pickersgill (1960, p. 13), de l'enjeu le plus délicat pour le gouvernement canadien : « *On no other issues was the division so deep as on the question of whether Canada should take part in another war in Europe.* »

l'unique raison d'être un peuple canadien, c'est de servir l'Angleterre impérialiste, dût-il y perdre jusqu'au dernier de ses enfants » (*ibid.*, p. 140). Quant au Québec (le glissement sémantique est à noter) :

> Sans affection particulière pour la nation anglaise, la province de Québec admire son patriotisme, la justice de son attitude, et surtout l'habileté de ses gouvernants. Elle aime la France sans attachement profond pour les Français, et sans aucune admiration pour la plupart de ses chefs politiques. Cependant, par-dessus ses sentiments britanniques et français, la nationalité canadienne-française fait passer son patriotisme canadien (*ibid.*, p. 140).

On fait donc observer à la population dans les pages du *Soleil* le 3 octobre 1935 que Mackenzie King est « le plus nationaliste et le moins impérialiste des hommes d'États canadiens » (*ibid.*, p. 136). Sa répudiation de l'initiative atlantiste de Riddell tend à démontrer le canadienisme du nouveau premier ministre vis-à-vis des impérialistes. Mais ce dernier demeure préoccupé, en raison du nationalisme canado-britannique, par les obligations canadiennes découlant de son statut de nation britannique. La politique internationale « de compromis » du Canada est succinctement résumée par Mackenzie King en 1929 : « *Our attitude is not one of unconditional isolation, nor is it one of unconditional intervention* » (Mackenzie King, 20 juin 1929). Le premier ministre se refuse donc d'admettre que l'une des conditions suffisantes à une participation canadienne à une guerre européenne réside dans une intervention militaire britannique. Si Mackenzie King accepte de ne pas compromettre le Canada dans la garantie de l'intégrité territoriale des États européens ou encore dans l'imposition de sanctions contre les États violant les accords internationaux – deux composantes essentielles de la sécurité collective découlant de la SDN –, il se montre beaucoup moins hostile aux obligations résultant du statut de membre du Commonwealth britannique. Rappelons d'abord l'admission, citée plus haut, du 8 octobre 1923. À celle-ci s'ajoute l'expression claire par Mackenzie King dans son journal personnel, le 20 septembre 1936 (c'est-à-dire après l'invasion non sanctionnée de l'Éthiopie par l'Italie et la violation des accords de Locarno par l'Allemagne), que la France n'est pas un facteur nécessaire (encore moins suffisant) pour légitimer une action militaire canadienne. Contrairement à Laurier, seule la position britannique compte pour Mackenzie King : « *Canada's wish in the whole situation was that Great Britain would keep out of any European war altogether; if France and Germany, or Russia and Germany, or Germany and Italy or any other country wished to fight, to leave it to themselves to do so but for Britain to keep away* » (Mackenzie King, 20 septembre 1936).

Une guerre européenne sans la Grande-Bretagne se déroulerait donc également sans le Canada. Quant à la possibilité d'une guerre où la Grande-Bretagne est belligérante, Mackenzie King estime dès le 22 juillet 1936 que l'« approche sentimentale » impérialiste au Canada, qui souhaiterait que le Canada entre automatiquement en guerre aux côtés de l'Angleterre, rendra inévitable la participation canadienne advenant une telle situation : « *it*

will be impossible to keep Canada out» (Mackenzie King, 22 juillet 1936). Mackenzie King renchérit le 29 septembre 1936, en affirmant qu'une guerre impliquant la Grande-Bretagne signifie la participation des membres de l'empire britannique également[8]. Enfin, lorsqu'il est informé à l'automne 1936 par les autorités britanniques que celles-ci jugeront comme *casus belli* toute attaque, française ou allemande, contre la Belgique ou les Pays-Bas et que la Grande-Bretagne contemple la création d'un pacte de défense collective européen, Mackenzie King rétorque qu'une telle alliance devrait inclure les États-Unis et devrait être composée des États démocratiques et libres (Mackenzie King, 20 et 28 septembre 1936, 3 et 26 octobre 1936). Il juge d'ailleurs que c'est la dictature allemande qui, par son imprévisibilité, représente la plus grande source de tension et d'incertitudes en Europe (Mackenzie King, 2 octobre 1936). Il croit néanmoins « certaine » une guerre européenne et même possible que la Grande-Bretagne combatte aux côtés d'une Allemagne redevenue démocratique contre une France devenue communiste (Mackenzie King, 3 novembre 1936).

Lorsque Mackenzie King rencontre le premier ministre français Léon Blum en octobre 1936, il lui fait part de ses réticences et de celles de la Grande-Bretagne à l'égard du traité d'assistance mutuelle franco-soviétique, conclu en mai 1935, et de la « petite entente » (entre la France, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie) de 1926. Blum, préoccupé par la détérioration des relations franco-britanniques, est encouragé par Mackenzie King à délaisser l'entente franco-soviétique au profit d'un rapprochement avec la Grande-Bretagne, puisque cette dernière refuse d'être liée par une alliance avec la Russie. Mackenzie King favorise ainsi une alliance franco-britannique, mais n'évoque pas l'harmonie que cela créerait au Canada entre francophones et anglophones. Il insiste plutôt sur le caractère démocratique d'une telle alliance. En ce qui a trait aux liens francosphériques, Mackenzie King admet ceci : « *Canada's association with France went back to the beginning of our history and we hoped the association would continue to be friendly* » (Mackenzie King, 15 octobre 1936). Si la France est l'alliée du Canada sous le gouvernement Mackenzie King, elle l'est donc davantage en raison de valeurs libérales démocratiques communes (ou imaginées comme telles) que pour des raisons ethnoculturelles et d'unité nationale[9].

Le premier ministre se montre tout aussi amical mais critique à l'égard de la politique française deux semaines auparavant et demeure fermement opposé à l'alliance franco-soviétique[10]. Bien qu'il manifeste à Blum

8. Le sous-secrétaire aux Affaires extérieures, O.D. Skelton, avait donc raison d'affirmer, quelques mois plus tôt : « *Sentiment and sentimentality, profit and propaganda, old memories and old loyalties may carry the day once again in favour of overseas adventures* » (Hillmer, 1978, p. 153).

9. Il est à noter que le caractère libéral et démocratique de la France au cours de l'entre-deux-guerres peut être sérieusement remis en question. Pour un argumentaire en ce sens, voir Haglund, 2004a, p. 225-251.

10. Voir, par exemple, Mackenzie King, 8 mars 1938. Il écrit également dans son journal le 14 mars 1938 que la Russie est le moins noble de tous les pays et dénonce le rapprochement britannique avec l'URSS.

sa sympathie pour la France et son désir de lui venir en aide, il se montre irrité par la manière dont la France utilise la SDN afin d'adopter des mesures coercitives contre l'Italie, de même que par ses tentatives de lier d'autres nations (lire la Grande-Bretagne) à un conflit européen par l'entremise d'alliances contraignantes. Il précise au premier ministre français la singularité de la position canadienne, c'est-à-dire d'être entraîné dans des conflits sur d'autres continents, là où ses intérêts ne sont pas directement menacés (Mackenzie King, 2 octobre 1936). Le premier ministre canadien se permet ainsi non seulement de critiquer la politique de sécurité française, il ajoute que le Canada n'a pas d'intérêt à prendre part à des conflits européens (donc à porter assistance à la France), et ce, bien qu'il soit clair qu'il estime que, si la Grande-Bretagne entre en guerre aux côtés de la France, le Canada en fera tout autant. Il en résulte donc une politique française ambivalente de la part du premier ministre Mackenzie King, car il ne conçoit pas d'identité positive francosphérique équivalente à la solidarité anglosphérique ; seule cette dernière semble l'amener à préférer une alliance franco-britannique à une alliance franco-russe, de même qu'à souhaiter ardemment que le Canada ne soit pas de nouveau entraîné dans une guerre européenne.

L'intellectuel Édouard Montpetit peut certes écrire en août 1928 :

> Une politique extérieure canadienne existe désormais, et il me paraît indéniable que les ministres d'origine française, membres du Cabinet fédéral, exercent sur l'orientation de cette politique une action décisive et toujours préoccupée de maintenir l'harmonie entre les deux civilisations que renferme le Canada.

Il se permet même d'ajouter que la « nouvelle » politique extérieure canadienne consiste à « perpétuer l'entente qui persiste si heureusement entre l'Angleterre et la France » (Montpetit, 1928, p. 227, cité dans Prévost, 1994, p. 39). Les efforts du gouvernement Mackenzie King à cette fin sont pourtant minimes. Outre la volonté déclarée que la France se détourne de son alliance avec la Russie communiste au profit de la Grande-Bretagne, et ce, sur la base de valeurs démocratiques et d'un passé commun, peu est affirmé et encore moins effectué pour rapprocher Paris de Londres face à l'Allemagne résurgente.

Plus encore, le premier ministre se montre hostile à un rapprochement franco-canadien et franco-britannique. Il s'oppose ainsi, en juin 1927, à l'idée que le Canada se porte candidat à un siège au Conseil de la SDN afin d'éviter que le Canada n'ait à se prononcer sur les enjeux de divisions entre la France et la Grande-Bretagne, « *with the consequent political reverberations in Canada* ». Mackenzie King et son conseiller O.D. Skelton sont effectivement préoccupés par le fait que le Canada puisse être enchvêtré dans les affaires européennes, mais également par un fait inusité, que le Canada soit représenté par un francophone, le sénateur Dandurand, en ce qu'il pourrait avoir un « biais pro-France » (MacFarlane, 1999, p. 70). Il est particulièrement intéressant de noter que le représentant québécois le plus influent au sein du

Cabinet, Ernest Lapointe, rejette du revers de la main l'idée que le représentant francophone du Canada à Genève, le sénateur Raoul Dandurand, puisse miner les intérêts du Canada en raison de ses sympathies pro-françaises. Il répond ainsi au premier ministre : « *Am not afraid of any dangerous aspect, quite the contrary. Let Canada again lead the Dominions.* » Qui de mieux, croit-il, qu'un Canadien français pour démontrer l'indépendance du Canada vis-à-vis de Londres et éviter une participation canadienne aux conflits européens ? Autant les quotidiens *Le Devoir* que *Le Soleil* appuient pour cette même raison la position du ministre québécois (*ibid.* ; Rumilly, 1971, p. 131). Quant au principal intéressé, le sénateur Dandurand, il décrit ainsi ses « sentiments envers [son] ancienne mère patrie » :

> Je tire ma culture de sa propre culture. J'aspire à la civilisation qui est la sienne, la plus haute qui soit [...] Des Canadiens français arborent le tricolore les jours de fête comme signe de leur origine. Je n'y trouve pas à redire, bien que cette pratique puisse créer une fausse impression sur nos sentiments à l'égard de notre propre pays. Le jour où nous aurons un drapeau canadien, je n'en connaîtrai plus d'autre (Hamelin, 1967, p. 365).

Les seuls biais pro-français semblent donc exister dans l'imagination du premier ministre. Pour Dandurand, un siège au Conseil permettrait au Canada d'éviter « d'être fort gênés par une décision à laquelle aurait adhéré le représentant de la Grande-Bretagne, alors que le Canada pourrait présenter directement les vues de son pays » (*ibid.*, p. 298). Ce sont les biais pro-britanniques, en revanche, que Dandurand semble craindre.

Troisièmement, la crise des Sudètes de 1938 illustre l'impérialisme limité du gouvernement Mackenzie King et, conséquemment, la marginalité de la France dans les préoccupations stratégiques canadiennes (outre l'imagination de Mackenzie King). Conscient de l'alliance franco-tchécoslovaque, Hitler annonce néanmoins qu'il annexera une partie de la Tchécoslovaquie, invoquant le droit des Sudètes à disposer d'eux-mêmes. Bien qu'ils reconnaissent qu'il n'y a aucune chance de sauver la Tchécoslovaquie, le président du Conseil Raymond Daladier et le chef d'état-major général Maurice Gamelin souhaitent une réplique franco-britannique afin de faire respecter les frontières tchécoslovaques, quitte à recourir à la force contre l'Allemagne nazie. Mais la Grande-Bretagne n'assure son soutien à la France qu'à la condition qu'elle renonce à la guerre, Londres préférant attendre l'achèvement de son programme de réarmement militaire. Paris renonce donc à ses engagements envers Prague afin de ne pas perdre son alliée britannique (Ripsman et Levy, 2007, p. 51-53). Daladier et Chamberlain forcent ainsi le gouvernement tchécoslovaque à se soumettre, le 30 septembre 1938, aux accords de Munich, qui amputent le pays de la région des Sudètes.

Le premier ministre Mackenzie King privilégie la politique allemande de la Grande-Bretagne. La veille de l'annexion de l'Autriche et deux mois avant la mobilisation des troupes nazies aux frontières tchécoslovaques, Mackenzie King croit, ou du moins espère, qu'une guerre européenne sera

évitée. Pour cela, tout dépend de la position britannique : « *I believe the British Government will be wise enough not to take a stand which will bring England into war and, with her, France and Russia and Italy and some other countries, as would be inevitable, but will bide her time to meet the European situation in some more effective way a little later on* » (Mackenzie King, 11 mars 1938). La politique française, selon Mackenzie King, provoque les autres États et tente d'attirer la Grande-Bretagne dans toutes sortes de difficultés (Mackenzie King, 22 février 1938). Ainsi, le lendemain où il apprend par des dépêches que la France envisage de déclarer la guerre à l'Allemagne si la Tchécoslovaquie est envahie, il affirme au Cabinet que, conscient des événements se déroulant en Europe, « *we would do well to confine ourselves, as largely as possible, to our own affairs* ». Il est par contre à noter que Mackenzie King autorise le même jour la création de comités ministériels afin de s'assurer d'avoir la capacité de réagir à toute éventualité, dont celle d'une guerre (Mackenzie King, 13 et 14 mars 1938). Le premier ministre juge même que la guerre est « inévitable » au cours des deux prochaines années : « *all would depend upon what influences can be brought on France, meanwhile, and how she behaves. We must continue to work to keep the British Empire out of war* » (Mackenzie King, 2 mai 1938). Car pour le gouvernement Mackenzie King, c'est la France qui est responsable, par sa politique « militariste », des tensions avec l'Allemagne et que seule la Grande-Bretagne est à louanger pour sa politique « de paix »[11].

Il apparaît donc clair que le gouvernement canadien fonde sa décision d'entrer ou non en guerre contre l'Allemagne sur la seule position de Londres. Combattre pour ou aux côtés de la France est systématiquement écarté – contredisant ainsi la thèse « forte » d'une francosphère transatlantique de John Kirton. C'est avant tout le statut de membre du Commonwealth (à noter que Mackenzie King utilise toujours l'expression « empire britannique ») – peu importe la souveraineté externe reconnue en 1931 – de même que l'opinion publique anglo-canadienne qui motivent le conditionnement canadien du recours à la force militaire à la décision britannique de faire de même.

Mackenzie King tente certes de justifier la position canadienne en invoquant des principes universels. Le 31 août 1938, il écrit avoir dit aux ministres Mackenzie et Power :

> *It would be impossible for Canada to remain neutral and that she would have to be prepared to declare her concern in the matter forthwith and her determination to co-operate with other parts of the British Empire in defending its interest as a whole and those in particular of civilized society based upon the rule of law* [...] *I would stand for Canada doing all she possibly could do to destroy those Powers which are basing their action on might and not right, and that I would not consider being neutral in this situation for a moment* (Mackenzie King, 31 août 1938).

11 . Un mémorandum rédigé par O.D. Skelton le 3 octobre 1938 révèle ces perceptions (Canada, 1938a, p. 1100-1103).

Il faut toutefois mentionner que cette admission survient après que le gouvernement Mackenzie King a pris acte, le 3 mai 1938, d'un accord franco-britannique : « *the French have succeeded in committing the British pretty solidly to what amounts to a military, naval and air alliance which would be certain to bring Britain into any conflict that arises in Europe* » (Mackenzie King, 3 mai 1938). La nature « civilisationnelle » d'une guerre européenne est ainsi un facteur permissif – et non un déterminant – de la légitimité de recourir à la force militaire par le Canada. C'est l'alliance de la Grande-Bretagne avec la France, et non le désir de cette dernière de limiter l'expansion nazie « par la force et non le droit », qui amène Mackenzie King à prendre parti pour une intervention militaire aux côtés des troupes françaises. Il avoue ainsi le 6 mai qu'il estime que l'accord entre la France et l'Angleterre est peut-être allé trop loin (Mackenzie King, 6 mai 1938). Il se réjouit donc, quelques semaines plus tard, d'apprendre que l'offre d'assistance militaire britannique à la France ne s'étend pas à une action militaire française visant à défendre l'intégrité des frontières tchécoslovaques (ou autres), « *that her assistance only extended to an active* [*German*] *aggression upon France* » (Mackenzie King, 25 mai 1938). Puis à nouveau le 2 septembre 1938, il félicite la Grande-Bretagne d'avoir persuadé la France et la Tchécoslovaquie d'adopter une politique d'apaisement et d'avoir ainsi évité la guerre (Mackenzie King, 2 septembre 1938).

Il faut ainsi minimiser la portée de la « guerre pour la raison et la liberté » que proclame le premier ministre Mackenzie King à son lieutenant québécois au cœur de la crise des Sudètes le 23 septembre 1938. La lutte aux côtés des démocraties afin de défendre les valeurs libérales justifie l'inclusion de la France dans les motivations canadiennes d'entrer en guerre contre l'Allemagne. Si la France et la Grande-Bretagne entrent en guerre, écrit Mackenzie King, « *Canada will not stand idly by and see modern civilization ruthlessly destroyed if we can by co-operation with others help save mankind from such a fate* » (Crowley, 2003, p. 237)[12], Mais non seulement le caractère démocratique et libéral de la France peut être (et l'a été) remis en question (Haglund, 2004a, p. 225-251), Mackenzie King expose les fondements identitaires purement anglosphériques sous-tendant sa pensée géostratégique le 12 septembre 1938 :

> *I believe myself that whilst care has to be taken as to determining the part Canada may be called upon to play, and the steps toward that end, that our real self-interest lies in the strength of the British Empire as a whole, not in our geographical position and resources. That not to recognize this would be to ultimately destroy the only great factor for world peace, to lose the association of the United States and the British Empire and all that it would mean for world peace. That would place Canada in an ignominious position. I am clear in my own mind that co-operation between all parts of the Empire and the democracies is*

12 . La version reproduite dans le journal personnel de Mackenzie King, en date du 23 septembre 1938, est sensiblement la même.

> *in Canada's interests in the long run and in her own immediate self-respect. The only possible attitude to be assumed* (Mackenzie King, 12 septembre 1938).

Mackenzie King évoque ainsi la vision de Robert Borden à la veille de la Première Guerre mondiale : l'honneur du Canada en tant que nation britannique requiert sa participation à une guerre à laquelle prend part la Grande-Bretagne. Il poursuit en ce sens le lendemain, en parlant d'une conversation qu'il avait eue la veille avec le ministre Norman Rogers :

> *We both agreed that it was a self-evident national duty, if Britain entered the war, that Canada should regard herself as part of the British Empire, one of the nations of the sisterhood of nations, which should cooperate lending every assistance possible, in no way asserting neutrality, but carefully defining in what ways and how far she would participate* [...] *I feel Canada would be shamed* [...] *if, while Britain and other parts of the Empire fought on an issue of this kind, we stayed out* (Mackenzie King, 13 septembre 1938).

Le principe de responsabilité limitée de la politique du gouvernement Mackenzie King, qui contraste avec celle de Borden en 1914, est quant à lui évoqué par le désir de déterminer « soigneusement » les moyens à prendre, c'est-à-dire l'ampleur de l'engagement militaire canadien. Il affirme ainsi aux ministres Mackenzie et Power le 31 août 1938 que la contribution canadienne n'inclurait ni force expéditionnaire, ni conscription. Mais cela ne réduit en rien le caractère impérialiste de la politique canadienne. Le représentant canadien à la SDN, Hume Wrong, peut ainsi écrire le 7 décembre 1938 qu'il est acquis que le Canada aurait pris part à une nouvelle guerre européenne si celle-ci avait été déclenchée par la crise des Sudètes. « *It seems necessary to draw the conclusion that in the present state of Canadian opinion no Canadian Government is likely to be able to keep Canada out of a great war in which the United Kingdom is engaged* [...] *There is little reason to doubt that a similar response would be given if a similar crisis were to arise* » (Canada, 1938b, p. 1105). Il s'agit d'une conclusion partagée par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui répond :

> *I think your assumption is correct that had war come Canada would have been involved as belligerent, technically from the start and actually after Parliament had met* [...] *The plain fact is that if we go into any European war it will be simply and solely on the grounds of racial sympathy with the United Kingdom. Why obscure the fact or try to dress it up with talk about saving democracy or our League obligations ? The sooner we face the actual reality the better* (O.D. Skelton, cité dans Canada, 1939b, p. 1130-1131 ; 1939c, p. 1247-1248).

Quant à l'argument voulant que la sécurité du Canada soit menacée par une guerre européenne, le gouvernement Mackenzie King l'écarte du revers

de la main (Eayrs, 1964, p. 3)[13]. On ne peut donc douter du caractère impérialiste de la culture stratégique canadienne à l'aube de la Seconde Guerre mondiale – ni de l'indifférence généralisée à l'égard de la France, outre le « moment atlantiste » Bennett-Riddell de 1935.

LE CANADA ENTRE EN GUERRE : LA FRANCE, L'ALLIÉE NÉGLIGÉE

L'entrée en guerre du Canada contre l'Allemagne le 10 septembre 1939 est ainsi tout à fait cohérente avec la vision impérialiste limitée du gouvernement Mackenzie King depuis son accession au pouvoir. Alors que la Grande-Bretagne effectue un revirement stratégique en offrant le 15 mars 1939 à la Pologne, à la Roumanie et à la Grèce son soutien militaire advenant une agression allemande, le gouvernement Mackenzie King poursuit sa politique de collaboration avec la Grande-Bretagne. Ottawa ne met d'ailleurs pas beaucoup de temps avant d'entériner le revirement diplomatico-stratégique de la Grande-Bretagne. Le 30 mars 1939, devant la Chambre des communes, le premier ministre Mackenzie King réitère que, compte tenu du fait que la sécurité canadienne découle de la puissance britannique et des sentiments impérialistes d'une majorité de Canadiens, le Canada appuie la nouvelle politique de guerre britannique :

> Un monde où la Grande-Bretagne serait faible serait beaucoup plus dangereux pour les petits pays qu'un monde où elle est forte [...] De plus, à la puissance de la Grande-Bretagne se rattache le sentiment de notre propre sécurité [...] Tous ces éléments concourent à faire de notre préoccupation pour la sécurité de la Grande-Bretagne un facteur profond et capital dans l'élaboration de la politique canadienne [...] Les décisions de notre pays sur des questions aussi vitales [...] dépendront des convictions et des sentiments de notre population (Canada, 1939a, p. 2447-2467).

La France apparaît ainsi jouer un rôle tout aussi secondaire, voire nul, dans les considérations du principal représentant québécois au cabinet, Ernest Lapointe. S'exprimant devant la Chambre des communes le lendemain, Lapointe défend l'entrée probable en guerre du Canada en fonction de son identité britannique seulement :

> *We have a common national status* [...] *Of course, all this could be removed by the Parliament of Canada if we wanted to be neutral. But would Canadians desire it? Would it be in the interests of Canada to do it?* [...] *Would they be willing to protect their neutrality even against British vessels and British sailors and practically wage war against*

13 . Il s'agit d'une perception que Mackenzie King signale à la Chambre des communes en 1920 et qu'il réitère en 1938.

> *their own king?* [...] *I ask any of my fellow countrymen whether they believe seriously that this could be done without a civil war in Canada* (Riddell, 1962, p. 237 et 239).

Alors que pour Skelton et Wrong, une telle admission équivaut à l'abdication de l'indépendance du Canada au profit de Londres, autant le premier ministre Mackenzie King que son lieutenant québécois sont satisfaits, dès janvier 1939, de la politique de compromis « ni-ni » officialisée en mars suivant par le gouvernement afin de rallier une majorité de Canadiens anglais et français : « ni neutralité, ni conscription » (Mackenzie King, 27 janvier 1939). Le gouvernement Mackenzie King maintient cette politique impérialiste limitée au moins jusqu'en 1942, contribuant ainsi à limiter les divisions au moment de l'entrée en guerre en septembre 1939. En effet, seul le député Maxime Raymond vote contre la déclaration de guerre contre l'Allemagne, jugeant que le Canada s'engage militairement parce que la Grande-Bretagne a subitement changé de politique européenne. Or si le Canada est libre, demande-t-il, « où est la justification ? » (Brunet, 1963, p. 126) .

L'unité nationale est préservée, ce qui constitue certainement l'un des plus grands accomplissements du gouvernement Mackenzie King (Stacey, 1981, p. 263). Mais il est nécessaire de signaler que cette politique de compromis ne fait que vaguement mention de la France comme alliée et n'évoque que de manière très limitée l'identité francosphérique. Tout d'abord, dans son annonce officielle de l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne le 3 septembre 1939 à la Chambre des communes, le premier ministre Mackenzie King ne fait aucune mention de la France :

> [*T*]*he United Kingdom has today, in the determination to honour her pledges and meet her treaty obligations, become involved in war* [...] [*The King*] *appealed to all to make their own the cause of the freedom which Britain again has taken up. Canada has already answered that call* [...] [*T*]*he government* [...] *announced that in the event of the United Kingdom becoming engaged in war in the effort to resist aggression* [...] *would, as soon as Parliament meets, seek its authority for effective co-operation by Canada at the side of Britain* [...] *Canada, as a free nation of the British Commonwealth, is bringing her co-operation voluntarily* (Riddell, 1962, p. 242-243).

La volonté de projeter l'image d'indépendance de la décision canadienne (le Canada est souverain, mais pas indépendant, comme l'observent Skelton, Wrong et Raymond notamment) et de la solidarité canado-britannique prédomine sur toute autre considération stratégique ou normative. Aucune mention donc de ses alliances françaises datant des années 1920 visant précisément à « résister à l'agression » et à combattre pour la « liberté » en Europe, ni même de la déclaration de guerre de Daladier, laquelle invoque le refus de la France de se « soumettre au diktat de la violence. Nous avons

pris les armes contre l'agression[14]. » Seuls les liens avec la Grande-Bretagne sont mentionnés dans le discours du trône du 7 septembre 1939 à la Chambre des communes : « *The people of Canada are facing the crisis with the same fortitude that today supports the peoples of the United Kingdom and other of the nations of the British Commonwealth. My ministers are convinced that Canada is prepared to unite in a national effort to defend to the utmost liberties and institutions which are a common heritage* » (*ibid.*, p. 244). C'est seulement dans le discours de J.A. Blanchette, secondant le discours du Trône, que l'on retrouve une brève et négligeable mention de la France : « *It cannot be reasonably contended, after due reflection, that it would not be wise to co-operate to a reasonable extent with France and England in the present conflict, taking into account, however, our resources and our capacity, and without sacrificing our vital interests* » (McNaught, 1968, p. 175).

Mackenzie King ajoute le 8 septembre, au cours du débat en Chambre sur la motion gouvernementale en faveur d'une participation canadienne à la guerre : « *it becomes our duty as citizens of Canada to stand to a man in the defence of this country and at the side of Great Britain in the defence of freedom* » (Riddell, 1962, p. 244-245). L'héritage français du Canada évoqué par Laurier et Bourassa en 1914 semble avoir résolument disparu 25 ans plus tard. La valeur des justifications rhétoriques canadiennes – défendre les libertés universelles et l'indépendance des États européens – ne peut qu'en souffrir.

Relevons toutefois que le premier ministre Mackenzie King explique l'omission du terme « Grande-Bretagne » du discours du Trône par son désir d'inclure la France dans les considérations de guerre du Canada. « *If the leaving out of the words with "Great Britain"* [...] *has any significance, it is to widen the duty of this country, and have it co-operate not only with Great Britain but with France and with every country that is prepared to stand and defend its liberties in this great world conflict* » (*ibid.*, p. 245). Il ajoute pourtant, seulement quelques lignes plus loin : « *We stand for the defence of Canada ; we stand for the co-operation of this country at the side of Great Britain.* » Le premier ministre, qui semble négliger la France comme alliée du Canada, se permet de préciser que s'il a omis de mentionner la France dans le discours du Trône et lors de ses nombreuses déclarations publiques avant septembre 1939, ce n'était pas pour « ignorer une grande nation telle que la France, aux côtés de laquelle nous nous tenons », mais plutôt parce que « ni la France ni la Grande-Bretagne n'étaient engagées dans une guerre contre l'Allemagne » à ce moment-là ; ce qui ne l'a pourtant pas empêché d'exprimer sa solidarité envers l'intégrité territoriale britannique et les intérêts du Commonwealth depuis 1923 (*ibid.*, p. 258-259 ; traduction libre). Deux alliés européens, deux poids, deux mesures.

14. Un extrait de la déclaration de guerre de Daladier est disponible en ligne : <http://www.youtube.com/watch?v=U4RwnBdGeoE&feature=player_embedded>.

Ernest Lapointe est quant à lui plus explicite. Pour des raisons d'unité nationale exposées plus tôt, il est tout simplement « impossible » selon lui que le Canada demeure neutre dans le conflit. Il invoque néanmoins les sympathies francosphériques en ces termes :

> *[N]eutrality on the part of Canada at this time could not be other than a move favourable to the enemies of England and France* [...] *Britain and France will need our resources as a matter of life or death ; and, sir, any such so-called favourable neutrality would be directly to the disadvantage of Britain and France* [...] *[B]y doing nothing, by being neutral, we actually would be taking the side of Adolf Hitler.*

Le gouvernement canadien, poursuit Lapointe, ne pourrait jamais empêcher le départ des milliers de volontaires qui voudraient combattre pour l'Anglettre et la France (Stacey, 1972, p. 599). On peut rapidement conclure que, contrairement à l'été 1914, ce n'est pas l'invocation des sympathies francosphériques qui suscite l'unité du pays, mais plutôt celle de l'engagement limité – proportionnel aux ressources nationales et sans conscription – du Canada aux côtés de la Grande-Bretagne et, incidemment, de la France (Wade, 1968b, p. 921-922).

Notons cependant que dès le début des hostilités, *La Presse* accorde son appui non seulement à la Grande-Bretagne, mais au président français également. En outre, plusieurs autres quotidiens francophones utilisent le terme « boches », populaire en France, pour qualifier de manière péjorative les Allemands. Plusieurs évoquent également l'aversion pour le nazisme, le communisme, ou les deux idéologies hostiles au christianisme, mais demeurent opposés à une participative active du Canada à la guerre (Lefebvre, 1940, p. 9-13). En ce sens, l'interprétation canadienne-française de l'entrée en guerre du Canada en septembre 1939 s'effectue en termes identitaires familiers : une méfiance envers l'impérialisme britannique, conjugué à une affection ethnoculturelle franco-catholique. Le poète Robert Chouette peut ainsi décrire le sentiment de solidarité francosphérique à la veille de la Seconde Guerre mondiale :

> Mais fidélité à qui ? À la France ? Et fidélité voulue, consciente, éclairée ? Fidélité de l'esprit ? Non. Mes éducateurs ont cru sage de construire des brise-larmes ; la pensée française contemporaine s'éteint sur mes rives en molle écume. Fidélité à la vieille France ? À la France idéalisée dont parlent mes chansons, mes contes et mes légendes ? Oui. Donc, fidélité aveugle, fidélité du sang (Savard, 1977, p. 481).

Mackenzie King se garde cependant bien d'évoquer cette identité filiale. Il préfère axer sa politique d'unité nationale sur l'indépendance de la décision canadienne, la proportionnalité de son engagement militaire et la nature « civilisationnelle » de la guerre entre les démocraties et les régimes totalitaires, plutôt que sur les liens ethnoculturels francosphériques. Il déplore d'ailleurs la faiblesse du principe de la double harmonie associé à l'atlantisme biculturel lorsqu'il fait remarquer à Lapointe en février 1939 que la

Grande-Bretagne et la France sont devenues presque aussi près l'une de l'autre que l'Ontario et le Québec : « *Unfortunately for Canada, the sentiment is not as strongly one between the two provinces in the matter of their attitude toward a common enemy as is the case with France and England* » (Mackenzie King, 9 février 1939). Si la France joue un rôle dans la pensée stratégique, celui-ci est indirect, par son alliance avec la Grande-Bretagne contre l'Allemagne nazie. « *Canada is voluntarily going to the aid of Britain as she stands for freedom, not her own freedom only, but the freedom of mankind* » (*ibid.*, 1er septembre 1939). En somme, lorsque la France est mentionnée, elle figure symboliquement aux côtés de la Grande-Bretagne et des États-Unis, à titre de démocratie libérale[15].

L'idéologisation de la participation militaire canadienne par Mackenzie King interpelle ainsi difficilement les Canadiens français. Le premier ministre tente certes de faire écho à leur franco-catholicisme lorsqu'il affirme le 8 septembre 1939 :

> *Where did we get our freedom of religion? We got our many freedoms as an inheritance from those men of Britain and France who never hesitated to lay down their lives for freedom and those of their descent who followed their example on the soil of Canada itself* [...] *The forces of evil have been loosed in the world in a struggle between the pagan conception of social order which ignores the individual and is based upon the doctrine of might, and a civilization based upon the Christian conception of the brotherhood of man with its regard for the sanctity of contractual relations and the sacredness of human personality* [...] [*I*]*t is only by the triumph of those nations which are seeking today to keep treaties intact, and only as treaties are regarded as sacred, will it ever be possible for a civilization based upon contractual relations to exist hereafter* (Pickersgill, 1960, p. 17 ; Riddell, 1962, p. 259-261).

Cependant, la justesse de son interprétation est facilement mise en doute. Le Canada n'a-t-il pas préféré l'apaisement malgré la violation du traité de Versailles, des accords de Locarno et de l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie ? *Le Devoir*, qui ne peut être accusé d'anticléricalisme, porte d'ailleurs à l'attention du premier ministre les exemples de la Suède, du Danemark et de la Norvège en août 1939, afin d'appuyer sa préférence pour la non-intervention militaire du Canada (Waite, 1983, p. 142). Contrairement aux Canadiens anglais, les Canadiens français semblent moins convaincus qu'il s'agit d'un conflit contre les ennemis de la civilisation chrétienne. L'enjeu principal pour eux demeure l'indépendance et la responsabilité limitée du Canada à l'égard de Londres, tous deux évoqués systématiquement par Mackenzie King (Wade, 1968b, p. 922).

À l'instar de 1914, une conclusion contrefactuelle est dès lors possible. Si le gouvernement Mackenzie King avait suivi l'exemple de Sir Wilfrid Laurier

15 . Mackenzie King devant la Chambre des communes le 30 mars 1939, cité dans Riddell, 1962, p. 168.

et tenté d'articuler le débat sur la politique de sécurité internationale en fonction du caractère biculturel et des intérêts atlantistes du Canada, peut-être que l'opposition à une participation active à la Seconde Guerre mondiale eût été plus faible au Canada français. La réalité demeure toutefois qu'une participation à la guerre est perçue comme l'illustration de la dépendance du pays envers la Grande-Bretagne, tandis que l'indépendance est associée à la neutralité nord-américaine[16]. L'interprétation de l'historien Michel Brunet est à cet égard révélatrice. Il affirme que la Seconde Guerre mondiale « démontre que les nations britanniques du Commonwealth sont plus unies et plus solidaires que jamais auparavant » et que cela témoigne de la domination des *Canadians* aux dépens des *Canadiens*, et de leur nationalisme « raciste extra-territorial que par erreur ils appelèrent "impérialisme" » (Brunet, 1954, p. 126 et 146-147 ; voir aussi Brunet, 1968, p. 270 ; Monière, 1978, p. 286). Denis Bertrand renchérit : les Canadiens français « sont presque unanimement opposés à la participation, mais sans chef, incapables de s'exprimer dans une forte réaction collective » (Bertrand, 1965, cité dans MacFarlane, 1999, p. 147). Brunet et Bertrand se font ainsi l'écho d'un sentiment exprimé par Camille L'Heureux dans *Le Droit* le 8 septembre 1939, selon lequel « *French Canada* [...] *is subjected to the dictatorship of Anglo-Canadian majority* » (Lefebvre, 1940, p. 27-28). Seul *Le Devoir* s'oppose fermement à une participation canadienne « *for the survival of Britain, France and Poland, or to restore the balance of power in Europe, or to defend a democracy which for months had sought alliance with Russian autocracy* » (*ibid.*, p. 25). Le franco-catholicisme des Canadiens français ne se réconcilie donc ni avec l'impérialisme canado-britannique, ni avec la politique européenne de la Troisième République.

POINT DE RUPTURE : LA FRANCE VAINCUE, LA FRANCE RETROUVÉE

Il est possible de conclure que la période d'entre-deux-guerres est marquée, du point de vue canadien, par la prédominance de relations triangulaires[17], où la France est tantôt oubliée, tantôt marginalisée, tantôt mentionnée, quoique bien modestement, comme pilier démocratique et « civilisationnel ». La période qui suit donne toutefois raison au diplomate Norman Robertson, pour qui le Canada entretient une relation spéciale non seulement avec la Grande-Bretagne et les États-Unis, mais aussi avec l'Europe de l'Ouest[18] et, pour être plus précis, avec la France en tout premier lieu. C'est qu'avec la chute de la France, en 1940, « tout change » dans la relation franco-canadienne.

16 . Le sénateur Dandurand écrit ainsi : « Si le Canada eût alors été, comme les États-Unis, un pays indépendant, il ne fût pas entré dans la guerre. Les Canadiens de langue française, dont le pays n'était pas attaqué, n'étaient pas entraînés par les mêmes sentiments » pro-britanniques (Hamelin, 1967, p. 171 et 209-210).

17 . Pour une analyse en ce sens, voir notamment McCulloch (2004-2005, p. 45-68) et Haglund (2000b).

18 . Robertson estime que le caractère « spécial » de cette relation demeure toutefois d'un degré moindre par rapport au triangle nord-atlantique (Eayrs, 1980, p. 67).

Le principal facteur explicatif de cette rupture avec la période d'indifférence relative qui précède réside dans le caractère (partiellement) francophone de l'État canadien qui est interpellé par la capitulation de la République française en juin 1940. Cette interpellation s'effectue à deux niveaux : dans les rapports franco-québécois et dans les relations diplomatiques interalliées. Le gouvernement canadien participe, tout en y étant contraint, à la réévaluation – à la hausse il va sans dire – de l'importance accordée à la France dans ses rapports internationaux. La France n'est dès lors plus en marge des préoccupations politico-stratégiques canadiennes : elle occupe une place de première importance dans la politique de sécurité internationale du Canada, et ce, sous la gouverne du même premier ministre Mackenzie King, si froid jusqu'alors à l'égard de l'« allié » français.

Le bouleversement culturo-stratégique s'effectue en trois temps : le choc de juin 1940, le rapprochement politico-diplomatique entre les deux peuples francophones, suivi par une prise en considération de la France par le gouvernement fédéral sur la base d'un atlantisme biculturel. Il y a tout d'abord le réveil brutal devant la tragédie inattendue. L'an 1940 marque effectivement un changement radical dans les relations franco-canadiennes. Pour l'historien français Philippe Prévost, « lorsque l'armée française s'effondra, tout changea ». La chute de la France ranime un « un vif amour pour le vieux pays battu et humilié », et ce, parmi toute la population d'origine française en Amérique du Nord (Prévost, 1994, p. 312-313). Ainsi, le même André Laurendeau qui s'oppose à l'engagement militaire canadien quelques mois plus tôt concède sa surprise de voir les foules montréalaises en « douleur » et « en deuil ». « Elles éprouvent de la peine, de la déception, peut-être un peu de honte : car le nom français, dont elles se sentent solidaires, était ébranlé » (Laurendeau, 1962, p. 54). Quant au nouveau représentant français au Canada, René Ristelhueber, il constate, quelques mois après la capitulation, que les Canadiens français sont « [d]ésemparés par la soudaineté de notre défaite » (Amyot, 1999, p. 114).

L'an 1940 représente un point tournant pour la francosphère : les sympathies ethnoculturelles au Québec sont soudainement ravivées par le traumatisme de la défaite militaire française. Le choc brutal que provoque la capitulation française au Québec a pour effet, métaphorique, de dissiper les sentiments d'abandon à l'égard de l'ancienne mère patrie, soit le « premier grief sérieux que les Canadiens formulent contre la France » (Vattier, 1928, p. 270). De manière exemplaire, dans « Tout recommence en 1940 », l'écrivain québécois Jacques Ferron commente l'effet bénéfique de la chute de la France pour le Québec :

> Son abaissement nous avait enlevé tout sentiment d'infériorité. Son malheur conjurait les nôtres. Nous ne pouvions rien pour elle comme elle n'avait rien pu pour nous. Son isolement balançait celui dont nous avons souffert. Nous perdions notre complexe d'abandon. Tel fut le tournant que la guerre marqua.

> Nous ne fûmes plus après ce que nous étions avant. Notre libération devenait possible [...] La guerre fut le début d'un renouveau (Ferron, 1975, p. 52-53).

Le sentiment d'impuissance devant le sort de la France auquel Ferron fait référence montre que si les Québécois sont sous le choc, celui-ci ne se traduit pas par un élan de solidarité martiale. En effet, peu interprètent la chute de la France comme une raison supplémentaire ou plus convaincante de s'enrôler dans l'armée canadienne. Cela n'est pas faute d'efforts en ce sens de la part des dirigeants politiques canadiens, lesquels tentent d'interpeller l'identité francosphérique. Le premier ministre Mackenzie King se rattrape ainsi, quoique tardivement, en insistant sur le devoir des francophones du pays de combattre pour et aux côtés de leur ancienne mère patrie. Le jour de la Saint-Jean-Baptiste, il s'exclame :

> L'agonie de la France a porté les horreurs de la guerre jusque dans nos cœurs et presque sur nos rives. Le sort tragique de la France lègue au Canada français le devoir de porter haut les traditions de culture et de civilisation françaises, et son amour brûlant de la liberté. Cette nouvelle responsabilité, j'en suis sûr, vous l'accepterez avec fierté (Lacoursière, 1997, p. 270).

Le même jour, le premier ministre du Québec fait appel à la double solidarité francosphérique et britannique de manière à susciter l'effort de guerre des Québécois et ainsi contribuer à l'unité du pays devant la tragédie française :

> Nous avons le cœur lourd d'angoisse lorsque nous songeons aux douleurs de la France maternelle et aux périls qui menacent la communauté des nations britanniques dont nous constituons une partie intégrante [...] Nos luttes pour la sauvegarde de notre âme, de nos institutions, de nos coutumes et de nos lois, de notre langue et de nos libertés, sont parallèles à celles que livrent les Canadiens anglais (Gallichan, 2005, p. 276).

Le lieutenant politique au Québec participe lui aussi aux efforts visant à reconceptualiser l'engagement militaire canadien comme fruit d'un atlantisme biculturel. Devant la Chambre des communes le 24 février 1941, il explique que les « intérêts les plus sacrés » du Canada sont en jeu dans ce conflit pour la « civilisation » et la « dignité humaine », mises « en péril » par le barbarisme nazi. Bref, il invoque le franco-catholicisme des Canadiens français afin de susciter leurs sympathies francosphériques :

> Tous nos groupes nationaux devraient s'unir autour des idéaux fondamentaux qui leur sont communs. Le premier est la liberté de l'individu [...] En deuxième lieu vient la liberté pour nos groupes nationaux de s'épanouir dans le sens de leur culture et de leurs traditions propres. Songeons à l'écrasement des nationalités tchèque et polonaise et nous avons une idée de ce que Hitler nous réserve s'il devient jamais maître du Canada.

> Même en France [...] il applique son procédé [...] Notre troisième idéal, c'est de sauvegarder la liberté de la foi au Christ (Canada, 1941, p. 995).

Le Canada ne combat pas parce que la Grande-Bretagne est en guerre, poursuit-il le 30 mai 1941 : « Nous ne nous battons pas pour tel ou tel peuple, nous nous battons avec tous ceux qui luttent encore pour la défense d'un idéal chrétien, d'une civilisation humaine et de la liberté de l'individu » (MacFarlane, 1999, p. 179). Cela inclut, évidemment, les Français.

Les appels à la solidarité francosphérique sur la base d'une communauté de valeurs ne suscitent pourtant pas l'enthousiasme guerrier des Canadiens français. Cela s'explique par la nature tout à fait particulière du rapprochement franco-québécois qui s'établit après le choc de juin 1940. C'est que, d'une part, plusieurs perçoivent la participation militaire canadienne à l'instar du chanoine Groulx, c'est-à-dire comme l'illustration du statut d'« État-serf » du Canada par rapport à la Grande-Bretagne, où le premier n'est que l'enfant docile du second (Groulx, 1922a, p. 32 ; voir aussi Groulx, 1976, p. 329). Les réticences à s'enrôler pour combattre l'Allemagne nazie s'expliquent, de ce point de vue, par l'articulation de l'engagement militaire canadien par certaines élites québécoises comme une forme de soumission aux intérêts anglo-britanniques plutôt que comme un devoir découlant des identités franco-catholique (interne) et francosphérique (externe) des Canadiens français. L'impérialisme limité du gouvernement Mackenzie King précédant la guerre nuit donc à sa capacité de contrer les appels anti-impérialistes au Québec au cours du conflit mondial. André Laurendeau, chef du Bloc populaire canadien, créé en 1942 afin de s'opposer à la conscription outre-mer, décrit en ces termes la perception courante à l'époque de la participation canadienne à la Seconde Guerre mondiale : « Pourquoi le Canada était-il en guerre ? Parce que l'Angleterre était en guerre, et uniquement pour cela [...] Imaginez une guerre franco-russe ou franco-polonaise contre la même Allemagne et le même Hitler : il est sûr que le Canada restait neutre ; peut-être le serait-il demeuré même si les Américains s'étaient joints aux Français » (Laurendeau, 1962, p. 37). Cette méfiance envers l'impérialisme canado-britannique est bien connue et profondément ancrée dans l'imaginaire collectif québécois. Henri Bourassa peut ainsi facilement tracer un parallèle entre les appels à la solidarité franco-catholique des années 1940 et la « révolution impérialiste » de 1899 : « Quand ils parlent d'une croisade pour la chrétienté, je ne peux pas oublier que notre première coopération avec l'impérialisme britannique, à la fin du dernier siècle, contribua à l'extermination d'une vaillante petite nation en Afrique du Sud » (Wade, 1968b, p. 988). Pour les nationalistes québécois, le Canada n'est pas en guerre par solidarité francosphérique ; il l'est à titre de quasi-colonie britannique et contre le gré des Canadiens français[19], d'où leur anti-impérialisme militaire.

19 . Laurendeau affirme en septembre 1939 : « On veut, disions-nous, sauver une nation opprimée, la Pologne? Est-ce qu'on n'opprime pas la minorité française du Canada, en voulant lui imposer une guerre qu'elle repousse? » (Laurendeau, 1962, p. 26).

Il n'est ainsi pas surprenant que les Canadiens français ne s'enrôlent pas en masse après la chute de la France. Pour eux, la participation canadienne demeure un enjeu opposant impérialisme et indépendance – comme l'a d'ailleurs articulé le gouvernement Mackenzie King en minimisant la filiation identitaire francosphérique jusqu'alors. S'ils acceptent sans trop broncher la Loi sur la mobilisation des ressources nationales, autorisant la conscription pour la défense territoriale, ils rejettent en bloc (71 %), lors du plébiscite de 1942, le désengagement du gouvernement de ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer (contre 80 % d'appuis ailleurs au Canada). Il est à cet égard intéressant de noter que, au même moment, un sondage Gallup indique que 60 % des Canadiens français pensent que le Canada est en guerre parce qu'il fait partie du Commonwealth (Pariseau et Bernier, 1988, p. 117 ; Sanders, 1996, p. 64). Les efforts du gouvernement Mackenzie King visant à conceptualiser la participation canadienne comme une contribution à la défense de la civilisation et des valeurs chrétiennes sont donc aussi maigres (avant la guerre) qu'inefficaces (au cours de la guerre)[20].

D'autre part, si la chute de la France n'entraîne pas un enrôlement massif de Canadiens français aux côtés de la résistance française, par sentiment de solidarité francosphérique, c'est parce qu'il y a ambiguïté quant à la « vraie » France avec laquelle il doit y avoir rapprochement. Est-ce la France combattante luttant pour la République ou la vieille France réincarnée par le maréchal Pétain ? Jusqu'en novembre 1942[21], Vichy symbolise pour bon nombre de Québécois la France repentie et retrouvée – la France légitime. La presse nationaliste attribue d'ailleurs la faute de la défaite française à la décadence de la Troisième République, alors que la presse libérale excuse l'armistice – la paix séparée (entre la France et l'Allemagne) tant dénoncée par les médias anglophones comme haute trahison envers les Alliés

20 . Ernest Lapointe reconnaît cette difficulté (voir MacFarlane, 1999, p. 180). Le caractère binational du Canada est d'autant plus mis à mal que les appels à la conscription – l'exemple ultime de la violation du compromis biculturel (ni neutralité, ni conscription) de l'impérialisme limité – symbolisent la domination anglo-canadienne sur les Canadiens français. À cela s'ajoutent une campagne publicitaire faisant appel à la solidarité britannique (plutôt que francosphérique), aux couleurs de l'*Union Jack*, ainsi que le refus de créer une brigade composée entièrement de francophones. Les quatre bataillons canadiens-français sont ainsi répartis dans quatre brigades différentes. Bref, le caractère binational du pays n'est pas valorisé au sein de l'armée canadienne, et ce, tout au cours de la guerre (Pariseau et Bernier, 1988, p. 113 ; Wade, 1968b, p. 934 et 953 ; Laurendeau, 1962, p. 48 et 101). Les Canadiens français ne s'enrôlent donc pas avec autant d'entrain que leurs compatriotes canadiens-anglais. En mars 1944, 19,1 % des volontaires et des conscrits sont Canadiens français, soit 22,6 % des militaires d'origine canadienne. Or les Canadiens français représentent environ 30 % de la population à l'époque (Pariseau et Bernier, 1988, p. 117-118 ; Stacey, 1970, p. 422). Il ne faut pas non plus négliger l'enrôlement de francophones au sein des forces françaises libres (MacFarlane, 1999, p. 181 et 250, note 132), ni le fait que le Régiment de Maisonneuve, entièrement composé de francophones, a été la première unité militaire à atteindre son effectif de volontaires (Bernier, 1995, p. 15-24).

21 . Le 7 novembre 1942, les forces militaires anglo-américaines débarquent à Alger et à Agadir. Les troupes françaises résistent à l'assaut des Alliés et, ce faisant, les Canadiens français ne peuvent plus croire que Pétain agit pour les intérêts de la France légitime.

(Guillaume, 1975b, p. 91 et 93-94). La presse québécoise regrette en outre la décision de Londres de préférer le Comité national français, constitué par le général de Gaulle, au gouvernement dirigé par le maréchal Pétain en raison, précisément, de ses sympathies envers la France meurtrie. « [I]l eut été plus digne », écrit *Le Soleil* le 25 juin 1940, à la suite du désaveu britannique du maréchal Pétain, « de n'avoir que des paroles de commisération pour une nation qui était plus exposée que son alliée, lorsqu'elles ont relevé le défi de l'Allemagne, et qui a versé le plus pur de son sang dans un isolement fatal » (*ibid.*, p. 95 et 97).

Deux éléments idéels constituent le rapprochement franco-québécois : une méfiance commune envers la Grande-Bretagne, conjuguée à une proximité idéologique avec la vieille France, restaurée par la « Révolution nationale » du maréchal Pétain. Le maire de Montréal, Adhémar Raynault, dit exprimer le sentiment de « beaucoup de Canadiens » lorsqu'il affirme, le 30 septembre 1941, qu'ils « reprochent comme moi à l'Angleterre d'avoir paralysé la France et d'avoir financé le réarmement de l'Allemagne. Ils pensent aujourd'hui que ce qui arrive est imputable à l'Angleterre et s'ils ne le disent pas c'est qu'il craignent le camp de concentration » (Amyot, 1999, p. 175)[22]. Le gouvernement de Vichy est très conscient de cette méfiance antibritannique et de la culture franco-catholique des Canadiens français. Ristelhueber remarque en mai 1941 que si « la majorité de la population nous reste attachée en dépit des vicissitudes et de la propagande », c'est qu'« elle reste fidèle à une vieille tradition qui est double : attachement envers la France, méfiance envers l'Angleterre » (Amyot, 1999, p. 182). Il ajoute en juillet :

> Ce qui ne se voit pas, mais qui se sent, c'est le profond attachement de la population à l'ancienne Mère-Patrie. La France que nous ne voulons jamais oublier, écrit à peu près un auteur canadien, ce n'est pas celle de droite ou de gauche, celle des Empereurs ou des Républicains, ce n'est pas une France, mais la France. Et pour la masse du Québec [...] celle-là est actuellement la France du Maréchal (*ibid.*, p. 170).

Les représentants de Vichy au Canada mettent donc l'accent sur la crise morale en France et sur la rédemption que poursuit Pétain, rapprochant ainsi les deux communautés françaises (*ibid.*, p. 89). Ses organes de propagande radiophoniques (Radio-Paris et Radio-Vichy) font maintes références aux liens historiques et ethnoculturels francosphériques. Radio-Vichy entonne ainsi en novembre 1941 : « Les causes de nos erreurs étaient précisément ce qui nous séparait de vous, Canadiens français, dont toute l'histoire témoigne de la survivance des vieilles vertus françaises, de ces vertus auxquelles le Maréchal veut rendre toute sa force » (*ibid.*, p. 203). On incite également à la méfiance et à l'opposition à l'égard des politiques de guerre canado-britanniques (dont

22. Si ce n'est pas l'Angleterre qui est à blâmer pour la défaite française, ce sont les « faiblesses intérieures » de la Troisième République, comme l'affirme le ministre Ernest Lapointe (Canada, 1941, p. 1000).

la conscription et le raid de Dieppe). Le 22 mai 1942, par exemple, on peut entendre : « Dans les circonstances les plus pénibles, vous êtes demeurés fidèles à votre mère-patrie, la France, et nul ne saurait maintenant vous forcer à vous lever en armes contre elle » (*ibid.*, p. 201). Les liens du sang et de l'histoire sont ainsi ravivés afin d'entretenir une solidarité francosphérique au détriment de l'effort de guerre canadien contre l'Allemagne nazie[23].

La presse libérale tente certes de minimiser le dilemme posé – et les heurts possibles – entre le loyalisme envers la Grande-Bretagne et la sympathie envers la France vaincue. Mais alors que la presse anglophone appuie ouvertement et indéfectiblement le choix de Churchill et considère Pétain comme un traître, la presse nationaliste préfère Pétain à de Gaulle. Pour *Le Devoir*, les Québécois « se sentent plus proche d'une France humiliée que de la puissance militariste des années vingt, ou que du pays tenté par le socialisme des années trente » (Guillaume, 1975b, p. 96, 107 et 113). La « libération » évoquée par Ferron trouve donc écho parmi certaines franges de la société québécoise qui, contrairement à lui, s'identifient à la France vaincue. La nouvelle devise française – travail, famille, patrie – réjouit en effet la presse clérico-nationaliste qui y voit la restauration de la vieille France, « sur une base corporative et chrétienne » qui doit être reproduite au Québec (*L'Action Nationale*, octobre 1940, cité dans Guillaume, 1975b, p. 105). Quant aux accusations de trahison portées contre Pétain, le directeur du *Devoir*, Georges Pelletier, répond d'une manière qui laisse transparaître ses sympathies : « Comment pourrait-il être à la fois catholique et nazi, traditionnaliste et fasciste, autoritaire et sans autorité ? C'est ce que l'on ne saurait expliquer », écrit-il le 3 août 1940. Il ajoute encore, le 20 décembre 1941, que Pétain doit être considéré non pas comme un traître ou un collaborateur, mais comme le véritable chef de la résistance française face aux forces allemandes occupantes (Guillaume, 1975b, p. 110 et 106 ; Amyot, 1999, p. 690). Et si la presse anglophone s'en prend au vieux maréchal, c'est qu'« elle est d'une absolue hostilité à tout ce qui est français » (Guillaume, 1975b, p. 109). Pelletier s'oppose donc à la rupture des relations diplomatiques avec le gouvernement de Vichy, puisque ce serait rompre avec tout le peuple français (*ibid.*, p. 108). Bref, il y a convergence de vues entre la presse québécoise nationaliste et la propagande vichyste.

Une triple nuance doit cependant être apportée. D'abord, la proximité idéologique entre le clérico-nationalisme québécois et la France vichyste ne signifie pas pour autant une caution à la collaboration avec le nazisme. Au contraire, il s'agit d'une doctrine amorale et antireligieuse contre laquelle le Canada lutte légitimement. Pelletier critique donc toute collaboration au-delà des termes de l'armistice (Amyot, 1999, p. 75-76). Et lorsqu'il est dénoncé par le gouvernement fédéral pour ses positions pro-vichyste, il invoque la politique française de Mackenzie King : « Tant que le gouvernement canadien n'aura pas opté contre Pétain, je ne vois pas pourquoi les

23 . Sur les objectifs et le contenu général de la propagande radiodiffusée, voir Shea et Estorik, 1942, p. 14-16.

opinions du groupe de Gaulle devraient prévaloir chez nous à l'exclusion des autres », écrit-il le 24 novembre 1941 (*ibid.*, p. 151). Conséquemment, à mesure que Pétain collabore davantage avec Berlin, *Le Devoir* se montre de plus en plus réticent à louanger la Révolution nationale. Le retour de Pierre Laval en avril 1942 au sein de l'administration vichyste, à la suite des pressions allemandes, amène ainsi la presse libérale à souhaiter la fermeture de la légation française au Canada, alors que *Le Devoir* cesse de traiter de la question (*ibid.*, p. 181-182).

Deuxième nuance : si les quotidiens libéraux se montrent moins favorables à la Révolution nationale, ils refusent cependant de trancher entre gaullistes et pétainistes. Ainsi, *Le Soleil* et *Le Canada* voient dans l'arrivée au pouvoir de Pétain « la fin du régime démocratique » français, mais le premier soutient ressentir une double admiration envers les combattants français et l'humanité de Pétain et Weygand, alors que *La Presse* estime qu'un « même amour anime Pétain et de Gaulle, l'amour de la patrie, l'amour de la liberté, l'amour de la civilisation chrétienne » (Guillaume, 1975b, p. 102-103 et 114). Le raisonnement de la presse libérale est le suivant : puisque la chute de la France sape le moral de guerre des Canadiens français et que les gaullistes veulent rétablir les institutions démocratiques françaises, il est impératif de stimuler les sympathies populaires à l'égard de la résistance. Mais il est tout aussi important de ne pas s'aliéner la population canadienne-française. Conclusion : autant Pétain que de Gaulle servent les intérêts de la France (Guillaume, 1975b, p. 113-114 ; Arcand, 1991, p. 379-380 ; Amyot, 1999, p. 108 et 110).

Troisième nuance : les gaullistes invoquent eux aussi le franco-catholicisme afin de légitimer leur cause. Lors d'un message radiophonique adressé aux Canadiens français, le général de Gaulle lance, le 1er août 1940, un appel à la solidarité filiale sur la base d'un franco-catholicisme commun et valorise la grandeur de la nation canadienne-française :

> [J]e sais que personne au monde ne peut comprendre la chose française mieux que les Canadiens-français. Je ne vous énumérerai pas nos erreurs militaires, morales, nationales. Le soldat, le catholique, le Français, qui vous parle, les connaît et les reconnaît [...] L'âme de la France cherche et appelle votre secours, à vous, Canadiens français. Votre secours, elle le cherche et l'appelle, parce qu'elle sait qui vous êtes. Elle sait quel élément vous formez dans le pays, dans le peuple, dans l'État auxquels vous appartenez [...] L'âme de la France cherche et appelle votre secours parce qu'elle mesure votre rôle et votre importance à l'intérieur de l'Empire britannique [...] Puisque, par vous, un rameau de la vielle souche française est devenu un arbre magnifique, la France, après ses grandes douleurs, la France, après la grande victoire, saura vouloir et saura croire (Guillaume, 1975b, p. 112 ; Amyot, 1999, p. 103-104 ; De Gaulle, 1970, p. 22-23).

De Gaulle cherche donc lui aussi à représenter la France traditionnelle et chrétienne afin de raviver les liens francosphériques. Trop près de Londres et inconnu de la population, son appel suscite au mieux l'indifférence. On l'accuse de trahir sa patrie au profit des « puissances anglo-saxonnes » et au détriment de la « puissance française », ou encore d'être « à la solde de l'étranger » et de « décrier le noble vieillard », qui a eu le courage de « tout sacrifier pour racheter les erreurs du passé et relever le prestige de [sa] nation » (Rumilly, 1971, p. 178-179 ; Amyot, 1999, p. 106)[24]. Ernest Lapointe va jusqu'à remarquer au Conseil des ministres : « Dans cette province, le général de Gaulle n'a pas de prestige. Son appel radiodiffusé au Canada français a été considéré comme une insulte » (Amyot, 1999, p. 105-106). Mais les gaullistes poursuivent leur tactique. Ils adoptent « une position antinazie fondée sur des arguments religieux », évitent les références à la démocratie et insistent sur « la libération de la France et de la défense de la civilisation chrétienne » (*ibid.*, p. 137 et 219). Aidés par la collaboration croissante de Pétain avec les autorités nazies ainsi que par la notoriété grandissante du général de Gaulle au sein de la population, les gaullistes auront peu à peu raison des sympathies vichystes canadiennes-françaises (*ibid.*, p. 169).

Le rapprochement francosphérique s'effectue donc sur la base d'une proximité idéologique retrouvée, entre la France éternelle – incarnée par de Gaulle et par Pétain – et le Québec. Autant la France libre que Vichy contribuent à revaloriser la francosphère et, ainsi, à rétablir les ponts transatlantiques sur la base d'une communauté d'histoire et de valeurs franco-catholiques. Autrement dit, la défaite française signe la fin du « provincialisme » québécois, c'est-à-dire de son double complexe d'infériorité et d'intériorité. Nous divergeons ainsi de l'hypothèse communément acceptée d'une fin du provincialisme au cours des années 1950. Dès 1940, l'influence du Québec sur les relations franco-canadiennes amorce une transition, passant d'une force de freinage à une force positive, en faveur du raffermissement d'une francosphère (Bergeron, 1960, p. 122).

L'ACTUALISATION DE L'ATLANTISME BICULTUREL

Le gouvernement fédéral contribue doublement au rapprochement francosphérique : par sa considération des sympathies vichystes québécoises dans sa politique française, de même que par sa propre évocation des fondements historiques et ethnoculturels de la francosphère dans ses rapports interalliés. C'est grâce à cette double transformation que s'est établie la francosphère dans la politique étrangère canadienne, marginalisée plus qu'à son tour depuis ses premières manifestations au milieu du XIXe siècle. À cela participe activement le lieutenant politique du Québec au sein du gouvernement Mackenzie King. Lors d'une de ses nombreuses déclarations radiophoniques, il lance aux Français, le 25 octobre 1940 :

24. L'écrivain Jacques Ferron partageait cette impression selon laquelle de Gaulle « ne pouvait rien contre l'Angleterre dont il semblait ainsi la créature » (Olscamp, 1997, p. 266).

> Je dis bien notre victoire, car à nos yeux, vous êtes toujours nos alliés, nos seulement sur le vaste champ de bataille de l'Europe, mais ici même, sur ce continent américain où la communauté d'âme et de langue nous a fait, en quelque sorte, partager vos revers et vos triomphes. Nous savons, parce que vous nous avez communiqué vos sentiments que, quelles que soient les circonstances, quel que soit le calvaire à gravir, la France ne se dressera jamais contre les Britanniques, contre nous, Canadiens-français, dont tant de fils reposent en terre de France depuis 23 ans[25].

Lapointe évoque la « communauté d'âme et de langue » ainsi que le sacrifice des Canadiens ayant combattu en France au cours de la Grande Guerre afin de convaincre Vichy de limiter la collaboration avec Berlin et ainsi empêcher que la détérioration des relations franco-britanniques (il y a rupture des relations officielles en juillet 1940 à la suite de l'opération militaire à Mers el-Kébir) ne mène à une guerre ouverte entre les deux pays. Cette allocution illustre de manière exemplaire le nouveau rapport franco-canadien. Le Canada invoque son caractère biculturel afin de se donner un nouveau rôle au sein du monde atlantique ; il poursuit, en ce sens, une politique étrangère distincte de celle de ses alliés et, de surcroît, une politique visant à préserver l'harmonie entre ses principaux alliés[26]. Ce nouveau rôle atlantiste semble plaire aux Canadiens français. Commentant les propos de Lapointe, *L'Action Catholique* exprime le désir que l'appel du ministre québécois soit entendu, qu'il puisse empêcher une totale servilité de la France face à l'Allemagne nazie et qu'il puisse, en outre, permettre au Québec de jouer un rôle vital dans l'amélioration des relations franco-britanniques, puisqu'il serait tout simplement impensable d'être en guerre contre l'ancienne mère patrie (Wade, 1968b, p. 937-938).

Un tel scénario serait effectivement un véritable cauchemar pour le Canada. Le premier ministre Mackenzie King avise à cet égard certains de ses ministres dès juin 1940 « [*of*] *the folly and injury it would be for any ships of Canada starting firing on a French ship* » (Mackenzie King, 19 juin 1940). Mackenzie King fait allusion aux demandes britanniques de saisir, militairement si nécessaire, l'*Émile Bertin*, un navire français jusque-là stationné dans le port de Halifax qui se dirige vers la Martinique sur ordre de Pétain avec à son bord de l'or pour une valeur de 300 millions de dollars. Le premier ministre rejette catégoriquement tout recours à la force militaire. Il demande à Vichy que le navire ne quitte pas Halifax, mais lorsque celui-ci amorce sa route vers la Martinique le 21 juin, Mackenzie King refuse de le stopper *manu militari*. Une telle action équivaudrait à une déclaration de guerre contre

25 . Le message de Lapointe est retranscrit dans *La Presse* le 28 octobre 1940, cité dans Guillaume, 1975b, p. 101.

26 . Rappelons qu'il s'agit là des trois piliers de la francosphère relevés dans le premier chapitre : filiation ethnoculturelle et historique, distinction nationale et double harmonie (au Canada comme en Europe).

Vichy, c'est-à-dire contre la France légitime tant aux yeux des Canadiens français que pour Ottawa, qui maintient des relations diplomatiques avec Vichy. Outre les répercussions intérieures, une telle action militaire créerait, selon Mackenzie King, de vifs remous aux États-Unis, avec pour conséquence de plus grandes tensions anglo-américaines et une probabilité encore plus faible que les États-Unis entrent en guerre (Mackenzie King, 21 juin 1940). C'est ainsi que, pour la première fois de l'histoire de la politique de sécurité internationale du Canada, l'atlantisme biculturel prédomine sur l'impérialisme canado-britannique. Le désir de maintenir, sinon de renforcer l'harmonie biculturelle au Canada et entre ses principaux alliés (auxquels s'ajoutent les États-Unis) détermine une toute première décision fédérale en matière de recours à la force militaire.

Ce revirement n'est pas unique. Le gouvernement fédéral s'oppose à toute action pouvant mener à un état de guerre entre lui-même et l'un de ses alliés « naturels » (la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis), ou entre ces mêmes alliés. Cela inclut, bien sûr, une guerre franco-britannique. Certes, Mackenzie King appuie l'attaque britannique contre la flotte française à Mers el-Kébir (Oran, Algérie) le 3 juillet 1940. Churchill craint que la flotte ne tombe entre les mains des Allemands (ce que les termes de l'armistice interdisent), alors que Pétain et l'amiral Darlan, le commandant de la flotte, tentent d'empêcher une occupation totale de la France par les forces nazies en ordonnant aux militaires français de répliquer à l'attaque britannique (et de saborder leur navire si les Allemands tentent de s'en emparer). Le gouvernement fédéral se trouve donc dans une position inconfortable. La minorité canadienne-française est sympathique à la France du Maréchal, Ottawa maintient des relations officielles avec Vichy, mais ne souhaite nullement que l'Allemagne prenne possession de la flotte française pour l'utiliser contre la Grande-Bretagne, voire contre le Canada. Les propos nuancés du premier ministre Mackenzie King devant la Chambre des communes le 5 juillet 1940 illustrent son désir de préserver l'unité interne, d'afficher la sympathie du gouvernement canadien à l'égard de la France, tout en approuvant l'assaut britannique. Après avoir pris soin de souligner qu'il n'existe pas d'état de guerre entre la France et la Grande-Bretagne, il qualifie de « triste obligation » la décision « d'empêcher la flotte française de tomber aux mains de l'ennemi ». La Grande-Bretagne (et non le Canada) a « été forcée d'agir de la sorte par le souci de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de sauvegarder les libertés du monde » (Canada, 1940a, p. 1404). Le premier ministre rappelle qu'il ne s'agit pas d'une attaque contre la France : « On ne saurait voir dans le geste de mercredi un acte posé contre la France, mais bien une mesure prise contre des navires devenus, à toutes fins pratiques, des instruments de guerre de l'Allemagne et de l'Italie. » Il excuse d'ailleurs la réaction des marins français que l'on « ne peut blâmer [...] d'avoir été loyaux envers leur gouvernement, si précaires que soient ses pouvoirs et si peu libres soient ses décisions » (*ibid.*). Enfin, Mackenzie King évoque précisément les liens francosphériques afin de *justifier* l'appui canadien à l'attaque contre la flotte française, qui ne doit pas entacher les relations d'amitié entre les deux pays :

> Le peuple canadien, qui doit tant à la vieille France, souhaite, j'en suis sûr, que les Français reconnaissent que si le gouvernement de Bordeaux a dû céder à la contrainte exercée sur lui par le conquérant, la marine britannique a également été forcée d'agir de la sorte par le souci de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de sauvegarder les libertés du monde. Nulle part plus que chez nous, le malheur de la France n'a-t-il été l'objet d'une sympathie plus compréhensive [...] Nous avons confiance que [...] rien ne saura vaincre l'âme de cette grande nation (*ibid.*).

Il s'agit pour le premier ministre canadien d'éviter de donner l'impression que le Canada cautionne une intervention militaire contre la France. La prudence de Mackenzie King prévient une crise intérieure : alors que la presse libérale parle des « sentiments d'admiration et de sympathie » envers la Grande-Bretagne et la France et que la presse anglophone est unie derrière Churchill, *Le Devoir* n'excuse pas les marins français, mais ne critique pas non plus la décision de Londres (Guillaume, 1975b, p. 98-100).

Un autre incident se produit lorsque Churchill tente d'installer les autorités de la France libre, dirigée par de Gaulle, à Dakar en septembre 1940. Londres annonce le 14 septembre au gouvernement canadien que l'opération pourrait mener à une déclaration de guerre de la part de Vichy contre les Alliés et/ou à des représailles militaires (Canada, 1940b, p. 623). Le premier ministre Mackenzie King réagit donc vivement. Lui et son lieutenant québécois estiment qu'« une déclaration de guerre contre la France aurait des répercussions sérieuses au Canada », puisque le gouvernement Vichy demeure le gouvernement de la France (MacFarlane, 1999, p. 161 ; traduction libre). Il envoie un télégramme à Londres le 17 septembre dans lequel il fait part de la « surprise » du gouvernement canadien devant un tel scénario cauchemardesque : « *We have already conveyed our view that the outbreak of war between the allies of three months ago would be serious as regards the United Kingdom and disastrous as regards Canada* » (Canada, 1940c, p. 623-624). Préoccupé par toute action pouvant nuire aux relations avec la France – et ses conséquences évidentes pour l'unité nationale et l'harmonie interalliée –, Mackenzie King s'oppose à l'opération militaire. Il s'agit, rappelons-le, d'éviter le cauchemar d'une déclaration de guerre canadienne contre la France, ou même d'un état *de facto* de guerre entre les deux pays. Il est donc impératif d'empêcher de donner un prétexte supplémentaire à Pétain pour déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, de même que de ne pas provoquer l'ire d'une population canadienne-française nourrissant des sympathies pétainistes en se retrouvant en état de guerre contre la France légitime.

L'échec de l'opération militaire plaît donc vivement au premier ministre. Tourmenté par la possibilité d'un état de guerre entre la Grande-Bretagne et la France, il se réjouit du fait que, même s'il s'agit d'un gain pour l'Allemagne et d'une perte de prestige pour la Grande-Bretagne, « *we placed ourselves on record in advance against a move of the kind* » (Mackenzie King,

26 septembre 1940). « [*Churchill*] *has forced the issue with the French* [...] [*provoking a*] [...] *very dangerous situation* [...] [*which*] *might lead to a declaration of war by France* » (*ibid.*, 25 septembre 1940). Le gouvernement canadien, du point de vue de sa politique intérieure, a d'ailleurs raison de rejeter toute action coercitive contre Pétain : l'attaque britannique entraîne un sursaut de sympathie canadienne-française à l'égard de Vichy – la Grande-Bretagne attaque, après tout, la France légitime (à leurs yeux) et légale (Amyot, 1999, p. 114 et 169). Le principe de la double harmonie (canadienne et interalliée), découlant de l'atlantisme biculturel, prévaut donc de nouveau sur l'impérialisme canado-britannique.

Des ministres anglophones, dont Angus Macdonald et J.L. Ralston, ne partagent pas les craintes du premier ministre et de ses ministres québécois, à savoir qu'obéir aux demandes de l'amirauté britannique provoquerait une grave crise intérieure. Mackenzie King n'en demeure pas moins ferme. Devant une autre demande britannique, le 19 octobre 1940, visant à intercepter militairement un navire français, il répond catégoriquement : « *I said I could see no justification for this. We were not at war with France and were not going to precipitate a situation on this side which would make Canada responsible for widening of the breach* » (Mackenzie King, 19 octobre 1940)[27].

Cette volonté du gouvernement Mackenzie King d'éviter tout conflit intérieur et de limiter l'escalade de la violence entre Vichy et Londres l'amène également à adopter une politique d'attentisme et de non-intervention à l'égard d'une autre source de conflit : les îles Saint-Pierre-et-Miquelon, demeurées fidèles au gouvernement de Vichy et convoitées par de Gaulle. Alors que la Grande-Bretagne et de Gaulle tentent de rallier les territoires de l'empire français à l'autorité de la France libre, le gouvernement canadien refuse à maintes reprises à l'automne 1940 de faire pression sur les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon afin qu'elles se joignent aux Alliés[28]. Bien qu'il songe à mener une opération visant à empêcher la station radio située dans l'archipel de transmettre de l'information météorologique aux sous-marins allemands, le gouvernement fédéral préfère le *statu quo* et refuse d'appuyer la politique coercitive privilégiée par de Gaulle et soutenue par Churchill. Il s'agit d'éviter d'offrir quelque prétexte à Darlan pour qu'il remette la flotte française entre les mains des Allemands, de ne pas prendre explicitement position entre Pétain et de Gaulle devant une opinion populaire divisée, de même que de maintenir la crédibilité de la doctrine Monroe dans les Amériques (Mackenzie King, 24 et 26 décembre 1941).

Le premier ministre Mackenzie King accueille ainsi avec stupeur et déplaisir le débarquement de l'amiral Muselier à Saint-Pierre-et-Miquelon le 24 décembre 1941 :

27 . Notons que le ministre C.C. Power juge « inimaginable » que le Parlement canadien déclare la guerre à la France.

28 . Cela inclut l'épisode relaté du 19 octobre 1940.

> *It may prove to be a very critical business, and I am terribly annoyed as well as distressed about it. Fortunately, I have fought from the beginning against attempting anything against St. Pierre and Miquelon by force. I kept up the fight at each meeting of the War Committee and the record is perfectly clear even to the point of Robertson advising DeMuselier [sic] not to interfere at St. Pierre and Miquelon at this time* (*ibid.*, 24 décembre 1941).

Selon le général de Gaulle, c'est après avoir reçu l'information, provenant officieusement des autorités britanniques, que le gouvernement canadien allait s'emparer de la station de radio qu'il décide d'agir unilatéralement – une information démentie par le premier ministre canadien (De Gaulle, 1954, p. 185 et 494 ; Mackenzie King, 1er décembre 1941). Mackenzie King semble plutôt préférer, le jour du débarquement gaulliste, une restauration du *statu quo ante* dans l'archipel, à l'instar des États-Unis, puisque le débarquement est directement contraire aux instructions données aux autorités de la France libre. Mais le premier ministre se montre plus flexible le lendemain. Il dit attendre une politique anglo-américaine commune avant de soutenir une quelconque action. C'est que Mackenzie King ne veut pas que le Canada soit directement et principalement responsable d'une action militaire contre la France (libre ou vichyste). Il écrit : « [*Canada*] *could not take action without thereby implying that we had been responsible for what the Free French had done. Also that until the President and Mr. Churchill agreed on the action to be taken, we could not take action without precipitating a new situation of which we would be wholly and solely responsible* » (Mackenzie King, 25 décembre 1941). Il s'agit d'éviter que le Canada soit en guerre contre la France ou qu'il soit responsable d'une escalade des tensions entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Mackenzie King propose donc qu'un ultimatum provenant de Washington (et non d'Ottawa) soit lancé à Muselier. Il ajoute le 26 décembre : « *I certainly have saved our country getting into a terrible position by refusing anything to be done until after agreement between the United States and Great Britain* » (*ibid.*, 26 décembre 1941).

Mais lorsque Churchill propose de remettre l'ancien gouverneur de l'archipel en poste, Mackenzie King s'y oppose, et ce, bien que le président américain semble plutôt favorable à l'idée. Mackenzie King signale à ses homologues que, si le Canada n'a rien à voir avec le débarquement français, il demeure néanmoins « *relieved and pleased with the de Gaulle accomplishment* » (*ibid.*). C'est que la presse francophone, à l'exception du *Devoir* et du *Droit*, s'est montrée très favorable au coup de la France libre. Le gouvernement fédéral souhaite éviter de nuire à l'effort de guerre dans la province francophone en s'aliénant les sympathisants gaullistes au Québec. Compte tenu des répercussions possibles d'un recours à la force contre les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, Ottawa rejette toute stratégie coercitive (Canada, 1942b, p. 1690).

C'est d'ailleurs en partie grâce aux pressions exercées par le premier ministre canadien que Londres et Washington modifient leur stratégie à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils s'entendent, en janvier 1942, sur

une politique visant, entre autres, à remettre un semblant de souveraineté vichyste sans pour autant rétablir l'ancien administrateur, à surveiller (par le Canada et les États-Unis) les communications radio de l'archipel, à démilitariser les îles et à autoriser la reprise des missions normales des forces navales de la France libre à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le premier ministre Mackenzie King se rallie ainsi au compromis anglo-américain. Il précise toutefois la particularité de la situation canadienne : « *public opinion in Canada would be exceedingly critical of a resort to force to compel Admiral Muselier to withdraw his forces from the Islands, and that Canada should not participate in any coercive measures against Free French* » (Canada, 1942a, p. 1688-1689). Heureusement pour Mackenzie King, le général de Gaulle accepte la proposition anglo-américaine[29]. Le cauchemar du Canada ne se matérialise pas : les hostilités avec la France sont évitées.

Les dynamiques interalliées sont, du point de vue canadien, identiques en matière de guerre et de relations diplomatiques. Le rappel du caractère (partiellement) francophone du Canada après la chute de la France a en effet pour conséquence de stimuler un rapprochement francosphérique et de donner une occasion supplémentaire au gouvernement Mackenzie King de contribuer à la préservation de l'harmonie interne et interalliée, tout en développant un rôle diplomatique distinct pour le Canada. Avec la rupture des relations franco-britanniques, à la suite de l'attaque de Mers el-Kébir, le gouvernement britannique demande à plusieurs reprises au Canada de conserver un lien de communication avec Vichy, à travers le chargé d'affaires canadien, Pierre Dupuy, et, conséquemment, de maintenir la légation française à Ottawa. Cela ne peut que plaire au premier ministre canadien, qui affirme le 4 juillet 1940 au représentant français à Ottawa : « [*Canada*] *will do what she could with regard to preventing bitter feelings growing up between England and France. That we were in a better position to do that than anyone else. I said most certainly we would do our utmost in that regard* » (Mackenzie King, 4 juillet 1940). Le caractère biculturel du Canada lui donne ainsi la chance de mettre en pratique une politique atlantiste qui lui est propre : jouer le rôle d'intermédiaire entre Londres et Vichy.

Dupuy effectue trois voyages entre novembre 1940 et août 1941 auprès des autorités vichystes. Il tente d'arriver à une entente mutuelle, quoique officieuse, entre Pétain et Churchill afin d'éviter un affrontement militaire entre la Grande-Bretagne et la France[30]. Dupuy contribue notamment à la conclusion d'un accord secret franco-britannique en décembre 1940 qui,

29 . Dans ses mémoires, de Gaulle raconte un incident qui montre la possibilité bien réelle d'un incident militaire. « Comme je refusais une pareille solution, M. Eden m'annonça que les États-Unis songeaient à envoyer à Saint-Pierre un croiseur et deux destroyers. "Que ferez-vous en ce cas?" me dit-il. "Les navires alliés", répondis-je, "s'arrêteront à la limite des eaux territoriales françaises et l'amiral américain ira déjeuner chez Muselier qui en sera certainement enchanté". – "Mais si le croiseur dépasse la limite?" – "Nos gens feront les sommations d'usage". "S'il passe outre?" – "Ce serait un grand malheur, car, alors, les nôtres devraient tirer" » (De Gaulle, 1954, p. 186-187).

30 . Pour un exposé des trois objectifs de la mission de Dupuy, voir Dupuy, 1967, p. 395-401.

bien que nié par certains historiens, se révèle selon d'autres d'une importance capitale[31]. Il s'agit d'un *modus vivendi* selon lequel Vichy s'engage à conserver la flotte et les colonies françaises hors de la portée des Allemands et à ne pas reconquérir les colonies dissidentes, en échange du ravitaillement de la France en produits de première nécessité en dépit du blocus qui lui est imposé. Dupuy joue ainsi un rôle qui cadre parfaitement avec les objectifs du gouvernement canadien. Mackenzie King se réjouit d'ailleurs du travail du chargé d'affaires : « *Felt very proud that a Canadian could have played so immensely important a part* », note-t-il après avoir lu le rapport de Dupuy du 13 février 1941 (Pickersgill, 1960, p. 147).

Il en est de même en ce qui a trait à la légation française à Ottawa. Ristelhueber écrit à son ministre, le 26 juillet 1940, que parmi les raisons du Canada de ne pas rompre avec Vichy se trouvent la volonté d'affirmer l'indépendance du pays vis-à-vis de Londres, l'attitude conciliante du premier ministre Mackenzie King ainsi que l'impact du « fait français » au Canada. « La présence de trois millions et demi de Canadiens français [...] crée évidemment au Dominion des problèmes spécifiques très différents de ceux qui se posent aux pays de race purement britannique. Il n'est pas possible ici d'insulter le nom français, la race française, sans soulever des remous dont le Gouvernement d'Ottawa est obligé de mesurer le péril » (Amyot, 1999, p. 51). Ces explications sont d'ailleurs partagées par plusieurs personnalités canadiennes et françaises, dont le consul de France à Montréal et la représentante gaulliste au Canada, qui soulignent l'influence des sympathies pro-vichystes des Canadiens français sur la politique française d'Ottawa, ainsi que le nouveau – et distinct – rôle d'intermédiaire au sein du quadrilatère nord-atlantique que permet le maintien de relations officielles avec Vichy (*ibid.*, p. 51 et 58-60).

Il faut toutefois préciser que si les divisions internes eu égard à la double France (pétainiste et gaulliste) et les rapports interalliés conduisent le gouvernement Mackenzie King à adopter une attitude ambivalente envers Vichy et de Gaulle, cela ne dure que jusqu'à ce que la collaboration de Pétain avec Hitler devienne trop étroite et, conséquemment, inacceptable. C'est d'ailleurs autant pour préserver l'harmonie entre les Alliés que pour éviter d'amplifier les clivages internes que Mackenzie King maintient les missions de Dupuy et la légation française à Ottawa. Alors que le gouvernement canadien, devant l'évolution de l'opinion publique, se montre favorable à une rupture des relations avec Vichy au printemps 1941 (alors que l'amiral Darlan permet aux avions allemands d'utiliser les aéroports français de Syrie pour leur ravitaillement), il poursuit ses relations avec Vichy à la demande de Churchill (Granatstein, 1982, p. 108 ; Pickersgill, 1960, p. 208-209), et ce, même si Dupuy ne jouit pas des privilèges diplomatiques d'usage, contrairement à Ristelhueber (Pickersgill, 1960, p. 210-212)[32]. De nouveau, alors

31 . Pour un compte rendu de l'accord, voir Bourbon-Parma, 1949.

32 . Une nouvelle demande lui est formulée en ce sens à l'été 1941 ; King réagit de la même façon (Pickersgill, 1960, p. 242).

que la collaboration entre Vichy et Berlin s'intensifie avec le retour de Pierre Laval en avril 1942 et que les Canadiens français se montrent de plus en plus sceptiques au sujet de Pétain et réclament la fermeture de la légation française à Ottawa, le premier ministre Mackenzie King s'incline devant la demande personnelle du premier ministre britannique (Pickersgill, 1960, p. 424 ; Mackenzie King, 9 mai 1942).

Ce n'est qu'à la suite de l'opération Torch, en novembre 1942, que le gouvernement canadien met fin à ses relations diplomatiques avec Vichy. Les troupes françaises résistent au débarquement des forces américaines entre Agadir et Alger[33]. Menacé par une invasion allemande du territoire « libre » français, Pétain dénonce l'agression anglo-américaine et annonce son intention de résister par la force. Il se discrédite de ce fait aux yeux de la population canadienne-française lui demeurant encore favorable[34]. À partir de ce moment, il devient impossible de croire que Pétain sert les intérêts et représente la volonté des Français. Le 9 novembre, les relations diplomatiques entre les deux pays sont ainsi rompues. Alerté par ses conseillers qu'une telle rupture pourrait mener à un état de guerre *de facto* entre la France et le Canada, le premier ministre Mackenzie King, pour éviter un tel scénario, recourt à une astuce politique : la France n'existe plus ; il ne subsiste plus qu'un régime fantoche.

Le premier ministre Mackenzie King tente effectivement de persuader, avec succès, Londres et Washington du bienfait d'une politique commune de « non-reconnaissance » du gouvernement de Vichy, « *asserting that there were not a legal Government* ». Montrant qu'il comprend l'astuce politique, le président américain répond à Mackenzie King : « *In other words, they ain't.* » Mackenzie King répond par l'affirmative et précise sa démarche : « *were they to declare war against the States or ourselves, it would be psychologically helpful both in France and outside to have it known in advance that they were not regarded as the legal government of France, but were just a German puppet government* » (Mackenzie King, 9 mai 1942). Puis lorsque Londres et Washington acceptent le principe d'une telle « non-reconnaissance », Mackenzie King se réjouit :

> *I have been rejoicing over the manner in which we permitted Vichy to become separated from Canada without severing any relations ourselves with the French people, or taking any diplomatic act in the*

33 . En fait, des troupes britanniques et canadiennes participent également au débarquement, mais le président américain insiste pour que l'opération soit dirigée et menée par des Américains, au point de faire revêtir des uniformes américains aux soldats de la coalition. Au total, environ 350 Canadiens participent à l'opération militaire. À ce sujet, voir Stacey, 1948, p. 87 ; Lingard et Trotter, 1950, p. 152-157.

34 . Un sondage réalisé en octobre 1942 révèle que 59 % des francophones souhaitent que le représentant de Vichy au Canada demeure à Ottawa, contre 30 % d'anglophones qui préfèrent en majorité (56 %) la fermeture de la légation française. En outre, un nombre équivalent de répondants estiment que de Gaulle (45 %) et Pétain (46 %) a « apporté le plus au peuple français » (Sanders, 1996, p. 78).

> *conventional diplomatic manner, but simply taking the position that the Government of Vichy had ended as a French Government and was really a puppet government of Germany* [...] *Canada held out to the last minute in demonstrating its fidelity to the French people* (Mackenzie King, 11 novembre 1942).

Ottawa peut ainsi rompre avec Vichy tout en minimisant les divisions internes et en sauvegardant le quadrilatère nord-atlantique dans un des moments les plus critiques de celui-ci.

L'ouvrage de Douglas G. Anglin décrivant la crise des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, *A Study in Diplomacy in the North Atlantic Quadrangle*, illustre bien l'importance retrouvée de la France dans les préoccupations géostratégiques canadiennes, et la métaphore du quadrilatère est essentielle pour comprendre l'attitude canadienne à l'égard d'autres incidents précédant cette crise (l'*Émile Bertin*, Mers el-Kébir, Dakar), de même que celle qui amène Ottawa à rompre ses relations diplomatiques avec Vichy le 9 novembre 1942. Ainsi, alors qu'il est possible de conclure que la double priorité du gouvernement Mackenzie King est de préserver l'unité du Canada et l'harmonie entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, la chute de la France amène le gouvernement fédéral à réévaluer, à la hausse, l'importance de la France sur les deux plans (Pickersgill, 1960, p. 30, 87, 93, 117 et 145). Dans cette perspective, on assiste à une revalorisation de l'identité francosphérique, qui a pour double conséquence de mettre en exergue le caractère biculturel du Canada et d'incorporer la France dans l'objectif d'harmonie interalliée du gouvernement fédéral. Plus que tout, un affrontement militaire contre la France doit être évité – une possibilité pourtant implicitement envisagée au cours des années 1930. En d'autres mots, une culture stratégique atlantiste et biculturelle s'actualise à partir de 1940, à la suite d'un cataclysme imprévu, sur la base d'une francosphère retrouvée.

L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ATLANTISME BICULTUREL

Les logiques sous-tendant une culture stratégique atlantiste et biculturelle s'institutionnalisent au cours et au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit, d'une part, du principe de la double harmonie (interne et interalliée), sur la base d'une francosphère ethnoculturelle retrouvée et, d'autre part, de la quête de reconnaissance internationale du Canada, sur la base du principe de distinction nationale. La continuité de cette nouvelle culture stratégique au-delà des seules relations interalliées au cours de la Seconde Guerre mondiale révèle la profondeur et la durabilité du changement paradigmatique de la politique de sécurité internationale du Canada, donnant ainsi raison à Jacques Ferron (1975).

Le gouvernement Mackenzie King participe en effet à l'institutionnalisation d'une culture stratégique atlantiste et biculturelle dans ses rapports avec la France à au moins deux niveaux, que nous examinons dans l'ordre. Par la volonté, d'une part, de rétablir le statut international de la France à

titre de grande puissance au sein des Nations Unies et celle, d'autre part, de s'allier militairement et politiquement avec la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis au sein de l'OTAN. Ces deux institutions, comme elles forment les bases de l'ordre d'après-guerre et de l'après-guerre froide, cimentent durablement les fondements culturels et matériels du quadrilatère nord-atlantique.

En premier lieu, le gouvernement canadien milite activement pour la reconnaissance internationale du Comité français de libération nationale (CFLN), créé en juin 1943 dans le but d'unir les forces de résistance françaises. C'est que depuis la proclamation de la « non-existence » de la France en novembre 1942, le gouvernement Mackenzie King cherche à en restaurer le plus rapidement possible le statut politique international – c'est-à-dire son rang de grande puissance. Il est toutefois nécessaire pour ce faire d'éviter de diviser l'opinion canadienne et de s'aligner sur l'un ou l'autre des alliés anglo-américains, lesquels divergent sur qui représente le mieux les intérêts français. Le gouvernement Mackenzie King rejette, à l'automne 1942, l'idée de reconnaître le gouvernement provisoire dirigé par l'amiral Darlan, puisqu'on le juge trop associé au régime quasi fasciste en France. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Norman Robertson, exprime ainsi l'opinion de son gouvernement : « *we would all wish to be very sure before any new French provisional government were recognized it really stood in the great French tradition* [*of freedom and democracy*] *and was really representative of the true wishes and feelings of the French people* » (Canada, 1942c, 27 novembre, p. 1704). Mais le gouvernement fédéral se sent pressé d'agir afin de limiter la confusion populaire, notamment au Québec, quant à l'attitude canadienne à l'égard de la France (Canada, 1942d, 9 décembre, p. 1705). Ottawa ne souhaite pas non plus devoir choisir entre la France militaire, dont les assises sont en Afrique du Nord, et la France politique, dont les autorités sont à Londres, puisque la première est soutenue par le gouvernement américain et la seconde par Londres. C'est pour ces deux raisons, suivant le principe de la double harmonie, que Mackenzie King refuse de recevoir le général de Gaulle à Ottawa, jusqu'à ce que Washington change d'attitude à son égard (Canada, 1942e ; 1942f, p. 1707), et qu'il refuse d'officialiser ses relations avec la France militaire dirigée par le général Giraud (Canada, 1943b, p.1716-1717 ; 1943c, p.1721 ; 1943d, p.1722-1723)[35].

Cette politique atlantiste est maintenue après l'unification des forces de résistance françaises, tant souhaitée par le gouvernement canadien (Canada, 1943a, p. 1709-1710 ; Lingard et Trotter, 1950, p. 158), par l'accord Giraud-de Gaulle du 3 juin 1943[36]. Dès sa création, le CFLN demande au gouvernement canadien de reconnaître son autorité comme représentant des intérêts

35 . George Vanier représente le Canada auprès des gouvernements exilés à Londres, dont la France libre, dès le 21 novembre 1942.

36 . Plusieurs quotidiens canadiens-anglais se réjouissent à mots couverts de l'assassinat de Darlan le 24 décembre 1942, estimant que cela facilitera la conclusion d'une entente entre les forces de résistance françaises (Lingard et Trotter, 1950, p. 157).

français libres. Mackenzie King est très favorable, d'autant plus que la presse anglophone et francophone (sauf *Le Devoir*) accueille avec enthousiasme l'union des forces françaises et souhaite une reconnaissance immédiate. Une telle reconnaissance permettrait de consolider l'unité populaire, enfin libérée des clivages entre vichystes et gaullistes (Amyot, 1999, p. 281). Une seconde raison est évoquée par le représentant du Canada auprès du général de Gaulle, George Vanier, qui écrit au premier ministre le 19 juillet 1943 : « Si nous voulons éviter qu'il ne se développe chez le peuple français un sentiment de profond ressentiment contre nous, sentiment qui pourrait persister et éventuellement jeter la France entre les mains de l'Union soviétique, il est essentiel de ne plus repousser une telle reconnaissance » (Amyot, 1999, p.293-294 ; traduction libre de Canada, 1943f, p. 1735).

Mais pour être efficace et conforme à la politique atlantiste du gouvernement canadien, une telle reconnaissance doit être proclamée de manière simultanée et, idéalement, identique par les gouvernements britannique, américain et canadien (Canada, 1943e, p. 1729). Il est donc décidé de faire pression sur le gouvernement américain (Canada, 1943g, p. 1736), qui maintient sa préférence à l'égard de Giraud par rapport à de Gaulle. Mackenzie King insiste d'abord, auprès du président Roosevelt, sur l'importance du sujet pour le Canada : « *The Canadian Government, which is deeply interested in the early return of France to her high place among the nations, is becoming increasingly concerned at the delay in extending recognition of the Committee.* » Quelles sont les raisons d'un tel intérêt canadien envers la restauration de la France au sein du concert des nations ? Le premier ministre canadien mentionne d'abord l'effet négatif d'un délai sur l'autorité politique du CFLN : « [*it is*] *the best hope and essential condition of an important French contribution to the liberation and restoration of France* ». Il ajoute qu'une reconnaissance limiterait les conflits personnels et internes du Comité (entre de Gaulle et Giraud), et, plus particulièrement, l'ambition présumée du général de Gaulle d'établir un régime militaire ou dictatorial plutôt qu'une démocratie libérale. (Il est ici intéressant de rappeler le désir de Mackenzie King, exprimé dès l'automne 1936, de voir s'établir et de prendre part à une alliance démocratique nord-atlantique, incluant les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, sur la base de la « riche tradition » française en matière de défense et de promotion des valeurs libérales-démocratiques de l'Occident.) De plus, « *in the long run failure to extend recognition may compromise the relations of the United Nations with France during and after the period of liberation and may add difficulties of effecting an enduring settlement* » (*ibid.*). Autrement dit, la reconnaissance du CFLN est essentielle à la consolidation de l'unité, de l'effort de guerre et du statut politique de la France comme grande puissance démocratique au sein des Nations Unies[37].

Que dire de l'intérêt « spécial » du Canada pour la France ? Le premier ministre Mackenzie King demande à son représentant aux États-Unis, Lester

37 . Les termes « Nations Unies » désignent les Alliés combattant contre l'Axe. L'appellation est officiellement adoptée par la Déclaration des Nations Unies du 1er janvier 1942.

B. Pearson, de faire part aux autorités américaines, verbalement seulement, d'un non-dit diplomatique, délibérément omis du télégramme : « *the particular domestic interest of Canada in French questions* [...] [*and*] *the paramount importance to Canada of the consolidation and unity of the French forces resisting the enemy and of the maintenance of cordial and confident relations between the French people and their Allies* » (Canada, 1943f, p. 1736-1738). Ces arguments exposent explicitement les fondements ethnoculturels de l'atlantisme privilégié par le Canada, en ce que les intérêts « spéciaux » envers la France sont directement tributaires, selon le gouvernement Mackenzie King, de la présence du « fait francophone » au Canada (et concentrée au Québec)[38]. Washington demeure néanmoins hostile à la reconnaissance du Comité. Cela amène le gouvernement canadien à menacer d'agir unilatéralement, menace qui n'ébranle aucunement l'intransigeance américaine (Canada, 1943h, p. 1740). Lorsque le président Roosevelt cède enfin aux pressions britanniques et qu'il produit une ébauche préliminaire de reconnaissance diplomatique, Mackenzie King est choqué de voir qu'il n'est pas prévu que d'autres gouvernements que ceux des États-Unis et de Grande-Bretagne participent à la déclaration commune. Il menace donc à nouveau d'agir unilatéralement, cette fois auprès de Londres, qui l'implore d'attendre qu'une entente anglo-américaine soit conclue avant de reconnaître le CFLN. Si le premier ministre Mackenzie King accepte, c'est que sa politique française depuis le 3 juin 1943 repose précisément sur son désir d'obtenir une déclaration simultanée, afin d'accroître la force du geste envers la restauration de la France, mais également individuelle afin de préserver le statut indépendant du Canada (Canada, 1943i et 1943j, p. 1749-1751).

Le report de la reconnaissance canadienne est d'ailleurs involontairement favorable aux sympathies populaires à l'égard de la France, puisque c'est à Québec qu'il est décidé de reconnaître simultanément le CFLN, lors de la conférence anglo-américaine d'août 1943. Les Québécois verront « la France qui leur est toujours chère, surtout dans ses malheurs, reprendre sa place dans les milieux diplomatiques et politiques où se décide le sort de l'Europe et du monde », écrit Louis-Philippe Roy le 12 août dans *L'Action Nationale* (Amyot, 1999, p. 296). Churchill propose même d'inviter de Gaulle à la conférence, ce qui n'aurait pu que plaire à une opinion publique québécoise enthousiaste devant la possibilité de la « renaissance politique » de la France à Québec. Mais le gouvernement fédéral s'y oppose, soulignant « l'effet perturbant » qu'une telle visite aurait en vue de l'obtention d'un consensus tripartite sur la reconnaissance du CFLN, probablement compte tenu de l'hostilité américaine à l'égard du général de Gaulle (Canada, 1943k, p. 1751-1752).

Les États-Unis acceptent finalement une reconnaissance simultanée, comme le souhaite Ottawa, mais pas identique. La déclaration canadienne, nettement plus chaleureuse, reprend un thème récurrent de sa politique française : « *The Government is deeply interested in the early return of France to*

38 . À ce sujet, voir également le mémo de Robertson à Mackenzie King (Canada, 1943l, p. 1754-1755).

her high place among the nations and regards the institution of the Committee as an important contribution to that end» (Canada, 1943l, p. 1756). Le délégué du CFLN au Canada, Gabriel Bonneau, salue cette reconnaissance et, surtout, le fait que le Canada « regarde l'institution du Comité comme une importante contribution à la restauration de la France à son rang éminent parmi les nations » (Prévost, 1994, p. 364 ; Amyot, 1999, p. 297). Certes, il est sans doute exagéré d'affirmer, à l'instar de Philippe Prévost, que « [s]eules, l'habileté et la ténacité de Mackenzie King et de son entourage eurent raison de l'hostilité du gouvernement américain vis-à-vis de de Gaulle [...] Le Canada a été, selon l'expression de Dufour, délégué général du Québec à Paris, le petit poids qui a entraîné le fléau d'un côté ou de l'autre » (Prévost, 1994, p. 427-430). Il faut néanmoins reconnaître que, après 1919, moment où Paris contribue à la reconnaissance du statut international du Canada, Ottawa lui redonne enfin la faveur 24 ans plus tard. C'est d'ailleurs avec le même objectif de contribuer à la pleine restauration de la France que le gouvernement canadien poursuit ses efforts envers la reconnaissance du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), créé le 3 juin 1944. Ces efforts diplomatiques aboutissent à la reconnaissance simultanée des Alliés, le 23 octobre 1944, de l'existence officielle d'un gouvernement français et illustrent à nouveau la « relation spéciale » Canada-France (Soward, 1950, p. 312)[39].

La France n'est pas invitée aux conférences de Moscou (octobre 1943) et de Téhéran (décembre 1943), où les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'URSS et la Chine s'entendent pour créer une organisation internationale visant à assurer la sécurité collective. Malgré la reconnaissance officielle du GPRF en juin 1944, elle n'est pas non plus invitée lors des conférences de Dumbarton Oaks (août-octobre 1944), de Québec (septembre 1944) et de Yalta (février 1945). La presse canadienne-française exprime d'ailleurs son insatisfaction devant l'absence de la France (Wade, 1968b, p. 1081). Il faudra attendre au 16 mai 1945 pour que la France – grâce à l'initiative du Canada et, surtout, à l'appui de la Grande-Bretagne – obtienne le statut officiel de grande puissance, à l'instar des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'URSS et de la Chine. À cet égard, la volonté canadienne de contribuer à rétablir le statut international de la France sur la scène mondiale est manifeste. En effet, une entente de reconnaissance mutuelle de statut est conclue, plus ou moins explicitement, entre les gouvernements canadien et français à l'été 1944. Il s'agit d'un pacte visant à faire reconnaître par les Alliés le statut respectif des deux États, c'est-à-dire le statut de grande puissance de la France et celui de puissance moyenne du Canada. Car si la « grandeur » est propre à la politique du général de Gaulle, la quête de reconnaissance d'un rang supérieur est partagée par le Canada.

L'entente est convenue lors de la visite du général de Gaulle à Ottawa en juillet 1944. Il faut d'abord mentionner que la presse francophone se montre très enthousiaste à la venue du général, à l'exception du *Devoir*, qui craint la

39 . Il est impossible de présenter ici en détail cet épisode, faute d'espace. Voir Canada, 1945, p. 131-145.

présence au sein du CFLN de certaines personnalités communistes. *L'Action Nationale* titre en manchette le 12 juillet : « Vive la France ! Vive de Gaulle ! » et *Le Soleil* : « Vive le général Charles de Gaulle, l'homme providentiel du salut de la France ». Le lendemain, *La Presse* dit « sentir combien le culte de la France demeure vivace parmi nos concitoyens de toute classe » (Amyot, 1999, p. 316-317). C'est que de Gaulle y va d'une déclaration le 12 juillet qui se veut une tentative de réconciliation avec le franco-catholicisme des Canadiens français :

> la France est – à mon avis et à l'avis de la France – dans un état d'esprit vis-à-vis du Vatican, vis-à-vis du Saint-Père et vis-à-vis de la religion, qui implique le plus tôt possible des relations normales entre le Vatican et mon pays. Nos intérêts religieux sont très grands. Ils sont très grands en France et ils sont très grands en dehors de la France [...] La France a une très grande position de puissance catholique, elle la gardera et elle désire naturellement entretenir avec le Saint-Père les relations [...] J'ai trouvé le Saint-Père [...] je l'ai trouvé disposé à voir la France reprendre son rang parmi les grands États. Je crois que si le Saint-Père a ces désirs, c'est parce que cela correspond à l'avantage général des nations (Lescop, 1981, p. 105).

Le premier ministre Mackenzie King lui rend bien la pareille. Il offre, d'abord, un accueil digne d'un chef d'État à de Gaulle, ce qui ravit le général (Meren, 2007, p. 28). Puis, alors que de Gaulle se présente comme porte-étendard d'une France « repentie » à l'instar de celle de Vichy et donc susceptible de plaire aux Canadiens français, Mackenzie King omet une bonne partie de vérité dans la relation ambivalente du Canada avec la France libre lorsqu'il l'accueille à titre de « représentant de l'esprit inconquérable de la France ». « *In no country has the sympathy for France in her agony been deeper than in our own, in none have the prayers for her liberation been more fervent; in none has the growth of French resistance been watched with greater pride and admiration* » (Soward, 1950, p. 311). Si de Gaulle fait un grand pas vers les Canadiens français, Mackenzie King fait donc plus que sa part d'omissions pour renforcer les relations franco-canadiennes particulières et, ce faisant, rehausser l'importance de la France dans la politique extérieure canadienne[40]. Ici comme ailleurs, le caractère biculturel du Canada est mis de l'avant par Ottawa afin de promouvoir ses intérêts atlantistes sur la scène internationale.

Car les intérêts canadiens concordent avec ceux de la France. La principale motivation du général de Gaulle réside dans son désir de voir la France retrouver « son rang parmi les grands États ». Il répète ainsi, à plusieurs reprises, « que la France sera nécessaire à la restauration et à l'équilibre de l'Europe occidentale, sans lesquels il n'y aura pas d'ordre international

40 . Cela est également manifeste au regard de la mission canadienne en France (Meren, 2007, p. 28-29).

possible » (Prévost, 1994, p. 378 ; Mackenzie King, 11 juillet 1944). Pour ce faire, il sollicite l'appui du gouvernement canadien. Le premier ministre Mackenzie King convient que le rôle de la France est essentiel au nouvel ordre international. « Le gouvernement canadien », dit Mackenzie King selon ce que rapporte Gabriel Bonneau, « verrait avec faveur un relèvement rapide de notre pays et il est prêt à y contribuer matériellement et en usant de son influence, à Washington notamment » (Prévost, 1994, p. 376). L'intérêt du Canada envers la reconnaissance du statut de grande puissance de la France ne fait d'ailleurs pas de doute, comme l'illustre l'attitude du gouvernement Mackenzie King à l'égard du CFLN et du GPRF. Surtout, il soutient dès le début l'idée d'un siège permanent pour la France au sein de l'ONU, et ce, le plus tôt possible. Les dirigeants canadiens craignent en effet que Roosevelt ne retarde, en raison de son hostilité bien connue à l'égard du général de Gaulle et de ses préférences pour un siège permanent pour la Chine, la reconnaissance du droit de la France à un tel statut (Holmes, 1979, p. 255 ; Haglund, 2007, p. 883-907).

Toutefois, le premier ministre Mackenzie King se montre prudent quant à l'approche à adopter, refusant de rompre avec sa politique atlantiste, qui repose certes sur une francosphère, mais sans pour autant miner l'harmonie anglo-américaine. C'est ainsi qu'il rapporte une conversation avec Louis St-Laurent le 12 juillet 1944 :

> *St. Laurent showed me a message he was sending to France along with others which are to go for Bastille Day. It was fortunate he did as the message was one which spoke of his having told de Gaulle and others that France should be of the Grand Council in Coaling with War Affairs, etc. I pointed out to him and Robertson who had taken up the matter with him, that this would certainly be misunderstood by both Churchill and Roosevelt ; that it would look as if Canada had agreed with de Gaulle to press France's right to be one of the big four, making it a big five which until France becomes a free country itself, naturally could not be considered* (Mackenzie King, 12 juillet 1944).

Le seul obstacle à l'appui canadien envers la reconnaissance de la « grandeur » de la France réside donc dans sa libération. Une fois réalisée, quelques semaines plus tard, le statut de grande puissance est accordé à la France par les Alliés lors de la conférence de Dumbarton Oaks, mais seulement « en temps opportun », car Roosevelt souhaite attendre qu'un autre homme politique remplace de Gaulle à la tête de la France libre avant de lui accorder le statut de cinquième grande puissance (Meisler, 1995, p. 7). La France n'obtient formellement ce statut – et, surtout, un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) – qu'un an plus tard, lors de la conférence de San Francisco d'avril-juin 1945, avec l'appui, notable, de la délégation canadienne qui présente une motion visant à retirer les mots « en temps opportun » (Soward, 1950, p. 139). Le gouvernement Mackenzie King appuie ainsi la politique française de Churchill, qui souhaite la restauration de la France en Europe afin de contribuer au contrepoids européen antisoviétique et antigermanique, avec cependant moins d'égards pour les

préoccupations françaises et britanniques en matière d'équilibre de la puissance. La politique française de Mackenzie King tient davantage à ce que John Holmes qualifie du « grand danger » que représenterait une divergence entre la France et la Grande-Bretagne – pays auxquels nous devons ajouter les États-Unis. Cet atlantisme repose, note l'ancien diplomate, autant sur les « relations spéciales et particulières » avec l'Europe de l'Ouest que souhaite institutionnaliser le Canada que sur son « désir d'être moins anglo-saxon » en appuyant l'octroi du statut de grande puissance à la France (Holmes, 1968, p. 310 et 313).

Le Canada n'est d'ailleurs pas sans avoir des intérêts dans cette affaire : il tente d'obtenir la reconnaissance de son propre statut autoproclamé de « puissance moyenne ». C'est ainsi que Mackenzie King signale à de Gaulle, lors d'une deuxième visite du général à Ottawa en août 1945, son insatisfaction, à la suite de la conférence de Potsdam, eu égard au fait que le Canada n'a pas été considéré comme une nation par le Conseil des ministres des Affaires étrangères, où ne sont représentés que les quatre « grands ».

> *I spoke of Canada having made a very great contribution and that I felt on any matters on which we were expected to assume responsibility, we should be given fullest powers, not merely consultation but of complete knowledge by being parties to the conference. I spoke of Canada feeling now toward the big Five much as France had felt toward the big Four* [...] *de Gaulle said to me privately, he was in entire accord with all that I had said. He appreciated our point of view completely and understood it, was sympathetic toward it* (Mackenzie King, 29 août 1945).

De Gaulle appuie publiquement les intérêts canadiens, quoique en termes généraux. Lors d'une conférence de presse le 29 août 1945, il décrit le Canada comme un « vrai ami et toujours fidèle allié de la France ». Cela, selon son ambassadeur à Ottawa, devrait contribuer à renforcer les relations bilatérales entre les deux pays ainsi que donner un coup de main politique au premier ministre Mackenzie King. De Gaulle ajoute en ce sens :

> Je suis persuadé que la place que vous occupez maintenant dans le monde et qui se développe tous les jours, justifie de la façon la plus large un resserrement et un développement des relations franco-canadiennes [...] Il n'y a entre nous aucune espèce d'intérêts qui nous oppose, il y a, au contraire, des intérêts rapprochés. Je ne parle pas seulement de l'intérêt historique et des raisons de sentiments qui nous unissent d'amitié, mais je parle du fait de votre propre développement et de l'intérêt qu'il y a à ce que deux pays comme le Canada et la France agissent ensemble dans toute la mesure où ils le pourront. Je crois d'ailleurs savoir que telle est également l'intention de votre gouvernement [...] [J]e crois pouvoir dire que nous

> sommes aujourd'hui au commencement d'un vaste développement des relations franco-canadiennes pour le bien de tout le monde (De Gaulle, 1945, p. 4 et 13 ; Meren, 2007, p. 29).

Aux arguments ethnoculturels s'ajoutent ainsi celui de la géopolitique – le rehaussement de la puissance canadienne au lendemain de la guerre – et, plus encore, celui d'une convergence de vues quant à l'ordre international à construire. Le général peut effectivement bien comprendre les aspirations du Canada, insatisfait lui aussi de la conférence de Potsdam où la France, qui n'est pas invitée à titre de grande puissance, n'évolue pas dans la « cour des grands ». Pour lui, la France ne peut être traitée comme « l'Éthiopie » ; elle doit participer à la préparation de tous les traités de paix en Europe, puisque « l'Europe est essentiellement la Russie et la France » (Young, 1990, p. 91-92). Cette analogie fait écho aux préoccupations canadiennes. Dès juillet 1943, le premier ministre Mackenzie King distingue, à la Chambre des communes, le statut du Canada des « petites » puissances et d'autres puissances « secondaires » sur la base de sa contribution à la paix internationale afin d'obtenir un siège non permanent au CSNU :

> *On the one hand, authority in international affairs must not be concentrated exclusively in the largest powers. On the other, authority cannot be divided equally among all the thirty or more sovereign states that comprise the United Nations, or all effective authority will disappear* [...] *Representation should be determined on a functional basis which will admit full membership to those countries, large or small, which have the greatest contribution to make to the particular object in question* (Lingard et Trotter, 1950, p. 249-250).

Il s'agit du principe de la représentation fonctionnelle – le statut d'un État (et les privilèges qui lui sont associés, notamment en termes d'influence) doit être fondé sur ses capacités et ses contributions à la sécurité internationale – que le gouvernement Mackenzie King relèvera à maintes reprises au cours des négociations menant à la création des organes de l'Organisation des Nations Unies - ONU (Soward, 1950, p. 126 et 134)[41]. Mais le Canada n'obtient pas autant satisfaction que la France dans la reconnaissance de son rang. Par exemple, l'article 23 de la Charte des Nations Unies reconnaît certes « la contribution [...] au maintien de la paix et de la sécurité internationales » comme critère de sélection des 10 membres non permanents du CSNU, mais il ajoute un second critère, celui de la répartition géographique « équitable ». Cela a pour effet de diminuer les chances pour le Canada d'être élu au Conseil.

C'est surtout en raison de l'opposition de l'URSS que le Canada n'obtient pas pleine satisfaction. Car la France respecte son engagement implicite d'appuyer la cause canadienne. Lors des négociations internationales, la France prône l'idée que trois sièges non permanents soient réservés aux

41 . L'idée de la représentation fonctionnelle ne date pas du gouvernement de Mackenzie King et ne doit pas être confondue avec le principe du fonctionnalisme (Miller, 1980, p. 309-328).

États possédant la capacité « de participer à un niveau appréciable à la défense active de l'ordre international » (Soward, 1950, p. 139 ; traduction libre). D'ailleurs, dès le début de 1945, le ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault, affirme publiquement :

> *Is it desirable, is it logical, that* [...] *nations farthest removed from the danger under consideration, whose military and economic contribution is the least, should have exactly the same voice in the Council as those nations directly exposed, and those whose resources make them pre-eminently responsible for security? I do not think so* (Chapnick, 2005b, p. 109-110).

Les autorités canadiennes s'en réjouissent certes, mais ne sont pas surprises. Elles savent depuis plusieurs mois que la France appuie le principe de la représentation fonctionnelle privilégié par le Canada, exposé en 1943 et réitéré à de Gaulle et à Bidault en juillet 1944 (*ibid.*). Alors que Mackenzie King s'apprête à se rendre à Londres et à Washington en mars 1945, l'ambassadeur français au Canada, Jean-Marie François de Hauteclocque, est ainsi convié à faire part à Mackenzie King de la similarité des points de vue franco-canadiens et, surtout, qu'un siège permanent à la France lui permettrait d'accroître l'influence des puissances moyennes au sein des Nations Unies (Miller, 1980, p. 309-328 ; Meren, 2007, p. 33). Cet appui ne s'étend d'ailleurs pas seulement à l'article 23 de la Charte, mais également à ce qui deviendra l'article 44, clause qui permet à des États non membres du CSNU d'y être représentés si ses forces armées contribuent à des opérations militaires sous l'égide de l'ONU (Holmes, 1979, p. 250 et 238). Paris contribuera ainsi considérablement au succès de la proposition canadienne visant à assurer la participation des États contributeurs aux prises de décision du CSNU (Meren, 2007, p. 34). Ainsi, alors que la Déclaration des Nations Unies du 1er janvier 1942 distingue quatre grandes puissances et marginalise comme « reste » les 22 autres signataires, incluant la France et le Canada, l'entente de double reconnaissance entre les deux pays contribue de manière importante à la reconnaissance de leur stature internationale respective comme grande et moyenne puissance dans l'ordre post-1945.

La convergence des politiques de sécurité internationale des deux pays s'explique par une volonté partagée de limiter la domination anglo-américaine de l'ordre d'après-guerre. Pour Paris, Ottawa dispose d'une influence particulière auprès des Alliés anglo-américains, en raison de sa position géographique et des rapports étroits qu'il entretient avec eux. Ottawa pourrait, dans cette perspective, contribuer à faire avancer les intérêts de la France auprès des États-Unis et de la Grande-Bretagne. C'est d'ailleurs ce qui fut le cas, par exemple, lors de la conférence de Yalta, lorsque Ottawa appuya les revendications françaises quant à la participation à la commission pour la réparation des dommages causés lors de la guerre, ainsi que celles visant à faire du français une langue officielle de l'ONU (*ibid.*). L'influence d'Ottawa sur les alliés anglo-américains découle également, selon les autorités françaises, de la puissance émergente du Canada. Dans une note portant sur « l'importance internationale du Canada » datée de septembre 1949, le

ministère français des Affaires étrangères prédit que le Canada, « une fois peuplé de façon plus dense, verra se constituer, à une époque qui n'est sans doute pas très éloignée, une des plus puissantes nations du monde » (*ibid.*, p. 31). Paris souhaite donc établir des liens étroits avec cette puissance émergente disposant de l'oreille attentive de Londres et de Washington. Elle perçoit d'autant plus favorablement l'émergence du Canada sur la scène internationale que les autorités canadiennes, de la bouche même du premier ministre Mackenzie King, affirment vouloir agir à titre d'intermédiaire, voire de cheville ouvrière (*linchpin*) entre la France et les États anglo-saxons, en tirant parti de la proximité géographique de leur pays avec ceux-ci et de ses liens ethnoculturels. Pour le gouvernement canadien, le plein retour de la France parmi le concert des grandes puissances sert non seulement à rehausser la légitimité de son nouveau statut de puissance moyenne – grâce à l'appui français en ce sens – mais également, et conséquemment, à assurer un contrepoids européen à la puissance américaine au sein de l'ordre institutionnel de l'après-guerre. Ainsi, autant Paris qu'Ottawa semblent partager un désir de recourir à l'un et à l'autre afin de rehausser leur stature respective par rapport aux puissances anglo-saxonnes[42].

Cette convergence d'intérêts et de vues au sein de la francosphère, sur la base de considérations géopolitiques et identitaires, se manifeste, en second lieu, dans le cadre de la création de l'Alliance atlantique. Il s'agit d'une révolution paradigmatique pour la politique de sécurité internationale du Canada : après avoir été diamétralement contraire aux intérêts français au cours de l'entre-deux-guerres, elle se révèle en parfaite harmonie avec ceux-ci, qui sont pourtant demeurés semblables à ceux d'avant-guerre. Si les identités nord-américaine et britannique gouvernent la politique de sécurité internationale du Canada au cours des années 1920 et 1930, l'identité francosphérique permet quant à elle de donner un sens au revirement soudain qui entraîne une transformation importante et durable de la culture stratégique canadienne[43].

De la même manière que le premier ministre Mackenzie King se montre défavorable à l'idée de conseils régionaux de sécurité, proposée par Churchill en avril 1944, où le Canada allait être soumis à la domination impériale britannique (Donaghy et Mackenzie, 1996, p. 165), il rejette l'idée d'une « association fraternelle des peuples anglophones » lancée près de deux ans plus tard par le premier ministre britannique. Churchill vise effectivement à institutionnaliser formellement la « relation spéciale » entre le Commonwealth et l'empire britannique avec les États-Unis :

42 . Ces idées sont exprimées par les autorités françaises et canadiennes entre 1944 et 1949 (Meren, 2007, p. 28-34).

43 . L'affirmation de la puissance américaine à la suite du déclin de la puissance britannique ne doit pas être négligée comme facteur explicatif additionnel. L'idée de contrepoids anti-américain y trouve d'ailleurs sa raison d'être. Nous mettons cependant l'accent sur la francosphère, puisque l'importance des États-Unis et de la Grande-Bretagne, contrairement à celle de la France, est largement connue et analysée. Voir à ce sujet Granatstein, 1989 ; 1990, p. 114-58 ; McKercher et Aronsen, 1996, p. 110-146 ; Eayrs, 1967, p. 176-183.

> *Fraternal association requires not only the growing friendship and mutual understanding between our two vast but kindred systems of society, but the continuance of the intimate relations between our military advisers, leading to common study of potential dangers, the similarity of weapons and manuals of instructions, and to the interchange of officers and cadets at technical colleges. It should carry with it the continuance of the present facilities for mutual security by the joint use of all Naval and Air Force bases in the possession of either country all over the world. The United States has already a Permanent Defense Agreement with the Dominion of Canada, which is so devotedly attached to the British Commonwealth and the Empire. This Agreement is more effective than many of those which have been made under formal alliances. This principle should be extended to all the British Commonwealths with full reciprocity* (Discours reproduit dans Muller, 1999, p. 1-13).

L'ambassadeur canadien à Washington, Lester B. Pearson, résume les raisons de l'opposition canadienne au projet d'union anglosphérique lorsqu'il écrit à ses supérieurs que le Canada a davantage intérêt à collaborer à la création d'une organisation internationale sans l'Union soviétique – dont l'utilisation excessive du droit de veto au CSNU exaspère les dirigeants canadiens – qui assurera la protection de toutes les nations plutôt que celle des peuples anglophones uniquement. « [*T*]*his broader basis for a solution of our present difficulties would have a far better chance of acceptance in this country, and would provide a far stronger foundation for any effective organization of peace* » (Munro et Inglis, 1973, p. 38-39). Pearson fait sans aucun doute allusion à l'aversion des Canadiens français, sans parler de celle du premier ministre Mackenzie King lui-même, à l'égard de toute idée se rapprochant d'une centralisation impériale britannique de la politique étrangère canadienne. Il faut effectivement, comme l'a noté John Holmes, que le Canada se libère de ses « habitudes anglo-saxonnes » (Holmes, 1968, p. 313).

Pourtant, d'un point de vue purement militaire et géopolitique, le premier ministre canadien reconnaît que la défense du territoire canadien face à la menace soviétique ne peut être assurée que par une coopération étroite avec les États-Unis et la Grande-Bretagne (Mackenzie King, 9 juillet 1946). Cette situation est d'autant plus grave que les élites gouvernantes canadiennes estiment, au moins dès novembre 1946, que le Canada sera inévitablement entraîné dans une guerre opposant les États-Unis à l'URSS, ou encore un affrontement impliquant les États-Unis et la Grande-Bretagne (notons l'absence de la France)[44]. Mais si la menace soviétique permet d'expliquer l'intérêt canadien envers la défense du continent nord-américain

44 . Canada, 1946, p. 1671-1672, 1948a ; p. 5551-5552. Hume Wrong partage cet avis et estime, logiquement, qu'un pacte de défense avec la Grande-Bretagne et les États-Unis « *would go a long way towards curing our split personality in defence matters by bringing the US, the UK and Canada into regular partnership* » (Reid, 1967, p. 109).

et de la Grande-Bretagne, pourquoi ne pas accepter, et même promouvoir activement, l'établissement d'une organisation internationale sur le modèle proposé par Churchill ?

L'explication à cette énigme peut être trouvée dans les principes guidant la politique étrangère canadienne, énoncés par Louis St-Laurent dans son célèbre discours Gray du 13 janvier 1947. Ceux-ci sont l'unité nationale, la liberté politique, la règle de droit, les valeurs chrétiennes, ainsi que l'acceptation de responsabilités internationales en fonction de la conception que le Canada se fait de son rôle dans les affaires mondiales (le principe de la représentation fonctionnelle). Plus encore, trois alliés « traditionnels » sont nommés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures : les États-Unis, le Commonwealth (la Grande-Bretagne en particulier) et la France. À propos de cette dernière, Saint-Laurent note la « tradition d'intérêts communs » qui unit les deux pays.

> *We have never forgotten that France is one of the fountainheads of our cultural life. We realize that she forms an integral part of the framework of our international life. We have so much in common that, despite the differences between the French political system and our own, we cannot doubt for a moment that our objects in world affairs are similar. We in this country have always believed in the greatness of France, even at times when her future seemed most obscure* [...] *We shall support her recovery not merely out of sympathy, but because we know that her integrity is a matter of great consequence to us* (Mackay, 1971, p. 396)[45].

L'importance de ce discours ne saurait être surestimée. Il s'agit de la toute première fois qu'un ministre des Affaires extérieures du Canada qualifie la France de partenaire « spécial » du Canada, aux côtés (bien que certains diront en deçà) des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Cela ne manquera d'ailleurs pas d'être remarqué à Paris, d'autant plus que cette qualification demeurera bien présente dans les discours des dirigeants canadiens au cours des années suivantes (Donneur, 1973, p. 181 ; Meren, 2007, p. 30).

À la lumière de ce discours, il est possible de suggérer, conformément à notre hypothèse de départ, que l'identité interne (évoquée par le principe d'unité nationale et les valeurs chrétiennes et libérales) accorde une double dimension à l'identité externe canadienne, que l'on peut désormais qualifier d'atlantiste : la préservation (sinon l'élévation) du statut international du Canada, ainsi que le désir d'harmonie et d'union interalliés, non pas entre Londres et Washington seulement, mais avec Paris tout autant, sur la base du franco-catholicisme et des valeurs « civilisationnelles » dont la France est historiquement garante. L'institutionnalisation de l'atlantisme biculturel au sein d'une alliance transatlantique est donc tout à fait logique dans cette perspective ; elle ne peut s'expliquer par la seule perception de la menace posée par l'URSS (voir à ce sujet Roussel, 1998). Trois objectifs canadiens

45 . Ce discours est souvent présenté comme un moment décisif de la politique internationale du Canada. Pourtant, Saint-Laurent énonce des principes qui, selon lui, ont été mis en œuvre par le passé et ont reçu un appui important et étendu parmi la population canadienne (Mackay, 1971, p. 389).

seront ainsi activement poursuivis par cette politique identitaire atlantiste : l'inclusion des trois alliés traditionnels du Canada au sein d'une même alliance, la recherche de mécanismes institutionnels garantissant le statut international du Canada, ainsi que la volonté de faire de l'association nord-atlantique plus qu'une alliance militaire « traditionnelle ». La mise en œuvre d'une telle politique constitue la manifestation définitive que l'atlantisme biculturel – c'est-à-dire l'amalgame d'identités francosphérique et anglosphérique – gouverne la politique de sécurité internationale du Canada, et ce, au-delà du gouvernement Mackenzie King[46].

Si le « *membership* » de l'alliance nord-atlantique est l'un des sujets de première importance pour le Canada au cours des négociations entourant sa création qui débutent en mars 1948, le gouvernement Mackenzie King se montre de plus en plus explicite quant aux États qui devraient prendre part au pacte d'assistance mutuelle à mesure que les négociations approchent. Dès l'été 1947, Pearson et Saint-Laurent évoquent l'idée que tous les États « désirant coopérer » (tous sauf l'Union soviétique et ses satellites) devraient s'unir, alors que le sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, Escott Reid, parle de « l'Occident » comme base d'une nouvelle organisation internationale (Spencer, 1959a, p. 246 ; Reid, 1977, p. 30). À l'automne 1947, Pearson se montre un peu plus précis quant aux États avec lesquels il souhaite associer le Canada : « *those democratic and freedom-loving states who are willing to give up certain sovereign rights in the interest of peace and safety* » qui doivent s'allier contre le bloc soviétique (Spencer, 1959a, p. 247). Cette étiquette sera reprise par son ministre, Louis Saint-Laurent, lors de la première déclaration d'un représentant occidental en faveur de la création d'une organisation de défense collective, devant l'Assemblée générale de l'ONU le 18 septembre 1947 (MacKay, 1971, p. 97).

En janvier 1948, soit deux mois avant la proposition britannique d'entamer des négociations en vue de l'établissement d'une telle institution, le premier ministre Mackenzie King se montre catégorique : il n'est pas question que le Canada s'engage au sein d'une organisation s'apparentant au Commonwealth, de crainte qu'elle n'implique la perte d'indépendance du Canada[47]. Mackenzie King rejette ainsi l'idée d'une alliance anglosphérique suggérée par le premier ministre britannique, Clement Attlee. Pour ce dernier, « *we should organise ethical and spiritual forces of Western Europe backed by the power and resources of the Commonwealth and of the Americas, thus creating a solid foundation for the defence of Western civilization in the widest sense* ». De nouveau, le terme « Commonwealth » suscite l'ire du premier ministre Mackenzie King en ce qu'il suppose de possibles empiètements sur l'indépendance canadienne et son caractère non exclusivement anglosphérique (Canada, 1948b et 1948c, p. 400-401 ; Mackenzie, 1995, p. 152 ;

46 . Le premier ministre Mackenzie King prend sa retraite en novembre 1948, soit avant la signature et la ratification du traité de Washington en 1949.

47 . Escott Reid relate ainsi la réaction de King : « *He disliked participation by Canada in military committees of any kind. He disliked any kind of committee in London. This was to be not only a military committee but a military committee in London. It was the symbol of everything he had fought against in the period from 1921 to 1939* » (Reid, 1967, p. 428-429).

Munro et Inglis, 1973, p. 42). Mais le gouvernement canadien se réjouit de la signature du traité de Bruxelles le 17 mars 1948, qui unit la Grande-Bretagne, la France et les pays du Benelux par un pacte de défense collective. Dans sa déclaration de soutien à l'Europe de l'Ouest, Pearson déclare sans équivoque l'intérêt du Canada pour une association plus large d'États, incluant le Canada. Il insiste sur la « civilisation commune » entre ces pays européens (dont évidemment la France) et le Canada et souligne une commune volonté de défense collective (Spencer, 1959a, p. 253 ; Munro et Inglis, 1973, p. 43). Ottawa s'est d'ailleurs empressé d'accepter de prendre part aux négociations tripartites (États-Unis, Grande-Bretagne et Canada) deux jours plus tôt en vue de la création d'un pacte de défense nord-atlantique regroupant ces trois pays à la France, au Benelux, à la Norvège, au Danemark, à l'Islande, à l'Irlande ainsi qu'au Portugal (Canada, 1948d et 1948f, p. 419-420 et 434). L'Espagne est considérée comme membre potentiel à condition seulement qu'elle adopte un régime démocratique et libéral. L'Italie est quant à elle d'abord écartée en raison de sa position géographique à l'extérieur de la zone « nord-atlantique », puis incluse après le refus de l'Irlande de joindre l'alliance.

Les deux premiers objectifs de la politique atlantiste de Mackenzie King semblent donc sur la voie d'être atteints dès le début des négociations : une alliance strictement anglosphérique est écartée et les trois alliés privilégiés du pays seront réunis au sein d'un seul et même pacte de défense collective[48]. Quant à la dimension non militaire de l'association, Pearson fait observer à Mackenzie King, quelques jours avant le début des négociations tripartites :

> *Here it is essential to remember that the purpose of the pact is to rally the spiritual as well as the military and economic resources of Western Christendom against Soviet totalitarianism. To do this it should not be a merely negative anti-Soviet military alliance but should be the basis for a positive liberal and democratic counter-offensive* (Eayrs, 1980, p. 69).

Après la composition de l'alliance, la nature de celle-ci représente effectivement la plus importante préoccupation du gouvernement canadien. Et tout comme la première, cette seconde préoccupation amène à privilégier des liens particuliers avec la France, en raison de valeurs démocratiques et culturelles communes, ainsi que de la nécessité de créer des mécanismes de consultation limitant la domination anglo-américaine (Milloy, 2006, p. 14-15) (Canada 1948d, p.422 ; traduction libre)[49].

Mais avant d'approfondir ces questions, il convient de répondre à l'un des arguments fréquemment mis de l'avant pour vanter le caractère strictement triangulaire de la politique de sécurité internationale du Canada. Mackenzie

48 . Escott Reid estime néanmoins que le Canada n'en a pas fait suffisamment pour contrer le caractère anglo-américain de l'Alliance atlantique lors de sa création (Reid, 1967, p. 433).

49 . Une troisième raison consiste à éliminer les barrières tarifaires entre le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne (voir également Roussel, 1998).

King ne se réjouit-il pas, dans sa réponse affirmative à l'idée de prendre part aux négociations tripartites (Canada, États-Unis, Royaume-Uni), le 17 mars 1948, du fait que le pacte fera appel au « leadership actif du Royaume-Uni et des États-Unis » (Canada, 1948d, p. 422 ; traduction libre)[50] ? Certes, mais si la France est exclue de la première ronde de négociations, ce n'est pas que l'on envisage d'établir une institution de défense collective sans elle, ou qu'elle n'est elle-même pas intéressée à joindre une telle alliance. Au contraire, le 4 mars 1948, soit quelques jours avant la conclusion du traité de Bruxelles, le ministre des Affaires étrangères de la France, Georges Bidault, écrit au secrétaire d'État américain George Marshall : « *The time has come to tighten collaboration in the political field, and as soon as possible in the military field, between the New World and the Old, joined as they are by their commitment to the only worthwhile civilization* » (Delmas, 1985, p. 62). C'est que Paris – tout autant qu'Ottawa et Londres – tente de renverser le courant isolationniste prédominant au Congrès américain en obtenant une garantie d'assistance militaire de la part des États-Unis. Bidault ne se fait d'ailleurs pas d'illusion : la sécurité de la France face à l'Union soviétique est impossible sans l'appui concret de Washington. Si elle est écartée des négociations tripartites, c'est notamment par crainte que la présence de communistes au sein du gouvernement français, dont le ministre de la Défense Maurice Thorez, ne représente un risque de sécurité pour la future alliance[51]. En outre, Washington souhaite éviter de devoir discuter du réarmement des forces armées françaises, un impératif immédiat pour Paris, pour plutôt se concentrer sur la création d'une alliance à long terme. Côté français, on trouve « illogique » de penser d'abord au long terme alors que l'URSS peut envahir à tout moment l'Europe de l'Ouest. En conséquence, alors que la France est très favorable à la création d'une alliance transatlantique, son exclusion suscite une certaine incompréhension à Paris, laquelle nuira d'ailleurs à la conclusion du traité de Washington[52].

Cette situation est particulièrement problématique pour les dirigeants canadiens. Comme le souligne Robertson à Pearson quelques jours après l'entente préliminaire tripartite du 1er avril 1948, il s'agit d'une « solution providentielle » pour « tant de nos problèmes » que de réunir ces alliés « spéciaux » à l'intérieur d'une même alliance, « *that I feel we should go to great lengths and even incur considerable risks in order to consolidate our good fortune and ensure our proper place in this new partnership* ». Les hésitations françaises ne peuvent donc que contrecarrer les objectifs canadiens. Car il est clair que c'est la France qui est le membre clé des puissances européennes devant prendre part au pacte d'assistance mutuelle, la Belgique, le

50 . Eayrs juge ainsi qu'il s'agit d'une « transformation de la politique étrangère du Canada » (Eayrs, 1980, p. 33 ; voir également Donaghy et Mackenzie, 1996, p. 168).

51 . L'ironie est évidemment que c'est la délégation britannique qui est alors infiltrée par un espion communiste.

52 . « *The French were always made to feel that they were knocking at the door of a closed Anglo-Saxon club* » (Wall, 1991, p. 135 ; voir également Reid, 1967, p. 114 et 116-118).

Luxembourg et les Pays-Bas pouvant certainement y être inclus également (Eayrs, 1980, p. 67 et 69)[53]. En effet, comme l'indique Saint-Laurent dans un discours prononcé le 11 juin 1948 à Toronto, qu'il répétera d'ailleurs mot pour mot le 28 mars 1949 devant la Chambre des communes :

> *The best guarantee of peace today is the creation and preservation by the nations of the free world, under the leadership of Great Britain, the United States, and France, of an overwhelming preponderance of force over any adversary or possible combination of adversaries. This force must not be only military ; it must be moral* [...] *This treaty is to be far more than an old-fashioned military alliance. It is based on the common belief of the north Atlantic nations in the value and virtues of our democratic Christian civilization* (MacKay, 1971, p. 190-191).

Une double référence à la francosphère est ainsi faite dans cette déclaration : d'une part, en invoquant le franco-catholicisme pour légitimer l'adhésion du Canada à l'Alliance atlantique ; d'autre part, en attribuant à la France un leadership équivalent à celui des États-Unis et de la Grande-Bretagne au sein de l'alliance. Le quadrilatère nord-atlantique présente ainsi, par sa double légitimité ethnoculturelle, suffisamment d'intérêt pour le Canada pour l'inciter à rompre avec son refus traditionnel de s'engager au sein d'alliances officielles.

Concrètement, la culture stratégique atlantiste et biculturelle qui sous-tend la politique canadienne se manifeste dans plusieurs dossiers. D'abord, le gouvernement fédéral insiste sur la nécessité de créer une organisation intergouvernementale plutôt que de se contenter d'une déclaration de garantie d'assistance militaire de la part des États-Unis à l'égard de l'Europe de l'Ouest. Il s'agit d'éviter la création d'un « double pilier » européen et nord-américain, à laquelle Ottawa préfère sans équivoque l'établissement d'une seule organisation transatlantique unissant ses trois alliés « spéciaux ». Outre l'intérêt canadien d'obtenir une garantie d'assistance réciproque plutôt qu'unidirectionnelle, l'un des arguments en faveur d'une alliance transatlantique réside dans le désir de répondre aux intérêts français. Dans son argumentaire auprès du premier ministre Mackenzie King le 1er juin 1948, Pearson écrit : « *A unilateral guarantee gave unnecessary prominence to the dependence of the European states and seemed to underline the satellite character of their relationship to the United States* » (Eayrs, 1980, p. 369-370). Pearson fait écho aux propos de Vanier qui, la veille, relève les deux objectifs principaux de la France : « *the really important thing, from the point of view of the French, is that they should be furnished with the resources which would enable them to make a stand on their own frontiers and that they should know that the Americans will fight side by side with them in Europe to defend French soil from invasion* » (Reid, 1967, p. 113). Paris et Ottawa s'entendent en effet non seulement sur la nécessité que la France contribue de manière

53. Robertson réitère cet argument de « solution providentielle » le 21 avril suivant au haut-commissaire canadien à Londres (Reid, 1967, p. 132).

autonome à la défense de l'Europe afin d'éviter un statut de dépendance, mais également sur l'impératif que les États-Unis prennent activement part à cette même défense. Devant la Chambre des communes le 19 juin 1948, Saint-Laurent va ainsi jusqu'à affirmer que si les États-Unis n'adhèrent pas à un pacte transatlantique de défense collective, le Canada ne prendra pas part au pacte européen nouvellement établi. Puis il explique la motivation atlantiste qui anime son gouvernement :

> *We are hopeful that it* [*the Brussels Treaty*] *will develop into something which will comprise the United States along with those who are already members, and in that event we think the people of Canada would wish that we also be associated with it* [...] *because we realize that if the group in this regional pact became involved in war we would necessarily be involved with them* [...] [*Their*] *way of life is the same as ours and* [*their*] *security is part of our own security* [...] *We do not think anything that the United Kingdom and those western European democracies and the United States would be in is something that we could avoid being in* (Canada, 1948a, p. 5551-5552).

Il est ici fondamental de noter que, dans le même discours où Saint-Laurent affirme que le Canada serait inévitablement entraîné dans une guerre où les États-Unis et la Grande-Bretagne (excluant la France) seraient parties, il inclut nécessairement l'Europe occidentale dans l'organisation transatlantique devant assurer la défense du Canada. Dans les mots de Saint-Laurent :

> *We feel that, should war break out that affected the United Kingdom and the United States, we would inevitably be involved and that there might be great value in having consummated a regional pact* [...] *whereby these Western European democracies, the United Kingdom, the United States and ourselves agreed to stand together* [...] [*W*]*e think the people of Canada would wish that we also be associated with it* (Reid, 1967, p. 431-432).

Dans cette perspective atlantiste, il est impératif pour Ottawa de trouver un compromis entre, d'une part, la volonté américaine de repousser à plus tard la question du réarmement français et de limiter son engagement d'assistance militaire (afin qu'il soit conforme à la constitution américaine) et, d'autre part, le besoin de Paris d'obtenir une aide militaire immédiate, une unité de planification et de commandement, ainsi que des garanties fermes de la part des États-Unis qu'ils assureront la défense du territoire français face à l'URSS (par exemple, par le déploiement de soldats américains en France), plutôt que de sacrifier la France à court terme dans leur stratégie globale à l'égard de Moscou (Reid, 1967, p. 121 ; Wall, 1991, p. 139).

En ce sens, Ottawa contribue activement à ce que les États-Unis soutiennent les accords de Bruxelles de mars 1948, et ce, au plus grand plaisir de Paris (Jardin, 2001, p. 63-64). Mais au cours des négociations intergouvernementales (qui incluent la France à partir du 6 juillet 1948), Pearson craint le pire devant l'obstination des Français à obtenir des mesures d'aide immédiates : « *There is, I think, a real danger of the whole project being wrecked.* » Il

prie donc Vanier de faire comprendre à « ses amis français » qu'ils devraient, parmi tous les pays, « être les plus enthousiastes à propos d'un système de sécurité atlantique » (Munro et Inglis, 1973, p. 50 ; Reid, 1967, p. 119 ; traduction libre). Pour ce faire, Pearson donne des arguments à Vanier afin de rassurer les Français quant aux intentions américaines (Reid, 1967, p. 121 ; Wall, 1991, p. 139). Parmi ceux-ci se trouve l'une des motivations sous-jacentes à la volonté canadienne d'inclure la France dans un pacte de défense collective :

> *the United States may press the Russians too hard and too fast and not leave them a way out which would save their faces. To lessen this danger, the Western European powers will have to exert a steady and constructive influence on Washington. The establishment of a North Atlantic Union will give them additional channels through which to exert this moderating influence* (Eayrs, 1980, p. 67).

Cette idée, qualifiée de stratégie de contrepoids indirect (voir le chapitre 1), vise à institutionnaliser les rapports transatlantiques de manière à éviter, d'une part, les actions unilatérales américaines et, d'autre part, la création de deux piliers (européen et américain) de défense atlantique, qui conduirait inévitablement à la marginalisation du statut international du Canada. Pour mettre en œuvre cette stratégie, Ottawa tente d'unir les politiques de défense de ses trois alliés au sein d'une même institution en vue d'arriver à une politique commune et, ainsi, préserver l'unité transatlantique tout en élevant le statut international du Canada par sa simple représentation au sein de l'alliance commune. Afin de rassurer les Français, Pearson dit à Vanier :

> *I hope that the French will realize that a North Atlantic treaty, even if it is not as precise as they would like it to be, will create a new living international institution which will have within itself possibilities of growth and of adaptation to changing conditions* [...] *If a movement towards its political and economic unification can be started this year, none of us can forecast the extent of unity which may exist in five, ten, or fifteen years from now* (*ibid.*, p. 95).

Pour Pearson, la capacité d'Ottawa et de Paris d'influencer la politique antisoviétique des États-Unis passe par la solidarité transatlantique ainsi renforcée, et par des organes officiels de consultation, lesquels amèneront le développement d'une norme de consultation au sein de l'alliance.

> [T]*he establishment of a North Atlantic union will give them* [*the Western European powers*] *additional channels through which to exert this moderating influence. Under a North Atlantic pact there would presumably be established a Consultative Council of Foreign Ministers, a Council of Defence Ministers and a combined Chiefs of Staff, as well as some permanent consultative committee* [...] *There will thus be established, at least in outline, a semi-constitutional structure of the North Atlantic powers* (Canada, 1948g, p. 381).

Le partage des risques, des ressources et des obligations entre les alliés doit être compensé, selon Pearson, par un partage équivalent du pouvoir décisionnel lorsque la politique d'un allié touche celle des autres (Milloy, 1996, p. 16). Autant le Canada que la France souhaite éviter une direction strictement anglo-américaine de la guerre advenant son déclenchement et, de ce fait, avoir son mot à dire dans les décisions politiques et militaires de l'alliance (Reid, 1967, p. 120-121 ; Spencer, 1959a, p. 265-266 et 269 ; Munro et Inglis, 1973, p. 52-53). Grâce notamment à ces arguments canadiens – qui se révéleront justes – Paris donne enfin son appui entier au traité en septembre 1948[54]. Ensemble, ils parviennent également à faire accepter par Londres la création d'un forum de consultation, c'est-à-dire d'un organe politique décisionnel où chacun des membres sera représenté de manière égale – le Conseil de l'Atlantique Nord (Milloy, 2006, p. 25).

Il est ici nécessaire de rappeler qu'il s'agit d'un changement paradigmatique pour la politique de sécurité internationale du Canada. En tentant activement de trouver un compromis acceptable tant pour Paris que pour Washington, le gouvernement canadien adopte une attitude diamétralement opposée à la politique privilégiée au cours de l'entre-deux-guerres. Plutôt que de se complaire dans l'isolationnisme américain et de soutenir la politique britannique contre celle de la France, Ottawa s'engage à défendre précisément ce qu'il avait récusé au cours des années 1920 et 1930 : l'intégrité territoriale de la France. Le contraste est d'ailleurs mis à l'évidence par Robert Schuman, le ministre français des Affaires étrangères, qui affirme en mars 1949 : « *We are obtaining today what we sought between the two wars : The United States* [...] *offers us both immediate aid in the organization of our military forces and a guarantee of assistance in case of war*[55]. »

L'importance de l'adhésion de la France à l'alliance transatlantique pour Ottawa est également démontrée par son attitude de compromis à l'égard d'un dossier cher à Paris : l'inclusion de l'Afrique du Nord dans la zone couverte par le pacte de défense collective. Le représentant canadien à Washington, Hume Wrong, précise à Pearson la position qu'il a défendue auprès des alliés le 4 janvier 1949 :

> [*I have*] *taken the line that Italy should not be a party to the Treaty and that French North Africa should not be specified as part of the North Atlantic area. I have, however, expressed our attitude in terms which would permit our agreement to the inclusion of both Italy and North Africa if it becomes evident that this is the only solution for which general acceptance can be secured* (Eayrs, 1980, p. 115-116).

En ce qui a trait à l'Afrique du Nord, le premier ministre Louis Saint-Laurent souhaite éviter de donner l'impression que le Canada cautionne le

54 . Les Américains équiperont des divisions françaises et accepteront l'idée française qu'il faut combattre les soviétiques le plus à l'Est du Rhin possible (Reid, 1967, p. 122-124).

55 . Cité par Saint-Laurent à la Chambre des communes (Canada, 1949, p. 2064). Voir également Delmas, 1985, p. 64.

colonialisme par sa participation au traité d'assistance mutuelle. Les préférences canadiennes s'opposent ainsi directement aux intérêts français, puisque Paris souhaite inclure au minimum l'Algérie, celle-ci faisant partie intégrante de la France (contrairement à la Tunisie et au Maroc). Vanier est donc mandaté pour faire pression sur Schuman. Il rapporte son entretien avec Schuman du 12 janvier 1949 en ces termes : « *It would be quite impossible for any French government to accept the idea of excluding Algeria which was part of metropolitan France.* » Le gouvernement français accepte donc un compromis le même jour : l'exclusion de la Tunisie et du Maroc contre l'inclusion de l'Algérie. Devant le risque bien réel que la France refuse de signer tout traité n'incluant pas l'Algérie, Ottawa fait également sa part de compromis et accepte que le pacte de défense collective couvre le territoire algérien (Reid, 1967, p. 215-216 ; Eayrs, 1980, p. 117-119). Le premier ministre canadien résume ainsi son raisonnement le 1er mars 1949 : « *Algeria was not a matter of great importance to the main purpose of the Treaty, but France was essential* » (Munro et Inglis, 1973, p. 55 ; voir aussi Gendron, 2006b, p. 16-17 ; Reid, 1967, p. 213-218). Un pacte sans la France est tout simplement inacceptable pour le Canada.

Cette importance « spéciale » accordée à la France – et la politique atlantiste qui la sous-tend – s'explique par l'identité biculturelle du Canada qu'interpellent les événements internationaux. Pearson résume *a posteriori* le raisonnement canadien précisément en ces termes identitaires dans un passage qui mérite d'être cité au long :

> *Canada's North Atlantic policy comes closer home, because that area includes the three countries that are nearest to us historically, politically, and even geographically : the United Kingdom, the United States and France. Our policy here is to help build up a cohesive group of states, closely cooperating in all fields of activity* [...] *They all acknowledge, for instance, their debt to Greek speculation, to Hebrew prophecy, to Roman law and to the Christian faith. The countries of the new world all share in these traditions and form a part of the same civilization. Canadians are never likely to forget the fact, since we have two mother countries in Europe. With one of them we have maintained, by our own deliberate choice, a political connection. With the other, we have kept close cultural relations. The bells in the steeples along the St. Lawrence round which the villages cluster still ring out to remind us that Paris and Chartres are as much a part of our heritage as Canterbury and London* [...] *No country has a greater stake in the success or failure of this great movement than Canada. For we are both North American and European. Before the last war, the spectre haunting Canadian policy-makers was that the United States would remain aloof from British and French efforts to protect the peace against Nazi and Fascist aggression. Today the spectre is that the United States may feel it necessary to pursue policies inside our coalition which the other members cannot wholeheartedly follow ; or that inadequate cooperation from the other members may discourage*

> *American effort and leadership to the point where Washington may decide to "go it alone." Any Canadian government is bound to do what it can to exorcise these dangers ; and this may mean at times expressing its own views forthrightly in London or Paris or, above all, in Washington, where the center of power now lies. This is the first principle of Canadian diplomacy* (Pearson, 1951, p. 24-26)[56].

L'alliance nord-atlantique représente ainsi un outil « indispensable » de la politique de sécurité internationale du Canada, parce qu'elle répond à des impératifs identitaires : éviter une association trop étroite avec les États-Unis ou avec la Grande-Bretagne, tout en associant ces deux alliés avec la France, l'autre « mère patrie » redécouverte en juin 1940, d'une telle manière à interpeller tous les Canadiens. En effet, un dernier dossier sur lequel il est nécessaire de se pencher concerne le caractère non militaire de l'Alliance atlantique mis de l'avant par les dirigeants canadiens. Cet enjeu permet de cerner une autre dimension de la francosphère puisque, pour Ottawa, la légitimité populaire de sa politique atlantiste réside en partie dans cet aspect particulier de l'alliance. Il s'agit certes d'un instrument militaire visant à contrer le communisme, mais également d'un outil politique, économique et culturel permettant de défendre la « civilisation chrétienne démocratique » selon Saint-Laurent. Tous les Canadiens, incluant les franco-catholiques, peuvent ainsi appuyer cette association qui est de loin bien davantage qu'une simple et traditionnelle alliance militaire (Spencer, 1959a, p. 270 et 275 ; MacKay, 1971, p. 188). Cela est d'autant plus important que c'est au Québec que se trouve la principale opposition populaire à l'alliance. Plusieurs nationalistes jugent effectivement qu'Ottawa adopte une politique trop impérialiste et belliqueuse[57]. Afin, entre autres, de répondre à ces arguments, le gouvernement canadien insiste fortement auprès de ses alliés sur la nécessité d'inclure un article, dans le traité de l'Atlantique Nord, qui confère une dimension non militaire (c'est-à-dire politique, économique et culturelle) à l'alliance. En fait, il serait préférable de mettre sur pied une communauté atlantique plutôt qu'une simple alliance militaire, puisque la coopération souhaitée entre ses membres dépasse largement le cadre strictement militaire : elle sert des buts pacifiques plutôt qu'impérialistes et belliqueux (Creighton, 1976, p. 167). L'article 2 du traité, surnommé « l'article canadien » en raison de l'insistance du Canada pour son inclusion, stipule ainsi que les « parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales » et « s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales[58] ».

56. Pearson réitère à plusieurs reprises cet argumentaire. Voir Munro et Inglis, 1973, p. 32 ; Pearson, 1949, p. 374 ; Eayrs, 1980, p. 66. Pour une perspective triangulaire selon Pearson lui-même, voir Pearson, 1970, p. 68-70.

57. Opinion exprimée dans *Le Devoir*, *L'Action Nationale* et *Montréal-Matin* en octobre 1947 et en mai 1948 notamment (Spencer, 1959a, p. 257).

58. OTAN, « Le Traité de l'Atlantique Nord », *Documents officiels*, 4 avril 1949, <http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_17120.htm>.

La stratégie de Pearson et de Saint-Laurent, afin de convaincre les alliés d'adopter une telle clause, est précisément de rappeler le contexte politique intérieur au Canada. Le public canadien, et surtout celui du Québec, ne verrait pas d'un bon œil l'engagement de leur pays dans une alliance de nature purement militaire. Si les élites gouvernantes canadiennes sont prêtes à opérer un changement radical d'orientation géostratégique en liant la sécurité de leur pays à celle des États-Unis et de l'Europe, l'opinion publique a besoin d'arguments autres que strictement militaires. Cela est particulièrement vrai pour Louis Saint-Laurent, qui doit faire face aux accusations, particulièrement populaires au Québec, selon lesquelles il est un traître à la solde de l'impérialisme britannique (Milloy, 2006, p. 18). En insistant sur la création d'une communauté plutôt que d'une alliance, le gouvernement fédéral peut ainsi invoquer les liens francosphériques et anglosphériques des Canadiens. Car, pour la première fois de son histoire, le Canada a l'opportunité de contribuer de façon notable au rapprochement de ses alliés traditionnels en vue de la défense des valeurs occidentales et chrétiennes, tout en rehaussant son statut de puissance moyenne et indépendante. Louis Saint-Laurent effectue donc une « croisade », pour reprendre ses mots, afin de convaincre un auditoire partagé de la nécessité de conclure un pacte transatlantique doté d'une clause non militaire. Cela devient d'autant plus nécessaire qu'une élection fédérale se profile à l'horizon (Reid, 1967, p. 32-33 ; Milloy, 2006, p. 18 et 32).

Autre signe d'intérêts franco-canadiens convergents : Paris appuie « complètement » la position canadienne en février 1949. Londres n'offre en revanche qu'un appui moyen, cédant devant l'instance et la particularité des intérêts canadiens (Eayrs, 1980, p. 124 ; Reid, 1967, p. 60, 167 et 174-176 ; Milloy, 2006, p. 32). Paris ne comprend d'ailleurs pas les hésitations britanniques, puisqu'elle juge l'article canadien utile pour contrer les arguments voulant que le traité soit trop agressif et antisoviétique, de même que pour mettre sur pied un troisième pôle de puissance capable d'équilibrer la politique mondiale. À cela s'ajoute le fait que Paris a conditionné son appui à l'article 2 à l'inclusion de l'Algérie et de l'Italie dans l'alliance (Meren, 2007, p. 39 ; Milloy, 2006, p. 22 et 30). Ottawa poursuit ses efforts de négociations auprès de Washington avec l'argument québécois et les appuis diplomatiques en main. Hume Wrong (sans doute avec l'appui de ses supérieurs) va d'ailleurs jusqu'à menacer ses interlocuteurs du retrait du Canada de l'alliance faute d'un article satisfaisant sur le caractère non militaire de l'Alliance atlantique. Comme cet article est interprété comme une faveur à peu de frais au Canada, Washington cédera enfin devant l'insistance et les justifications politiques intérieures du Canada (Milloy, 2006, p. 29 et 32-33)[59].

Il est ainsi possible de conclure, devant la nature des relations franco-canadiennes au cours des années 1940, qu'il est erroné d'affirmer, à l'instar de plusieurs, que l'Alliance atlantique est le fruit de relations émanant

59 . C'est à la suite de l'échec d'autres stratégies de négociation que Pearson prend la décision de souligner les motivations politiques intérieures afin de convaincre Washington d'inclure une clause non militaire.

strictement du triangle nord-atlantique (Brunet, 1954, p. 148-151 ; Brebner, 1948, p. 309-319 ; Lower, 1952, p. 193 ; Anderson, 1981, p. 1-8 ; Haglund, 1999, p. 211-235 ; Champion, 2005, p. 319-340 ; Pratt, 2008, p. 71). Au contraire, l'ancien diplomate John Holmes est beaucoup plus près de la réalité lorsqu'il soutient que le Canada souhaitait « entrer dans une association de tireurs avec le géant » avec comme condition essentielle que « nos deux mères, la Grande-Bretagne et la France, en fassent partie aussi ». La raison est simple : il s'agit de l'expression de l'identité biculturelle du Canada puisqu'« [i]l ne sera pas facile [...] de maintenir l'accord sur la politique étrangère parmi les deux cultures canadiennes s'il y a faille dans le monde entre les États francophones et Anglo-Saxons » (Holmes, 1968, p. 300-302). L'atlantisme biculturel amène ainsi le gouvernement canadien à privilégier le resserrement substantiel de ses relations diplomatico-stratégiques avec la France, et ce, sur au moins deux plans. D'abord, par l'idée que la France, rétablie dans son rang, représente un contrepoids nécessaire à la domination anglo-américaine de l'ordre d'après-guerre et sert ainsi de rempart contre une marginalisation du statut international du Canada, en plus d'accroître son influence modératrice sur la politique des États-Unis. Ensuite, par l'idée que la France représente un pilier essentiel dans la défense des valeurs libérales et chrétiennes, ce qui rend légitime auprès des Québécois la participation à une alliance « plus que militaire » et plus que strictement anglo-américaine. Francisque Gay, ambassadeur français au Canada, ne fait donc pas trop dans l'envolée lyrique lorsqu'il écrit en 1949 : « ce que l'on peut affirmer sans risquer d'être contredit, c'est qu'avec aucune autre nation nous ne nous sommes trouvés plus habituellement, plus complètement, plus amicalement d'accord » (Gay, 1949, p. 6 ; voir aussi Savard, 1974, p. 5-31).

Cela n'empêche pas certains de nuancer la qualité des rapports franco-canadiens. Les motivations ayant amené les deux pays à privilégier l'atlantisme, de même que leur interprétation de celui-ci, diffèrent largement, rappellent-ils (Meren, 2007, p. 34-39). Paris est avant tout préoccupée par des considérations de sécurité immédiate ainsi que par un désir de retrouver son rang de grande puissance avec, pour corollaire, une voix égale à celle de Washington et de Londres dans la planification de la défense de l'Ouest. Le gouvernement canadien est quant à lui mal à l'aise de cautionner le colonialisme en incluant l'Algérie au sein de l'alliance, de même qu'il fonde beaucoup plus d'espoir que Paris dans la création d'une véritable communauté transatlantique. Ces divergences n'enlèvent cependant rien aux fondements identitaires profonds qui amènent le Canada à privilégier un atlantisme biculturel. Car l'Alliance atlantique cimente durablement deux principes moteurs de l'activisme canadien à l'égard de la création de l'alliance : la distinction nationale, par un rehaussement de la stature et de l'influence du Canada sur la scène internationale, ainsi que la double unité entre francophones et anglophones, au Canada et des deux côtés de l'Atlantique. Si le Canada ne partage pas les préoccupations de sécurité immédiates de la France en raison de sa position géographique unique, il n'en demeure pas moins que, des deux côtés de l'Atlantique, un nationalisme semblable les amène à voir l'un dans l'autre un outil capable de rehausser leur propre stature internationale.

CONCLUSION

Sous la gouverne du premier ministre Mackenzie King, le Canada passe d'une vision triangulaire à une politique atlantiste en matière de sécurité internationale. Alors que l'isolationnisme et l'impérialisme canado-britannique dominent au cours de l'entre-deux-guerres, la chute de la France en juin 1940 provoque une telle onde de choc au Québec et à Ottawa que la France retrouve la place que Wilfrid Laurier aurait souhaité lui voir occuper des décennies plus tôt dans la politique étrangère et de défense du Canada. Ce « retour » de la France dans la culture stratégique canadienne s'exerce par la construction sociale d'une double identité, biculturelle et atlantiste, sur la base de filiations francosphérique et anglosphérique. L'actualisation de l'atlantisme biculturel permet d'expliquer maintes décisions canadiennes en matière de sécurité internationale à partir de 1940, du refus de recourir à la force militaire contre la France à l'appui au statut de grande puissance de l'Hexagone, en passant par la volonté d'associer la sécurité nationale canadienne à celle de la France pour la première fois de l'histoire des deux pays. Elle permet en outre de rétablir la juste part de l'héritage franco-canadien dans l'articulation et la mise en œuvre de la politique de sécurité internationale du Canada.

Certes, une explication strictement matérialiste de ce revirement géostratégique est possible. Après tout, c'est précisément au moment où l'équilibre de la puissance est radicalement altéré en faveur de l'Allemagne nazie que le Canada change sa politique française, en juin 1940 comme en novembre 1942. Mais la politique française du Canada ne vise pas seulement, à l'instar de celle de Churchill, à appuyer les forces françaises libres et à éviter une plus grande collaboration vichyste avec l'Allemagne nazie. Ce n'est pas non plus uniquement en raison de la menace posée par l'Union soviétique, ou encore à la suite du déclin de la puissance britannique et de l'ascension de celle des États-Unis que le Canada choisit de prendre activement part, et avec un programme singulier, à la création de l'Alliance atlantique. C'est également en raison du caractère biculturel du Canada, et surtout des objectifs de double unité transatlantique qui lui sont associés, que Mackenzie King adopte et met en place une politique française singulière au sein du quadrilatère nord-atlantique. L'émergence de l'atlantisme biculturel comme fondement identitaire de la politique étrangère canadienne, conformément à ce que propose l'approche constructiviste en la matière, est donc issue d'un long processus de constitution, d'actualisation et d'institutionnalisation de ses principes sous-jacents, amorcé dès le XVIIIe siècle et manifeste à la suite d'une conjoncture critique – la chute de la France en juin 1940. Cette institutionnalisation est promue et mise en place par des élites dirigeantes dont le leadership est nécessaire à l'acceptation populaire – que l'on pense à la « croisade » menée par Louis Saint-Laurent auprès des Canadiens français en 1948-1949 – mais dont les fondements idéels prennent racine, quoique de manière non consensuelle et non linéaire, plusieurs décennies plus tôt.

On peut difficilement douter de l'existence d'une francosphère entre la France et le Canada. Pourtant, plusieurs ignorent ou omettent la réalité du

quadrilatère nord-atlantique en ne mettant l'accent que sur les relations triangulaires au sein de l'anglosphère (pour un exemple notable, voir Lingard et Trotter, 1950, p. 251-255 et 260). Puisque le quadrilatère a pour assise première le « fait francophone » au Canada et l'identité ethnoculturelle avec la France qui en découle (la francosphère), il est possible d'en déduire une sous-estimation – ou du moins une mauvaise interprétation – de l'influence du Québec (comme foyer principal des Canadiens français) sur la politique de sécurité internationale du Canada. De surcroît, cette influence précède de près de 20 ans le moment couramment accepté – la Révolution tranquille et la visite du général de Gaulle de 1967 en particulier – de l'émergence d'une francosphère. À cet égard, le leadership d'élites québécoises et canadiennes semble avoir été fondamental à la concrétisation d'une relation spéciale franco-canadienne précédant le développement du néonationalisme québécois qui sera à l'origine des relations tumultueuses au sein du célèbre triangle Ottawa-Paris-Québec au cours des décennies suivantes.

Si cette relation spéciale est parfois admise[60], il est essentiel d'en déterminer la logique et les dynamiques. L'établissement d'une culture stratégique atlantiste et biculturelle a été rendue possible grâce à un triple phénomène : l'acquisition et la préservation du statut d'État indépendant du Canada, le rapprochement idéologique franco-québécois et l'élévation du « fait francophone » dans les identités interne et externe du Canada de manière à concevoir le pays comme le produit de deux cultures nationales coexistant sur un pied d'égalité. De cette évolution découlent l'articulation d'une politique atlantiste visant à préserver l'unité nationale et interalliée, de même que l'invocation du franco-catholicisme et des valeurs « chrétiennes démocratiques » comme fondements idéels de la francosphère. En dernière analyse, cette double identité atlantiste et biculturelle, dominante parmi les élites gouvernantes, peut expliquer le revirement paradigmatique de la politique de sécurité internationale du Canada au cours des années 1940. Cela est d'autant plus significatif que cette explication identitaire se révèle toujours aussi prégnante, au XXIe siècle, au sein de la société canadienne, et en particulier chez ses élites dirigeantes.

60 . Sur la période couverte dans ce chapitre, voir par exemple Soward, 1950, p. 309, 312 et 314.

C

Conclusion.

LA FRANCE DANS LA CULTURE STRATÉGIQUE CONTEMPORAINE DU CANADA

L'objectif central de cet ouvrage est de répondre à l'énigme soulevée par le politologue John Kirton dans son manuel pédagogique sur la politique étrangère canadienne : « Depuis le siècle dernier, lorsque le Canada est allé en guerre, il l'a pratiquement toujours fait aux côtés de et pour la France. Pourquoi ? » (Kirton, 2007, p. 327). Autrement dit, Kirton estime que la France influence de manière particulière la politique de sécurité internationale du Canada et interroge le lecteur quant aux sources et aux processus de cette influence. Afin de répondre à cette question, nous avons tout d'abord établi qu'il existait suffisamment de manifestations contemporaines en matière de guerre et de paix pour justifier l'entreprise, d'envergure, de discerner les causes de ce phénomène. En effet, le Canada n'a jamais fait la guerre, ni participé à des opérations de paix sans l'appui de la France depuis le XXe siècle (cela exclut la guerre des Boers). Nous avons ainsi fait ailleurs le constat suivant :

> Des cinq plus importantes opérations de sécurité du Canada en termes d'effectifs (policiers et militaires) déployés en date de mars 2007 (FIAS, MINUSTAH, MINUS, FMO et EUROFOR), la France appuie explicitement le mandat et a contribué militairement à chacune. Ceci n'est pas nouveau. Depuis la fin de la guerre froide, les opérations internationales auxquelles a participé le Canada incluent, notamment, la guerre du Golfe persique, la FORPRONU, la IFOR, la SFOR et la KFOR en ex-Yougoslavie ; l'UNITAF et la ONUSOM II en Somalie ; l'APRONUC au Cambodge ; la MINUAR au Rwanda ; l'application de l'embargo contre Haïti et la MINUHA, la MANUH et la MITNUH qui ont suivi dans ce pays ; et la Force multinationale de l'ONU dans l'ex-Zaïre dirigée par le Canada en 1996. Avec la seule exception de la MINUAR, la France a participé militairement à chacune de ces opérations (Paris appuya politiquement seulement la MINUAR à travers le CSNU). Ainsi, des contingents français étaient présents dans pratiquement chacune des interventions militaires canadiennes, soit davantage que les États-Unis et la Grande-Bretagne. Au niveau opérationnel donc, il y a matière à explorer davantage les relations franco-canadiennes (Massie, 2008a, p. 94).

Est-ce que ce constat n'est le fruit que de pure coïncidence ? Ou est-ce que la France joue effectivement un rôle d'importance dans la politique étrangère et de défense canadienne ? Bien que la littérature scientifique abonde sur les relations franco-canadiennes et franco-québécoises, il existe une pénurie d'études sur le recours à la force militaire, rendant dès lors difficile de répondre à cette question. Cette pénurie est d'autant plus étonnante que la littérature en politique étrangère canadienne réunit quantité d'ouvrages sur la question des opérations expéditionnaires et des alliances militaires, et que l'historiographie a largement documenté les relations franco-canadiennes en matière de sécurité internationale.

C'est donc à partir de cette double littérature que nous avons proposé une réponse à l'énigme posée par John Kirton. La thèse défendue dans cet ouvrage est que l'émergence de la France dans la culture stratégique canadienne découle d'un processus unique de construction sociale d'une identité interne du Canada comme État biculturel (anglophone et francophone) avec, pour corollaire, une identité externe atlantiste, c'est-à-dire un amalgame des sentiments de solidarité envers la France (la francosphère) et à l'égard des États-Unis et de la Grande-Bretagne (l'anglosphère). L'atlantisme biculturel a émergé comme conception dominante des intérêts nationaux canadiens chez les élites gouvernantes du pays à la suite du traumatisme de juin 1940, alors que le Canada fut menacé – pour la première fois de son histoire – d'entrer en guerre contre la France vichyste. Les intérêts nationaux associés à l'atlantisme biculturel sont de deux ordres : la consolidation d'une unité biculturelle canadienne et interalliée entre francophones et anglophones, d'une part, et le rehaussement de la stature et de l'influence du Canada sur la scène internationale, d'autre part. Ces intérêts nationaux, et leurs fondements identitaires sous-jacents, expliquent autant la légitimité de recourir à la force à l'extérieur des frontières canadiennes depuis 1945 que l'ampleur de la contribution militaire canadienne. Cela accorde de fait à la France une double influence sur la culture stratégique du Canada : dans la constitution de ce qui est considéré par Ottawa comme une cause « juste » – la légitimité du multilatéralisme quadrilatériste ainsi que les valeurs « chrétiennes démocratiques » – et dans l'héritage historique que partagent (selon Ottawa) le Canada et la France, que nous appelons « francosphère ».

La démonstration que la France représente un pilier géonormatif essentiel de la politique de sécurité internationale du Canada – au point de mériter une extension géométrique de la métaphore du triangle nord-atlantique en raison de la francosphère – s'est réalisée en trois temps. Premièrement, nous avons examiné la littérature savante en PEC afin d'exposer l'état de la question et de résumer les idées reçues relativement aux relations franco-canadiennes. C'est à partir de ce cadre que nous avons établi des liens entre les concepts d'atlantisme, de biculturalisme, d'anglosphère, de francosphère, de triangle et quadrilatère nord-atlantique afin d'expliquer l'importance variable de la France dans la culture stratégique canadienne. Nous avons notamment rejeté les hypothèses réalistes expliquant le particularisme des relations franco-canadiennes à partir de simples considérations matérielles

(le déclin de l'empire britannique, la montée de la puissance américaine et l'émergence de la menace soviétique). L'hypothèse que nous soutenons assume, contrairement aux arguments réalistes, le plein poids identitaire des facteurs explicatifs proposés par ces mêmes réalistes devant leur incapacité à expliquer certaines politiques du Canada en matière de sécurité internationale, dont le désir de créer un ordre mondial fondé sur le leadership tripartite de Paris, Londres et Washington.

Afin de comprendre l'importance de l'identité comme facteur explicatif de la politique étrangère des États, nous avons développé, dans un second temps, un cadre analytique constructiviste de la politique étrangère. Nous avons établi un pont théorique entre les approches réalistes et constructivistes en politique étrangère, notamment entre les concepts d'intérêt national et d'identité étatique, pour ainsi développer un cadre d'analyse cohérent de la politique étrangère, c'est-à-dire qui lie de manière systématique les idées aux actions de l'État. Ce lien se décline en trois étapes méthodologiques, que nous avons ensuite appliquées à l'analyse de la politique extérieure du Canada depuis 1759. Il s'agit d'abord d'établir de manière inductive les compréhensions qu'ont les acteurs de leur pays et de ses rapports internationaux (ce qui inclut autant les élites que l'opinion publique), d'interpréter ces compréhensions afin d'en dégager les significations collectivement partagées et, enfin, de mettre en contexte sociohistorique le processus de formation des identités nationales et des intérêts nationaux qui leur sont associés. Cette méthode permet, selon Max Weber, de procéder à une interprétation explicative du monde social. Ce cadre méthodologique nous a amené à privilégier une analyse historique (sur près de deux siècles) et du processus (*process tracing*) des rapports franco-canadiens de manière à pouvoir tracer l'évolution et la transformation des cultures stratégiques canadiennes et, conséquemment, des conditions expliquant l'importance variable, dans le temps et dans l'espace, de la France au sein de celles-ci. Dans cette perspective, nous avons établi les fondements idéels constitutifs et la conjoncture critique nécessaires à l'actualisation et à l'institutionnalisation de l'atlantisme biculturel, dont les effets régulateurs (les décisions de recourir à la force et de former des alliances) perdurent au-delà du moment de son émergence, pourvu que ses fondements identitaires demeurent dominants parmi les élites dirigeantes.

Notre étude empirique permet de confirmer nos hypothèses, à savoir que l'importance de la France dans la culture stratégique est conditionnée par l'émergence d'identités biculturelle et atlantiste et s'est manifestée à plusieurs reprises avant et après le traumatisme de juin 1940. En effet, l'étude historique des rapports franco-canadiens montre, tout d'abord, une rancœur et, au mieux, une indifférence des Canadiens français à l'égard de la France, sur la base de sentiments d'abandon et de distinction nationale, de même que d'intérêts géopolitiques français antinomiques à ceux du Canada. On note ensuite l'émergence, au cours de la guerre de Crimée (1854-1855), de l'idée d'atlantisme biculturel. Mais en dépit des sympathies pro-françaises d'Henri Bourassa en 1914, par exemple, et de la vision biculturelle et atlantiste mise

de l'avant par Wilfrid Laurier à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, il faut attendre le choc provoqué par la capitulation française en juin 1940 avant d'assister à l'établissement puis à l'institutionnalisation de l'atlantisme biculturel dans la pensée géostratégique canadienne, avec ses conséquences sur la légitimité de recourir à la force et sur la composition des alliés « spéciaux » du Canada.

Trois conditions sont nécessaires à l'établissement d'une culture stratégique biculturelle et atlantiste supplantant les précédentes : 1) la reconnaissance de l'identité externe (ou du statut) d'État indépendant et proéminent du Canada sur la scène internationale ; 2) le développement et la domination d'une identité interne et externe biculturelle (c'est-à-dire fondée sur l'existence et l'égalité de deux cultures nationales, francophone et anglophone) ; 3) un rapprochement idéologique entre la France et le Québec permettant de surmonter les sentiments de rancœur et d'indifférence. Grâce à la matérialisation de ces trois facteurs au cours des années 1940, impulsée par la chute de la France, il est possible pour les dirigeants politiques canadiens de mettre en œuvre une politique de sécurité internationale légitime (selon eux) autant aux yeux des Canadiens français qu'à ceux des Anglo-Canadiens. Pour ce faire, l'impérialisme britannique des seconds s'élargit pour inclure la France et les États-Unis dans la constitution des normes de légitimité multilatérale de l'usage de la force outre-mer, alors que l'anti-impérialisme militaire des premiers est troqué contre le principe de responsabilité limitée au sein d'une union transatlantique dépassant le cadre strictement anglo-américain et militaire.

L'institutionnalisation de l'atlantisme biculturel implique, par définition, son internalisation profonde et durable au sein des pratiques et des représentations canadiennes en matière de guerre et de paix. Afin donc de démontrer plus encore la force persistante de cette culture stratégique canadienne, il paraît nécessaire de souligner quelques-unes de ses manifestations contemporaines. Bien entendu, il aurait convenu de poursuivre l'analyse de la francosphère jusqu'à aujourd'hui de manière systématique. Faute d'espace, cela devra être fait ailleurs. Nous avons insisté sur les fondements historiques de la francosphère puisqu'il nous apparaît incongru de tenter d'en relever les expressions contemporaines sans en comprendre la nature et les forces sous-jacentes. Cela étant fait, il est possible de réinterpréter les cinq conflits auxquels le Canada a pris part depuis 1945 à la lumière de l'atlantisme biculturel.

De l'avis de l'historien David Meren (2007, p. 40), la guerre de Corée représente le sommet de la coopération franco-canadienne au cours des années 1950. À la fois le Canada et la France pratiquèrent ce que Denis Stairs qualifie de « diplomatie de la contrainte » à l'égard des États-Unis (Stairs, 1974). Car bien que préoccupées par l'invasion de la Corée du Sud par la Corée du Nord en juin 1950, Paris et Ottawa partageaient également la crainte que l'unilatéralisme belliqueux de Washington ne contribue à l'escalade de la violence dans la région (ce qui sera concrétisé par la décision du président Truman de poursuivre l'offensive au-delà du 38e parallèle),

et qu'il ne détourne l'attention des États-Unis du véritable lieu de la lutte contre l'Union soviétique : en Europe occidentale, et, plus particulièrement, en Allemagne de l'Ouest. Reconnaissant leurs préoccupations mutuelles et la convergence de leurs appréhensions des problèmes mondiaux, Paris et Ottawa usèrent de leur influence afin de limiter les éléments « impétueux » de la politique américaine. Les récriminations de Pearson à l'égard des États-Unis influencèrent même la décision du président Truman de congédier le général MacArthur, de l'avis de l'ambassadeur français au Canada, Hubert Guérien (Meren, 2007, p. 40 et 42). Cette diplomatie de la contrainte et la convergence de vues entre Paris et Ottawa semblent étayer la manifestation d'une stratégie commune de contrepoids anti-américaine. Comme nous l'avons souligné dans les chapitres précédents, l'une des bases de la francosphère réside dans la volonté du Canada et de la France de limiter la domination purement anglo-américaine de l'alliance en s'entraidant pour rehausser leur statut international respectif, de manière à accroître leur influence sur la politique américaine et, corollairement, à s'affirmer comme puissance indépendante vis-à-vis de la prépondérance des États-Unis. À cet égard, la guerre de Corée semble corroborer la domination de l'atlantisme biculturel dans la pensée stratégique canadienne de l'époque, et ce, d'autant plus qu'elle permit de renforcer à la fois la crédibilité de l'ONU et de la solidarité transatlantique, tout en permettant au Canada de s'affirmer comme allié fiable et proéminent dans la gestion de crise internationale.

La guerre du Golfe démontre de manière similaire que les principales motivations ayant amené le Canada à y participer relèvent de la solidarité transatlantique et d'un désir de préserver le statut international du Canada comme allié fiable et crédible au lendemain de la chute du mur de Berlin. Après l'invasion irakienne du Koweït, et malgré son siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), le gouvernement fédéral se limite à dénoncer puis, lentement, à imposer un embargo économique contre l'Irak, et ce, en réponse à un appel en ce sens de la part du président américain (Cooper et Nossal, 1997, p. 272). Ce fut également à la suite de la décision américaine de déployer une force multinationale dans la région qu'Ottawa décida de recourir à la force militaire, bien que le gouvernement Mulroney attendît une décision du Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) avant de se commettre concrètement. À mesure que les États-Unis poussèrent en faveur d'une action coercitive offensive, le Canada ajusta à la hausse son engagement militaire, et ce, de manière enthousiaste par rapport aux autres Alliés. En effet, contrairement aux critiques selon lesquelles le premier ministre Mulroney cédait aux pressions américaines, c'est plutôt à l'initiative même du gouvernement fédéral que le Canada contribua à l'effort de guerre (*ibid.*, p. 281-282). Dès le début de la crise cependant, le premier ministre Mulroney conditionne l'engagement militaire canadien à une action sanctionnée par le CSNU, et ce, afin d'éviter toute action unilatérale des États-Unis (notons que l'OTAN, à cette époque, n'a pas pour mandat de contribuer à la sécurité collective). Puis, voyant l'absence de dissension transatlantique à la suite d'une réunion du CAN, le Cabinet décida de rendre publique la décision canadienne de prendre part aux hostilités (Morin et Gimblett, 1997, p. 19 et 31).

Ainsi, tout comme lors de la guerre de Corée, la solidarité transatlantique et le désir d'éviter l'unilatéralisme américain jouent un rôle important dans la décision canadienne d'entrer en guerre. En ce qui a trait au statut international du pays, le gouvernement fédéral déploya un contingent militaire plutôt modeste, notamment en raison de la crise d'Oka qui sévissait toujours au Québec et du stationnement de troupes canadiennes en Europe. La modestie et la lente progression de la contribution militaire canadienne, du déploiement initial de navires et de CF-18 à la décision tardive (huit jours avant la fin de la guerre) de les autoriser à prendre part à des combats offensifs, s'expliquent en grande partie par le fragile soutien intérieur quant à la légitimité de participer à la guerre. C'est en effet malgré un faible appui populaire et une opposition significative à la Chambre des communes que le gouvernement Mulroney décida de faire partie de la coalition multinationale dirigée par les États-Unis. À cet égard, l'appui du CSNU et du CAN semblèrent suffire pour légitimer une contribution militaire canadienne (Kirton, 1993, p. 425-441).

La guerre du Kosovo, de même que celle de Libye, a été justifiée par des considérations humanitaires. Pourtant, dans les deux cas, la solidarité transatlantique et le désir du gouvernement fédéral de jouer un rôle proéminent sont notables. Dans le cas du Kosovo, il est fondamental de relever que le Canada prit alors part à une guerre non sanctionnée par le CSNU ; seul le CAN semble avoir légitimé la participation canadienne à cette guerre. Dans les mots du premier ministre Jean Chrétien : « Ce sont ces trois éléments, soit nos valeurs en tant que Canadiens, l'intérêt national que représentent pour nous la stabilité et la sécurité en Europe et nos obligations à titre de membre fondateur de l'OTAN, qui ont conduit le Canada à prendre les armes avec ses partenaires de l'OTAN » (Chrétien, 1999, p. 13574). L'analyse de la participation canadienne à la guerre du Kosovo révèle d'ailleurs que, à l'instar de la guerre du Golfe, Ottawa fut enthousiaste à l'idée de prendre part à une action militaire de l'Alliance atlantique. On souligne à ce titre la décision du gouvernement Chrétien de s'en remettre au CAN quant à la nécessité ou non de recourir à la force contre la Serbie, de même que le désir de renverser l'image du Canada comme allié peu crédible et peu engagé dans la défense de l'Europe (Nossal et Roussel, 2000, p. 181-199). À cet égard, le Canada fut le cinquième plus important contributeur en termes de frappes de combat (après, dans l'ordre, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie), et ce, malgré le fait qu'il n'était que le huitième contributeur d'avions à la coalition multinationale.

De même, le gouvernement Harper mit l'accent sur les valeurs humanitaires afin de justifier la participation canadienne à la guerre de Libye. C'est cependant la participation des trois alliés traditionnels du Canada à cette guerre qui peut expliquer de manière plus crédible la motivation canadienne d'avoir été le quatrième plus important État contributeur au regard des bombardements aériens et le cinquième plus actif pour le nombre de sorties aériennes. L'analyse de David Perry est éclairante à cet égard :

> *Canada was clearly also motivated by its "duty to NATO and the United Nations." However, despite making this clear statement early on, it is difficult to determine the precise nature of Canada's commitment, and whether it was limited to the three goals NATO articulated in April or the wider pursuit of regime change espoused by some coalition partners. For instance, it was not until 14 June when Minister MacKay defended the mission's extension in Parliament that a Canadian official publically stated that Canada was following the Berlin goals. Furthermore, the extensive Canadian naval support to the Misratan rebels could not easily be construed as enabling the protection of civilians alone. In practice, then, if not in public statements, Canada's national objectives appear to have exceeded the NATO mandate, and extended to supporting the rebel forces* (Perry, 2012, p. 14).

Le gouvernement Harper était effectivement parmi les plus belliqueux des États contributeurs, insistant, à l'instar de ses homologues français et britannique, sur la volonté de la coalition de renverser le régime honni de Mouammar Kadhafi (Clark, 2012, p. A6 ; Blanchfield, 2011, p. A9). Le premier ministre se réjouit donc du fait que « Pour ce qui est de neutraliser Kadhafi, le Canada a joué un rôle hors de toute proportion [...] le Canada a effectivement joué dans la cour des grands » (Harper, 2011). La guerre de Libye atteste donc de l'atlantisme biculturel autant au regard de la solidarité transatlantique qu'à celui du désir d'assurer un rôle proéminent au Canada dans la gestion de crises internationales.

Enfin, la participation du Canada à la guerre d'Afghanistan, de loin sa plus importante contribution militaire depuis la fin de la guerre froide, peut également être interprétée à la lumière de l'atlantisme biculturel (Massie, 2008a, p. 83-114 ; 2010, p. 118-138). C'est à l'initiative du Canada que l'article 5 de l'Alliance atlantique fut invoqué, pour la première fois de son histoire, au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001. Le premier ministre Chrétien et tous ses homologues européens s'empressèrent d'exprimer la solidarité de leur pays envers les États-Unis, et ce, notamment par le déploiement de forces militaires en Afghanistan entre octobre 2001 et l'été 2002. Puis le Canada usa de toute son influence pour s'assurer que l'OTAN, plutôt qu'une coalition de volontaires, prenne les commandes de l'intervention militaire. C'est avec cette perspective en tête, et le désir parallèle de rehausser la stature internationale du Canada vis-à-vis des États-Unis et des Alliés, que le premier ministre Martin décida d'engager le Canada dans une lutte offensive contre les talibans dans la province de Kandahar[1]. Malgré une forte opposition intérieure, en particulier au Québec, le gouvernement Harper maintint un consensus bipartisan afin de prolonger jusqu'en 2011 la contribution militaire canadienne. Même la décision du gouvernement Harper de retirer les troupes canadiennes d'Afghanistan fut, en définitive, limitée par le souhait de ne pas trop ébranler la solidarité transatlantique.

1. Pour une analyse détaillée de l'engagement canadien en Afghanistan, voir Stein et Lang, 2007.

Le gouvernement Harper, après avoir insisté qu'aucun soldat ne serait présent en Afghanistan après 2011, revint sur sa décision et maintint un contingent d'un millier de militaires afin de soutenir la formation et l'entraînement des troupes afghanes.

Ce bref aperçu des déploiements canadiens après la Seconde Guerre mondiale, bien que très sommaire, témoigne néanmoins d'une continuité étonnante dans les interventions militaires canadiennes. Ainsi, jamais le Canada n'a participé à des conflits ne bénéficiant pas de l'appui conjoint des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Et chaque fois que ces trois pays s'entendirent sur la nécessité de recourir à la force, le Canada s'engagea militairement à leurs côtés, sur une base volontaire et enthousiaste. Enfin, lors de chacun de ces conflits, la solidarité interalliée et le rehaussement du statut international furent au cœur des motivations canadiennes d'entrer en guerre.

Sur le plan théorique, les normes constitutives de la culture stratégique atlantiste du Canada (dont le principe de double harmonie) semblent ainsi étroitement liées à des buts sociaux spécifiques (l'unité nationale et interalliée), à des comparaisons relationnelles (une francosphère reposant sur des valeurs chrétiennes et démocratiques et un quadrilatère nord-atlantique fondé sur des identités culturelles transnationales), de même qu'à des structures cognitives particulières (le principe de représentation fonctionnelle lié à la quête de statut d'allié proéminent). Le cas d'étude du Canada pour l'analyse constructiviste de la politique étrangère se révèle ainsi particulièrement instructif et permet de contribuer à son raffinement théorique. En effet, les constructivistes divergent notamment sur la part des élites, par rapport à la société civile, dans les processus de constitution et d'institutionnalisation des cultures stratégiques. Notre étude permet de donner raison à l'hypothèse de la prééminence des élites, tout en ajoutant que celle-ci est sujette à la mémoire collective partagée par une partie des populations significatives composant l'État (en l'occurrence, les Québécois et les Canadiens anglais). De même, si le caractère semi-permanent d'une culture stratégique a été mis au jour par notre étude empirique, un besoin constant de réaffirmation identitaire (en raison d'une insécurité ontologique) et l'effet de conjonctures critiques interpellant les valeurs associées aux identités dominantes (par exemple le refus d'être en guerre contre la France) au sein d'une collectivité se trouvent également confirmés.

Au-delà de ces apports théoriques, notre étude permet d'avoir une meilleure compréhension non seulement des relations franco-canadiennes, mais aussi de la politique de sécurité internationale du Canada. En rétablissant l'importance du « fait francophone » en PEC en matière de guerre et de paix, nous avons effectivement pu, premièrement, nuancer les critiques adressées aux Québécois quant à leur prétendu « pacifisme », lequel se révèle plutôt être une forme d'anti-impérialisme militaire, limitant l'ampleur des engagements militaires canadiens dans certains théâtres de guerre, mais n'influençant pas les décisions d'entrer ou non en guerre. Cela est dû à l'existence d'une culture stratégique atlantiste partagée par les élites dirigeantes canadiennes et québécoises. Cette situation explique d'ailleurs le

refus canadien de participer à la guerre contre l'Irak, une décision difficilement explicable par les arguments réalistes en PEC (Massie, 2008a, 2010), tout en préparant la voie à une analyse plus rigoureuse de l'influence du Québec sur la politique extérieure canadienne (Massie, Roussel et Boucher, 2010). Ainsi, de manière cohérente avec l'approche constructiviste adoptée ici, l'avenir de la politique de sécurité internationale du Canada tiendra moins à la personnalité (ou à la langue maternelle) d'un seul premier ministre ou à la composition ethno-démographique canadienne (le déclin des francophones par exemple), qu'au caractère des idées dites « dominantes » au sein des sociétés québécoise et canadienne.

Deuxièmement, en identifiant 1940 comme l'année ayant marqué un tournant dans la culture stratégique canadienne en raison de la réémergence de la France dans les préoccupations géostratégiques canadiennes, nous avons pris position dans les deux débats mentionnés dans le premier chapitre. D'une part, le grand rapprochement dans les relations franco-québécoises ne date pas de la Révolution tranquille ou de la célèbre visite du général de Gaulle au Canada en 1967, mais a lieu près de trois décennies plus tôt, alors que le président français ne ménage pas les appels à la filiation identitaire francosphérique et fait valoir les intérêts de la France auprès d'Ottawa et de ceux qu'il appelle les « Français du Canada ». D'autre part, nous prenons position dans le débat qui oppose Jacques Ferron à Donald Creighton. Tous deux reconnaissent que l'an 1940 marque une « révolution diplomatique » au Canada, mais contrairement à Creighton, qui estime qu'il s'agit d'un rétrécissement de la sphère d'influence internationale à l'Amérique du Nord uniquement (avec la signature de la déclaration d'Ogdensburg notamment), nous appuyons la conclusion de Ferron qui voit plutôt l'élargissement des horizons internationaux canadiens à l'espace francophone mondial (Creighton, 1976, p 44 ; Murphy, 2009, p. 108). Il serait donc intéressant d'examiner de plus près le contexte sociopolitique et culturel au Québec en 1940 par rapport à celui de la France, puisqu'il semble avoir mené à d'abruptes conséquences pour la politique internationale du Canada.

Troisièmement, si l'existence d'une alliance démocratique au cours des années 1930 et 1940 est contestée en raison du différentiel de perceptions de la menace entre la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne et, au surplus, en raison du caractère peu « libéral » de la France (Haglund, 2004a, p. 225-251), il ne fait pas de doute, selon notre étude, qu'il existe un tel quadrilatère dans la culture stratégique du Canada. Cela est d'autant plus intéressant que c'est en grande partie en raison de la projection de la France comme porte-étendard des valeurs démocratiques et chrétiennes de l'Occident que se fonde le pilier francosphérique du quadrilatère d'un point de vue canadien. Cela soulève la question du rôle que semble avoir joué le Canada dans la création d'une telle alliance « démocratique », de même que la pertinence d'évaluer de manière comparative les différences identitaires entre les conceptions des alliés de l'alliance en formation. Il faut convenir avec David Haglund de la pertinence d'être attentif aux autres aspects de l'identité que ceux, plus conventionnels, qui émanent des valeurs

libéralo-démocratiques (*ibid.*, p. 245). De tels éléments, en l'occurrence les référents ethnoculturels, semblent exister du point de vue d'Ottawa au cours de la Seconde Guerre mondiale et au cours de la création de l'OTAN, donnant ainsi raison à ceux qui estiment que l'alliance ne précède pas l'existence d'identités collectives transatlantiques. Ces éléments méritent toutefois d'être approfondis, ailleurs qu'au Canada et de manière plus contemporaine, afin de cerner les fondements, l'étendue et l'influence de l'identité filiale francosphérique en matière de coopération et de rivalité au sein du monde francophone, lors de la création de la Francophonie, lors d'opérations de paix en milieu francophone et en matière de coopération nucléaire, par exemple.

B

BIBLIOGRAPHIE

Abdelal, Rawi *et al.* (2006). « Identity as a variable », *Perspectives on Politics*, vol. 4, nº 4, p. 695-711.

Adler, Emmanuel (1997). « Seizing the middle ground : Constructivism in world politics », *European Journal of International Relations*, vol. 3, nº 3, p. 319-363.

Adler, Emmanuel (2002). « Constructivism in international relations », dans Walter Carolinas, Beth Simmons et Thomas Risse (dir.), *Handbook of International Relations*, Thousand Oaks, Sage, p. 95-118.

Adler, Emmanuel et Michael N. Barnett (1998). *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press.

Aggarwala, Rohit T. (1999). « "Non-resident me" : John Bartlet and the Canadian historical profession », *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 10, nº 1, p. 237-277.

Amyot, Éric (1999). *Le Québec entre Pétain et de Gaulle*, Montréal, Fides.

Anderson, Benedict (2002). *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte.

Anderson, John (1981). « Canada, NATO, and the North Atlantic triangle », dans Nils Orvik (dir.), *NATO Priorities*, Kingston, Queen's Centre for International Relations, p. 1-8.

Arcand, Robert (1991). « Pétain et de Gaulle dans la presse québécoise entre juin 1940 et novembre 1942 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, nº 3, hiver, p. 363-395.

Armstrong, Elizabeth H. (1937). *The Crisis of Quebec, 1914-1918*, New York, Columbia University Press.

Armstrong, Elizabeth H. (1998). *Le Québec et la crise de la conscription, 1917-1918*, Montréal, VLB éditeur.

Aron, Raymond (1962). *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy.

Aron, Raymond (1967). « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue française de science politique*, vol. 17, nº 5, p. 837-861.

Ashizawa, Kuniko (2008). « When identity matters : State identity, regional institution-building, and Japanese foreign policy », *International Studies Review*, vol. 10, nº 3, p. 571-598.

Balthazar, Louis (1973). « Le style canadien et la politique étrangère », *Politique étrangère*, vol. 38, nº 2, p. 131-148.

Barnett, Michael N. (2008). « Social constructivism », dans John Baylis et Steve Smith (dir.), *The Globalization of World Politics : An Introduction to International Relations*, 4e éd., New York, Oxford University Press, p. 160-173.

Barthe, Joseph-Guillaume (1855). *Le Canada reconquis par la France*, Paris, Ledoyen.

Bastien, Frédéric (1999). *Relations particulières : la France face au Québec après de Gaulle*, Montréal, Boréal.

Battistella, Dario (2006). *Théorie des relations internationales*, 2e éd., Paris, Presses de Sciences Po.

Baudrillart, Alfred (1917). *L'effort canadien*, Paris, Bloud & Gay Éditeurs.

Beauchemin, Malorie et Tommy Chouinard (2008). « Les politiciens fêtent sous la pluie », *La Presse*, 4 juillet, p. A4.

Bélanger, Louis (2002). « The domestic politics of Quebec's quest for external distinctiveness », *The American Review of Canadian Studies*, vol. 32, nº 2, p. 195-214.

Bélanger, Réal (1983). *L'impossible défi : Albert Sévigny et les conservateurs fédéraux, 1902-1918*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Bélanger, Réal (2007). *Wilfrid Laurier : quand la politique devient passion*, 2e éd., Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Bellon, Christophe (2007). « Aristide Briand et l'Europe au Parlement des Années folles. Quand la délibération prend le pas sur la diplomatie (1919-1932) », *Parlement[s]*, vol. 3, p. 41-53.

Bennett, A. Leroy (1980). *International Organizations : Principles and Issues*, 2e éd., Englewood Cliffs, Prentice Hall.

Bercuson, David J. (1992). « Canada, NATO, and rearmament, 1950-1954 : Why Canada made a difference (but not for very long) », dans John English et Norman Hillmer (dir.), *Making a Difference ? Canada's Foreign Policy in a Changing World*, Toronto, Lester Publishing, p. 103-124.

Berger, Carl (1970). *The Sense of Power : Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press.

Berger, Peter et Thomas Luckmann (1967). *The Social Construction of Reality : A Treatise in the Sociology of Knowledge*, New York, Anchor Books.

Berger, Thomas U. (1996). « Norms, identity, and national security in Germany and Japan », dans Peter J. Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security : Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, p. 317-356.

Bergeron, Gérard (1960). « Le Canada français : du provincialisme à l'internationalisme », dans Hugh L. Keenleyside *et al.* (dir.), *The Growth of Canadian External Policies in External Affairs*, Durham, Duke University Press, p. 99-130.

Bernard-Meunier, Marie (2006). « Did you say Europe ? How Canada ignores Europe and why that is wrong », dans Andrew F. Cooper et Dane Rowlands (dir.), *Canada Among Nations 2006 : Minorities and Priorities*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 109-124.

Bernier, Serge (1995). « Participation des Canadiens français aux combats : évaluation et tentative de quantification », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, nos 3-4, p. 15-24.

Bertrand, Denis(1965). *La politique extérieure et militaire du Canada et la réaction canadienne-française à la veille de la deuxième grande guerre (1935-1939)*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.

Bidaud, M. (1831). *L'Observateur : journal historique, littéraire et politique*, tome II, Montréal, Ludger Duvernay.

Black, David R. et Heather A. Smith (1993). « Notable exceptions ? New and arrested directions in Canadian foreign policy literature », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 27, no 4, p. 745-774.

Black, Eldon (1996). *Direct Intervention : Canada-France Relations, 1967-1974*, Ottawa, Carleton University Press.

Blanchfield, Mike (2011). « Harper warns of risks as Canada prepares to join air campaign », *The Toronto Star*, 20 mars, p. A9.

Boleda, Mario (1990). « Trente mille Français à la conquête du Saint-Laurent », *Histoire sociale*, vol. 23, no 45, mai, p. 153-177.

Bonenfant, Jean-Charles (1977). « Le développement du statut international du Canada », dans Paul Painchaud (dir.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Québec, Centre québécois de relations internationales, p. 31-49.

Bonnault, Claude de (1948). « Le Canada perdu et abandonné », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 2, no 3, p. 331-350.

Booth, Ken (1979). *Strategy and Ethnocentrism*, Londres, Croom Helm.

Bothwell, Robert (1992). « Has Canada made a difference ? The case of Canada and the United States », dans John English et Norman Hillmer (dir.), *Making a Difference ? Canadian Foreign Policy in a Changing World*, Toronto, Lester Publishing, p. 8-9.

Bothwell, Robert (2007). *Alliance and Illusion : Canada and the World, 1945-1984*, Vancouver, University of British Columbia Press.

Bouchard, Gérard (2001). *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal.

Bourassa, Henri (1902a). *Grande-Bretagne et Canada : questions actuelles*, Montréal, Imprimerie du pionnier.

Bourassa, Henri (1902b). *Le patriotisme canadien-français : ce qu'il est, ce qu'il doit être*, Montréal, Compagnie de publication de la Revue canadienne.

Bourassa, Henri (1910). *Le projet de loi navale, sa nature, ses conséquences*, Montréal, Le Devoir.

Bourassa, Henri (1915a). *Le « Devoir » : son origine, son passé, son avenir*, Montréal, Le Devoir.

Bourassa, Henri (1915b). *Que devons-nous à l'Angleterre ? La défense nationale, la révolution impérialiste et le tribut à l'Empire*, Montréal, s.é.

Bourassa, Henri (1916). *Le devoir et la guerre : le conflit des races*, Montréal, Le Devoir.

Bourassa, Henri (1920). *La prochaine guerre impériale : En serons-nous ?*, Montréal, Le Devoir.

Bourbon-Parma, Xavier (1949). *Les accords secrets franco-anglais de décembre 1940*, Paris, Plon.

Brebner, J. Bartlet (1948). « A changing North Atlantic triangle », *International Journal*, vol. 3, nº 4, p. 309-319.

Brebner, J. Bartlet (1958). *North Atlantic Triangle : The Interplay of Canada, the United States, and Great Britain*, New York, Columbia University Press.

Brown, Michael E., Sean M. Lynn-Jones et Steven E. Miller (dir.) (1996). *Debating the Democratic Peace*, Cambridge, MIT Press.

Brown, Robert C. (1975). *Robert Laird Borden. A Biography. Volume 1 : 1854-1914*, Toronto, Macmillan.

Brunet, Michel (1954). *Canadians et Canadiens : études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas*, Montréal, Fides.

Brunet, Michel (1958). « Les Canadiens après la conquête : les débuts de la résistance passive », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 12, nº 2, p. 170-207.

Brunet, Michel (1960). « Les Canadiens et la France révolutionnaire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 13, nº 4, p. 467-475.

Brunet, Michel (1963). *Histoire du Canada par les textes*, vol. II, Montréal, Fides.

Brunet, Michel (1968). *Québec, Canada anglais : deux itinéraires, un affrontement*, Montréal, HMH.

Buteux, Paul, Michel Fortmann et Pierre Martin (1996). « Canada and the expansion of NATO : A study in élite attitudes and public opinion », dans David G. Haglund (dir.), *Will NATO Go East ? The Debate Over Enlarging the Atlantic Alliance*, Kingston, Queen's University Centre for International Relations, p. 147-179.

Campbell, David (1998). *Writing Security : United States Foreign Policy and the Politics of Identity*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Canada (1900). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, 13 mars.

Canada (1914). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 1, 1er août.

Canada (1919a). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, 11 septembre.

Canada (1919b). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 2, 6 mai.

Canada (1923). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 3, 12 juin.

Canada (1926). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 4, 4 novembre.

Canada (1935). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 5, 13 septembre.

Canada (1936). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 6, 29 février.

Canada (1938a). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 6, 3 octobre.

Canada (1938b). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 6, 7 décembre.

Canada (1939a). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, 30 mars.

Canada (1939b). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 6, 2 mars.

Canada (1939c). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 6, 25 août.

Canada (1940a). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, 5 juillet.

Canada (1940b). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 8, 14 septembre.

Canada (1940c). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 8, 17 septembre.

Canada (1941). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, 24 février.

Canada (1942a). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 14 janvier.

Canada (1942b). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 15 janvier.

Canada (1942c). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 27 novembre.

Canada (1942d). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 9 décembre.

Canada (1942e). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 14 décembre.

Canada (1942f). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 19 décembre.

Canada (1943a). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 8 janvier.

Canada (1943b). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 25 mars.

Canada (1943c). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 20 avril.

Canada (1943d). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 27 avril.

Canada (1943e). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 17 juin.

Canada (1943f). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 19 juillet.

Canada (1943g). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 21 juillet.

Canada (1943h). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 22 juillet.

Canada (1943i). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 5 août.

Canada (1943j). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 6 août.

Canada (1943k). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 11 août.

Canada (1943l). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 24 août.

Canada (1944). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 9, 24 août.

Canada (1945). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 10.

Canada (1946). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 12, 13 novembre.

Canada (1947). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 13, 30 août.

Canada (1948a). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, 19 juin.

Canada (1948b). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 14, 14 janvier.

Canada (1948c). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 14, 17 janvier.

Canada (1948d). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 14, 10 mars.

Canada (1948e). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 14, 14 mars.

Canada (1948f). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 14, 15 mars.

Canada (1948g). *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, vol. 14, 13 août.

Canada (1949). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, 28 mars.

Canada (2008). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, 25 février.

Canada (2009). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, 27 janvier.

Cangardel, M.H. (1947). « Voyages de "*La Capricieuse*" dans les eaux du St Laurent en 1855 », *Communications et mémoires*, vol. 5, nº 21, p. 865-883.

Carr, E.H. (2001). *The Twenty Years' Crisis, 1919-1939 : An Introduction to the Study of International Relations*, New York, Palgrave.

Chafetz, Glenn, Hillel Abramson et Suzette Grillot (1997). « Culture and national role conceptions : Belarussian and Ukrainian compliance with the nuclear nonproliferation regime », dans Valerie M. Hudson (dir.), *Culture & Foreign Policy*, Boulder, Lynne Rienner, p. 169-200.

Champion, C.P. (2005). « Eminent pearsonians : britishness, anti-britishness, and canadianism », *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 16, nº 1, p. 319-340.

Chapnick, Adam (2005a). « Peace, order, and good government : The "conservative" tradition in Canadian foreign policy », *International Journal*, vol. 60, nº 3, p. 635-650.

Chapnick, Adam (2005b). *The Middle Power Project : Canada and the Founding of the United Nations*, Vancouver, University of British Columbia Press.

Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier (1863). *La littérature canadienne de 1850 à 1860*, tome I, Québec, Desbarats & Derbishire.

Chouinard, H.J.J.B. (1881). *Fête nationale des Canadiens-français célébrée à Québec en 1880*, Québec, A. Côté & Cie.

Chrétien, Jean (1999). *Débats de la Chambre des communes*, Ottawa, Parlement du Canada, <http://www.parl.gc.ca/content/hoc/house/361/Debates/205/han205-f.pdf>.

Christensen, Thomas J. (1996). *Useful Adversaries : Grand Strategy, Domestic Mobilization, and Sino-American Conflict, 1947-1958*, Princeton, Princeton University Press.

Clark, Campbell (2012). « Will Harper's majority change his approach to the world ? », *The Globe and Mail*, 10 mai, p. A6.

Colbert, Charles Édouard Victurnien (1935). *Voyage dans l'intérieur des États-Unis et au Canada*, Baltimore, Johns Hopkins Press.

Cole, Douglas L. (1970). « Canada's "nationalistic" imperialists », *Journal of Canadian Studies*, vol. 5, nº 3, p. 44-49.

Colin, Louis (1871). *Zouaves pontificaux canadiens à leurs compagnons de France*, Montréal, s.é., <http://canadiana.org/notice/26282>.

Comeau, Robert (1999). « L'opposition à la conscription au Québec », dans Roch Legault et Jean Lamarre (dir.), *La Première Guerre mondiale et le Canada : contributions sociomilitaires québécoises*, Montréal, Méridien, p. 91-109.

Cooper, Andrew F., Richard A. Higgott et Kim Richard Nossal (1993). *Relocating Middle Powers : Australia and Canada in a Changing World Order*, Vancouver, University of British Columbia Press.

Cooper, Andrew F. et Kim Richard Nossal (1997). « The middle powers in the gulf coalition : Australia, Canada, and the Nordics compared », dans Andrew Bennett, Joseph Lepgold et Danny Unger (dir.), *Friends in Need : Burden Sharing in the Persian Gulf War*, New York, St. Martin's Press, p. 269-298.

Cooper, Barry et Ted Morton (2003). « Chrétien has put party ahead of country », *The National Post*, 28 mars, p. A16.

Corcoran, James I.W. (1964). « Henri Bourassa et la guerre sud-africaine », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 18, nº 3, p. 343-356.

Corcoran, James I.W. (1965a). « Henri Bourassa et la guerre sud-africaine (suite) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 19, nº 1, p. 84-105.

Corcoran, James I.W. (1965b). « Henri Bourassa et la guerre sud-africaine (suite et fin) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 19, nº 3, p. 414-442.

Coulon, Jocelyn (1992). *La dernière croisade : La guerre du Golfe et le rôle caché du Canada*, Montréal, Méridien.

Coulon, Jocelyn (2000). *Que doit-on faire ? Les gouvernements, les médias et l'appui du public aux interventions militaires à l'étranger*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques.

Coulon, Jocelyn (2004). *L'agression : Les États-Unis, l'Irak et le monde*, Montréal, Athéna.

Courteaux, Olivier (2000). *Les relations franco-canadiennes entre 1940 et 1946 : les relations oubliées*, Thèse de doctorat, Lille, Atelier national de reproduction des thèses.

Cox, Robert W. (1989). « Middlepowermanship, Japan, and future world order », *International Journal*, vol. 44, nº 4, p. 823-862.

Creighton, Donald (1976). *The Forked Road : Canada 1939-1957*, Toronto, McClelland & Stewart.

Creighton, Donald (1980). *The Passionate Observer : Selected Writings*, Toronto, McClelland & Stewart.

Crémazie, Octave (1855). « Chant du vieux soldat canadien », *Canadian Poetry Archive*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, <http://collectionscanada.gc.ca>.

Crowley, Terry (2003). *Marriage of Minds : Isabel and Oscar Skelton Reinventing Canada*, Toronto, University of Toronto Press.

Daniel, François (1867). *Nos gloires nationales : histoire des principales familles du Canada*, tome I, Montréal, Eusèbe Sénécal.

Dashwood, Hevina S. (2000). « Canada's participation in the NATO-led intervention in Kosovo », dans Maureen Appel Molot et Fen Olser Hampson (dir.), *Canada Among Nations 2000, Vanishing Borders*, Oxford, Oxford University Press, p. 275-302.

David, Charles-Philippe et Stéphane Roussel (1996-1997). « Une espèce en voie de disparition ? La politique de puissance moyenne du Canada après la guerre froide », *International Journal*, vol. 52, nº 1, p. 33-68.

De Gaspé, Philippe A. (1885). *Mémoires*, Québec, N.S. Hardy.

De Raymond, Jean-François (2006). « *La Capricieuse* dans les archives diplomatiques françaises. L'initiative et la décision », dans Yvan Lamonde et Didier Poton (dir.), La Capricieuse *(1855) : poupe et proue*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 211-226.

Decelles, Alfred D. (1920). *Discours de Sir Wilfrid Laurier*, Montréal, Beauchemin.

Delmas, Claude (1985). « A change of heart : Concerns behind the discussions in France », dans Nicholas Sherwen (dir.), *NATO's Anxious Birth : The Prophetic Vision of the 1940s*, New York, St. Martin's Press, p. 61-87.

Descôteaux, Bernard (2008a). « L'âge du Canada », *Le Devoir*, 2 juillet, p. A6.

Descôteaux, Bernard (2008b). « Prendre sa place », *Le Devoir*, 7 mai, p. A6.

Deutsch, Karl W. *et al.* (1957). *Political Community and the North Atlantic Area : International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton, Princeton University Press.

Dewitt, David B. et John J. Kirton (1983). *Canada as a Principal Power*, Toronto, John Wiley & Sons.

Dickinson, John A. (2008). « L'héritage laissé par la France au Canada en 1763 », dans Serge Joyal et Paul-André Linteau (dir.), *France-Canada-Québec : 400 ans de relations d'exception*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 39-56.

Diehl, Paul F. et Frank W. Wayman (1994). « Realpolitik : Dead end, detour, or road map ? », dans Frank W. Wayne et Paul F. Diehl (dir.), *Reconstructing Realpolitik*, Ann Arbor, University of Michigan Press, p. 247-265.

Donaghy, Greg et Hector Mackenzie (1996). « Le Canada et la sécurité collective, 1943-1950 », *Relations internationales*, vol. 86, été, p. 163-183.

Doniol, Henri (1886). *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique : correspondance diplomatique et documents*, vol. 3, Paris, Imprimerie nationale.

Donneur, André P. (1973). « Les relations franco-canadiennes », *Politique étrangère*, vol. 38, nº 2, p. 179-199.

Doty, Roxanne Lynn (1993). « Foreign policy as social construction : A post-positivist analysis of U.S. counterinsurgency policy in the Philippines », *International Studies Quarterly*, vol. 37, nº 3, p. 297-320.

Douglas, W.A.B. et Brereton Greenhous (1995). *Out of the Shadows : Canada in the Second World War*, 2e éd., Toronto, Dundurn Press.

Doxey, Margaret (1989). « Constructive internationalism : A continuing theme in Canadian foreign policy », *The Round Table*, vol. 78, nº 311, p. 288-304.

Dubuisson, Philippe (1991). « En cas de guerre, le Canada combattra, dit Mulroney », *La Presse*, 15 janvier, p. A4.

Duc de Choiseul, Étienne-François (1790). *Mémoires de M. le duc de Choiseul*, Chanteloup et Paris, Buisson.

Duguid, A. Fortescue (1947). *Histoire officielle de l'armée canadienne dans la Grande Guerre, 1914-1919*, vol. 1, Ottawa, Ministère de la Défense nationale du Canada.

Dupuy, Pierre (1967). « Mission à Vichy, novembre 1940 », *International Journal*, vol. 22, nº 3, été, p. 395-401.

Dutrisac, Robert et Isabelle Porter (2008). « 400e de Québec : Couillard corrige Charest », *Le Devoir*, 13 mai, p. A1.

Eayrs, James (1960). « "A low, dishonest decade" : Aspects of Canadian external policy, 1931-39 », dans Hugh L. Keenleyside *et al.* (dir.), *The Growth of Canadian External Policies in External Affairs*, Durham, Duke University Press, p. 75-80.

Eayrs, James (1964). *In Defence of Canada : From the Great War to the Great Depression*, Toronto, University of Toronto Press.

Eayrs, James (1967). *In Defence of Canada : Appeasement and Rearmament*, Toronto, University of Toronto Press.

Eayrs, James (1980). *In Defence of Canada : Growing up Allied*, Toronto, University of Toronto Press.

Eccles, W.J. (1971). « The social, economic, and political significance of the military establishment in New France », *Canadian Historical Review*, vol. 52, nº 1, p. 1-22.

Epp, Roger (1990). « On justifying the alliance : Canada, NATO, and World Order », dans Michael K. Hawes et Joel J. Sokolsky (dir.), *North American Perspectives on European Security*, Lewiston, Edwin Mellen Press, p. 89-121.

Evans, William Sanford (1901). *The Canadian Contingents and Canadian Imperialism : A Story and a Study*, Toronto, Publishers' Syndicate.

Faucher de Saint-Maurice, Narcisse (1888). *Le Canada et les Canadiens-français pendant la guerre franco-prussienne*, Québec, A. Côté & Cie.

Fawn, Rick (2008). « No consensus with the Commonwealth, no consensus with itself ? Canada and the Iraq war », *The Round Table*, vol. 97, nº 397, p. 519-533.

Ferland, Jean-Baptiste-Antoine (1865). *Le foyer canadien : recueil littéraire et historique*, tome III, Québec, Bureaux du foyer canadien.

Ferron, Jacques (1975). « Tout recommence en '40 », dans *Escarmouches : La longue passe*, vol. 1, Montréal, Leméac, p. 51-57.

Fife, Robert (2003). « Mulroney slams PM's view on war : "Juvenile delinquency" », *National Post*, 24 mars, p. A13.

Filteau, Gérard (1977). *Le Québec, le Canada et la guerre 1914-1918*, Montréal, Éditions de l'Aurore.

Finnemore, Martha (1996). *National Interests in International Society*, Ithaca, Cornell University Press.

Fitzhardinge, L.F. (1968). « Hughes, Borden, and Dominion representation at the Paris Peace Conference », *Canadian Historical Review*, vol. 46, nº 2, p. 160-169.

Forsberg, Tuomas et Graeme P. Herd (2006). *Divided West : European Security and the Transatlantic Relationship*, Londres, Chatham House.

Fortmann, Michel et Hélène Viau (2001). « Le Canada et la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : une politique à la croisée des chemins », *Revue internationale et stratégique*, vol. 44, p. 41-52.

France (1862). *Archives parlementaires de 1787 à 1860 : recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises*, vol. 39, Paris, Centre national de la recherche scientifique.

Francis, Anne (1966). *The Return of France to North America*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs & Baxter Pub. Co.

Fraser, Blair (1967). *In Search for Identity : Canada, 1945-1967*, Garden City, Doubleday Fraser.

Freedman, Lawrence et Efraim Karsh (1993). *The Gulf Conflict, 1990-1991 : Diplomacy and War in the New World Order*, Londres, Faber and Faber.

Frégault, Guy (1953). « La guerre de Sept ans et la civilisation canadienne », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 7, nº 2, p. 183-206.

Fulda, Bernhard D. (2006). « Misgivings about Versailles : Lloyd George and the Weimar Republic », dans Manfred Gortemaker (dir.), *Britain and Germany in the 20th Century*, Oxford, Berg, p. 31-52.

Gagnon, Jean-Pierre (1986). *Le 22e bataillon (canadien-français) 1914-1919 : étude sociomilitaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Galarneau, Claude (1970). *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Galarneau, Claude (1982). « La légende napoléonienne au Québec », dans Fernand Dumont et Yves Martin (dir.), *Imaginaire social et représentations collectives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 163-174.

Galia Press-Barnathan (2006). « Managing the Hegemon : NATO under unipolarity », *Security Studies*, vol. 15, nº 2, p. 271-309.

Gallichan, Gilles (2005). « Le "bouleversement intime" : le Québec et la France vaincue de juin 1940 », *Les cahiers des dix*, vol. 59, 3e fauteuil.

Garigue, Philippe (1980). « La politique de défense du Canada et ses priorités stratégiques », *Revue canadienne de science politique*, vol. 13, nº 3, p. 537-563.

Garneau, François-Xavier (1976a). *Histoire du Canada français*, tome 2, Montréal, François Beauval.

Garneau, François-Xavier (1976b). *Histoire du Canada français*, tome 3, Montréal, François Beauval.

Garneau, Philippe (2008). *Les relations entre la France et le Canada à la fin du XIXe siècle : La revue Paris-Canada (1884-1909)*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Garton Ash, Timothy (2004). *Free World : America, Europe, and the Surprising Future of the West*, New York, Random House Garton.

Gaulle, Charles de (1945). « Construire la paix », *France-Canada*, septembre.

Gaulle, Charles de (1954). *Mémoires de guerre*, Paris, Plon.

Gaulle, Charles de (1970). *Discours et messages*, vol. 1, Paris, Plon.

Gauthier, Georges et Henri Bourassa (1914). *Discours de Sa Grandeur Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, et de M. Henri Bourassa, directeur du Devoir*, Montréal, Le Devoir.

Gay, Francisque (1949). *Canada XXe siècle : Aujourd'hui. Demain*, Montréal, Beauchemin.

Geertz, Clifford (1973). *The Interpretation of Cultures : Selected Essays*, New York, Basic Books.

Gendron, Robin S. (2006a). « The domestic cost of NATO membership : Canada's commitment to NATO unity and the growth of separatism in Quebec, 1956-1967 », dans Christian Nuenlist et Anna Locher (dir.), *Transatlantic Relations at Stake : Aspects of NATO, 1956-1972*, Zurich, Center for Security Studies, p. 145-162.

Gendron, Robin S. (2006b). *Towards a Francophone Community : Canada's Relations with France and French Africa, 1945-1968*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

George, Alexander L. et Andrew Bennett (2005). *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*, Cambridge, MIT Press.

George, Jim (1994). *Discourses of Global Politics : A Critical (Re)introduction to International Relations*, Boulder, Lynne Rienner.

Géraud, André (1940). « La France, la Grande-Bretagne et la paix future », *Politique étrangère*, vol. 5, nº 1, p. 13-23.

Giddens, Anthony (2004). *The Constitution of Society : Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge, Polity Press.

Glenn, John, Darryl Howlett et Stuart Poore (2004). *Neorealism Versus Strategic Culture*, Aldershot, Ashgate.

Gow, James Ian (1970). « Les Québécois, la guerre et la paix, 1945-1960 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 3, nº 1, p. 88-122.

Graham, Bill (2001). « Affirming Canadian sovereignty in an interdependent world », *Behind the Headlines*, vol. 59, nº 1, p. 11-19.

Granatstein, Jack L. (1982). *The Ottawa Men* : *The Civil Service Mandarins, 1935-1957*, Toronto, Oxford University Press.

Granatstein, Jack L. (1989). *How Britain's Weakness Forced Canada into the Arms of the United States*, Toronto, University of Toronto Press.

Granatstein, Jack L. (1990). *Canada's War : The Politics of the Mackenzie King Government, 1939-1945*, 2e éd., Toronto, University of Toronto Press.

Granatstein, Jack L. (1996). *Yankee Go Home ? Canadians and Anti-Americanism*, Toronto, HarperCollins.

Granatstein, Jack L. (2003). « The importance of being less earnest : Promoting Canada's national interests through tighter ties with the U.S. », *Benefactors Lecture*, Toronto, C.D. Howe Institute, 21 octobre, p. 13-14.

Granatstein, Jack L. (2004). *Who Killed the Canadian Military ?*, Toronto, HarperCollins.

Granatstein, Jack L. (2005a). « Foreign policy is a national issue », *The Windsor Star*, 7 novembre, p. A8.

Granatstein, Jack L. (2005b). « Quebecers are at the helm », *Ottawa Citizen*, 1er novembre, p. A15.

Granatstein, Jack L. (2007). *Whose War is It ? How Canada Can Survive in the Post-9/11 World*, Toronto, HarperCollins.

Granatstein, Jack L. et Robert Bothwell (1993). « "A self-evident national duty": Canadian foreign policy, 1935-1939 », dans Jack L. Granatstein (dir.), *Canadian Foreign Policy : Historical Readings*, Toronto, Copp Clark Pitman, p. 158-180.

Granatstein, Jack L. et Desmond Morton (2003). *Canada and the Two World Wars*, Toronto, Key Porter.

Grant, William I. (1912). « Canada versus Guadeloupe : An episode of the Seven Years' War », *The American Historical Review*, vol. 17, juillet, p. 735-743.

Gravel, Jean-Yves (1974). *Le Québec et la guerre*, Montréal, Boréal Express.

Gray, Colin (1986). *Nuclear Strategy and National Style*, Lanham, Hamilton Press.

Groulx, Lionel (1922a). *La France d'outre-mer*, Paris, Librairie de l'Action française.

Groulx, Lionel (1922b). *L'amitié française d'Amérique*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française.

Groulx, Lionel (1930). *La naissance d'une race*, Montréal, Librairie d'action canadienne-française.

Groulx, Lionel (1944). « La Providence et la conquête anglaise de la Nouvelle-France », dans L. Groulx, *Notre maître le passé*, Montréal, Granger, p. 125-164.

Groulx, Lionel (1949). *L'indépendance du Canada*, Montréal, L'Action nationale.

Groulx, Lionel (1962). « Compte rendu », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 16, nº 2, p. 278-281.

Groulx, Lionel (1976). *Histoire du Canada français depuis la découverte*, vol. 2, 4e éd., Montréal, Fides.

Groulx, Patrice (2001). « La commémoration de la bataille de Sainte-Foy. Du discours de la loyauté à la "fusion des races" », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 5, nº 1, p. 45-83.

Groulx, Patrice (2006). « *La Capricieuse* en 1855 : célébrations et significations », dans Yvan Lamonde et Didier Poton (dir.), La Capricieuse *(1855) : poupe et proue*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 233-258.

Guillaume, Sylvie (1975a). « Une certaine image de la France », *Études canadiennes*, vol. 1, p. 43-62.

Guillaume, Sylvie (1975b). *Les Québécois et la vie politique française (1914-1969) : parentés et dissemblances*, Thèse de doctorat, Bordeaux, Université de Bordeaux III.

Guillaume, Sylvie et Pierre Guillaume (1987). *Paris-Québec-Ottawa : un ménage à trois*, Paris, Entente.

Guzzini, Stefano (2000). « A reconstruction of constructivism in international relations », *European Journal of International Relations*, vol. 6, nº 2, p. 147-182.

Guzzini, Stefano (2004). « The enduring dilemmas of realism in international relations », *European Journal of International Relations*, vol. 10, nº 4, p. 533-568.

Haglund, David G. (1999). « The North Atlantic triangle revisited : (Geo)political metaphor and the logic of Canadian foreign policy », *American Review of Canadian Studies*, vol. 29, nº 2, p. 224-225.

Haglund, David G. (2000a). « Le Canada dans l'entre-deux-guerres », *Études internationales*, vol. 31, nº 4, p. 727-743.

Haglund, David G. (2000b). *The North Atlantic Triangle Revisited : Canadian Grand Strategy at Century's End*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs and Irwin Publishing.

Haglund, David G. (2004a). « The case of the missing democratic alliance : France, the "anglo-saxons" and NATO's deep origins », *Contemporary Security Policy*, vol. 25, nº 2, p. 225-251.

Haglund, David G. (2004b). « What good is strategic culture ? », *International Journal*, vol. 59, nº 3, p. 479-502.

Haglund, David G. (2005a). « Canada and the sempiternal NATO question », *McGill International Review*, vol. 5, nº 2, p. 15-23.

Haglund, David G. (2005b). « Relating to the anglosphere : Canada, "culture", and the question of military intervention », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 3, p. 179-198.

Haglund, David G. (2007). « Roosevelt as "Friend of France" – But which one ? », *Diplomatic History*, vol. 31, nº 5, p. 883-907.

Haglund, David G. (2008). « French connection ? Québec and anti-Americanism in the transatlantic community », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 6, nº 1, p. 79-99.

Haglund, David G. et Justin Massie (2009). « Has Québec become a Northern Mexico ? Public opinion and America's "Long War" », *American Review of Canadian Studies*, vol. 39, nº 2, p. 398-417.

Haglund, David G. et Justin Massie (2010). « *L'abandon de l'abandon* : The emergence of a transatlantic "francosphere" in Québec and Canada's strategic culture », *Québec Studies*, vol. 49, p. 59-85.

Haglund, David G. et Tudor Onea (2008). « Sympathy for the devil : Neoclassical realism and myth in Canadian foreign policy », *Canadian Foreign Policy*, vol. 14, n° 2, p. 53-66.

Haglund, David G. et Stéphane Roussel (2004). « Escott Reid, the North Atlantic treaty, and Canadian strategic culture », dans Greg Donaghy et Stéphane Roussel (dir.), *Escott Reid : Diplomat and Scholar*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 44-66.

Haglund, David G. et Stéphane Roussel (2007). « Is the democratic alliance a ticket to (free) ride ? Canada's "imperial commitments", from the interwar period to the present », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 5, n° 1, printemps, p. 1-24.

Halstead, John (1993). « Atlantic community or continental drift ? », *Journal of European Integration*, vol. 16, n°s 2-3, p. 151-164.

Hamelin, Marcel (dir.) (1967). *Les mémoires du sénateur Raoul Dandurand, 1861-1942*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Hardy, René (1980). *Les zouaves : une stratégie du clergé québécois au XIXe siècle*, Montréal, Boréal Express.

Harper, Stephen (2009). « Déclaration du premier ministre du Canada », *Déclarations*, Ottawa, Cabinet du premier ministre, 9 avril.

Harper, Stephen (2011). « Le PM remercie les membres des Forces armées canadiennes pour les efforts qu'ils déploient pour protéger les civils en Libye », *Discours*, Ottawa, Bureau du Conseil privé, 1er septembre.

Hart, Michael (2008). *From Pride to Influence : Towards a New Canadian Foreign Policy*, Vancouver, University of British Columbia Press.

Harter, Hélène (2009). « La France : une place singulière dans la politique étrangère canadienne des années 1960 », dans Gérard Boismenu et Jean-Michel Lacroix (dir.), *Les enjeux de la politique étrangère canadienne : Marges de manœuvre et éléments de distinction*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, p. 81-93.

Harvey, Frank P. (2004). *Smoke and Mirrors : Globalized Terrorism and the Illusion of Multilateral Security*, Toronto, University of Toronto Press.

Hawes, Michael K. (1984). *Principal Power, Middle Power, or Satellite ? Competing Perspectives in the Study of Canadian Foreign Policy*, Toronto, York Research Programme in Strategic Studies.

Hayne, David M. (1991). « Conquête providentielle et révolution diabolique : une constante dans la littérature québécoise du XIXe siècle », dans Sylvain Simard (dir.), *La révolution française au Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 323-337.

Henripin, Jacques (1954). *La population canadienne au début du XVIIIe siècle : nuptialité, fécondité, mortalité infantile*, Paris, Presses universitaires de France.

Hillmer, Norman (1976). « The Anglo-Canadian neurosis : The case of O.D. Skelton », dans Peter Lyon (dir.), *Britain and Canada : Survey of a Changing Relationship*, Londres, Frank Cass, p. 61-84.

Hillmer, Norman (1978). « The pursuit of peace : Mackenzie King and the 1937 Imperial Conference », dans John English et J.O. Stubbs (dir.), *Mackenzie King : Widening the Debate*, Toronto, Macmillan, p. 149-172.

Hillmer, Norman (2003). « The foreign policy that never was, 1900-1950 », dans Serge Bernier et John MacFarlane (dir.), *Canada, 1900-1950 : Un pays prend sa place / A Country Comes of Age*, Outremont, Zéro Faute, p. 141-153.

Hillmer, Norman (2005). « The secret life of Canadian foreign policy », *Options politiques*, vol. 2, nº 2, p. 32-33.

Hoffman, Mark (1991). « Restructuring, reconstruction, reinscription, rearticulation : Four voices in critical international theory », *Millennium : Journal of International Studies*, vol. 20, nº 2, p. 169-185.

Holbraad, Carsten (1984). *Middle Powers in International Politics*, Londres, Macmillan.

Holloway, Steven Kendall (2006). *Canadian Foreign Policy : Defining the National Interest*, Peterborough, Broadview Press.

Holmes, John W. (1968). « Le Canada dans le monde », *Politique étrangère*, vol. 33, nº 4, p. 293-314.

Holmes, John W. (1976). *Canada : A Middle-Aged Power*, Toronto, McClelland & Stewart.

Holmes, John W. (1979). *The Shaping of Peace : Canada and the Search for World Order (1943-1957)*, vol. 1, Toronto, University of Toronto Press.

Holmes, John W. (1982). *The Shaping of Peace : Canada and the Search for World Order, 1943 – 1957*, vol. 2, Toronto, University of Toronto Press.

Holmes, John W. (1983). « The Dumbbell won't do », *Foreign Policy*, vol. 50, p. 3-22.

Holmes, John W. (1986). « The United Nations in perspective », *Behind the Headlines*, vol. 44, nº 1.

Hopf, Ted (2002). *Social Construction of International Politics : Identities and Foreign Policies, Moscow, 1955 and 1999*, Ithaca, Cornell University Press.

Hopkins, J. Castell (1914). *The Canadian Annual Review of Public Affairs, 1914*, Toronto, The Annual Review Publishing Company.

Jardin, Pierre (2001). « Le Canada tel que perçu par la France (1945-1963) », dans Serge Bernier (dir.), *Les 50 ans de l'Otan*, Montréal, Athéna, p. 63-64.

Jepperson, Ronald L., Alexander E. Wendt et Peter J. Katzenstein (1996). « Norms, identity, and culture in national security », dans P.J. Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, p. 33-75.

Joffe, Josef (2002). « Defying history and theory : The United States as the last remaining superpower », dans G. John Ikenberry (dir.), *America Unrivalled : The Future of the Balance of Power*, Ithaca, Cornell University Press, p. 155-180.

Johnson, Gregory A. et David A. Lenarcic (1996). « The decade of transition : The North Atlantic triangle during the 1920s », dans B.J.C. McKercher et Lawrence Aronsen (dir.), *The North Atlantic Triangle in a Changing World : Anglo-American-Canadian Relations, 1902-1956*, Toronto, University of Toronto Press, p. 81-109.

Jones, Richard (1980). *Vers une hégémonie libérale : Aperçu de la politique canadienne de Laurier à King*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Kagan, Robert (2004). *Of Paradise and Power : America and Europe in the New World Order*, New York, Vintage Books.

Keohane, Robert O. (1969). « Lilliputians' dilemmas : Small States in international politics », *International Organization*, vol. 23, nº 2, p. 291-310.

Keohane, Robert O. et Joseph S. Nye (2001). *Power and Interdependence*, 3e éd., New York, Longman.

Kinsman, Jeremy (1998). « Transatlanticism : Is Europe "Old Hat" ? », *Behind the Headlines*, vol. 55, nº 3, p. 6-13.

Kirton, John (1993). « National mythology and media coverage : Mobilizing consent for Canada's War in the Gulf », *Political Communication*, vol. 10, nº 4, p. 425-441.

Kirton, John (2007). *Canadian Foreign Policy in a Changing World*, Toronto, Thompson & Nelson.

Kirton, John (2010). « Europe », POL 312Y Canadian Foreign Policy, Nelson Education, 25 février, <http://www.kirton.nelson.com/student/documents/cfp-19-2010.pdf>.

Kirton, John et Jenilee Guebert (2007). « Two solitudes, one war : Public opinion, national unity and Canada's war in Afghanistan », communication présentée à la conférence « La société québécoise et la guerre » (Chaire PEDC, CEPES, Chaire Hector-Fabre, Montréal, 5-6 octobre).

Klein, Bradley S. (1990). « How the West was one : Representational politics of NATO », *International Studies Quarterly*, vol. 34, nº 3, p. 311-325.

Klotz, Audie et Cecelia Lynch (2007). *Strategies for Research in Constructivist International Relations*, Londres, M.E. Sharpe.

Kohn, Edward P. (2004). *This Kindred People : Canadian-American Relations and the Anglo-Saxon Idea, 1895-1903*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

Kowert, Paul A. (1999). « National identity : Inside and out », dans Glenn Chafetz, Michael Spirtas et Benjamin Frankel (dir.), *The Origins of National Interests*, New York, Frank Cass, p. 1-34.

Kratochwil, Friedrich V. (2000). « Constructing a new orthodoxy ? Wendt's "social theory of international politics" and the constructivist challenge », *Millennium : Journal of International Studies*, vol. 29, nº 1, p. 73-101.

Kratochwil, Friedrich V. et John G. Ruggie (1986). « International organization : A State of the art on an art of the State », *International Organization*, vol. 40, nº 4, p. 753-775.

Kubálková, Vendulka (2001). « A constructivist primer », dans Vendulka Kubálková (dir.), *Foreign Policy in a Constructed World*, Armonk, M.E. Sharpe, p. 56-76.

Kymlicka, Will (2003). *Multicultural Citizenship*, Oxford, Clarendon Press.

Lachapelle, Guy (2003). « Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il refusé de participer à la guerre en Irak ? », *Revue française de science politique*, vol. 53, nº 6, p. 911-927.

Lacombe, Sylvie (2002). *La rencontre entre deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Lacoursière, Jacques (1997). *Histoire populaire du Québec*, Québec, Septentrion.

Lacoursière, Jacques, Jean Provencher et Denis Vaugeois (2000). *Canada, Québec : Synthèse historique, 1534-2000*, Québec, Septentrion.

Lagassé, Philippe et Paul Robinson (2008). « Reviving realism in the Canadian defence debate », *Martello Paper*, nº 36, Kingston, Queen's Centre for International Relations.

Lagrave, Jean Paul de (1985). *Fleury Mesplet, 1734-1794 : diffuseur des Lumières au Québec*, Montréal, Patenaude.

Lamarre, Jean (2009). « La Conquête et l'école de Montréal », *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, vol. 99, p. 42-47.

Lamonde, Yvan (2000). *Histoire sociale des idées au Québec : 1760-1896*, Montréal, Fides.

Lamonde, Yvan (2001). *Allégeances et dépendances : l'histoire d'une ambivalence identitaire*, Québec, Nota Bene.

Lamonde, Yvan et Claude Corbo (dir.) (1999). *Le rouge et le bleu : une anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la Révolution tranquille*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Lamontagne, Léopold (1950). « Habits gris et chemise rouge », *Rapports annuels de la Société historique du Canada*, vol. 29, nº 1, p. 20-29.

Lanctôt, Gustave (1956). « Les relations franco-canadiennes après la conquête et avant "*La Capricieuse*" », *Revue de l'Université Laval*, vol. 10, nº 7, p. 591-99.

Laperrière, Guy (2005). « Les congrégations françaises au Québec, 1901-1914 », dans Patrick Cabanel et Jean-Dominique Durand (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Paris, Éditions du CERF, p. 267-277.

Lapointe, Pierre Louis (1974). *La presse québécoise d'expression française face au problème franco-prussien, 1866-1871*, Mémoire de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa.

Laurendeau, André (1962). *La crise de la conscription, 1942*, Montréal, Éditions du Jour.

Laurent, Laval (1945). *Québec et l'église aux États-Unis sous Mgr Briand et Mgr Plessis*, Montréal, Librairie St-François.

Laxer, James R. (1967). *French-Canadian Newspapers and Imperial Defence, 1899-1914*, Mémoire de maîtrise, Kingston, Queen's University.

Le Jeune, François (2008). « La France et le Canada du milieu du XVIIIe au milieu du XIXe siècle : cession ou conquête ? », dans Serge Joyal et Paul-André Linteau (dir.), *France-Canada-Québec : 400 ans de relations d'exception*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 57-94.

Le Moine, M.J.M. (1870). « Notes de voyage, etc. », *Revue canadienne*, vol. 7, février, p. 77-95.

Lefebvre, Florent (1940). *The French-Canadian Press and the War*, Toronto, Ryerson Press.

Lefebvre de Bellefeuille, Édouard (1868). *Le Canada et les zouaves pontificaux : mémoires sur l'origine, l'enrôlement et l'expédition du contingent canadien à Rome, pendant l'année 1868*, Montréal, Typographie du journal *Le Nouveau monde*.

Legault, Albert (1977). « Trente ans de politique de défense canadienne », dans Paul Painchaud (dir.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 149-177.

Legault, Roch et Jean Lamarre (dir.) (1999). *La Première Guerre mondiale et le Canada : contributions sociomilitaires québécoises*, Montréal, Méridien.

Lescop, Renée (1981). *Le pari québécois du général de Gaulle*, Montréal, Éditions du Boréal Express.

Létourneau, Charles et Justin Massie (2006). « Un symbole à bout de souffle ? Le maintien de la paix dans la culture stratégique canadienne », *Études internationales*, vol. 37, nº 4, p. 547-573.

Létourneau, Paul (1992). « Les motivations originales du Canada lors de la création de l'OTAN (1948-1950) », dans Paul Létourneau (dir.), *Le Canada et l'OTAN après 40 ans, 1949-1989,* Québec, CQRI, p. 49-66.

Levitt, Joseph (1970). *Henri Bourassa on Imperialism and Bi-culturalism, 1900-1918*, Toronto, Copp Clark.

Lingard, C. Cecil et Reginald G. Trotter (1950). *Canada in World Affairs : September 1941 to May 1944*, Toronto, Oxford University Press.

Lodolini, Elio (1976). « Les volontaires du Canada dans l'armée pontificale (1868-1870) », dans *Les zouaves pontificaux canadiens*, Ottawa, Musée national de l'homme, p. 67-156.

Long, David (2003). « Transatlantic relations and Canadian foreign policy », *International Journal*, vol. 58, nº 4, p. 591-614.

Longhurst, Kerry A. (2004). *Germany and the Use of Force*, Manchester, Manchester University Press.

Lower, Arthur R. (1952). *Canada, Nation and Neighbour*, Toronto, Ryerson Press.

Lower, Arthur R. (1977). *Colony to Nation : A History of Canada*, 5e éd., Toronto, McClelland & Stewart.

Lyon, Peter V. (1972). « The quest for counterweight : Canada, Britain, and the EEC », *International Perspectives*, mars-avril, p. 26-31.

Lyon, Peter V. (1998). « The Old Commonwealth : The first four Dominions », dans Michael Howard et Roger Louis (dir.), *The Oxford History of the Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, p. 292-304.

Macdonald, James A. (1917). *The North American Idea*, Toronto, McClelland, Goodchild & Stewart.

MacFarlane, John (1999). *Ernest Lapointe and Quebec's Influence on Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press.

Mackay, R.A. (1971). *Canadian Foreign Policy, 1945-1954 : Selected Speeches and Documents*, Toronto, McClelland & Stewart.

Mackenzie, Hector (1995). « Canada, the Cold War and the negotiation of the North Atlantic Treaty », dans John Hilliker et Mary Halloran (dir.), *Diplomatic Documents and Their Users*, Ottawa, Department of External Affairs and International Trade, p. 8.

Mackenzie, Hector (2006). « Delineating the North Atlantic triangle : The Second World War and its aftermath », *The Round Table*, vol. 95, n° 383, p. 101-112.

Mackenzie, Hector (2007). « Canada's nationalist internationalism : From the league of nations to the United Nations », dans Norman Hillmer et Adam Chapnick (dir.), *Canadas of the Mind : The Making and Unmaking of Canadian Nationalism in the Twentieth Century*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 89-109.

Mackenzie King, William Lyon (s.d.). *Journal personnel*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, <http://www.collectionscanada.gc.ca/base-de-donnees/king/001059-100.01-f.php ?PHPSESSID=8ub4l5o7pge7hvj4kok1ubm180>.

MacLeod, Alex (2004). « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, vol. 54, n° 2, p. 13-51.

Macleod, Alex (2010). « Le néoréalisme », dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des Relations internationales. Contestations et résistances*, 2e éd., Montréal, Athéna, p. 61-88.

Macleod, Alex et Dan O'Meara (2010). « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, 2e éd., Montréal, Athéna, p. 1-17.

MacMillan, Margaret (2006). *Les Artisans de la paix*, Paris, JC Lattès.

Maheux, Arthur (1945). « Le nationalisme canadien-français à l'aurore du XXe siècle », *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association*, vol. 24, n° 1, p. 58-74.

Mandrou, Robert (1959). « Les Français hors de France », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, vol. 14, n° 4, p. 662-665.

Mares, David R. (1988). « *Middle powers under regional hegemony : To challenge or acquiesce in hegemonic* enforcement », *International Studies Quarterly*, vol. 32, n° 4, p. 453-471.

Marissal, Vincent (2008). « On choisit ses amis, pas sa famille », *La Presse*, 18 octobre, p. A5.

Martin, Jean (2011). « *Vimy, avril 1917 : la naissance de quelle nation* ? », *Revue militaire canadienne*, vol. 11, n° 2, p. 32-38.

Martin, Pierre (2005). « All Quebec's fault, again ? Quebec public opinion and Canada's rejection of missile defence », *Policy Options*, vol. 26, n° 4, p. 41-44.

Martin, Pierre et Michel Fortmann (1995). « Canadian public opinion and peacekeeping in a turbulent world », *International Journal*, vol. 50, nº 2, p. 370-400.

Massie, Justin (2008a). « Quadrilatère transatlantique : sources de légitimité politique de l'usage de la force au Canada », *Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 37, p. 83-114.

Massie, Justin (2008b). « Regional strategic subcultures ? Canadians and the use of force in Afghanistan and Iraq », *Canadian Foreign Policy*, vol. 14, nº 2, p. 19-48.

Massie, Justin (2009a). « A special relationship ? The importance of France in Canadian foreign policy », dans Jean Daudelin et Robert Bothwell (dir.), *Canada Among Nations 2008*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 235-270.

Massie, Justin (2009b). « Making sense of Canada's "irrational" international security policy : A tale of three strategic cultures », *International Journal*, vol. 63, nº 4, p. 625-635.

Massie, Justin (2010). « United West, divided Canada ? Transatlantic (dis)unity and Canada's Atlanticist strategic culture », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 8, nº 2, p. 118-138.

Massie, Justin (2011). « Le Canada, la France et la transformation de l'Alliance atlantique : des politiques de sécurité internationale convergentes », *Études internationales*, vol. 42, nº 1, p. 25-46.

Massie, Justin (2012a). « Identités ethnoculturelles et politique étrangère : le cas de la politique française du Canada », *Revue canadienne de science politique*, vol. 45, nº 1, p. 119-140.

Massie, Justin (2012b). « Towards greater opportunism : Balancing and bandwagoning in Canadian-American relations », dans Patrick James et Jonathan Paquin (dir.), *Assessing North American Security Relations Ten Years after 9/11*, Vancouver, University of British Columbia Press.

Massie, Justin et Stéphane Roussel (2008). « Unité nationale et construction sociale des mythes en politique étrangère canadienne », *Politique étrangère canadienne*, vol. 14, nº 2, p. 67-93.

Massie, Justin, Stéphane Roussel et Jean-Christophe Boucher (2010). « Hijacking a policy ? Assessing Quebec's "undue" influence on Canada's Afghan policy », *American Review of Canadian Studies*, vol. 40, nº 2, p. 259-275.

Masson, Philippe (1884). « Chronique du mois », *Revue canadienne*, vol. 4, nº 20, p. 762-768.

Mastanduno, Michael, David Lake et John G. Ikenberry (1989). « Towards a realist theory of State action », *International Studies Quarterly*, vol. 33, nº 4, p. 457-474.

McCulloch, Tony (2004-2005). « "The key log in the jam" : Mackenzie King, the North Atlantic triangle and the Anglo-American rapprochement of 1935-1939 », *London Journal of Canadian Studies*, vol. 20, p. 45-68.

McDonough, David S. (2011). *Ambivalent Ally : Culture, Cybernetics, and the Evolution of Canadian Grand Strategy*, Thèse de doctorat, Halifax, Department of Political Science, Dalhousie University.

McHarg, W. Hart (1902). *From Quebec to Pretoria with the Royal Canadian Regiment*, Toronto, W. Briggs.

McKercher, B.J.C. et Lawrence Aronsen (dir.) (1996). *The North Atlantic Triangle in a Changing World : Anglo-American-Canadian Relations, 1902-1956*, Toronto, University of Toronto Press.

McNaught, Kenneth (1968). « From colony to satellite », dans Stephen Clarkson (dir.), *An Independent Foreign Policy for Canada*, Toronto, McClelland & Stewart, p. 173-183.

McSweeney, Bill (1999). *Security, Identity and Interests : A Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press.

Mead, Lawrence M. (2005-2006). « Why Anglos lead », *The National Interest*, vol. 82, p. 1-8.

Mearsheimer, John J. (1995). « A realist reply », *International Security*, vol. 20, nº 1, p. 82-93.

Mearsheimer, John J. (2001). *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, W.W. Norton.

Meisler, Stanley (1995). *United Nations : The First Fifty Years*, New York, Atlantic Monthly Press.

Meng, John J. (dir.) (1939). *Despatches and Instructions of Conrad Alexandre Gérard, 1778-1780 : Correspondence of the First French Minister to the United States with the Comte de Vergennes*, Baltimore, Johns Hopkins Press.

Mérand, Frédéric (2005). « Les nouvelles relations transatlantiques en matière de défense : quel rôle pour le Canada ? », *Canadian Foreign Policy*, vol. 12, nº 1, p. 33-46.

Mérand, Frédéric et Vincent Pouliot (2008). « Le monde de Pierre Bourdieu : éléments pour une théorie sociale des relations internationales », *Revue canadienne de science politique*, vol. 41, nº 3, p. 603-625.

Meren, David (2007). *Strange Allies : Canada-Québec-France Triangular Relations, 1944-1970*, Thèse de doctorat, Montréal, McGill University.

Meren, David (2008). « "Plus que jamais nécessaires" : Cultural relations, nationalism and the State in the Canada-Québec-France triangle, 1945-1960 », *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 19, nº 1, p. 279-305.

Michaud, Nelson (2007). « Le Québec et les conflits internationaux : pourquoi faire la guerre des autres ? », présentation dans le cadre des *Midis du GERFI* (Groupe d'étude, de recherche et de formation internationales), 19 septembre.

Michel, Jacques (1938). *La participation des Canadiens français à la Grande guerre*, Montréal, Association canadienne-française.

Miller, A.J. (1980). « The functional principle in Canada's external relations », *International Journal*, vol. 35, nº 2, p. 309-328.

Miller, Carman (1993). *Painting the Map in Red : Canada and the South African War, 1899-1902*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Miller, David Hunter (1928). *The Drafting of the Covenant*, vol. II, New York, G.P. Putnam's sons.

Miller, J.R. (1974). « This saving remnant : Macdonald and the catholic vote in the 1891 election », *Study Sessions*, vol. 41 (Société canadienne d'histoire de l'Église catholique), p. 33-52.

Milloy, John C. (2006). *The North Atlantic Treaty Organization, 1948-1957 : Community or Alliance ?*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Monière, Denis (1978). *Le développement des idéologies au Québec : des origines à nos jours*, Montréal, Québec Amérique.

Montpetit, Édouard (1928). « La vie intellectuelle chez les Canadiens français », *France-Amérique*, août, p. 226-229.

Moravcsik, Andrew (2003). « Theory synthesis in international relations : Real not metaphysical », *International Studies Review*, vol. 5, nº 1, p. 131-136.

Moreau, Henri (1902). *Sir Wilfrid Laurier : Premier ministre du Canada*, Paris, Plon-Nourrit & Cie.

Morgenthau, Hans J. (1968). *Politics Among Nations : The Struggle for Power and Peace*, 4e éd., New York, Alfred A. Knopf.

Morin, Jean et Richard H. Gimblett (1997). *Opération Friction : Golfe persique 1990-1991, le rôle joué par les Forces canadiennes*, Toronto, Dundurn Press.

Morton, Desmond (1974). « Le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914 », dans Jean-Yves Gravel (dir.), *Le Québec et la guerre*, Montréal, Boréal Express, p. 23-46.

Morton, Desmond (1982). « The military problems of an unmilitary power », *Revue internationale d'histoire militaire*, vol. 54, p. 1-30.

Morton, Desmond (1987). « Defending the indefensible : Some historical perspective on Canadian defence », *International Journal*, vol. 42, nº 4, p. 627-644.

Morton, Desmond (1999). *A Military History of Canada : From Champlain to Kosovo*, 4e éd., Toronto, McClelland & Stewart.

Morton, Ted (2003). « Triple E–Or Else », *National Post*, 22 mai, p. A20.

Morton, William L. (1961). *The Canadian Identity*, Madison, University of Wisconsin Press.

Mowle, Thomas S. et David H. Sacko (2007). « Global NATO : Bandwagoning in a unipolar world », *Contemporary Security Policy*, vol. 28, nº 3, p. 597-628.

Muller James W. (dir.) (1999). *Churchill's "Iron Curtain" Speech Fifty Years Later*, Columbia, University of Missouri Press, p. 1-13.

Munro, John A. et Alex I. Inglis (dir.) (1973). *Mike : The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson*, vol. 2, New York, Quadrangle.

Murphy, Susan Margaret (2009). *Le Canada anglais de Jacques Ferron (1960-1970) : formes, fonctions et représentations*, Thèse de doctorat, Kingston, Queen's University.

Narveson, Jan (1965). « Pacifism : A philosophical analysis », *Ethics*, vol. 75, nº 4, p. 259-271.

Nelles, H.V. (2003). *L'Histoire spectacle : le cas du tricentenaire de Québec*, Montréal, Boréal.

Neufeld, Mark (1995). « Hegemony and foreign policy analysis : The case of Canada as middle power », *Studies in Political Economy*, vol. 48, p. 7-29.

Neufeld, Mark (2002). *The Restructuring of International Relations Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.

Nossal, Kim Richard (1992). « A European nation ? The life and times of Atlanticism in Canada », dans John English et Norman Hillmer (dir.), *Making a Difference ? Canada's Foreign Policy in a Changing World Order*, Toronto, Lester Publishing, p. 79-102.

Nossal, Kim Richard (2001). « The decline of the Atlanticist tradition in Canadian foreign policy », dans George A. Maclean (dir.), *Between Actor and Presence : The European Union and the Future for the Transatlantic Relationship*, Ottawa, University of Ottawa Press, p. 223-234.

Nossal, Kim Richard (2007). « La défense du "royaume" : la culture stratégique du Canada revue et corrigée », dans Stéphane Roussel (dir.), *Culture stratégique et politique de défense : L'expérience canadienne*, Outremont, Athéna Éditions, p. 97-112.

Nossal, Kim Richard et Stéphane Roussel (2000). « Canada and the Kosovo War : The happy follower », dans Pierre Martin et Mark R. Brawley (dir.), *Alliance Politics, Kosovo, and NATO's War. Allied Force or Forced Allies ?*, New York, Palgrave, p. 181-199.

Nossal, Kim Richard, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin (2007). *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

O'Connor, Brendon et Srdjan Vucetic (2010). « Another Mars/Venus divide ? Why Australia said "Yes" and Canada said "Non" to involvement in the 2003 Iraq war », *Australian Journal of International Affairs*, vol. 64, nº 5, p. 526-548.

O'Hatch, Nathan (1974). « The origins of civil millennialism in America : New England clergymen, war with France, and the revolution », *William and Mary Quarterly*, vol. 31, juillet, p. 407-430.

O'Meara, Dan (2007a). « Le constructivisme. Sa place, son rôle, sa contribution et ses débats », dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, Outremont, Athéna Éditions, p. 181-206.

O'Meara, Dan (2007b). « Sortir d'un long sommeil : comment évaluer et comparer les théories en Relations internationales », dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, Outremont, Athéna Éditions, p. 511-537.

O'Reilly, Helena (1882). *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec : histoire du monastère de Notre-Dame des Anges*, Québec, C. Darveau.

Olscamp, Marcel (1997). *Le fils du notaire : Jacques Ferron 1921-1949 : genèse intellectuelle d'un écrivain*, Montréal, Fides.

Oury, Guy-Marie et Jean Hamelin (1987). *La Croix et le nouveau monde : histoire religieuse des francophones d'Amérique du Nord*, Chambray, CLD.

Owen, John M. (1994). « How liberalism produces the democratic peace », *International Security*, vol. 19, nº 2, p. 87-125.

Page, Benjamin I. et Robert Y. Shapiro (1992). *The Rational Public : Fifty Years of Trends in Americans' Policy Preferences*, Chicago, University of Chicago Press.

Page, Robert (1987). *La guerre des Boers et l'impérialisme canadien*, trad. par Yvon de Repentigny, Ottawa, Société historique du Canada.

Pape, Robert A. (2005). « Soft balancing against the United States », *International Security*, vol. 30, nº 1, p. 7-45.

Paquin, Gilles (1991). « Mulroney : il est temps de prendre les grands moyens », *La Presse*, 16 janvier, p. A1.

Paquin, Stéphane et Louise Beaudoin (dir.) (2006). *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur.

Pariseau, Jean (1983). « Les mouvements sociaux, la violence et les interventions armées au Québec 1867-1967 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, nº 1, p. 67-79.

Pariseau, Jean et Serge Bernier (1988). *French Canadians and Bilingualism in the Canadian Armed Forces, vol. 1, 1763-1969 : The Fear of a Parallel Army*, Ottawa, Directorate of History, Dept. of National Defence.

Pearson, Lester B. (1949). « Canada and the North Atlantic alliance », *Foreign Affairs*, vol. 27, p. 369-378.

Pearson, Lester B. (1951). « The development of Canadian foreign policy », *Foreign Affairs*, vol. 30, nº 1, octobre, p. 17-30.

Pearson, Lester B. (1970). *Words and Occasions*, Toronto, University of Toronto Press.

Peckham, Howard H. (1964). *The Colonial Wars 1689-1762*, Chicago, University of Chicago Press.

Pelletier-Baillargeon, Hélène (1996). *Olivar Asselin et son temps – Le militant*, Montréal, Fides.

Penisson, Bernard (1980a). « Le commissaire canadien à Paris, 1882-1928 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, nº 3, p. 357-376.

Penisson, Bernard (1980b). « Les commissaires du Canada en France, 1882-1929 », *Études canadiennes*, vol. 9, p. 3-21.

Penisson, Bernard (1992). « La représentation du Canada en France au début du XXe siècle », *Études canadiennes*, vol. 33, p. 59-73.

Penlington, Norman (1965). *Canada and Imperialism, 1896-1899*, Toronto, University of Toronto Press.

Pépin, Carl (2008). *Les relations franco-québécoises pendant la Grande Guerre,* Thèse de doctorat, Québec, Département d'histoire, Université Laval.

Perry, David (2012). *Leading from Behind Is Still Leading. Canada and the International Intervention in Libya,* Ottawa, Conference of Defence Associations Institute.

Pichette, Robert (2006). « *La Capricieuse* : élément d'une politique étrangère ou personnelle de Napoléon III à l'égard du Canada ? », dans Yvan Lamonde et Didier Poton (dir.), La Capricieuse *(1855) : poupe et proue*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 191-209.

Pickersgill, J.W. (1960). *The Mackenzie King Record*, vol. 1, Chicago, University of Chicago Press.

Portes, Jacques (1977). « "*La Capricieuse*" au Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, nº 3, p. 351-370.

Portes, Jacques (1992). « Les relations franco-québécoises. Une perspective bibliographique », *Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 5, p. 183-193.

Portes, Jacques (2008). *L'impossible retour de la France, de la* Capricieuse *à de Gaulle*, Montréal, VLB éditeur.

Poton, Didier et François Souty (2008). « Les relations commerciales franco-canadiennes : de la culture à l'économie (1763-2008) », dans Serge Joyal et Paul-André Linteau (dir.), *France-Canada-Québec : 400 ans de relations d'exception*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 183-208.

Poulin, Philippe (2002). « France-Québec : quarante ans de relations "directes et privilégiées" », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 10, nº 2, p. 144-149.

Pouliot, Vincent (2004). « The essence of constructivism », *Journal of International Relations and Development*, vol. 7, nº 3, p. 319-336.

Pouliot, Vincent (2007). « "Sobjectivism" : Toward a constructivist methodology », *International Studies Quarterly*, vol. 51, nº 2, p. 359-384.

Pouliot, Vincent (2008). « The logic of practicality : A theory of practice of security communities », *International Organization*, vol. 62, nº 2, p. 257-288.

Pratt, Cranford (dir.) (1994). *Canadian International Development Assistance Policies : An Appraisal*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Pratt, David (2008). « Canadian grand strategy and lessons learned », *Journal of Transatlantic Studies*, vol. 6, nº 1, p. 61-78.

Pratte, André (2009). « Capitulation sur les Plaines », *La Presse*, 13 février, p. A18.

Prévost, Philippe (1994). *La France et le Canada d'une après-guerre à l'autre, 1918-1944*, Saint-Boniface, Éditions du Blé.

Proulx, Gilles (1982). « Le dernier effort de la France au Canada – secours ou fraude ? », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, nº 3, p. 413-426.

Rambaud, Alfred (1952). « Québec et la guerre franco-allemande de 1870 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 6, nº 3, p. 313-330.

Raymond, J.S. (1871). « Enseignements des événements contemporains », *Revue canadienne*, vol. 8, juin, p. 69-83.

Reid, Escott (1967). « The birth of the North Atlantic alliance », *International Journal*, vol. 22, nº 3, p. 426-440.

Reid, Escott (1977). *Time of Fear and Hope : The Making of the North Atlantic Treaty, 1947-1949*, Toronto, McClelland & Stewart.

Resnick, Philip (2005). *The European Roots of Canadian Identity*, Peterborough, Broadview Press.

Richard, Béatrice (2007). « Henri Bourassa et la conscription : traître ou sauveur ? », *Revue militaire canadienne*, vol. 7, nº 4, p. 75-83.

Riddell, Walter A. (1962). *Documents on Canadian Foreign Policy, 1917-1939*, Toronto, Oxford University Press.

Riekhoff, Harald von (1968). « To stay or not to stay », dans Stephen Clarkson (dir.), *An Independent Foreign Policy for Canada ?*, Toronto, McClelland & Stewart.

Ringmar, Erik (1996). *Identity, Interest and Action : A Cultural Explanation of Sweden's Intervention in the Thirty Years War*, Cambridge, Cambridge University Press.

Rioux, Jean-Sébastien (2005). *Two Solitudes : Quebecers' Attitudes Regarding Canadian Security and Defence Policy*, Calgary, Canadian Defence and Foreign Affairs Institute.

Ripsman, Norrin M. et Jack S. Levy (2007). « The preventive war that never happened : Britain, France, and the rise of Germany in the 1930s », *Security Studies*, vol. 16, nº 1, p. 32-67.

Risse-Kappen, Thomas (1995). *Cooperation Among Democracies : The European Influence on U.S. Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press.

Ristelhueber, René (1945). *Sir Wilfrid Laurier, précurseur de l'entente cordiale*, Trois-Rivières, s.é.

Rivet, Savinien de (2003-2004). « Entretien avec Louis Bellanger : le Canada et les États-Unis », *Outre-terre*, vol. 5, p. 117-120.

Robitaille, Antoine (2006a). « Vous avez oublié les zouaves ! », *Le Devoir*, 25 septembre, p. A2.

Robitaille, Antoine (2006b). « Le pacifisme, maladie ou vertu québécoise ? », *Le Devoir*, 23 septembre, p. A1 et A6.

Robitaille, Antoine (2008). « Sarkozy choisit l'unité canadienne », *Le Devoir*, 18 octobre, p. A1.

Roquebrune, Robert de (1953-1954). « L'exode des Canadiens après 1760 », *La Nouvelle Revue canadienne*, vol. 3, nº 1, p. 9-17.

Rose, Gideon (1998). « Neoclassical realism and theories of foreign policy », *World Politics*, vol. 51, nº 1, p. 144-172.

Roussel, Stéphane (1998). « "L'instant kantien" : la contribution canadienne à la création de la "Communauté nord-atlantique", 1946-1951 », dans Greg Donaghy (dir.), *Le Canada au début de la guerre froide, 1943-1957*, Ottawa, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, p. 119-156.

Roussel, Stéphane (2004). *The North American Democratic Peace. Absence of War and Security Institution-Building in Canada-US Relations, 1867-1958*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

Roussel, Stéphane (2006). « Une culture stratégique en évolution », dans Stéphane Paquin et Louise Beaudoin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, p. 278-297.

Roussel, Stéphane et Jean-Christophe Boucher (2008). « The myth of the Pacific society : Quebec's contemporary strategic culture », *American Review of Canadian Studies*, vol. 38, nº 2, p. 165-187.

Roussel, Stéphane et Peter Janura (2002). « Les relations canado-européennes en matière de sécurité : Nouveau contexte et nouveaux enjeux pour l'UE et le Canada », Note de recherche, Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation, Université du Québec à Montréal.

Roussel, Stéphane, Paul Létourneau et Roch Legault (1994). « Le Canada et la sécurité européenne (1943-1952) : à la recherche de l'équilibre des puissances », *Revue canadienne de défense*, vol. 23, nº 4, p. 17-22.

Roussel, Stéphane et David Morin (2007). « Les multiples incarnations de la culture stratégique et les débats qu'elles suscitent », dans Stéphane Roussel (dir.), *Culture stratégique et politique de défense : l'expérience canadienne*, Outremont, Athéna, p. 17-42.

Roussel, Stéphane et Chantal Robichaud (2004). « L'État postmoderne par excellence ? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada », *Études internationales*, vol. 35, nº 1, p. 149-170.

Roussel, Stéphane et Charles-Alexandre Théorêt (2004). « A "Distinct Strategy" ? The use of Canadian strategic culture by the sovereignist movement in Québec, 1968-1996 », *International Journal*, vol. 59, nº 3, p. 557-578.

Rowell, N.W. (1929). « Canada and the Empire, 1884-1921 », dans Rose J. Holland, A.P. Newton et E.A. Benians (dir.), *The Cambridge History of the British Empire*, vol. 1, Cambridge, The University Press, p. 704-737.

Ruggie, John G. (1998). *Constructing the World Polity : Essays on International Institutionalization*, New York, Routledge.

Rumilly, Robert (1971). *Histoire de la province de Québec*, vol. XIX, Montréal, Fides.

Sabourin, Louis (1970). « L'influence des facteurs internes sur la politique étrangère canadienne », *Études internationales*, vol. 1, nº 2, p. 41-63.

Saint-Laurent, Louis (1947). « The foundation of Canadian policy in world affairs (Gray Foundation Lectureship) », *Statements and Speeches*, vol. 4, nº 2, Toronto, 13 janvier.

Salone, Émile (1909). *La colonisation de la Nouvelle-France : étude sur les origines de la nation canadienne française,* Paris, E. Guilmoto.

Sanders, Wilfrid (1996). *Jack et Jacques : L'opinion publique au Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Montréal, Comeau & Nadeau.

Sarty, Leigh (1993). « Sunset Boulevard revisited ? Canadian internationalism after the Cold War », *International Journal*, vol. 48, nº 4, p. 749-777.

Sarty, Roger (2009). « The interplay of defence and foreign policy », dans Robert Bothwell et Jean Daudelin (dir.), *Canada Among Nations 2008*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, p. 111-141.

Saucier, Pierre et Claude Claret-Bédard (1996). *Gérard Saucier : sur les traces d'un bâtisseur en Abitibi*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Savard, Pierre (1967). *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Savard, Pierre (1974). « L'Ambassade de Francisque Gay au Canada en 1948-1949 », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 44, nº 1, p. 5-31.

Savard, Pierre (1977). « Les Canadiens français et la France de la "Cession" à la Révolution tranquille », dans Paul Painchaud (dir.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Québec, Centre québécois de relations internationales, p. 471-495.

Schwartz, Mildred A. (1967). *Public Opinion and Canadian Identity*, Berkeley, University of California Press.

Schweller, Randall L. (1998). *Deadly Imbalances : Tripolarity and Hitler's Strategy of World Conquest*, New York, Columbia University Press.

Schweller, Randall L. (2003). « The progressiveness of neoclassical realism », dans Colin Elman et Miriam F. Elman (dir.), *Progress in International Relations Theory : Appraising the Field*, Cambridge, MIT Press, p. 311-348.

Schweller, Randall L. (2004). « Unanswered threats : A neoclassical realist theory of underbalancing », *International Security*, vol. 29, nº 2, p. 159-201.

Scott, F.R. (1932). « The permanent bases of Canadian foreign policy », *Foreign Affairs*, vol. 10, nº 4, p. 617-631.

Scott, F.R. (1938). *Canada Today : A Study of Her National Interests and National Policy*, Toronto, Oxford University Press.

Shea, Albert A. et Eric Estorik (1942). « Canada and the short-wave war », *Behind the Headlines*, vol. 3, nº 1.

Silver, Arthur I. (1981). « Quelques considérations sur les rapports du Canada français avec l'impérialisme britannique au XIXe siècle », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 15, nº 1, p. 55-75.

Skelton, O.D. (1965). *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier*, vol. II, Toronto, McClelland & Stewart.

Smith, Gaddis (1959). « Canada and the Siberian intervention, 1918-1919 », *The American Historical Review*, vol. 64, nº 4, p. 866-877.

Snyder, Jack (1977). *The Soviet Strategic Culture : Implications for Nuclear Options*, R-2154-AF, Santa Monica, Rand Corporation.

Snyder, Jack (1991). *Myths of Empire : Domestic Politics and International Ambition*, Ithaca, Cornell University Press.

Sokolsky, Joel J. (1990). « Canada, the United States and NATO : A tale of two pillars », dans Michael K. Hawes et Joel J. Sokolsky (dir.), *North American Perspectives on European Security*, Lewiston, Edwin Mellen Press, p. 83-95.

Sokolsky, Joel J. (1992). « Le Canada, les États-Unis et l'OTAN : l'histoire de deux piliers », dans Paul Létourneau (dir.), *Le Canada et l'OTAN après 40 ans, 1949-1989*, Québec, CQRI, p. 83-119.

Sokolsky, Joel J. (2004). « Realism Canadian style : National security policy and the Chrétien legacy », *Policy Matters*, vol. 5, Montréal, Institute for Research on Public Policy.

Soward, F.H. (1950). *Canada in World Affairs : From Normandy to Paris, 1944-1946*, Toronto, Oxford University Press.

Soward, F.H. (1965). « New trends in Canadian foreign policy ? », *International Studies*, vol. 7, nº 4, p. 515-536.

Sparks, Jared (dir.) (1847). *The Writings of George Washington*, vol. III, New York, Harper and Brothers.

Sparks, Jared (dir.) (1853). *Correspondence of the American Revolution*, vol. I, Boston, Little, Brown, and Company.

Spencer, Robert A. (1959a). *Canada in World Affairs : From U.N. to NATO (1946-1949)*, Toronto, University of Toronto Press.

Spencer, Robert A. (1959b). « Triangle into treaty : Canada and the origins of NATO », *International Journal*, vol. 14, nº 2, p. 87-98.

Stacey, Charles Perry (1948). *The Canadian Army, 1939-1945 : An Official Historical Summary*, Ottawa, E. Cloutier, King's Printer.

Stacey, Charles Perry (1970). *Arms, Men and Governments : The War Policies of Canada, 1939-1945*, Ottawa, Queen's Printer.

Stacey, Charles Perry (dir.) (1972). *Historical Documents of Canada : The Arts of War and Peace*, vol. 5, Toronto, Macmillan.

Stacey, Charles Perry (1976). *Mackenzie King and the Atlantic Triangle*, Toronto, Macmillan.

Stacey, Charles Perry (1981). *Canada and the Age of Conflict : A History of Canadian External Policies*, vol. 2, Toronto, Macmillan.

Stacey, Charles Perry (1989). *Canada and the Age of Conflict, 1867-1921*, vol. 1 : 1867-1921, Toronto, University of Toronto Press.

Stairs, Denis (1974). *The Diplomacy of Constraint : Canada, the Korean War, and the United States*, Toronto, University of Toronto Press Stairs.

Stairs, Denis (1998). « Of medium powers and middling roles », dans Ken Booth (dir.), *Statecraft and Security : The Cold War and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 270-286.

Stanley, George F.G. (1954). *Canada's Soldiers, 1604-1954 : The Military History of an Unmilitary People*, Toronto, Macmillan.

Steele Ian K. (1969). *Guerillas and Grenadiers : The Struggle for Canada, 1689-1760*, Toronto, Ryerson Press.

Stein, Janice Gross et Eugene Lang (2007). *The Unexpected War : Canada in Kandahar*, Toronto, Viking Canada.

Sterling-Folker, Jennifer (2004). « Organizing the inter-national : Neoclassical realism and the third image reversed », communication présentée à la Ve Rencontre du European Consortium for Political Research et du Standing Group on International Relations, La Haye, 9-11 septembre.

Stewart, Gordon (2004-2005). « What North Atlantic triangle ? », *London Journal of Canadian Studies*, vol. 20, p. 5-25.

Stuart, Douglas (2005). « NATO's anglosphere option : Closing the distance between Mars and Venus », *International Journal*, vol. 60, n° 1, p. 171-187.

Sutherland, Stuart R.J. (s.d.). « Richard Montgomery », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne, 1771-1800*, vol. 4, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada, <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php ?BioId=36195&query=varennes>.

Sutherland, Stuart R.J. (1962). « Canada's long term strategic situation », *International Journal*, vol. 17, n° 3, p. 199-223.

Têtu, Mgr H. et abbé C.-O. Gagnon (dir.) (1888). *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, vol. 2, Québec, A. Côté & Cie.

Thérien, Jean-Philippe (1992). « Le Canada et la coopération multilatérale francophone », dans Claude Basset (dir.), *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation : une volonté de se démarquer ?*, Québec, CQRI, p. 99-130.

Thério, Adrien (1998). *Un siècle de collusion entre le clergé et le gouvernement britannique : anthologie des mandements des évêques, 1760-1867*, Montréal, XYZ Éditeur.

Thompsen, Robert C. et Nikola Hynek (2006). « Keeping the peace and national unity : Canada's national and international identity nexus », *International Journal*, vol. 61, nº 4, p. 845-858.

Toupin, Gilles (2008). « Le Bloc furieux », *La Presse*, 8 mai, p. A25.

Trudel, Marcel (1949). *Louis XVI, le Congrès américain et le Canada, 1774-1789*, Québec, Quartier latin.

Trudel, Marcel (1952). *Le régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public.

Tucker, Michael (1980). *Canadian Foreign Policy : Contemporary Issues and Themes*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson.

Turcotte, Louis-P. (1882). *Le Canada sous l'Union, 1841-1867*, Québec, L.J. Demers et frères.

Underhill, Frank H. (1960). *In Search of Canadian Liberalism*, Toronto, Macmillan.

United States Continental Congress (1905). *Journals of the Continental Congress, 1774-1789*, vol. 2, Washington, U.S. Government Printing Office.

Université Laval (1992). *Les prêtres de Saint-Sulpice au Canada : Grandes figures de leur histoire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Vaïsse, Maurice (dir.) (2004). *L'Entente cordiale de Fachoda à la Grande Guerre : dans les archives du Quai d'Orsay*, Bruxelles, Éditions Complexe.

Vaïsse, Maurice (2006). « Les réactions françaises à la visite de De Gaulle au Québec », dans Stéphane Paquin et Louise Beaudoin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, p. 56-61.

Van der Esch, Patricia (1950). « La politique extérieure du Canada », *Politique étrangère*, vol. 15, nº 5, p. 567-571.

Vasquez, John A. (1997). « The realist paradigm and degenerative versus progressive research programs : An appraisal of neotraditional research on Waltz's balancing proposition », *American Political Science Review*, vol. 91, nº 4, p. 899-912.

Vattier, Georges (1928). *Essai sur la mentalité canadienne-française*, Paris, Champion.

Veatch, Richard (1975). *Canada and the League of Nations*, Toronto, University of Toronto Press.

Vinant, Jean (1985). *De Jacques Cartier à Péchiney : histoire de la coopération économique franco-canadienne*, Paris, Chotard & associés.

Voltaire (1835). *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, vol. 3, Paris, Treuttel et Würtz.

Voltaire (1881). *Œuvres complètes de Voltaire. Correspondance*, vol. 10, Paris, Garnier Frères.

Vucetic, Srdjan (2011). *The Anglosphere : A Genealogy of a Racialized Identity in International Relations*, Stanford, Stanford University Press.

Wade, Mason (1950). « Quebec and the French Revolution of 1789 : The mission of Henri Mezière », *Canadian Historical Review*, vol. 31, p. 345-368.

Wade, Mason (1963). *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, vol. I, Montréal, Cercle du Livre de France.

Wade, Mason (1968a). *The French Canadians, 1760-1967*, vol. I, Toronto, Macmillan.

Wade, Mason (1968b). *The French Canadians, 1760-1967*, vol. II, Toronto, Macmillan.

Waele, Michel de (2008). « De la commémoration au détournement de l'histoire », *Le Devoir*, 10 juillet, p. A7.

Waite, P.B. (1983). « French-Canadian isolationism and English Canada : An elliptical foreign policy, 1935-1939 », *Journal of Canadian Studies*, vol. 18, nº 2, p. 132-148.

Wall, Irwin M. (1991). *The United States and the Making of Postwar France, 1945-1954*, Cambridge, Cambridge University Press.

Wallot, Jean-Pierre (1989). « La Révolution française au Canada, 1789-1838 », dans Michel Grenon (dir.), *L'image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*, Montréal, Hurtubise HMH, p. 61-104.

Walt, Stephen M. (1985). « Alliance formation and the balance of world power », *International Security*, vol. 9, nº 4, p. 3-43.

Walt, Stephen M. (1987). *The Origins of Alliances*, Ithaca, Cornell University Press.

Walt, Stephen M. (1991). « The Renaissance of security studies », *International Studies Quarterly*, vol. 35, nº 2, p. 211-239.

Walt, Stephen M. (1998). « International relations : One world, many theories », *Foreign Policy*, vol. 110, p. 29-46.

Walt, Stephen M. (2005). *Taming American Power : The Global Response to U.S. Primacy*, New York, Norton.

Waltz, Kenneth N. (1979). *Theory of International Politics*, Reading, Addison-Wesley.

Waltz, Kenneth N. (1990). « Realist thought and neorealist theory », *Journal of International Affairs*, vol. 44, n° 1, p. 21-37.

Waltz, Kenneth N. (1997). « Evaluating theories », *American Political Science Review*, vol. 91, n° 4, p. 913-17.

Waltz, Kenneth N. (2000). « Structural realism after the Cold War », *International Security*, vol. 25, n° 1, p. 5-41.

Waltz, Kenneth N. (2001). *Man, the State, and War : A Theoretical Analysis*, New York, Columbia University Press.

Waltz, Kenneth N. (2002). « Structural realism after the Cold War », dans G. John Ikenberry (dir.), *America Unrivaled : The Future of the Balance of Power*, Ithaca, Cornell University Press, p. 29-60.

Weber, Max (1949). *The Methodology of the Social Sciences*, New York, Free Press.

Weber, Max (1968). *Economy and Society : An Outline of Interpretative Sociology*, New York, Bedminster.

Weldes, Jutta (1999). *Constructing National Interests : The United States and the Cuban Missile Crisis*, Minneapolis, Minnesota University Press.

Welsh, Jennifer M. (2004a). « Canada in the 21st Century : Beyond Dominion and middle power », *Behind the Headlines*, vol. 61, n° 4, p. 583-593.

Welsh, Jennifer M. (2004b). *At Home in the World : Canada's Global Vision for the 21st Century*, Toronto, HarperCollins.

Wendt, Alexander (1995). « Constructing international politics », *International Security*, vol. 20, n° 1, p. 71-81.

Wendt, Alexander (1997). « Identity and structural change in international politics », dans Yosef Lapid et Friedrich Kratochwil (dir.), *The Return of Culture and Identity in IR Theory*, Boulder, Lynne Rienner, p. 47-64.

Wendt, Alexander (1999). *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Witt, Cornelis de (1861). *Thomas Jefferson : Étude historique sur la démocratie américaine*, Paris, Didier & Cie.

Wohlforth, William C. (1999). « The stability of a unipolar world », *International Security*, vol. 24, n° 1, p. 5-41.

Wolf, Edwin (dir.) (1974). *Journal of the Proceedings of Congress, 1774*, 2e éd., Philadelphie, Library Company of Philadelphia.

Wolfe, Robert (1990-1991). « Atlanticism without the wall : Transatlantic co-operation and the transformation of Europe », *International Journal*, vol. 46, nº 1, p. 137-163.

Wolfers, Arnold (1962). *Discord and Collaboration : Essays on International Politics*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.

Yon, Armand (1975). *Le Canada français vu de France (1830-1914)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Young, John W. (1990). *France, the Cold War and the Western Alliance 1944-1949 : French Foreign Policy and Post-war Europe*, Londres, Leicester University Press.

Zakaria, Fareed (1992). « Realism and domestic politics : A review essay », *International Security*, vol. 17, nº 1, p. 177-188.

Zakaria, Fareed (1998). *From Wealth to Power : The Unusual Origins of America's World Role*, Princeton, Princeton University Press.

Zehfuss, Maja (2002). *Constructivism in International Relations : The Politics of Reality*, Cambridge, Cambridge University Press.

Zoogones, Frédéric (2003). « Les relations France-Canada-Québec. Ottawa face à l'émergence internationale du Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 11, nº 3, p. 152-166.

FRANCOSPHÈRE

L'importance de la France dans la culture stratégique du Canada

La France exerce-t-elle une influence sur la politique de sécurité internationale du Canada ? S'il est aventureux d'affirmer que le Canada a toujours combattu *pour* la France, il est clair que le Canada a toujours combattu *aux côtés* de la France, avec pour seule exception l'intervention militaire britannique en Afrique du Sud à la fin du XIXe siècle. La France est ainsi une alliée de guerre du Canada de plus longue date que ne le sont les États-Unis.

Pour élucider cette question, l'auteur évalue l'importance dont jouit la France dans la culture stratégique canadienne et suggère, non sans nuances, l'existence d'une « francosphère » liant les deux pays en matière de sécurité et de défense. Plus précisément, il montre que le Canada accorde une importance particulière et privilégiée à la France, de manière telle que Paris, tout autant que Londres et Washington, dispose pratiquement d'un veto sur la décision du gouvernement canadien d'entrer en guerre. Il explique cet état des choses par la lente construction, depuis le XIXe siècle, de l'identité du Canada comme état biculturel (anglophone et francophone), dont l'expression internationale se manifeste par un sentiment de solidarité atlantique qui vise l'unité entre francophones et anglophones, de même que la consolidation d'un statut international proéminent. Il expose les fondements, l'évolution et l'institutionnalisation de cet atlantisme biculturel qui marque la contribution militaire canadienne, influencée autant par la francosphère que par l'anglosphère.

Justin Massie est professeur adjoint d'affaires publiques et internationales à l'Université d'Ottawa et chercheur associé au Centre interuniversitaire de recherche sur les relations internationales du Canada et du Québec. Son expertise porte sur la politique étrangère et de défense du Canada, sur la société québécoise et la guerre, sur les relations transatlantiques en matière de sécurité, ainsi que sur les opérations de paix contemporaines. Il a publié de nombreux travaux sur ces sujets.

ISBN 978-2-7605-3605-0

9 782760 536050

PUQ.CA